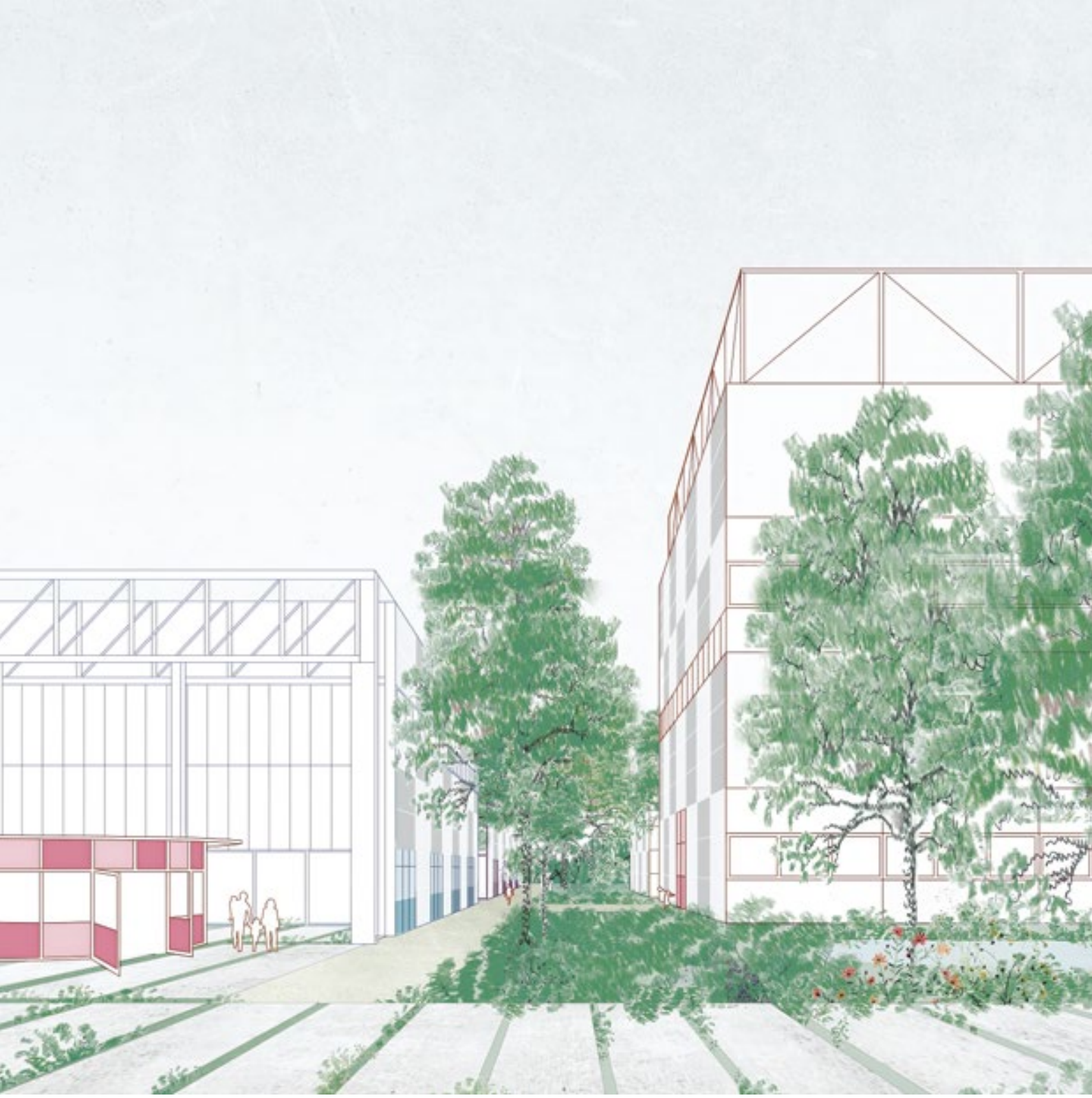


CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE

TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE
(ARCHITECTE - ARCHITECTE PAYSAGISTE)
À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE
SEPTEMBRE 2026

VILLE DE GENÈVE

CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE (ARCHITECTE - ARCHITECTE PAYSAGISTE)

À UN DEGRÉ EN PROCÉDURE OUVERTE

_
TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE

A INTRODUCTION
B RAPPORT DU JURY
C LEVÉE DE L'ANONYMAT
D PROJETS PRIMÉS
E PROJETS NON-PRIMÉS

1er RANG — 1er PRIX

Projet n° 36

COMPAS

Architectes

Nomos Architectes SA
Inge Vinck Jan de Vylder Architecten
Angélique Kuenzle

Architecte paysagiste

Studio Céline Baumann GmbH

Ingénieur civil

Co-struct AG

Consultant environnemental / Architecte

Societat Orgànica

Spécialiste en physique du bâtiment

Tera-Inno



A INTRODUCTION

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

Le centre sportif du Bout-du-Monde est un lieu particulier, auquel tout Genevois et toute Genevoise se sent attaché-e. C'est à la fois un équipement sportif pour toutes les générations, un lieu de loisirs et un espace naturel unique aux abords de la ville, dans la boucle de l'Arve.

Depuis 2012, les autorités genevoises et leurs départements de l'aménagement, des constructions et de la mobilité ainsi que celui de la sécurité et des sports se préparent à répondre aux demandes sportives croissantes de la population en y installant des équipements de pointe qui manquent à la ville. La réflexion a été menée en échange avec les associations qui s'entraînent au Bout-du-Monde depuis longtemps, comme le club d'escrime ou les nombreux clubs de football.

Comme l'ont souligné certains membres du jury, le Bout-du-Monde se caractérise aujourd'hui par une forme de « désorganisation organisée », qui y est vécue quotidiennement et qui est appréciée tant par les sportifs et sportives et leurs familles que par la population qui fréquente les espaces publics. En ce qui concerne l'architecture sur site, il se trouve une tribune, présentant un intérêt patrimonial, tout comme des structures plus petites qui le complètent, autrefois vestiaires, aujourd'hui « pavillon des gardiens », utilisé pour l'entretien du centre sportif. Depuis 1970, un bâtiment pragmatique, construit rapidement et à moindre coût en acier et en béton, domine le terrain — non pas un chef-d'œuvre architectural, mais un bâtiment que l'on surnomme affectueusement le « pavillon des sports ». Celui-ci demande une rénovation d'urgence.

Repenser le site et les équipements n'était pas une tâche facile pour les architectes de ce concours ouvert, anonyme et à un tour. Alors que, lors de l'élaboration du Plan directeur de quartier en 2019, on partait encore du principe que le « pavillon des sports » serait démoli, l'appel à candidatures de 2025 pour ce concours exigeait des participantes et participants une réflexion approfondie sur le « faire avec ». Chaque équipe pluridisciplinaire devait se demander si et comment les ressources existantes du site ainsi que son architecture pourraient être transformées. Beaucoup de participantes et participants ont conclu que préserver l'ancien n'en valait pas la peine et ont proposé un nouveau bâtiment des sports. D'autres, en revanche, ont démontré le potentiel que représentait une nouvelle lecture de ce qui paraissait vétuste.

Nous sommes extrêmement reconnaissants aux 49 équipes pour tout leur travail, qui a tant inspiré les discussions du jury pendant trois jours. Comme c'est l'usage dans ce type de procédure — c'est l'architecte qui vous parle, avec ses 35 ans d'expérience personnelle, souvent douloureuse —, on ne retrouve réunis dans les pages du rapport du jury et dans les couloirs de l'exposition que des perdants et perdantes, à une exception près. Ce rapport qui, pour toutes les équipes sauf une, semble n'être qu'un document administratif sans grand sens, constitue pourtant un précieux témoignage de ce long et laborieux processus de réflexion.

Ce rapport présente également le projet pour lequel le jury, dont le maître d'ouvrage et les futurs utilisateurs et utilisatrices faisaient partie, s'est prononcé. « COMPAS » fait preuve d'une modestie qui correspond non seulement à notre époque, mais aussi au caractère du Bout-du-Monde. Ce n'est qu'au cours des trois jours de délibérations – à sa toute fin – que le jury a compris, grâce aux discussions intenses autour des nombreuses contributions, que le grand geste architectural n'était pas, ici et maintenant, la bonne réponse. Ce que notre époque attendait était plutôt une transformation attentive, apte à se développer dans le temps. C'est ce que le projet lauréat propose autant par son parti pris que par une forme d'élaboration qui correspond à la phase précoce où se situe le concours d'architecture. Car un projet de concours doit être susceptible d'évoluer au cours des discussions que mènera l'équipe d'architectes avec le maître d'ouvrage et les utilisateurs et utilisatrices, pour trouver sa forme définitive.

Les projets primés, dans leur recherche de la solution juste pour le Bout-du-Monde, se caractérisent certes par des partis pris souvent divergents, qui témoignent de la diversité des points de vue des équipes engagées, mais aussi de celle des membres au sein du jury. Le projet lauréat a su cependant réunir ces divers points de vue en un vote unanime.

Je remercie tous les membres du jury pour leur travail et leur implication, ainsi que pour l'atmosphère sereine et ouverte qui a marqué les débats lors de toutes les délibérations. Un très grand merci aussi à M. Fabrice Bonnet et à Mme Raluca Poliac, architectes à la Direction du patrimoine bâti, pour leur immense travail engagé d'organisation du concours dans son intégralité.

Enfin, nos félicitations à l'équipe lauréate, composée autour des architectes du bureau Nomos à Genève, de Vylder Vinck à Gand et Angélique Kuenzle à Genève. Les représentantes et représentants de la Ville de Genève et les exploitantes et exploitants du Bout-du-Monde se réjouissent énormément de collaborer avec eux.

Mme Christine Binswanger,
Architecte dipl. ETHZ, architecte Senior Partner,
Herzog & de Meuron, Bâle – Présidente du jury

MOT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Évoquer le Bout-du-Monde, c'est réveiller chez chaque Genevoise et chaque Genevois des souvenirs vivaces : en particulier ceux des « Journées sportives » qui rythment la scolarité obligatoire. Marqués par des défis et des activités variées, ces souvenirs ne seraient pas aussi intenses sans le cadre exceptionnel du site naturel des rives de l'Arve qui les a portés.

Ce lieu emblématique constituait l'objet du présent concours. Il visait une double ambition infrastructurelle : réinventer les équipements sportifs et préserver l'infrastructure écologique unique du site.

A cet égard, le Plan directeur de quartier du Bout-du-Monde trace les grandes lignes : moderniser et densifier l'offre sportive aux besoins de la population, valoriser le patrimoine naturel et paysager du périmètre en limitant les surfaces construites, préserver la biodiversité.

Cette vision s'inscrit d'ailleurs dans celle des concepteurs : dès 1949, les architectes Brera, Waltenspühl et Bommer, au moment de créer le « stade de Champel », soulignaient déjà leur volonté de s'adapter aux « données naturelles du site ».

Le projet lauréat du concours perpétue avec brio cet héritage. S'inscrivant dans les valeurs du Plan directeur communal « Genève 2040 », il se distingue par une intégration harmonieuse dans le paysage naturel, par la valorisation de la beauté et la singularité du site, par une approche écologique ambitieuse grâce à la transformation, la réutilisation, ainsi qu'à l'usage privilégié de matériaux bas carbone. Une accessibilité renforcée pour toutes les catégories de la population vient s'ajouter à ses qualités.

Au nom de la Ville de Genève, je tiens à remercier celles et ceux qui ont rendu possible cet aboutissement, en particulier les membres du jury qui ont fait preuve d'un engagement et d'un esprit collégial sans faille.

Un nouvel horizon est désormais offert à la population genevoise pour le Bout-du-Monde : celui d'une pratique sportive renouvelée et parfaitement incorporée à son environnement.

M. Jérôme Savary,
Dr. Idheap / Unil, Directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) de la Ville de Genève – Vice-président du jury

PLANS ET SITUATION





crédits plans : source SITG

B RAPPORT DU JURY

1 ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

L'organisateur et le maître d'ouvrage sont la Ville de Genève.

2 GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture pluridisciplinaire (architecte et architecte paysagiste) en procédure ouverte, à un degré, défini par les articles 3 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009).

La langue officielle du concours est exclusivement le français. Cette condition est applicable à toutes les phases de la procédure du concours et à l'exécution de la suite des prestations.

3 OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

1 Besoins et enjeux du concours

Pour répondre à l'augmentation du nombre de sportifs et de sportives, à l'évolution des pratiques et à la vétusté des installations, et afin de maintenir la même offre en termes de nombre d'équipements par habitant et habitante et pratiquant et pratiquante, la Ville de Genève souhaite densifier l'offre sportive sur deux sites :

- Le centre sportif du Bout-du-Monde, objet du présent concours
- Le centre sportif de Vessy.

La nécessité de tenir compte des périmètres de protection naturels et paysagers en force, ainsi que de prévoir une « réalisation par étape » ont conduit la Ville à élaborer un Plan directeur de quartier en 2019.

Les objectifs principaux poursuivis par la Ville dans le cadre de sa politique d'équipements sportifs sont prescrits dans le projet de Plan directeur de quartier (PDQ) du centre sportif du Bout-du-Monde à travers notamment :

- La conception d'un complexe sportif
- La densification de l'offre sportive intérieure
- L'augmentation de la pratique libre (hors club) et des sports urbains (basket 3x3, street work out, etc.)
- L'offre d'équipements sportifs de qualité et aux normes qui permettent l'encouragement à la pratique sportive
- Le réaménagement des espaces extérieurs
- Les stratégies de gestion des intérêts de préservation et d'aménagement des espaces publics des rives de l'Arve tenant compte des zones d'érosion et d'inondation. S'agissant d'un lieu fragile, le centre sportif est concerné par plusieurs périmètres de protection environnementale qui concernent la protection du paysage (cadastre forestier / Arve) ou de la nappe d'eau potable du Genevois.

Plusieurs principes d'interventions sont à considérer pour le concours :

- Le PDQ prévoit la démolition de l'actuel pavillon des sports ainsi que du pavillon provisoire. Un principe de maintien et / ou réutilisation est laissé à l'appréciation des concurrentes et concurrents, pour autant que le programme demandé soit entièrement respecté, fonctionne et réponde aux normes en vigueur
- Le PDQ prévoit la transformation du pavillon des gardiens
- La tribune n'est pas à transformer mais la buvette est réaffectée
- La remise aux normes de la piste de BMX
- La suppression d'un terrain de tennis à l'ouest.

Le maître d'ouvrage rend attentifs les concurrentes et concurrents que lors du chantier de réalisation du complexe sportif, la continuité de l'exploitation des équipements sportifs doit être garantie.

Pour les espaces publics structurants :

- Les concurrentes et concurrents devront porter une attention toute particulière aux qualités des espaces extérieurs, à leurs formes et fonctions (accès, espaces de déambulation, espaces de loisir et de vie, etc.), aux opportunités de synergies avec le bâti existant et projeté, et à l'enrichissement réciproque des relations entre espaces intérieurs et extérieurs
- Le centre sportif accueille des compétitions et divers évènements générant des flux importants pouvant mettre à rude épreuve les aménagements, les revêtements et les équipements ; il sera attendu des propositions à l'échelle des futurs usages en accordant une attention à l'efficience et à la durabilité des solutions d'aménagements.

2 Enjeux et objectifs paysagers

Le réaménagement des espaces extérieurs du centre sportif du Bout-du-Monde offre l'opportunité de reconsidérer le site comme un ensemble unique, tout en assurant une continuité aux espaces publics également avec les parcelles voisines.

Les objectifs paysagers sont :

Poches paysagères

- Créer des poches paysagères, à usages différenciés (milieux herbacés, arbustifs, arborés, milieux humides, prairies), pour épaissir le cordon boisé sur les rives de l'Arve.

Organisation fonctionnelle

- Considérer le rôle de transition que peut jouer le site entre l'environnement urbain proche et le milieu naturel lié à la proximité de l'Arve
- Maintenir, voire améliorer, le principe axial de l'accès de l'allée principale piétonne
- Susciter une meilleure lisibilité, qualité et appropriation des espaces publics et de leurs différents usages, tant pour les ouvertures (placettes, places) que pour les abords des bâtiments et les parcours piétons
- Qualifier les espaces de transition entre le futur complexe sportif, les différents équipements sportifs extérieurs et l'accès aux rives de l'Arve.

Lien au paysage

- Renforcer les qualités paysagères du site inscrit dans une boucle de l'Arve ainsi que les perspectives sur les reliefs environnants
- Affirmer la présence et le lien à l'Arve et à sa végétation de rive
- Renforcer le cordon boisé au bord de l'Arve.

Végétation et biodiversité

- Revaloriser les alignements d'arbres qui structurent l'allée piétonne
- Conserver au maximum et renforcer le patrimoine arboré existant
- Prendre en compte le contexte paysager et écologique du site et de son environnement proche pour proposer des milieux diversifiés et de qualité (choix d'espèces adaptées, diversité des strates herbacées, arbustives et arborées propices à la faune et la flore locales)
- Créer des aménagements naturels et des liaisons favorisant la faune et la microfaune
- Utiliser des essences indigènes et des végétaux adaptés aux conditions édaphiques et climatiques du site.

Trame noire

- Proposer un concept d'éclairage favorisant la biodiversité en maintenant des zones d'obscurité nocturne, tout en tenant compte des besoins liés aux activités humaines.

Îlot de chaleur

- Développer la canopée et traiter notamment les îlots de chaleur sur les espaces minéralisés par la proposition de matérialités adaptées
- Ménager les zones ombragées à l'intérieur du site.

Gestion de l'eau

- La gestion des eaux de ruissellement doit être abordée à travers des solutions qualitatives inspirées du concept de « ville éponge », favorisant un cycle naturel de l'eau sans surcharger les réseaux d'évacuation
- Favoriser l'infiltration et l'évaporation des eaux
- Composer avec l'eau, la révéler et la mettre en scène
- Prévoir une gestion des eaux de ruissellement à la parcelle
- En raison de l'importance des futures surfaces de toitures du nouveau complexe sportif, la gestion des eaux de toitures est un enjeu central, avec notamment la possibilité de les valoriser tant pour le(s) futur(s) bâtiment(s) que pour les espaces extérieurs et les installations sportives.

Sol vivant

- Considérer le sol comme un milieu vivant et le protéger au maximum. Privilégier la pleine terre en développant des concepts de gestion des eaux permettant d'alimenter les arbres et en s'appuyant sur le triptyque eau-sol-arbre.

Matériaux et réemploi

- Les propositions des participantes et participants devront intégrer les contraintes techniques et d'entretien, en définissant pour chaque secteur la classe de charge, l'intensité et le type d'utilisation, afin de choisir des matériaux appropriés. Une attention particulière sera portée aux surfaces, en tenant compte des usages et du patrimoine, et en soignant les transitions entre les différentes zones et entre l'existant et les espaces réaménagés
- Actuellement dominé par l'enrobé bitumineux, le réaménagement des espaces vise à réduire les surfaces minérales qui absorbent fortement la chaleur. Il devra également traiter les enjeux de nivellement, de gestion des déblais/remblais, et favoriser le réemploi pour minimiser les déchets et limiter les transferts de matériaux hors site.

Les concurrentes et concurrents seront invités à considérer l'intégration paysagère d'un centre sportif, notamment la façon dont il contribue au paysage par les vues, les ambiances, le végétal, la biodiversité, les usages.

Les capacités à imaginer, innover et démontrer ce que pourra être le centre sportif du Bout-du-Monde de demain, sensible au site et aux enjeux paysagers et environnementaux actuels, seront appréciées.

3 Enjeux et objectifs écologiques

Les installations sportives du Bout-du-Monde se nichent au cœur du dernier méandre de l'Arve, juste avant son entrée en ville. La forêt riveraine et la mosaïque de milieux constituent un filtre entre la rivière au régime torrentiel et les aires de sport et loisirs utilisées par le public. Ces milieux de transition constituent un corridor biologique cantonal d'importance qui profite à la faune et la flore locales et qu'il convient impérativement de préserver.

Une partie des eaux de l'Arve s'infiltre à travers son lit et la rivière apporte ainsi une contribution importante à l'alimentation de la « nappe souterraine du Genevois », aussi appelée « nappe de l'Arve », utilisée pour l'alimentation en eau potable du canton.

La Ville souhaite augmenter la part du végétal dans l'espace bâti et les espaces verts, notamment par le Plan Stratégique de végétalisation. Elle met en place les objectifs du Programme « Nature en ville » du canton, fondé sur la Loi sur la biodiversité, qui visent à améliorer le cadre de vie par le maintien et le développement de la biodiversité. Cette thématique s'insère ainsi pleinement dans les processus du concours.

Aussi, les enjeux écologiques et le volet biodiversité sont à considérer. Les réflexions menées dans le cadre du concours doivent tenir compte des objectifs thématiques ci-dessous :

- Préserver les milieux naturels et les arbres importants pour la biodiversité
- Concevoir les espaces verts de façon différenciée et diversifiée
- Intégrer la biodiversité sur le bâti et conserver la ressource « sol »
- Garantir la préservation des « trames verte et noire ».

4 Enjeux de durabilité

La Ville de Genève demande que le projet soit compatible avec les principes du développement durable, soit un impact maîtrisé sur l'environnement, une intégration des préoccupations sociales ainsi que des aspects économiques sur les moyens et longs termes.

Le nouveau complexe sportif devra garantir une accessibilité universelle et inclusive à tous les publics.

L'économie de moyens fait partie des arguments liés au développement durable et devra être recherchée, tant dans la mise au point du projet que dans sa mise en œuvre et sa gestion future. Aussi, afin de garantir la pérennité des aménagements proposés, les choix des participantes et participants s'orienteront vers des matériaux durables, solides, adaptés aux usages et tenant compte des contraintes de mise en œuvre, de gestion et d'entretien par les services de la Ville. Ils ne devront porter atteinte ni à la santé des futures usagères et usagers, ni aux ouvrières et ouvriers lors de la mise en œuvre.

Une attention mesurée devra faire partie de l'entier de la démarche de projet.

Le projet sera développé afin de respecter les critères « éco-construction » concernant l'origine et la nature des matériaux, ainsi que le tri des déchets de chantier. Les mandataires devront également s'appuyer sur les recommandations publiées par l'association Ecobau (www.eco-bau.ch, chapitre « fiches CFC »).

Le rôle de la végétation et de l'eau fera l'objet d'une réflexion particulière, notamment afin d'exploiter leurs potentiels de régulation du climat (protection solaire, évapotranspiration), tant à l'intérieur des constructions que sur la parcelle.

Une première étude a été menée par « Zirkular GmbH » sur l'actuel pavillon des sports et met en évidence le réemploi de certains de ses éléments aux potentialités de réutilisation plus ou moins limitées, d'autres seraient à étudier plus en profondeur, notamment avec des analyses sur les polluants et autres exigences.

5 Concept énergétique et réponse aux enjeux climatiques

Les équipements sportifs, notamment s'ils comprennent une piscine chauffée, ont d'importants besoins en énergie pour fonctionner. Dès lors, il convient d'emblée d'envisager un projet permettant de réduire au maximum l'empreinte écologique de cet équipement. Il devra démontrer qu'il est compatible avec l'ambition d'efficacité et de sobriété énergétique de la Ville de Genève. Il devra donc d'emblée être réfléchi avec l'objectif général d'être autonome en énergies, renouvelables, produites localement et sans émissions.

Le projet final devra respecter les standards de « haute performance énergétique » (HPE) pour les rénovations ou de « très haute performance énergétique » (THPE) pour les constructions neuves.

Il respectera les stratégies adoptées par la Ville de Genève en matière d'énergie « 100 % renouvelable en 2050 » pour les besoins en chaleur et « Consommer moins et produire mieux » pour les besoins en électricité. La solution d'un raccordement à l'infrastructure énergétique Réseaux Thermiques Structurants (RTS) des Services Industriels Genevois (SIG) devra être étudiée dans le développement du projet.

Tous les potentiels solaires doivent être envisagés pour produire localement le maximum d'électricité et assurer les besoins d'électricité des bâtiments et/ou de la mobilité électrique. Le maître d'ouvrage rend attentifs les équipes concurrentes sur le rôle de la cinquième façade et la réflexion quant à son exploitation combinée avec sa végétalisation.

Le confort climatique estival du site, tant des espaces intérieurs qu'extérieurs, fera l'objet de la plus grande attention.

Le projet devra notamment favoriser la ventilation et l'ombrage naturels grâce à une végétalisation suffisante et adéquate, à même d'assurer une régulation thermique naturelle efficace en période estivale.

6 Accessibilité universelle

En application de la politique de la Ville de Genève pour une « ville universellement accessible » et suivant les prescriptions de la loi cantonale en vigueur au moment de la rédaction de ce texte, les nouvelles constructions et installations de bâtiments publics, de même que leurs abords, doivent être conçus et aménagés de manière à les rendre accessibles et utilisables par l'ensemble des usagères et des usagers, y compris celles et ceux qui éprouvent des difficultés à s'orienter, à se mouvoir ou à communiquer. Par ailleurs, lors des transformations et rénovations importantes de constructions ou installations existantes, toutes les mesures proportionnées doivent être prises de manière à en permettre l'accès et l'utilisation par l'ensemble des usagères et des usagers. Le cas échéant, les associations (comme Pro Infirmis, HAU, ABA, etc.) pourront être consultées afin d'optimiser le projet.

7 Autres projets connexes au concours

Les projets connexes décrits ci-dessous sont à l'état de projet et/ou en cours de développement. Les informations transmises sont représentatives d'une situation, à un moment donné, qui évolue dans le temps et sont susceptibles de changer. Le maître d'ouvrage rend attentifs les concurrentes ou concurrents que ces projets sont sous toutes réserves et sans garanties d'aboutissement des démarches.

Aménagement carrefour route de Vessy
Dans le cadre du développement des logements aux Grands-Esserts à Veyrier (2021-2025), la route de Vessy sera réaménagée pour accueillir, entre autres, le prolongement d'une ligne de bus urbain au Bout-du-Monde.
En face du site, sur une parcelle voisine de l'Etablissement Médico-Social « Val Fleuri », le projet Val d'Arve/Bout-du-Monde est en cours de développement avec un projet à moyen terme de 220 logements, d'activités et d'écoles.

L'accessibilité routière de ce secteur fait partie d'un axe routier majeur (à proximité du réseau primaire et autoroutier). La fréquentation de ce réseau est en accroissement perpétuel et doit s'adapter en termes de sécurité et aux modèles de transport multimodal. Aussi, l'usage des mobilités douces au milieu d'un trafic plus dense mérite d'être sécurisé en bordures de cet axe pour protéger les utilisateurs et utilisatrices comme les piétonnes et les piétons, cyclistes à assistance musculaire, etc.

Ce projet de réaménagement du secteur routier est inclus dans le périmètre de réflexion. Des améliorations peuvent être proposées, en fonction des interfaces des aménagements projetés par les concurrentes et les concurrents dans le périmètre d'intervention.

Pont de Vessy, projet de passerelle piétonne
En raison de sa valeur patrimoniale, de sa structure inadaptée et de son incompatibilité à accueillir piétons et cycles, il a été décidé de construire une passerelle piétonne en aval et en parallèle du pont de Vessy. Les trottoirs de l'actuel pont seront réaménagés en pistes cyclables pour assurer un trajet sécurisé et direct pour les cyclistes.

La nouvelle passerelle construite en parallèle du pont sera exclusivement pour l'usage des piétons et résulte d'un concours jugé en novembre 2023.

Parking, dépose-minute et boucle de rebroussement bus
La situation actuelle de desserte du site du Bout-du-Monde est insatisfaisante, avec une configuration contraignante, notamment par son fonctionnement linéaire qui bloque la circulation comme avec les cars de clubs sportifs lorsqu'ils chargent ou déchargent.

Les 110 places du parking actuel sont très minérales et les bus de transport public sont aussi très contraints dans leurs manœuvres.

Aussi, le maître d'ouvrage souhaite un maintien du nombre de places de parking motorisées avec un esprit paysager.
Il est prévu la création d'une boucle de rebroussement plus efficiente pour les lignes urbaines de bus et celles à haut niveau de service (BHNS) ainsi que pour les bus des clubs sportifs.
Un arrêt (dépose-minute) non bloquant est également prévu.
Quant aux entrées et sorties du site, elles ont été coordonnées avec l'Office Cantonal des Transports (OCT) et sont a priori figées. Si le projet d'aménagement routier du secteur devait subir des changements et évoluer, ses axes d'entrées et sorties du parking seraient donc maintenus.

4 PROGRAMME

1 Contexte et historique

Situation actuelle et périmètre de réflexion
Le site du Bout-du-Monde se trouve en limite administrative de la commune de Genève, il est ceinturé par un méandre de l'Arve et délimité au nord par la route de Vessy.
Le centre sportif est situé aux n^{os} 6, 10, 12, 14, 16, 18, route de Vessy, sur les parcelles n^{os} 2289, 2078 et 2079 du cadastre de la commune de Genève, section Plainpalais.
Certains bâtiments (cabanes, édicules) n'ayant pas d'adresse figurent aussi au registre foncier et sont cadastrés. Ces parcelles sont propriétés de la Ville de Genève et totalisent une surface de 152'175 m^2. Les parcelles du domaine public cantonal n^{os} DP 3701, DP 3706 et DP 3707 sont également partiellement concernées, ainsi que les parcelles du domaine public communal n^{os} DP 3702, DP 3703 et DP 3705.
Ces parcelles sont régies par les dispositions de la zone sportive de la loi LCI L5 05.

Tous les édicules (cabanons en bois, etc.) existants le long des berges de l'Arve ne seront plus reconstructibles en cas de démolition. Ces berges sont inconstructibles. Il y aura une perte de droit acquis à ces emplacements en cas de nouvelles constructions.

Dans la perspective du concours, deux périmètres distincts ont été définis :

- le premier, le périmètre de réflexion, élargi à l'ensemble du secteur du Bout-du-Monde, doit permettre de favoriser une approche urbanistique, architecturale et paysagère cohérente en adéquation avec le plan directeur de quartier établi par la Ville de Genève et le Canton, ainsi que sur le futur projet de réaménagement de la route de Vessy. Il doit également permettre aux concurrentes et concurrents d'apporter une vision globale cohérente et coordonnée avec leurs propositions sur le périmètre de concours ;
- le second, le périmètre de concours, objet de la présente démarche (et du mandat qui en découlera), doit permettre le développement d'un projet pour la transformation du centre sportif du Bout-du-Monde et le réaménagement des bâtiments alentour selon les directives et le programme édictés dans le présent cahier des charges. Ce périmètre se concentre sur les installations sportives situées à l'ouest, sans pour autant intégrer le secteur dédié au tennis (qui est un club privé).

Introduction au programme
Un complexe sportif doit permettre, en premier lieu, l'accueil des sportifs et des sportives, de leur plus jeune âge jusqu'au grand âge, dans le cadre d'entraînements réguliers et spécialisés, pendant les horaires d'ouverture spécifiques à chaque sport. Cependant, l'utilisation du complexe a également une fonction d'équipement public ouvert aux utilisateurs et utilisatrices ayant une pratique sportive ponctuelle libre.

L'horaire d'utilisation du site s'étend de 07h00 jusqu'à 23h00, avec une augmentation significative des sportifs et des sportives dès 17h00 jusqu'à 23h00 en semaine.

Le centre sportif est un lieu très animé du fait des activités sportives multiples qui y sont praticables. Il connaît des moments d'afflux importants en raison des compétitions et d'autres évènements divers.

La particularité du site est d'être ouvert aux personnes se promenant aussi qu'aux sportifs et sportives (coureurs, coureuses, BMX, sports libres, etc.) notamment en bordure de l'Arve.

Accès au site
Le site est grillagé en front de rue. L'accès au site fonctionne aujourd'hui avec un portail principal ouvert et fermé selon des horaires mentionnés (fermeture gérée par les gardiens du centre sportif) donnant accès aux équipements sportifs et au restaurant.

Deux autres accès périphériques existent et donnent accès aux berges de l'Arve. Ainsi, deux portillons non fermés à clés (mais ayant un but dissuasif) séparent les berges de la route aux extrémités nord du site (au bout des ponts du Val d'Arve et de Vessy). Ces deux accès devront être maintenus tels quels.

D'un point de vue légal, les berges de l'Arve entourant le site doivent être accessibles jour et nuit.

Le maître d'ouvrage souhaite une gestion renforcée de l'accès principal. Une fermeture nocturne est souhaitée. Il est souhaité une entrée unique pour les utilisateurs et utilisatrices du site permettant un contrôle visuel des accès.

Accès bâtiment(s)
Le bâtiment aura une entrée unique (ou plusieurs convergentes) vers le hall d'accueil.
Un contrôle d'accès supplémentaire est nécessaire pour les activités payantes de la piscine, les locations de terrains, l'accès du skate park.
Les autres locaux sont sous clés et accessibles selon les horaires des activités et des ayants droit.

Seuls les locaux affectés au BMX peuvent être accessibles depuis la piste.

Des accès facilités doivent être prévus pour les locaux techniques, de maintenance, les livraisons (notamment des installations de la piscine, le restaurant, la crèche, l'accès pompiers, etc.).

Activités sportives
Les activités sportives du site en extérieur seront la pratique de l'athlétisme, du football, du cricket, du baseball, du tennis, du BMX, de la grimpe, du basketball et du volleyball, ainsi que des sports urbains comme la marche, le jogging, le street workout, etc.

Pour les activités intérieures, elles portent sur l'athlétisme, la natation, la musculation, l'escrime et les sports collectifs comme le basketball, le volleyball, le handball, le hockey sur gazon, etc.

Les attendus des activités sportives intérieures sont décrits dans le présent programme. Concernant les pratiques sportives extérieures attendues, le maître d'ouvrage souhaite un maintien des activités avec une mise aux normes actuelles et des revêtements de sols extérieurs plus perméables. Toutefois, le maître d'ouvrage reste ouvert à des propositions de pratiques en devenir dans la mesure où elles ne diminuent pas les offres de pratiques attendues.

Activités associées
Des activités annexes sont prévues comme un espace d'accueil de vie enfantine (crèche), un restaurant, des locaux administratifs, des salles de conférence, des espaces de vues sur les salles de sports pour les accompagnant-e-s et visiteurs et visiteuses, une salle de musculation, un hall d'entrée, des caisses, des locaux techniques, de stockage et de maintenance, etc.

2 Résumé du programme

Définition des besoins en surfaces
Le programme prévoit 19'635 m² de surfaces utiles de locaux, dont, dans les grandes lignes, les équipements suivants :

- Des locaux communs (avec une gestion d'accueil - filtres/contrôle visuel, un hall d'entrée, des vestiaires publics et pour le personnel du centre, un espace d'accueil de vie enfantine, une salle de musculation, un restaurant et son dépôt)
- Des locaux administratifs (avec des bureaux pour le Service des sports et pour les clubs/espace associations sportives, une salle de pause pour le personnel, un local de contrôle antidopage, une salle de conférence et une infirmerie)
- Une salle omnisport n°1 (avec des vestiaires, douches, des vestiaires arbitres/enseignant-e-s, un local matériel sportif, des WC et un local gardiennage)
- Une salle omnisport n°2 (avec des vestiaires, douches, des vestiaires arbitres/enseignant-e-s, un local matériel sportif, des WC et gradins rétractables)
- Une salle athlétisme (avec des vestiaires, douches, des vestiaires arbitres/enseignant-e-s, un local matériel sportif, des WC et un local gardiennage)
- Une piscine (avec un bassin olympique de 50 m, un hall, des sanitaires, des locaux administratifs et techniques, etc.)
- Une salle d'armes (avec des vestiaires, un atelier et un bureau)
- Un skate-park fermé (avec des sanitaires)
- Une piste de BMX (avec les vestiaires, un local de stockage et un atelier)
- Des abris de protection civile pour 2000 places
- Des locaux de maintenance (avec des locaux pour les appareils de nettoyage, l'atelier maintenance, un local de ventilation, une chaufferie, un local électrique (SIG), et une aire de parking pour les machines d'entretien, etc.)
- Des espaces et aménagements extérieurs ainsi que la transformation de certains locaux existants.

Principes de conception des bâtiments
Le PDQ définit les règles de construction suivantes :

- le périmètre de construction : ~ 15'250 m² dont 70 % constructible soit 10'675 m² et 30 % non constructible hors sol, soit 4'575 m² dont la moitié (50 %) doit être de la pleine terre, soit 2'287 m²
- une surface constructible additionnelle en sous-sol est prévue : 4'150 m² (hors du périmètre de construction)
- si un principe de maintien et/ou de réutilisation du pavillon existant est proposé, le ratio global de ces surfaces doit être respecté
- le PDQ ne définit pas formellement une limite de hauteur pour la construction du nouveau complexe sportif. Toutefois, les nouvelles constructions devront envisager un gabarit harmonieux en lien avec leur environnement, offrant une ouverture large sur le paysage.

Par ailleurs, il est également à relever les points suivants dont les concurrentes et concurrents doivent tenir compte :

- il est possible de construire 1 sous-sol, mais il ne doit en aucun cas être utilisé en tant que parking voitures. Le niveau maximum d'excavation est estimé à ~378 m
- l'accès aux toitures pour diverses fonctions peut être envisagé et une réflexion peut être menée sur l'utilisation de la toiture comme espace exploitable, pour les sports libres notamment
- dans la mesure du possible, l'emploi de la lumière naturelle est attendu dans toutes les salles de sports. Des systèmes occultants offrant de l'ombrage ou de l'opacité, devront être inclus. En effet, l'apport de lumière du soleil direct est exclu. D'un point de vue typologique, il est recommandé des solutions où idéalement l'apport de lumière naturelle se fasse sur les côtés longs des salles plutôt que sur les côtés courts
- concernant la salle d'athlétisme et le skate-park, une certaine souplesse est tolérée quant au dimensionnement de ces salles, pour autant qu'elles respectent les mètres carrés de surfaces demandées.

5 CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au cahier des clauses administratives du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- qualités urbaines, paysagères et architecturales générales du projet ;
- qualités fonctionnelles et de gestion du centre sportif et de ses équipements sportifs ;
- durabilité dans toutes ses dimensions : économie, écologie, et société.

L'ordre dans lequel ces critères sont mentionnés ne correspond pas nécessairement à un ordre de priorité.

6 JURY

Le jury, désigné par le maître d'ouvrage, est composé des personnes suivantes :
En italique sont représentés les membres indépendants du maître d'ouvrage.

Présidente
***Mme Christine Binswanger**, Architecte dipl. ETHZ, architecte Senior Partner, Herzog & de Meuron, Bâle*

Vice-président
M. Jérôme Savary, Directeur du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, Ville de Genève

Membres professionnels
***Mme Anne Lacaton**, Architecte dipl. DPLG, urbaniste, Lacaton & Vassal, Paris*
***M. Francesco Della Casa**, Architecte dipl. EPFL, Architecte cantonal, État de Genève*
***M. Laurent Stalder**, Architecte dipl. ETHZ, professeur d'histoire et de théorie architecturale à l'ETH Zürich, Zürich*
***Mme Dafni Retzepi**, Architecte dipl. EPFL, Sujets Objets, Genève*
***M. Michel Desvigne**, Architecte-paysagiste dipl. DPLG-ENSP, Michel Desvigne Paysagiste, Paris*
M. Christian Pesch, Architecte Dipl.-Ing., Directeur de la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève
M. Bruno Aeschlimann, Architecte-paysagiste dipl. HES, Service des espaces verts, Ville de Genève

Autres membres
Mme Sybille Bonvin, Cheffe du Service des sports, Ville de Genève
Mme Albane Ferraris, Urbaniste, Cheffe du Service d'urbanisme, Ville de Genève
M. Patrick Eyer, Adjoint de direction, Service des sports, Ville de Genève

Suppléants
***Mme Christiane von Roten**, Architecte EPFL SIA, Lausanne*
M. Benoît Bouthinon, Architecte-paysagiste dipl. HES, Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, Ville de Genève

7 DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury dispose d'une somme globale de CHF 346'000.- HT pour l'attribution d'environ 6 prix ou mentions éventuelles dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

8 CALENDRIER DU CONCOURS

02.02.26	Ouverture des inscriptions au concours
16.02.26	Retrait des maquettes
17.03.26	Visite non-commentée du centre sportif
17.04.26	Questions des concurrentes et concurrents
08.05.26	Réponses du jury sur Simap
17.08.26	Rendu des projets
31.08.26	Rendu des maquettes
14-16.09.26	Jugement du concours
12.10.26	Remise des prix et inauguration
13-31.10.26	Exposition des projets

9 LISTE DES PROJETS RENDUS

49 candidates et candidats ont rendu leur projet à l'organisateur dans les délais, soit par ordre d'enregistrement :

01. **03081803**
02. **BOIS DU MONDE**
03. **champs Olimpia**
04. **AMNIS**
05. **Tout un monde**
06. **Bout # du # monde**
07. **Cinétique**
08. **HYLLA**
09. **BELVEDERE**
10. **250531**
11. **MOBY DICK**
12. **PARC SPORTIF**
13. **MINUTE PAPILLON**
14. **LIGNE D'ARVE**
15. **MAGIC BENTO**
16. **NIMBUS**
17. **HYLLIS**
18. **un autre monde**
19. **TESSELLA**
20. **Clairière**
21. **VANGELIS**
22. **400 MÈTRES**
23. **PLAYGROUND**
24. **ARVeVIVA**
25. **AMPLITUDE**
26. **TELLUS**
27. **INTERSTELLAR**
28. **NUL HOMME N'EST UNE ÎLE**
29. **Trinity**
30. **REFAIRE LE MONDE**
31. **MISSISSIPPI**
32. **Le Rayon Vert**
33. **PHARE**
34. **FAIR-PLAY**
35. **16561932**
36. **COMPAS**
37. **OSMOSE**
38. **ELZEARD**
39. **WATER LILIES**
40. ***HATTRICK***
41. **DIVIDE-ET-IMPERA**
42. **CENTRE DU MONDE**
43. **FORUM VERTICAL**
44. **SYLVESCENCE**
45. **PANTA RHEI**
46. **Héliopolis**
47. ***HORS CONCOURS***
48. ***VELARIA***
49. **NEF AU RIVAGE**

10 CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que les 49 dossiers rendus sont complets et parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

Les 49 dossiers remis dans les délais sont donc acceptés au jugement.

11 EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrentes et concurrents

Elle a été conduite du 21 août au 9 septembre 2026 par les spécialistes-conseils du jury, soit :

M. Erwann Jegousse, Coordinateur projets aménagement construction, Service des sports, Ville de Genève
M. Alain Mathez, *Attaché de direction, Office des autorisations de construire OAC, DT, Etat de Genève*
M. Pierre-Emmanuel Jallud, Ingénieur thermicien, Service de l'énergie, Ville de Genève
M. Patrick Müller, Architecte paysagiste, Service des espaces verts, Ville de Genève
M. Nicolas Amann, *Biologiste, Directeur, Atelier nature paysage, Genève*
M. Stéphane Michlig, *Expert en économie de la construction, Quartal, Genève & Vevey*
Mme Marine N'Gom, *Experte en développement durable, AlterEgo Concept SA, Genève*

Les rapports des experts sont mis à disposition du jury, qui s'y réfère au cours du jugement.

La coordination du concours a été menée par **M. Fabrice Bonnet**, Architecte IAUG à la Direction du patrimoine bâti, Ville de Genève.

12 JUGEMENT

1 Déroulement du jugement

Le jury a siégé les 14, 15 & 16 septembre 2026.

Mme Lacaton est excusée pour la journée du 14 septembre où Mme von Roten l'a supplée.
M. Aeschlimann est excusé pour l'ensemble du jury. Tous les autres membres du jury et suppléants sont présents durant les trois jours du jury.

2 Projets admis au jugement

Compte tenu des contrôles de conformité des projets, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement les 49 projets rendus, ceux-ci ainsi que les maquettes étant parvenus dans les délais, respectant l'anonymat et ne présentant pas de problème de conformité formelle.

3 Prise de connaissance des projets

Les membres du jury prennent connaissance de tous les projets en examinant brièvement chacun des projets étudiés par groupe.

4 Projets à exclure de la répartition des prix

Conformité au programme et cahier des charges
Après la première prise de connaissance des projets, le jury constate qu'à l'exception de quelques écarts mineurs sur des éléments de programme, les projets remis répondent, dans les grandes lignes, au cahier des charges.

Au vu de ces éléments, le jury décide de n'écarter aucun projet de la répartition des prix.

5 Premier tour du jugement

L'ensemble du jury examine chacun des projets en relation avec les critères énoncés pour le jugement. Il commente et analyse les projets et décide d'écarter, pour la suite du jugement, les projets répondant moins clairement aux critères principaux suivants :

- qualités urbaines, paysagères et architecturales générales du projet ;
- qualités fonctionnelles et de gestion du centre sportif et de ses équipements sportifs ;
- durabilité dans toutes ses dimensions : économie, écologie, et société.

Les projets éliminés à l'issue de ce premier tour sont les suivants :

02. **BOIS DU MONDE**
03. **champs Olimpia**
04. **AMNIS**
05. **Tout un monde**
06. **Bout # du # monde**
07. **Cinétique**
08. **HYLLA**
11. **MOBY DICK**
12. **PARC SPORTIF**
14. **LIGNE D'ARVE**
15. **MAGIC BENTO**
16. **NIMBUS**
17. **HYLLIS**
18. **un autre monde**
19. **TESSELLA**
20. **Clairière**
22. **400 MÈTRES**
24. **ARVeVIVA**
25. **AMPLITUDE**
26. **TELLUS**
27. **INTERSTELLAR**
28. **NUL HOMME N'EST UNE ÎLE**
29. **Trinity**
30. **REFAIRE LE MONDE**
31. **MISSISSIPPI**
32. **Le Rayon Vert**
33. **PHARE**
34. **FAIR-PLAY**
35. **16561932**
36. **COMPAS**
37. **OSMOSE**
38. **ELZEARD**
39. **WATER LILIES**
40. ***HATTRICK***
41. **DIVIDE-ET-IMPERA**
42. **CENTRE DU MONDE**
44. **SYLVESCENCE**
46. **Héliopolis**
47. ***HORS CONCOURS***
48. ***VELARIA***
49. **NEF AU RIVAGE**

6 Deuxième tour du jugement

Le jury procède ensuite à une analyse détaillée de tous les projets conservés à l'issue du premier tour du jugement, tenant compte de l'ensemble des critères de jugement et des rapports d'expertises.

Une attention particulière est portée notamment sur l'approfondissement des qualités urbaines, paysagères et architecturales générales du projet ; des qualités fonctionnelles et de gestion du centre sportif et de ses équipements sportifs et de la durabilité dans toutes ses dimensions.

À l'issue de ce second tour d'examen des projets et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants :

21. **VANGELIS**
43. **FORUM VERTICAL**

7 Tour de ratrappage

Après une visite du site, les membres du jury examinent les projets conservés à l'issue du deuxième tour de jugement, enrichis par les réflexions et débats du jury.

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un tour de rattrapage, en réexaminant une dernière fois l'ensemble des projets au jugement et confirme le choix des projets éliminés lors des deux tours précédents. À l'issue de ce tour, et des débats, le projet n°36 – COMPAS est réintégré.

8 Résultats du jugement et attribution des prix et mentions

Avant de procéder à la répartition de la planche des prix, le jury procède à une discussion nourrie et approfondie. Il est décidé qu'aucun projet n'est écarté. À la vue des projets restants et des contributions apportées par ces projets aux débats, le jury décide l'attribution de 7 prix.

Après une discussion générale et un dernier examen approfondi des projets restants, qui font chacun l'objet d'une critique complète, le jury procède au classement final des projets conservés et attribue, les prix suivants, en conformité avec le point 1.06 du programme du concours.

1er rang – 1er prix
Projet n°36
COMPAS Fr. 65'000.- HT

2ème rang – 2ème prix
Projet n°01
03081803 Fr. 60'000.- HT

3ème rang – 3ème prix
Projet n°09
BELVEDERE Fr. 55'000.- HT

4ème rang – 4ème prix
Projet n°10
250531 Fr. 49'000.- HT

5ème rang – 5ème prix
Projet n°13
MINUTE PAPILLON Fr. 44'000.- HT

6ème rang – 6ème prix
Projet n°45
PANTA RHEI Fr. 39'000.- HT

7ème rang – 7ème prix
Projet n°23
PLAYGROUND Fr. 34'000.- HT

13 RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrentes et concurrents pour la qualité et les efforts du travail fourni. Il tient à souligner la richesse de la diversité des projets rendus. L'ensemble des propositions a permis de mesurer la difficulté de l'enjeu et de débattre de manière fructueuse des caractéristiques des différents projets.

À l'issue des débats et après une visite en commun sur place, le jury est convaincu que le projet lauréat n°36 possède les qualités et potentiels permettant de répondre aux attentes du maître de l'ouvrage et des utilisateurs et utilisatrices.

Aussi, le jury recommande, à l'unanimité, au maître de l'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet à l'ensemble des prestataires de l'équipe lauréate et auteurs du projet « COMPAS ».

Dans le cadre du développement du projet, le jury souligne que le projet doit poursuivre son développement autour des lignes directrices suivantes :

- les dimensions du bâtiment abritant la piste d'athlétisme et la piscine doivent être ajustées
- le principe de ventilation naturelle devra être étudié de manière approfondie
- le site au nord pourrait accueillir un usage sportif

Par ailleurs, le jury recommande qu'un dialogue soit établi entre l'équipe lauréate et le maître d'ouvrage dont les utilisateurs et utilisatrices, notamment à travers des ateliers de développement du projet.

Ceci inaugure une démarche en cohérence avec les enjeux définis dans le cadre du concours ainsi que ceux du projet lauréat.

Les membres du jury informent qu'ils se tiennent à disposition des utilisateurs, utilisatrices et du maître de l'ouvrage pour les accompagner dans le processus de mise en route et de développement du projet.

14 APPROBATION DU JURY

APPROBATION DU JURY

Le présent document a été approuvé par le jury.
Le document original est à disposition auprès de l'organisateur.

Présidente :	Mme	Christine Binswanger
Vice-présidente :	M.	Jérôme Savary
Membres :	Mme	Anne Lacaton
	M.	Francesco Della Casa
	M.	Laurent Stalder
	Mme	Dafni Retzepi
	M.	Michel Desvigne
	M.	Christian Pesch
	M.	Bruno Aeschlimann (Excusé)
	Mme	Sybille Bonvin
	Mme	Albane Ferraris
	M.	Patrick Eyer
Suppléant-e-s :	Mme	Christiane von Roten
	M.	Benoît Bouthinon

C LEVÉE DE L'ANONYMAT

À la suite du classement et à l'attribution des prix, le jury procède à l'ouverture des envelopes cachetées des concurrent-e-s et lève l'anonymat en suivant l'ordre de classement.

Projets primés par ordre de prix

1er rang — 1er prix

Projet n° 36

COMPAS

Architectes

Nomos Architectes SA
Chêne-Bourg, Suisse
Collaborateurs
Katrien Vertenten, Lucas Camponovo, Bertrand Van Dorp, Oriana Borde, Stefan Costache, Lola Jutzeler, Elisa Marcos

Inge Vinck Jan de Vylder Architecten
Gand, Belgique
Collaborateurs
Inge Vinck, Jan de Vylder

Angélique Kuenzle
Genève, Suisse
Collaboratrice
Angélique Kuenzle

Architecte paysagiste
Studio Céline Baumann GmbH
Bâle, Suisse
Collaboratrice
Céline Baumann

Ingénieur civil
Co-struct AG
Lausanne, Suisse
Collaborateur
Fabrice Meylan

Consultant environnemental / Architecte
Societat Orgànica
Barcelone, Espagne
Collaborateur
Luca Volpi

Spécialiste en physique du bâtiment
Tera-Inno
Thônex, Suisse
Collaborateur
Blerim Aslani

2ème rang — 2ème prix

Projet n° 01

03081803

Architecte

BAUKUNST AND ASSOCIATES Srl
Bruxelles, Belgique
Collaborateurs
Guillaume Bostoen, Justine Devergnies, Maryline Misselyn, Konstantin Kobela, Büsra Mehmed, Vincent Prévost, Adrien Verschuere

Architecte paysagiste
studio erde GmbH
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Violeta Burckhardt, Marcel Tröger, Theodora Stefan, Lena Geiselbrechtinger

3ème rang — 3ème prix

Projet n° 09

BELVEDERE

Architecte

FRES ARCHITECTES LAB Sàrl
Thônex, Suisse
Collaborateurs
Sara Martín Cámara, Laurent Gravier, Marina Alvarez Auriguiberry, Louis Renard, Clément Moussay

Architecte paysagiste
ATELIER LJN PAYSAGISTES
Annecy, France
Collaborateurs
Arnaud Mermet-Gerlat, Richard Mariotte, Stanislas Bah Chuzeville, Florent Martinet, Pauline Ostermeyer

4ème rang — 4ème prix

Projet n° 10

250531

Architecte

BRUTHER Switzerland GmbH
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Stéphanie Bru, Alexandre Theriot, Joby Thoppil, Sophie Frehse, Carla Dissegna, Adrien Brunel, Ruiato Wang

Architecte paysagiste
mosbach paysagistes
Paris, France
Collaborateurs
Catherine Mosbach, Nils Hayoz, Elisa Li

5ème rang — 5ème prix

Projet n° 13

MINUTE PAPILLON

Architecte

LACROIX CHESSEX

Genève, Suisse

Collaborateurs

Hiéronyme Lacroix, Simon Chessex, Jonathan Zwygart, Marie Buxtorf, Steve Rouiller, Yannick Galuchet, Emanuele Soranzo

Architecte co-auteur

JEAN-CHRISTOPHE QUINTON ARCHITECTE

Paris, France

Collaborateurs

Jean-Christophe Quinton, Elias Bourbia

Architecte paysagiste

STUDIO MINT

Genève, Suisse

Collaborateurs

Marion Festal, Thomas Boyer

Ingénieur civil

BOLLINGER + GROHMANN

Paris, France

Collaborateur

Klaas De Rycke

6ème rang — 6ème prix

Projet n° 45

PANTA RHEI

Architecte

Berrel Kräutler Architekten AG

Zürich, Suisse

Collaborateurs

Maurice Berrel, Clara Beckers, Tabea Fahr, Loris Vendrami

Architecte paysagiste

Bryum GmbH

Bâle, Suisse

Collaborateurs

Michael Oser, Lea Braungart, Ronja Kochnert, Amrei Stenz

Ingénieur civil

Dr. Neven Kostic GmbH

Zürich, Suisse

Collaborateurs

Neven Kostic, Matthew Hockney

Protection incendie

Amstein + Walthert Genève SA

Genève, Suisse

Collaborateur

Simon Morel

7ème rang — 7ème prix

Projet n° 23

PLAYGROUND

Architecte

Sylla Widmann Architectes

Genève, Suisse

Collaborateurs

Arnaud Beetschen, Yves Beetschen, Clémentine Denis, Emile Berney, Anca Netcu, Maxime Lüthy, Kristina Sylla, Marc Widmann

Architecte paysagiste

Maren Kühn Architecture paysagère

Genève, Suisse

Collaboratrice

Maren Kühn

Puis par ordre d'arrivée

Projet n°02

BOIS DU MONDE

Architecte

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES Sàrl

Delémont, Suisse

Collaborateurs

André Mota, Théo Converset, Bans Kansu, Victoria Gerber, Diego Comamala, Toufiq-Isamail Meyer

Architecte paysagiste

Metron Bern AG

Berne, Suisse

Collaborateurs

Vanessa Boss, Luisa Herklotz, Sarah-Louise Dechow, Bettina Flück, Andreas Oldenburg

Projet n°03

champs Olimpia

Architecte

VASSCO, ACE lda

Lisbonne, Portugal

Collaborateurs

João Paulo Nunes Marques Costa, Pedro Lagrifa Carvalhais de Oliveira, Ana Patrícia de Barros Marques Costa, João Maria Godinho de Paiva Ventura Trindade

Architecte paysagiste

BALDIOS lda

Lisbonne, Portugal

Collaborateurs

Catarina José da Silva Raposo, Joana Amaro David Marques, Pedro Falcào e Cunha de Campos Gusmão, Samuel Augusto Alcobia Francisco

Ingénieur civil

Adão da Fonseca

Porto, Portugal

Collaborateur

Pedro Fradique Ventura Morujão

Projet n°04
AMNIS
Architectes
atelier itsé Sàrl
Bienne, Suisse
Collaborateurs
Michel Baumann, Charlotte Prins

Junod Architectes Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateur
Yann Junod

Architecte paysagiste
La Touche Verte
Genève, Suisse
Collaborateurs
Marc Junod, Raphael Dupraz

Ingénieur civil
B+S INGENIEURS SA
Genève, Suisse
Collaborateur
Joachim Bourgeois

Projet n°05
Tout un monde
Architecte
Philippe Prost/Atelier d'Architecture Philippe Prost
Paris, France
Collaborateurs
Philippe Prost, Lucas Monsaingeon, Isabelle Chlabovitch, Baptiste Grandais, Léa Magfa, Felix Heger Fournier

Architecte paysagiste
atelier adr SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Marco Rampini, Richard Fulop, Emmanuelle Agustoni, Geoffroy Jutzeler, Yann Bergeot, Laure Dekoninck

Projet n°06
Bout # du # monde
Architecte
SCHÜLLER & TSAI EPITESZIRODA Kft
Budapest, Hongrie
Collaborateurs
Ferenc Schüller, Bálint Ábráham, Ákos Borányi

Architecte paysagiste
NAPKERT – BIOFÉNY Bt
Budapest, Hongrie
Collaborateurs
Krisztina Müller, Ándras Szende

Projet n°07
Cinétique
Architecte
ass architectes associés SA & Atelier d'architecture Jacques Bugna SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Félix Stämpfli, Francisco Santos, Ognyan Ivanov, Jacques Bugna, Xavier Linder

Architecte paysagiste
ARFOLIA SA
Vésenaz, Suisse
Collaborateurs
Frack-Johann Bodenmann, Florian Christophe, Laura Pernet-Solliet

Ingénieur civil
T ingénierie SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Vincent Bujard, Igor Berger, Pavel Tomek

Projet n°08
HYLLA
Architecte
Fruehauf, Henry & Viladoms
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Claudius Fruehauf, Guillaume Henry, Carlos Viladoms, Jan Kusznieruk, Cezary Kostecki

Architecte paysagiste
DUO architectes paysagistes
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Aurélie Barral, Sandra Kieschnik, Rémi Douce

Projet n°11
MOBY DICK
Architecte
MADE IN/CHRIST & GANTENBEIN
Genève, Suisse
Collaborateurs
François Charbonnnet, Emanuel Christ, Christophe Gantenbein, Patrick Heiz, Pascal Mijnssen, Dafina Zariqi, Nora Zeller

Architecte paysagiste
MAURUS SCHIFFERLI LANDSCHAFTSARCHITEKT
Berne, Suisse
Collaborateurs
Chia-I Cheng, Gabriel Fürst, Maurus Schifferli

Ingénieur civil
SCHNETZLER PUSKAS INGENIEURE
Bâle, Suisse
Collaborateur
Giotto Messi

Sécurité incendie
DVCI
Travers, Suisse
Collaboratrice
Cécile Maire

Projet n° 12
PARC SPORTIF
Architecte
BIG et FREI & STEFANI
Genève, Suisse
Collaborateurs
BIG Bjarke Ingels Group:
Jakob Sand, Marie Lançon, Anastasiia Golub
FREI & STEFAN:
Raffaele Stefani, Paola Grimaldo

Architecte paysagiste
FREI & STEFANI
Genève, Suisse
Collaborateurs
Raffaele Stefani, Vincent Mayer

Ingénieur civil
AB INGENIEURS SA
Thônex, Suisse
Collaborateur
Jérémie Amlser

Spécialiste façades
Lüchinger Meyer Partner
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Philippe Willareth, Tugay Dindar, Edvinas Bigaila, David Lopez

Conseil énergétique
Energestion SA
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Marie Ville, Olivier Krattinger

Spécialiste biodiversité
Viridis environnement Sàrl
Petit-Lancy, Suisse
Collaborateur
Christian Meisser

Spécialiste en programmation des équipements sportifs
MatchDay
Préverenges, Suisse
Collaborateurs
Olivier Mutter, Jérémy Moulard

Projet n°14
LIGNE D'ARVE
Architecte
wulf architekten GmbH / Itten + Brechbühl SA
Bâle et Genève, Suisse
Collaborateurs
wulf architekten : Gabriel Wulf, Alexandra Gorovaya, Tobias Wulf, Itten + Brechbühl : Lidor Gilad, Daniel van der Vyver, Vassil Kaykov

Architecte paysagiste
Forster Paysages SA
Prilly, Suisse
Collaborateur
Simon Cerf-Carpentier

Ingénieur structure
sbp SE – schlaich bergermann partner
Stuttgart, Allemagne
Collaborateurs
Knut Göppert, Gianluca Mari

Projet n° 15
MAGIC BENTO
Architecte
Atelier Broglia Dias Sàrl
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Michele Broglia, Ricardo Dias, Hibiki Masaki, Emil Brechenmacher, Konrad Berner, Alexander Fahr

Architecte paysagiste
Michel Frey Landschaftsarchitekten Sàrl
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Michel Frey, Elisabeth Touskas

Ingénieur civil
Co-struct AG
Lausanne, Suisse
Collaborateur
Fabrice Meylan

Sécurité incendie
Brandschutzwerkstatt Sàrl
Rorschach, Suisse
Collaborateur
Thomas Koller

Projet n°16
NIMBUS
Architecte
Groupe8 Sàrl & Chabanne architecte
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Nicolas Chabanne, Maxime Vérot, Anaïs Dequesnoy, Adrien Besson, Tarramo Broennimann, Filiz Keysan, Maria Ruiz, Ruirao Guan, Noé Ajzenfisz

Architecte paysagiste
Pascal Heyraud Sàrl
Neuchâtel, Suisse
Collaborateurs
Pascal Heyraud, Lucie Bécu, Enrica Pastore, Ariane Delemer, Florian Bugnon

Projet n°17
HYLLIS
Architecte
EM2N Architekten AG
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Daniel Niggli, Mathias Müller, Mathias Kampmann, Einar Palmberg Strengbom, Lukas Meyer, Claire de la Rochefoucauld

Architecte paysagiste
TOPOTEK 1 GmbH
Berlin, Allemagne
Collaborateurs
Martin Rein-Cano, Carsten Schmidt, Oleg Sazonov

Projet n°18
un autre monde
Architecte
enrico prati architecte sia fas
Genève, Suisse
Collaborateurs
Enrico Prati, Lisa Piermartiri, Jérôme Ponti, Gabriel Radulescu

Architecte paysagiste
Giorgio Benicchio
Lamone, Suisse
Collaborateur
Giorgio Benicchio

Projet n°19
TESSELLA
Architecte
ZHA Architects Limited
Londres, Royaume-Uni
Collaborateurs
Patrik Schumacher, Stéphane Vallotton, Pelayo Bustillo, Sharon Sin, Michele Sin, Jinhee Koh, Sebastian Andia, Jinhee Koh, Jillian Nishi

Architecte local
De Planta et Associés Architectes SA
Carouge, Suisse
Collaborateurs
François de Planta, Stéphane Chambat, Constantin Trifan, Javier Armengol

Architecte paysagiste
Verzone Woods Architectes
Vevey, Suisse
Collaborateurs
Diego Bermudez, Aldo Baro Suarez, Johan Tangapriganin

Ingénieur civil
Luckinger Meyer Partners AG
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Etienne Bouleau, Cécile Martinier

Ingénieur CVSE
Amstein+Walthert Genève SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Adam Wiencierz, Martin Python, Sylvain Fenon

Projet n°20
Clairière
Architecte
TRANSLOCAL ARCHITECTURE GmbH – Marko Göhre / Helko Walzer
Berne, Suisse
Collaborateurs
Lianghe Zhou, Nina Neumann, Norma Schwab

Architecte paysagiste
POLA Landschaftsarchitekten GmbH – Jörg Michel
Berlin, Suisse
Collaborateurs
Théo Pietronave, Stefan S. Weber, Anton Skoruppa, Jean Pruilh-Bonnasse-Blanchou

Ingénieur civil
Lüchinger Meyer Partner AG
Lausanne, Suisse
Collaborateur
Andreas Gianoli

Projet n°21
VANGELIS
Architecte
gdap architectes Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Gonzalo Martinez, Gatien Cordier, Laurent Miranda, Nicolas Marillaud, Pedro Vaz

Architecte paysagiste
MG associés Sàrl
Vuissens, Suisse
Collaborateurs
Pablo Gabbay, Pierre Ménétrey

Ingénieur civil
B+S ingénieurs SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Marcio Bichseli, Coline Jaggi

Projet n°22
400 MÈTRES

Architecte
brodbeck roulet architectes associés
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Mathias Buchi, Alejandro Garcia Ramos, Alessio Gianfranceschi, Antoine Auvillain, Carlos Martinez, Margaux Piccot, Sven Korte

Architecte paysagiste
brodbeck roulet architectes associés
Carouge, Suisse
Collaborateurs
Raphaël Bayle, Mélina Errichelli

Projet n°24
ARVeVIVA

Architecte
ARCHITECTURE STUDIO SAS
Paris, France
Collaborateurs
Marc Lehmann, Kolja Preuss, Alexander Arjona Jacobi, Loïc Devay

Architecte paysagiste
ECHO ATELIER PAYSAGE & TERRITOIRE Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Arnaud Gil, Anaëlle Centeno, Anna Bouchard

Eclairage extérieur
CONCEPTO SAS
Arcueil, France
Collaboratrices
Maëlle Tertrais, Sara Castagne

Ingénieur civil
B+S INGENIEURS Sa
Genève, Suisse
Collaborateur
Marcio Bichsel

Physique du bâtiment
Effin'Art Sàrl
Crissier, Suisse
Collaborateurs
Mathias Blanc, Dario Aiulfi

Conseil programmation et organisation/exploitation pour les équipements sportifs
ADVISE CONSULTING
Lyon, France
Collaborateur
Eric Mérand

Projet n°25
AMPLITUDE

Architecte
Burrus Nussbaumer Architectes Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Alexis Burrus, Lavinia Carta, Andrea Cascaval, Carla Devallet, Mathias Narbel, Raphaël Nussbaumer

Architecte paysagiste
urbanité(s) SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Matthieu Faudrin, Emile Jourcin, Marine Girault

Ingénieur civil
Ingeni AG Zürich
Zürich, Suisse
Collaborateur
Francesco Snozzi

Ingénieur physique du bâtiment
LPA – Ingénieurs & co Sàrl
Grand-Lancy, Suisse
Collaborateurs
Thibaut Maire, Jenny Rey

Projet n°26
TELLUS

Architecte
3BM3 Atelier d'Architecture SA/Atelier(s) Alfonso Femia
Carouge, Suisse et Paris, France
Collaborateurs
Carmelo Stendardo, Alfonso Femia, Matias Myon, Mehdi Reddaa, Romain Bouchier, Tommaso Clément, Enrico Sironi, Loredana Marescutti, Amandine Aubrée

Architecte paysagiste
MOZ paysage
Avignon et Lyon, France
Collaborateurs
James Tynan, Ewan Le Rouic, Manon Herard, Apolline Cocheril

Ingénieur civil
AB Ingénieurs SA
Thônex, Suisse
Collaborateur
Jérémy Amsler

Ingénieur CVSE
ENERGY PLUS INGENIEURS SA
Thônex, Suisse
Collaborateur
Thomas Nemer

Projet n°27
INTERSTELLAR

Architecte
atelier MARCH SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Juan Madrinan, François Dulon, Michaël Casares, Erin Boissonnard, Amandine Touflan, Morgane Voirol

Architecte paysagiste
Erik Dhont Landscape Architects
Genève, Suisse
Collaborateurs
Erik Dhont, Ludwig Vandenbergen, Giacomo Pregnolato, Aly Hanfy, Tristan Coolen

Projet n°28
NUL HOMME N'EST UNE ÎLE

Architecte
Architecture Land Initiative, société coopérative
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Cristina Comendant, Alexa den Hartog, Dieter Dietz, Joshua Guiness, Kent Mundle, Fiona Wagner

Architecte paysagiste
Camille Frechou Paysagiste, Srlu
Anglet, France
Collaboratrice
Camille Frechou

Ingénieur civil
Co-struct AG
Lausanne, Suisse
Collaborateur
Fabrice Meylan

Concept durabilité, d'énergie et techniques
Lemon Consult AG
Zürich, Suisse
Collaboratrice
Nadège Vetterli

Concept d'écologie transversale
Diversifolium
Netstal, Suisse
Collaboratrice
Simona Zahner

Consultant géologie
RANDOGEO
Genève, Suisse
Collaborateur
Etienne Kolly

Images de synthèse
ArtefactoryLab
Paris, France
Collaborateur
Stéphane Privat

Projet n°29
Trinity

Architecte
ARGE JKA x d8 (Jan Kinsbergen Architekten AG et dorsa + 820 Architektur AG)
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Stefan Gross, James Horkulak, Margot Leroux, Ana Sevo, Jan Kinsbergen

Architecte paysagiste
Monnier Architecture du Paysage SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Maxime Monnier, Fabien Jean, Florian Rezzoug

Projet n°30
REFAIRE LE MONDE

Architecte
PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTES
Genève, Suisse
Collaborateurs
Pierre-Alain Dupraz, David Rodriguez Amor, Giorgio Braga, Nicola Chong, Alice Philippe, Arthur Piaget, Clément Patin, Alexandre de Weck, Chloé Masse

Architecte paysagiste
ATELIER ROBERTA PAYAGISTES Dplg
Paris, France
Collaboratrices
Laetitia Leinartz, Chloé Sanson, Elena Fontal Aira

Ingénieur conseil
MPIC – MUTTONI PARTNERS INGENIEURS CONSEILS
Ecublens, Suisse
Collaborateurs
Aurelio Muttoni, Joao Simoes

Projet n°31
MISSISSIPPI

Architecte
architech SA
Le Lignon, Suisse
Collaborateurs
Frank Herbert, Guillaume le Grelle, Diego Osorio, Iker Gomez, Lallie Arsac, Lei Bu

Architecte paysagiste
Officina del Paesaggio
Lugano, Suisse
Collaborateurs
Sophie Agata Ambroise, Cinzia Capalbo, Claudio Canello, Tommaso Sartorio

Ingénieur civil
INGENI SA
Grand-Lancy, Suisse
Collaborateurs
Gabriele Guscetti, Philippe Giauque

Ingénieur électricité
srg | engineering – Ingénieurs Conseils Scherler SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Stéphane Latosinski, Fausto Marques

Ingénieur sanitaire
srg | engineering – Schumacher & CHIngS Ingénieurs SA
Genève, Suisse
Collaborateur
Patrick Saugy

Ingénieur CVC
srg | engineering – R.G. Riedweg et Gendre SA
Genève, Suisse
Collaborateur
Loïc Vallelian

Ingénieur Sécurité AEAI
srg | engineering – EXPi Conseils SA
Genève, Suisse
Collaborateur
Nicolas Tireford

Projet n°32
Le Rayon Vert

Architecte
SCHMIDLIN ARCHITEKTEN
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Chasper Schmidlin, Valentin Buchwalder, Quentin Latour Dauvergne, Philippe Sarfati, Eamon Wagner, Ladina Schmidlin

Architecte paysagiste
Balliana Schubert Landschaftsarchitekten AG
Zürich, Suisse
Collaborateur
Christoph Schubert

Projet n°33
PHARE

Architecte
DEMOGO studio di architettura
Trévise, Italie
Collaborateurs
Alberto Mottola, Davide De Marchi, Simone Gobbo, Eva De Sabbata, Fabio Tossutti, Alécia André

Architecte paysagiste
CCHE Lausanne SA
Lausanne, Suisse
Collaborateurs
Marco Cennini, Fabien Khaletzky, Emérence Declercq, Candice Cornu, Alba Casula, Axel Forner

Projet n°34
FAIR-PLAY

Architecte
FdMP ARCHITECTES
Genève, Suisse
Auteurs du projet
Maxime Lécuyer, François de Marignac, Emeline Debackere, Jill Pichon
Collaborateurs
Nathan Thomas, Ali Abbas, Karen Triboux, Marco Cipresso, Mathilde Grunacker, Noémie Desprez

Architecte associé
ATELIER FERRET ARCHITECTURES
Bordeaux, France
Auteurs du projet
Venezia Ferret, Pierre Ferret
Collaborateurs
Christophe Crouau, Seddik Hafidi, Jad Noujeim, Youngju Jang Berthelot, Camille Castelnau

Architecte paysagiste
WIRTZ INTERNATIONAL LANDSCAPE ARCHITECTS
Schoten, Belgique
Auteurs du projet
Martin Wirtz, Axel Wirtz
Collaborateur
Pierre Vanmalder

Ingénieur civil
SCHAILCH BERGERMANN PARTNER – sbp France
Paris, France
Ingénieur associé
Michaël Zimmermann
Collaborateurs
Andréas Pfadler, André Castro

Conception technique et façades
PATRICK BAER
Hauterive, Suisse
Collaborateur
Patrick Baer

Ingénieur thermique
ENBAT INGENIEURS
Fribourg, Suisse
Collaborateur
Paul Bourdoukan

Projet n°35
16561932
Architecte
dl-c, designlab-construction SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Patrick Devanthéry, Fernando Gomez, Hugo Schir, Marie Clapot

Architecte associé
SAS Barthélémy Griño Architectes
Paris, France
Collaborateurs
Philippe Barthélémy, Sylvia Griño, Elise Bidet, Simon Cheritat, Guillaume Servais

Architecte paysagiste
POTTU&SEITZ SA
Perly-Certoux, Suisse
Collaborateurs
Alain Richner, Valentin Perroud, Caroline Hericher

Projet n°37
OSMOSE
Architecte
White Arkitekter AB & Tekhne SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Britta Holmblad, Robert Schmitz, Linus Fransson von Essen, Juan Hernandez, Olivier Cochard, Cédric Albert

Architecte paysagiste
White Arkitekter AB & L'Atelier du Paysage Sàrl & BMG Solutions SA
Genève, Suisse
Collaborateurs
Josefin Noren Almen, Vanessa Réchautier-Zingg, Laia Solé, Eléonore Issakhanian, Mathias Girel, Matthieu Bellina, Adrien Maire

Ingénieur civil
Structurame SA
Genève, Suisse
Collaborateur
Frédéric Monney

Ingénieur CVCS
PIC Energies SA & Fire Safety & Engineering SA
Genève et Montreux, Suisse
Collaborateurs
Stéphane Calvo, Olivier Burnier

Projet n°38
ELZEARD
Architecte
collinfontaine architectes Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Blaise Fontaine, Didier Collin, Thomas Causin, Valentina Fantini, Boris Haefeli

Architecte associé
quatre architecture territoire Sàrl
Genève, Suisse
Collaborateurs
Marcellin Barthassat, Manuel Barthassat, Quentin Bonny, Ana Isern, Milo Jovanovic, Marie-Flora Bärtschi

Architecte paysagiste
Vimade Architectes paysagistes
Genève, Suisse
Collaborateurs
Sophie Halpem, Tangy Vitry

Projet n°39
WATER LILIES
Architecte
dasBureau Sàrl
Plan-les-Ouates, Suisse
Collaborateurs
Olivier Fleith, Joëlle Cabanne, Maellys Bagayogo-Ador, Yanis Tbatou, Houda Souna

Architecte paysagiste
lands+urban Architecture
Yverdon-les-Bains, Suisse
Collaborateur
Aymeric Boireau

Projet n°40
HATTRICK
Architecte
Atelier oO
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Anne Kathrin Warter, Charlotte Bitter, David Schönen, Linus Huber, Suna Petersen

Architecte paysagiste
Meike Stender Landschaftsarchitektin
Zürich, Suisse
Collaborateur
Meike Stender

Projet n°41
DIVIDE-ET-IMPERA
Architecte
Joan Massagué Sànchez architecte
Genève, Suisse
Collaborateur
Joan Massagué Sànchez

Architecte paysagiste
Uxia Varela Expósito
Zürich, Suisse
Collaboratrice
Uxia Varela Expósito

Projet n°42
CENTRE DU MONDE
Architecte
EGA ERIK GIUDICE ARCHITECTURE
Paris, France
Collaborateurs
Erik Giudice, Federico Mannella, Marc Eugenio, Aleksandra Bozke, Alexandre Morrissey

Architecte paysagiste
VILLES & PAYSAGES
Morges, Suisse
Collaborateurs
Sandrine Ligonnet-Roger, Vincent Roger

Projet n°43
FORUM VERTICAL
Architecte
Gunz & Künzle Architekten GmbH
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Miriam Gross, Asuka Nishimura, Mathias Gunz, Michaël Künzle

Architecte paysagiste
Uniola AG
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Simon Paulais, Marc Delaunay, Pascal Posset

Ingénieur civil – structure bois
Pirmin Jung Schweiz AG
Frauenfeld, Suisse
Collaborateur
Andreas Zweifel

Projet n°44
SYLVESCENCE
Architecte
AUER WEBER ASSOZIIERTE GmbH
Munich, Allemagne
Collaborateurs
Philipp Auer, Juan Sebastiàn Vintimilla Ochoa, Paula Sausner, Julia Schmid

Architecte paysagiste
Agence TER Paris
Paris, France
Collaborateurs
Henri Bava, Yasmine Harizi, Nicolas Marie, Charlotte Beau Yon De jonage

Ingénieur civil
Merz Kley Partner AG
Altenrhein, Suisse
Collaborateur
Konrad Merz

Développement durable
Transsolar Energietechnik GmbH
Stuttgart, Allemagne
Collaborateur
Jochen Lam

Equipements pour piscine
Kannewischer Ingenieurgesellschaft mbH
Baden-Baden, Allemagne
Collaborateur
Harald Kannewischer

Ingénieur VBI
Kersken + Kirchner GmbH Beratende Ingenieure VBI
Munich, Allemagne
Collaborateur
Florian Mödi

Projet n°46
Héliopolis
Architecte
PONT12 architectes SA
Chavannes-près-Renens, Suisse
Collaborateurs
Antoine Hahne, Rosa Climent, Adèle Neyret, Léo Bodin, David Loréal, Marta Salto

Architecte paysagiste
Interval Architectes Paysagistes
Chavannes-près-Renens, Suisse
Collaborateurs
Agathe Caviale, Thibaut Defois, Nicolas Lyon

Projet n°47
HORS CONCOURS
Architecte
Dürig AG
Zürich, Suisse
Collaborateurs
Jean-Pierre Dürig, Marina Rosa, Tonki Bonkovic

Architecte paysagiste
ALTITUDE 35
Saint-Denis, France
Collaborateurs
Benoît Barnoud, Clara Loukkal, Antonin Renard

Projet n°48
VELARIA
Architecte
PARABASE GmbH
Bâle, Suisse
Collaborateurs
Pablo Garrido Arnaiz, Carla Ferrando Costansa, Valentin Dürselen, Julian Brack, Michele Anelli-Monti, Enrico Pasqualin, Enrico Mognato, Giovanni Pravato

Architecte paysagiste
USUS GmbH
Zürich, Suisse
Collaborateur
Roger Keller

Ingénieur civil
monotti ingegneri consulenti SA
Gordola, Suisse
Collaborateurs
Mario Monotti

Concept énergétique
Effin'Art Sàrl
Crissier, Suisse
Collaborateur
Mathias Blanc

Projet n°49
NEF AU RIVAGE
Architecte
STUDIOPEZ Sàrl
Bâle, Suisse
Collaborateurs
Daniel Zarhy, Danielle Nagila, Yahel Balisiano, Pedro Pena

Architecte paysagiste
Chaves Biedermann Landschaftsarchitekten GmbH
Bâle, Suisse
Collaborateurs
Miguel Chaves, Ramón Villarreal, Leonardo Bracho

Architecte paysagiste – spécialité en urbanisme durable
Atelier Point de vue
La Chaux-de-Fonds, Suisse
Collaborateur
Kevin Merino

Ingénieur civil/bois
Ingeni SA
Zürich, Suisse
Collaborateur
Lorenzo Moresi

D PROJETS PRIMÉS

Projet n° 36
COMPAS
Architectes
Nomos Architectes SA
Inge Vinck Jan de Vylder Architecten
Angélique Kuenzle
Architecte paysagiste
Studio Céline Baumann GmbH
Ingénieur civil
Co-struct AG
Consultant environnemental/Architecte
Societat Orgànica
Spécialiste en physique du bâtiment
Tera-Inno

Projet n° 01
03081803
Architecte
BAUKUNST AND ASSOCIATES Srl
Architecte paysagiste
studio erde GmbH

Projet n° 09
BELVEDERE
Architecte
FRES ARCHITECTES LAB Sàrl
Architecte paysagiste
ATELIER LJN PAYSAGISTES

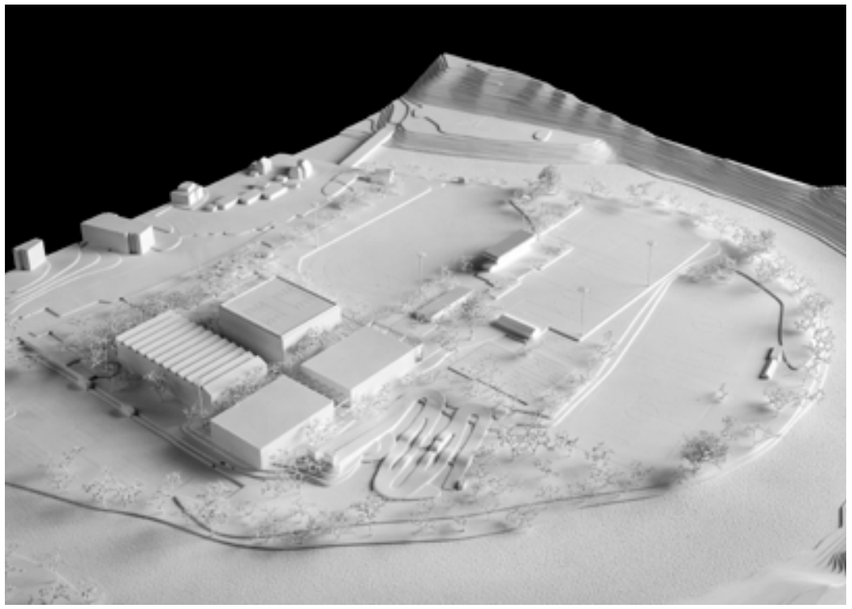
Projet n° 10
250531
Architecte
BRUTHER Switzerland GmbH
Architecte paysagiste
mosbach paysagistes

Projet n° 13
MINUTE PAPILLON
Architecte
LACROIX CHESSEX
Architecte co-auteur
JEAN-CHRISTOPHE QUINTON ARCHITECTE
Architecte paysagiste
STUDIO MINT
Ingénieur civil
BOLLINGER + GROHMANN

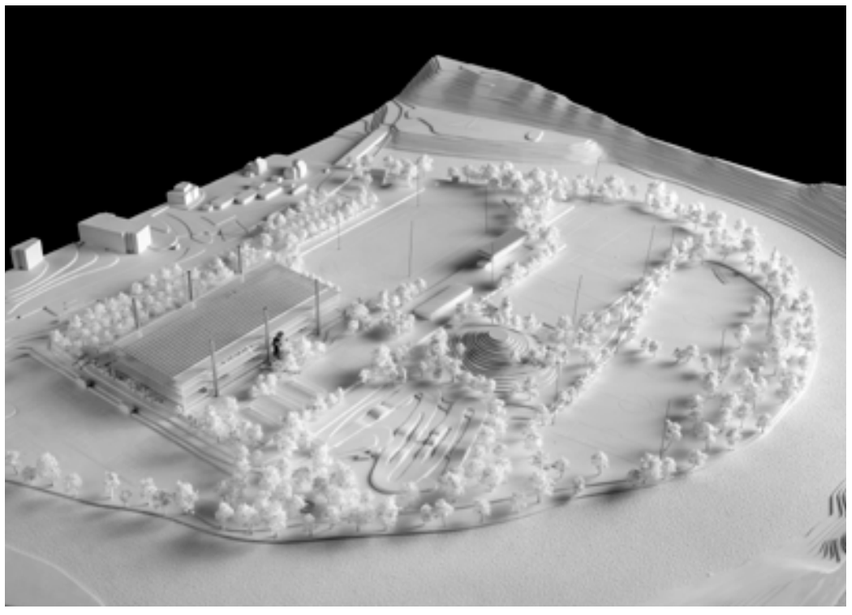
Projet n° 45
PANTA RHEI
Architecte
Berrel Kräutler Architekten AG
Architecte paysagiste
Bryum GmbH
Ingénieur civil
Dr. Neven Kostic GmbH
Protection incendie
Amstein + Walthert Genève SA

Projet n° 23
PLAYGROUND
Architecte
Sylla Widmann Architectes
Architecte paysagiste
Maren Kühn Architecture paysagère

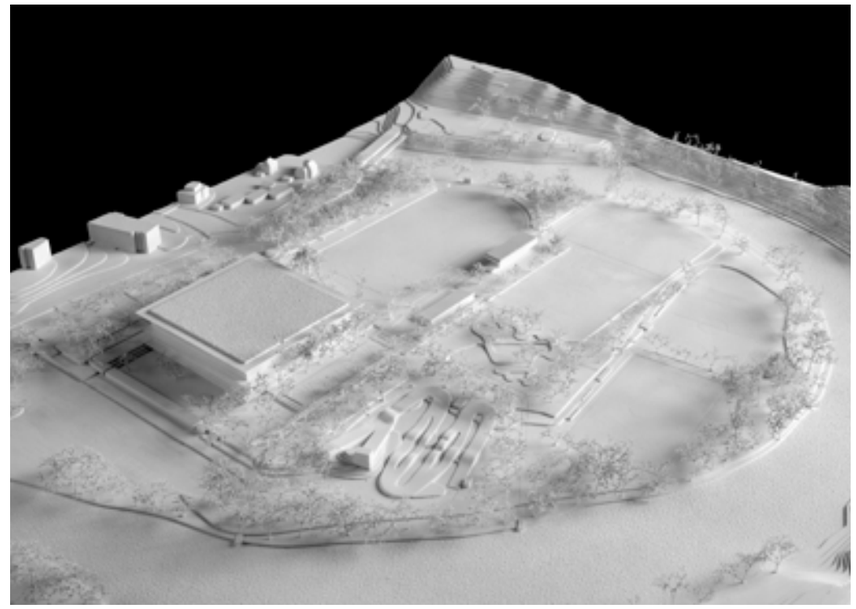
Projet n°36
COMPAS



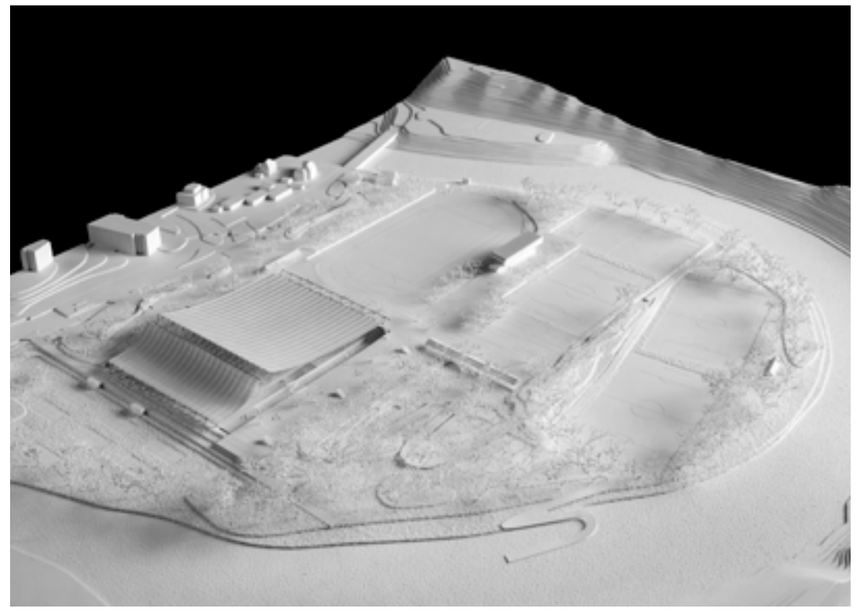
Projet n°01
03081803



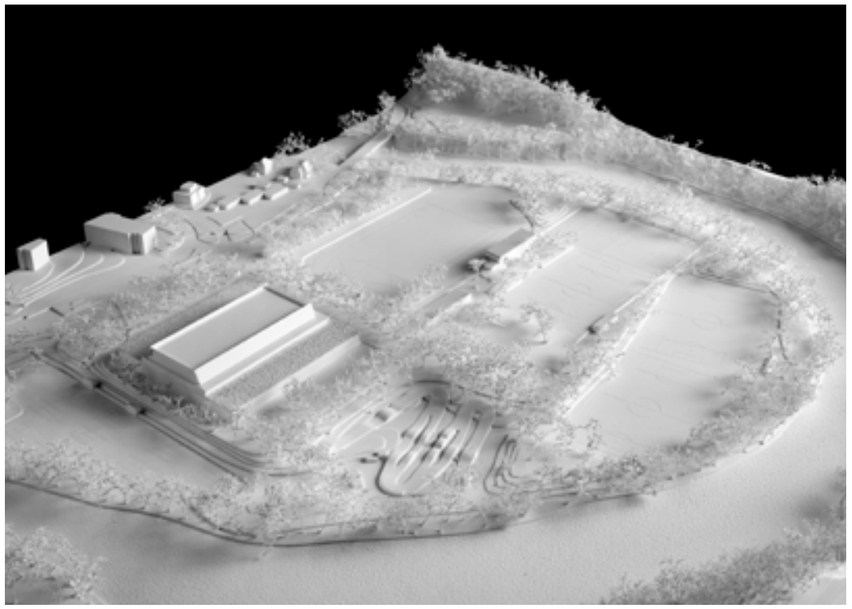
Projet n°09
BELVEDERE



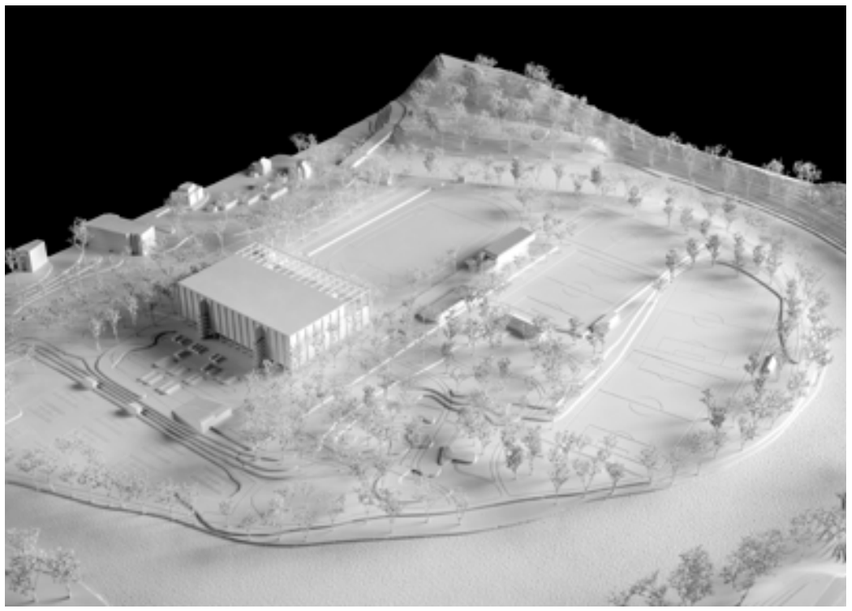
Projet n°10
250531



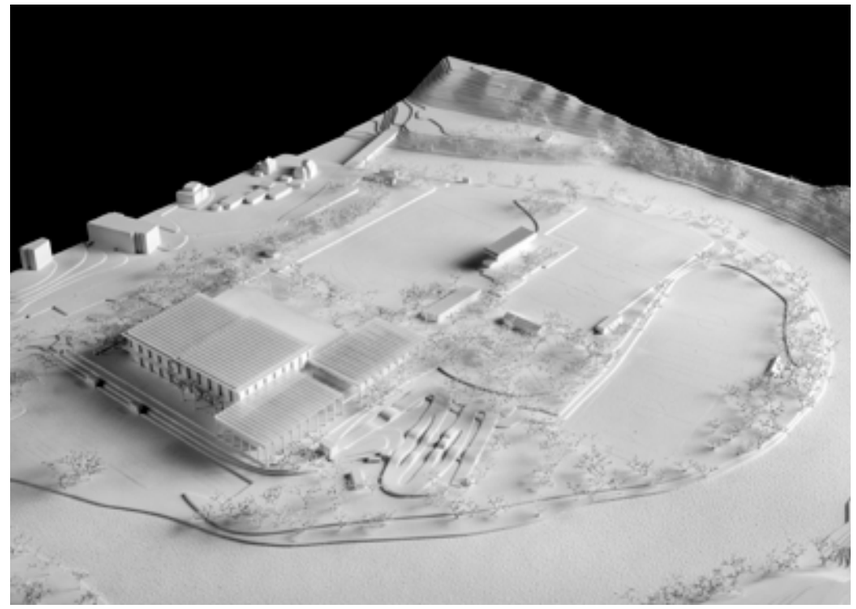
Projet n°13
MINUTE PAPILLON



Projet n°45
PANTA RHEI



Projet n°23
PLAYGROUND



D

1er RANG — 1er PRIX

Projet n° 36

COMPAS

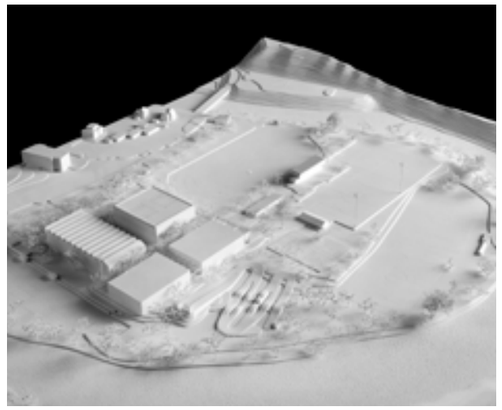
Architectes
Nomos Architectes SA
Inge Vinck Jan de Vylder Architecten
Angélique Kuenzle

Architecte paysagiste
Studio Céline Baumann GmbH

Ingénieur civil
Co-struct AG

Consultant environnemental / Architecte
Societat Orgànica

Spécialiste en physique du bâtiment
Tera-Inno



Le projet « **COMPAS** » conserve le pavillon des sports existant en exploitant le volume bâti et son encadrement arboré, tout en le complétant par deux bâtiments distincts abritant la piscine et la salle d'athlétisme à l'ouest et les salles omnisport superposées à l'est.

La piscine est ouverte vers l'ouest et les terrains de tennis, avec un prolongement en solarium. Les salles omnisport s'ouvrent vers l'est sur un espace vert aménagé le long de l'allée d'entrée sur le site. Le restaurant est installé dans le pavillon des gardiens (bâtiment de Waltenspühl).

L'utilisation efficace du potentiel du bâtiment existant permet de minimiser l'impact des nouveaux volumes bâtis et offre un ensemble de trois bâtiments de forme, de hauteur et d'expression architecturale différentes.

Le jury apprécie ce concept qui, en décomposant les volumes, s'attache à intégrer le programme dans le site tout en minimisant son impact. Ce parti pris identifie architecturalement les différents programmes et crée des entre-deux bien dimensionnés, favorisant des lieux de rencontre extérieurs appréciés.

Le projet offre un potentiel d'évolution et laisse envisager une capacité de développement du projet en concertation avec les usagères et usagers. La représentation graphique montre une recherche de légèreté qui traduit une intention d'intégration dans le site sans s'imposer. Le projet privilégie un concept de déplacement majoritairement à l'extérieur, à l'opposé d'une logique de distribution concentrée à l'intérieur d'un seul volume.

D'un point de vue fonctionnel, les entrées dans les différents bâtiments sont distinctes, néanmoins un espace d'accueil commun est aménagé au cœur du site.

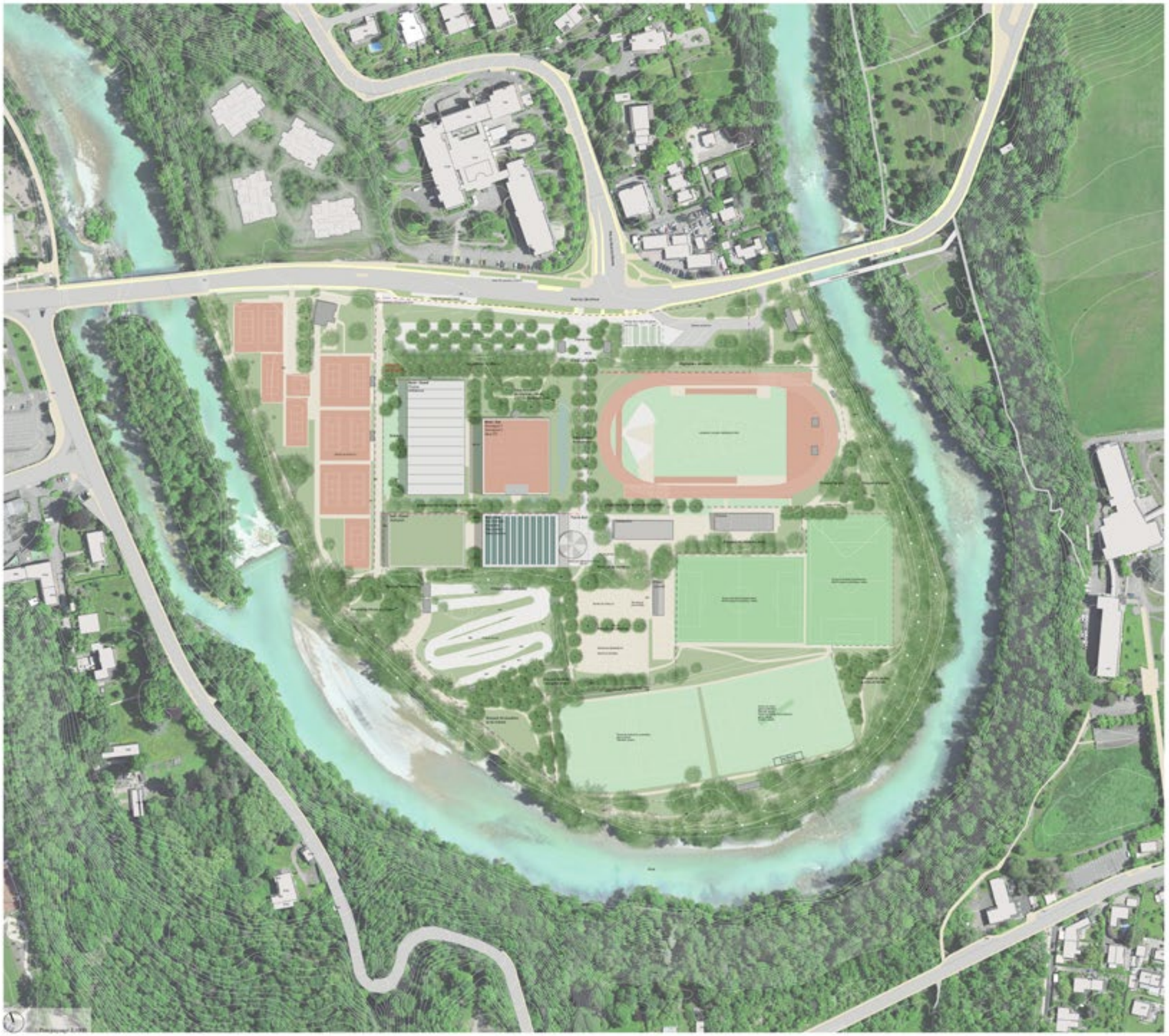
Les entrées directes, tout en offrant des espaces d'accueil dans chaque bâtiment, optimisent les surfaces de distribution et donnent des accès immédiats aux différentes fonctions. Ce dispositif permet de répartir les flux et de réguler les affluences de tous les utilisateurs et utilisatrices. Ainsi, la forte fréquentation est accompagnée plutôt que contrôlée, ce qui correspond à l'esprit du lieu.

Le jury apprécie particulièrement l'intention affirmée de travailler avec l'existant, qu'il s'agisse des bâtiments, de la topographie ou du paysage. La vie sociale apparait naturellement favorisée dans une expression simple, libre et dans un environnement paysager renforcé.

Du point de vue de la durabilité, le projet associe ventilation naturelle et mécanique, la ventilation naturelle étant assurée par les façades, rendue possible grâce au fractionnement des volumes et incluant des principes simples de déstratification de l'air. L'apport en lumière naturelle est bien étudié et gradué, comme le dispositif de toiture en sheds orienté au nord au-dessus de la salle d'athlétisme et la justesse des ouvertures en général.

Le projet conforte et densifie la strate arborée en s'inscrivant avec précision dans toutes les traces du site, sans le recomposer. Le jury souligne l'attitude générale de puiser dans ce qui existe, sans imiter, tout en complétant, transformant et en conservant la dualité des berges naturalistes et d'une nature urbaine. Le jury apprécie le traitement paysager qui s'inscrit dans la cohérence du projet architectural de faire avec l'existant.

Par sa sobriété et sa justesse, le projet s'inscrit pleinement dans les enjeux actuels tout en respectant l'identité remarquable du Bout-du-Monde.



COMPAS

LE BOUT-DU-MONDE

Le centre sportif du Bout-du-Monde dispose de **qualités paysagères remarquables**. Bien plus qu'un simple complexe sportif, il s'agit d'un grand parc paysager aux ambiances végétales différenciées, logé dans une boucle de l'Arve et disposant de vues plongeantes sur le grand paysage. Deux éléments caractérisent le site : d'une part la **géométrie linéaire des terrains de sports**, soulignée par les alignements de feuillus et de conifères ; d'autre part **les rives de l'Arve et le cordon boisé de la ripisylve**. Au-delà de ces qualités paysagères évidentes, le site dispose cependant de problématiques qui nuisent à l'usage. Il y est difficile de s'orienter, les cheminements entre les terrains de sport sont exigus, l'entrée nord est peu lisible et encombrée de places de stationnement. Le projet de réaménagement donne la possibilité de corriger à ces carences, ainsi que de renforcer les qualités paysagères et écologiques du site ainsi que ses qualités d'usages, pour les sportifs comme pour les non-sportifs.

Centre sportif : parvis, entrée et trame arborée

L'entrée principale du centre sportif est mise en valeur par la **création d'un parvis nord**, dont le dallage est constitué d'éléments de béton modulaires récupérés de la façade du bâtiment existant qui est démoli. Ceci met en valeur les édicules d'entrée en béton lavé, et permet de marquer de façon claire l'accès au site, que ce soit depuis le centre-ville de Genève à l'ouest comme depuis la nouvelle passerelle piétonne à l'est.

Ce parvis se prolonge par une **allée plantée** dont l'alignement de bouleaux actuel est doublé afin de renforcer sa présence. L'allée continue jusque devant l'accueil du **parvis sud**, localisé au cœur du site et où se situe la pavillon d'entrée, qui sauvegarde les usagers et leur permet d'accéder à l'ensemble des terrains et équipements sportifs. **Le pavillon des gardiens** est transformé en restaurant, dont la terrasse en stabilisé orientée au sud est protégée du soleil par le groupe de cèdres et de pins existants.

L'accès à la piscine et aux nouveaux bâtiments sportifs s'effectue par des chemins en stabilisé qui sont longés de nouvelles plantations d'alignement. **Le solarium** se trouve dans un espace protégé à l'ouest de la piscine et profite d'un bon ensoleillement.

Au nord-est du périmètre de construction, un **talus forestier** accueille les terres d'excavation générées par le site. Ceci permet la création d'un talus anti-bruit qui protège le site des émissions sonores de la route de Vessy et agit en tant que filtre végétal avec le parking. Ce talus planté se situe en dehors du périmètre clôturé du centre sportif et est donc accessible à toute heure et par tout temps par les usagers du site.

Les **nouvelles plantations prolongent les alignements de feuillus existants** (platanus, bouleaux, tilleuls). Elles prennent en compte l'existant en respectant la diversité des essences et des typologies de plantation, qui est jusque comme une qualité du site actuel. Autour des nouveaux bâtiments de sport se trouve un **jardin d'eau**, permettant de récupérer l'eau des toitures afin de l'infiltrer et servant de support de biodiversité.

Meandre de l'Arve : ripisylve, boucle de jogging et poches végétales

Au nord du centre du Bout-du-Monde, une nouvelle **clôture** avec une entrée unique permet de contrôler les entrées aux équipements sportifs, comme souhaité par le programme. En revanche, le long de l'Arve, **la boucle de jogging** se trouve en dehors du périmètre clôturé et reste accessible de tout temps et à toute heure, comme c'est déjà le cas à l'heure actuelle. Des **poches végétales** y sont aménagées afin de créer des espaces de détentes le long de l'Arve. Deux cèdres et, des bosquets d'arbres accentuant les cheminements et stabilisé et créent des espaces ombragés. Le cordon boisé existant est épaissi, et les plantations existantes sont complétées par une **végétation caractéristique de la ripisylve** des bords de l'Arve : saule, aulne, frêne, hêtre, peupliers et chênes sont présentés par des plantations de plantes et d'arbres.

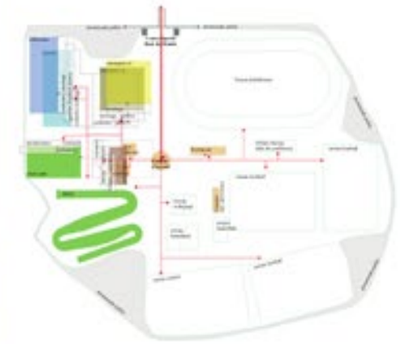


Diagramme de fonctionnalité sur l'ensemble du site

- Axe principale
- Utilisateurs
- Accompagnants
- Activités hors bâtiment



Schéma de circulation et d'accès

- Entrée et sortie principale
- Sorties secondaires

Cheminements du centre sportif
Cheminements le long de l'Arve
Cèdraies



Schéma arbres sur l'ensemble du site



Plan rez-de-chaussé 1:500

COMPAS



Axe central - entrée principale



Pavillon d'accueil depuis le hall



Axe traversant le site, est-ouest



Axe nord-sud, vue sur le Rivet de Veyrier

QUATRE QUADRANTS, UN COMPAS

Trois observations

Un. Le terrain résulte d'un mouvement. Celui d'une rivière. L'Arve dont les méandres sont si prononcés que le site peut être qualifié de presqu'île. Une topographie qui détermine à peu près tout – quel terrain du sport jouer à tiers track, sold, ou regrouper au sein d'une aire de stationnement. Un même compte, différents types et groupes, souvent légèrement décalés en nombre les uns par rapport aux autres. Un patchwork.

Deux. Un bâtiment. Un seul bâtiment. Rien d'autre que ce qu'il doit être, construit avec une économie de moyens et de temps. C'était nécessaire. Et rien de plus. Il ne peut que être beau. De caractère plutôt industriel. Et certainement pas supersociété. Ou la sécurité à prime comme un bâtiment destiné au sport. Le mot « salle de sport » signifie littéralement : une salle. Mais il y a aussi le dessin de la façade, où des panneaux carrés identiques alternent entre le noir et le blanc. Une échiquier. Frappant. Pourtant, dans les limites de l'économie de moyens, il y a un certain désir d'être un peu plus que juste une salle.

Trois. Peut-être la première observation, ou du moins la plus importante. Le bâtiment et le site. Comme « ils ne signifiaient rien l'un pour l'autre. Le bâtiment est là. Un peu caché derrière les arbres. Pas important. Le site est là aussi. Et il serait la même sans ce bâtiment. Ni l'environnement n'a d'importance une fois que l'on est à l'intérieur. Ni ce qui se passe à l'intérieur n'a la moindre importance pour l'environnement. Le périmètre du bâtiment est une ligne noire. Le bâtiment donne l'impression d'avoir été découpé du terrain.

Questions. Si cet nouveau bâtiment doit être construit – il le faut, oui ! – comment faire pour que cela ne revienne pas simplement à découper un morceau d'un tout ? Comment faire pour que ce nouveau bâtiment attende ait non seulement une signification différente en tant que bâtiment en soi, mais qu'il ait aussi une signification dans le contexte où il s'inscrira, et plus encore : comment peut-il devenir un nouvel acteur déterminant dans ce contexte ? Et inversement – comment inscrire ce bâtiment dans le site, et comment en site contribue-t-il à notre l'horizon de ce bâtiment ?

Cet. Le sport. Voilà de quoi il s'agit, désormais. Le sport n'est pas quelque chose qui ne doit pas ou ne peut pas être vu.
Le sport n'est pas seulement du sport. Le sport, c'est aussi du lien. Pratiquer un sport n'est pas seulement une question de condition physique. C'est aussi une question de lien. Le sport se partage, en équipe comme sur le plan personnel. Si un terrain de sport est ce qu'il est – ou ne peut guère y changer grand-chose –, alors c'est la manière dont les différents terrains pourraient s'articuler entre eux – du simple fait d'être vus au partage réel du même espace – qui pourrait faire la différence. On plante : que dont dans la différence.

Non pas un seul bâtiment, mais quatre quadrants
Cela aurait pu être à nouveau un seul bâtiment, mais c'est devenu moins lorsque quatre quadrants sont devenus un monde plutôt qu'un bâtiment. Des quadrants qui, en eux-mêmes, ne sont peut-être ni plus ni moins que de simples bâtiments – universels dans leur structure, économiques dans leurs matériaux, et sobres en apparence – mais qui, grâce à l'espace ouvert qui traverse les quadrants dans le sens de la longueur et de la largeur, ne sont plus de simples bâtiments, mais quatre parties d'un tout – quatre parties non pas pour diviser, mais justement pour relier.

L'espace central ouvert, tant longitudinal que transversal, constitue l'épine dorsale physique et mentale de l'ensemble. Les façades des quatre quadrants s'ouvrent principalement vers l'intérieur, vis-à-vis, formant une ceinture de cheminements d'accès. C'est ainsi que tous les bâtiments deviennent véritablement des quadrants d'un tout.

Le bâtiment existant peut être divisé en deux parties pour former deux quadrants, chacun ayant sa propre fonction : un quadrant accueille la salle d'armes, la gaderie, et les sports non-noirs. Non pas simplement empilés et organisés, mais entrecoupés d'espaces ouverts-non-un grand tout. L'autre quadrant accueille le skatepark ainsi que les espaces logistiques et annexes, qui « longeront parfaitement dans ce quadrant existant, à proximité de la piste BMX située au sud. Il y a une certaine affinité entre ces deux quadrants, le sud-ouest et le sud-est.

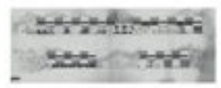
L'un des nouveaux bâtiments, le quadrant nord-est, accueille les salles omnisports sur deux étages. L'autre quadrant, nord-ouest cette fois, abrite la salle d'athlétisme, au-dessus du bassin olympique. La piscine bénéficie, elle aussi, d'un solarium et surtout d'une vue imprenable – quelle vue ! – qui, tirant parti du dénivelé du terrain, ouvre l'ensemble vers la partie nord du site.
Seul le bâtiment existant présente encore une façade particulière, ensemble-ment ouverte sur tout le côté est. Cette ouverture marque l'accès par cette voie transversale, puis le long de l'espace ouvert intermédiaire.

Le pavillon circulaire, centre imaginaire de nous-tenant quasi circulaire et espaces de la rivière, est le centre du tout. Le centre du Rose-du-Monde ? Il est le clé des longs espaces extérieurs qui se croisent et qui relient l'ensemble dans le sens de la longueur et de la largeur. Ce bâtiment circulaire est en quelque sorte le centre du compas ! Comme si le mouvement en trois quarts de cercle, pour ainsi dire esprit-ceux, de la rivière qui l'entoure trouvait ici son centre. Des méandres et un centre inattendu. Mais la nature même des choses – le centre se trouve là où commence l'accueil. Et c'est de manière radiale et orthogonale que le visiteur est renvoyé. Il est visible depuis le tout et accessible à pied. Et de là, le logique même de l'orientation.

même sens, but différent
Les nouveaux bâtiments – les deux quadrants nord – ne diffèrent pas, sur le plan architectural, de l'ancien bâtiment – les deux quadrants sud. Comme indiqué précédemment : ces bâtiments-existants sont l'exemple même d'une signification économie de moyens et de temps. Les deux nouveaux bâtiments doivent en faire tout autant, même si l'on pourrait dire que les temps et les moyens ont changé – ils sont désormais plus favorables.
Bien que, d'un point de vue éthique, cela mérite réflexion.
L'architecture ne réside pas dans la simple différence d'expression de la technique et de la construction. Peut-être ne doit-elle même pas être différente. Elle peut présenter la même structure et la même construction. Bien sûr, sans ignorer les exigences énergétiques actuelles.

Mais ce que l'architecture d'aujourd'hui voudrait ou devrait être capable de faire ne réside pas nécessairement dans les bâtiments eux-mêmes, mais dans la manière dont les bâtiments – ainsi que leur programme et leurs usagers, ou en d'autres termes : la vie et son expérience – s'articulent les uns par rapport aux autres. Une relation simple mais précise entre l'implantation de l'ensemble et celle des parties entre elles permet aux quadrants de former un tout, et à ce tout de devenir une ressource pour l'environnement et la contrée plus large.
Et c'est peut-être cela, l'architecture : l'efficacité dans l'économie de la construction comme levier principal pour l'écologie en architecture – les termes grecs « oikonomia » et « oikologia » partagent l'idée d'économie et d'écologie – « oikos » signifie maison et, en économie, cela désigne la gestion de la maison, la ménage, tandis qu'en écologie l'attribuée c'est l'étude de ce ménage en vue de son optimisation.

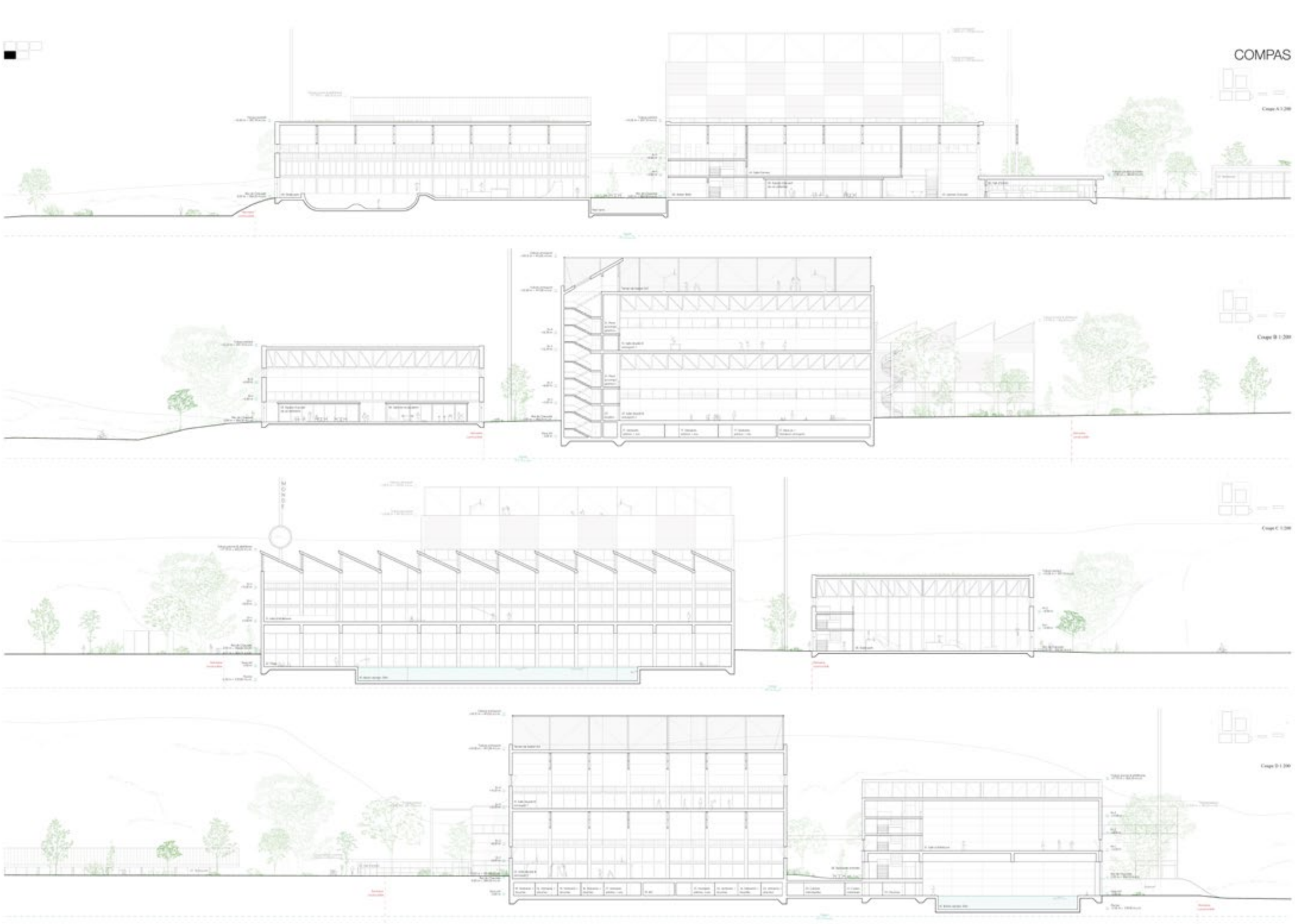
Et l'écologie va encore plus loin – c'est ça, l'architecture ! – : cet arrangement crée une écologie de « l'extérieur » qui devient le centre de « l'intérieur ». L'« extérieur » s'immisce dans l'« intérieur » et, de ce fait, le bâtiment engage un « monde devenir, d'une part, plusieurs bâtiments – économie – et, d'autre part, de manière inattendue, un bâtiment composé de quadrants – écologie – formant un tout.

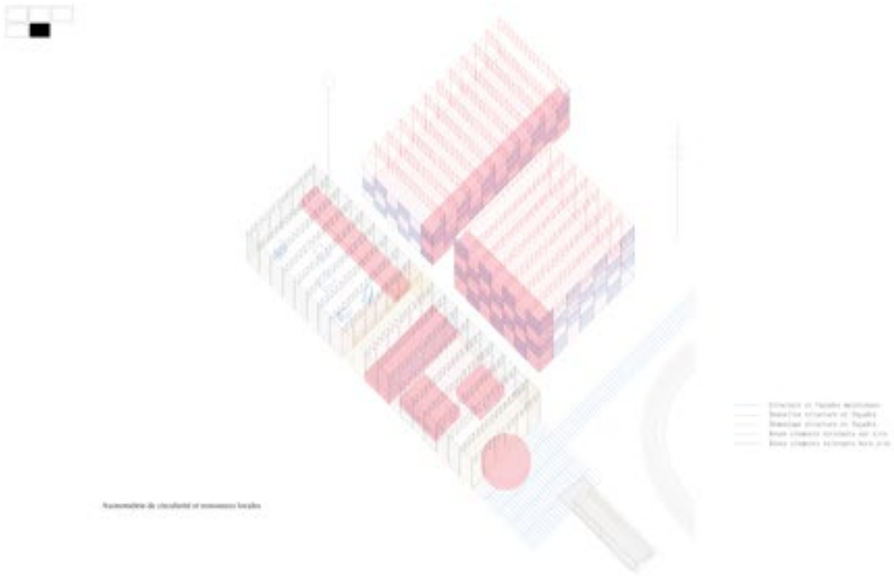


Ces dessins en noir et blanc des façades du bâtiment existant sont restés et restent gravés dans la mémoire. Les nouveaux quadrants sont conçus, dans la construction, de la même manière que les quadrants existants, y compris au niveau de la façade. Si les dessins des bâtiments existants constituent donc la transcription de l'économie du temps, alors les dessins en noir et blanc de la façade représentent la plus petite échappatoire possible à cette économie. Les bâtiments se voient dotés d'un entourage – certes très sobre – de simples nuances de teintes différentes dans les panneaux. Des nuances ou un noir et blanc radical ? Impossible à dire pour l'instant. Mais cela suffit à servir de motif. Si bien qu'aujourd'hui encore, on ne peut faire autrement que d'ajouter à l'ensemble, pour ainsi dire, un dessin tout aussi simple.

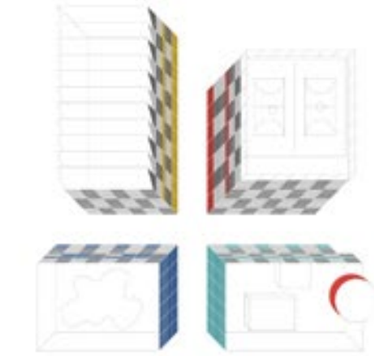
Mais pas en noir et blanc. Plutôt une gamme de tons doux. Des tons qui rappellent l'une gris-vert glaciale de l'Arve. Ou que font écho au rouge-brun terne de la pierre d'athlétisme. Ou au bleu lointain du ciel d'une soirée d'été en août. Des nuances sur un échiquier, suivant l'effet du réemploi. Chaque orientation se décalant légèrement. «Gerhard Richter, Stijn Cole, Ou Agnès Martin.
Un même choses, mais différente. Différente, mais tout de même la même.
L'architecture est un récit continu. Les révolutions ne changent pratiquement rien. Tout a déjà existé et existera à nouveau, d'une autre manière. En ce sens, l'architecture est un monde. Un « artwork » qui est une véritable « écologie ».
Ne more complicated, but no simpler either (Herman Haan / NL)


COMPAS
BOUT DU MONDE


COMPAS
MONOP



Axonométrie de circularité et ressources locales



Les quatre quadrants forment l'espace central

COMPAS

Circularité et ressources locales

Le projet considère le site comme sa première ressource : il la valorise et s'inscrit ainsi dans une logique de circularité, en limitant les flux de matière entrants et sortants et en tirant parti de ce que le site offre déjà — topographie, végétation, bâtiment existant, usages. Cette approche se décline à toutes les échelles du projet. Les **terres d'excavation sont valorisées sur place** (modelage du terrain, talus, nouvelles topographies), réduisant au minimum les mouvements de camions et fermant le cycle de la terre à l'intérieur même de la parcelle.

Conserver le Pavillon des Sports

Le bâtiment existant est reconnu pour sa valeur d'usage, mais aussi pour la **matérialité** et l'**énergie grise** qu'il incarne. Il reçoit un programme compatible avec sa structure et ses capacités réelles, **prolongeant sa vie utile pour un nouveau cycle**. On ne lui demande pas ce qu'il ne peut pas donner : les usages exigeant un confort thermique hivernal strict sont regroupés dans les constructions neuves, conformes aux exigences normatives actuelles, tandis que l'existant accueille les activités qui s'accommodent de son enveloppe.

Économie des moyens

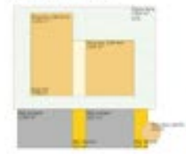
Les nouveaux bâtiments sont conçus comme des structures universelles, économiques et robustes, capables d'évoluer dans le temps pour maximiser leur durée de vie et leur résilience. La simplicité générale assure la réussite que sa réalisation : des trames régulières, des portées optimisées et des matériaux employés selon leur logique la plus directe. Une compacité maximale des volumes réduit les surfaces d'enveloppe exposées, limitant les déperditions thermiques et la quantité de matière nécessaire pour une même surface utile. Les ouvertures sont mesurées et positionnées au strict nécessaire pour l'éclairage naturel, la ventilation et les vues, ce qui optimise le bilan thermique des façades et réduit le recours à des dispositifs consommants de protection solaire ou d'occultation.

Réemploi

Les éléments de façade en béton existante sont directement **réemployés sur site**, comme dalles, pour renforcer l'axe principal. Les autres éléments issus de la **déconstruction sélective** (structurels, menuiseries, éléments de façade) trouvent une seconde vie dans les constructions de la halle nord-est : la bande de menuiserie est réimplantée dans son intégralité pour la salle d'escrime, tandis que la charpente de la tribune sert à construire les structures énergétiques du skatepark. Chaque matériau est placé dans la couche où ses performances suffisent, selon une **logique de cascade** qui maximise les déchets, réduit l'empreinte carbone et **ancre le projet dans l'identité matérielle du lieu.**

Les grandes surfaces, l'échelle et le caractère universel des façades des nouveaux bâtiments principaux se prêtent idéalement au réemploi de différents types de tôles et de fibres-ciment endommagées, provenant de futures démolitions, comme les chantiers du PAV. La **calepinage en damier** d'environ 6 x 6 m permet d'intégrer, en alternance, des **panneaux issus de réemploi** et de nouveaux panneaux plus brillants, **renforçant ainsi doucement l'expression architecturale**.

Schéma surface constructible





Stratégie de ventilation

Le projet prévoit une **stratégie mixte** associant ventilation naturelle et ventilation mécanique selon les affectations et la configuration des volumes. **La ventilation naturelle est privilégiée** dans les grands volumes sportifs hors sol. Elle s'appuie notamment sur une ventilation traversante exploitant les façades opposées et les vents dominants du site, afin de favoriser un balayage efficace des espaces. Dans les volumes présentant une hauteur libre importante, cette ventilation traversante est complétée par une **ventilation naturelle par effet cheminée**, avec amenées d'air en façade et évacuation de l'air chaud en partie haute ou en toiture.

La ventilation mécanique est réservée en priorité aux locaux présentant des contraintes particulières d'humidité, d'hygiène ou d'exploitation, notamment les espaces placés et leurs locaux associés ; les vestiaires sanitaires ; les vestiaires et douches ; les WC et sanitaires ; les locaux techniques et autres locaux présentant des charges spécifiques. Les locaux aux périphériques tels que bureaux, locaux matériel, stockage, ateliers ou espaces d'accueil peuvent être intégrés à une stratégie naturelle ou hybride en fonction de leur position dans le bâtiment et de leur relation avec les façades.

En période estivale et en mi-saison, la ventilation naturelle pourra également être utilisée pour assurer un **rafraîchissement nocturne** des grands volumes, en profitant de l'ouverture des façades et des ouvrants hauts.

Ainsi conçue, la durabilité ne s'ajoute pas au projet : elle en découle.

Schéma principe de ventilation



Le cycle de l'eau

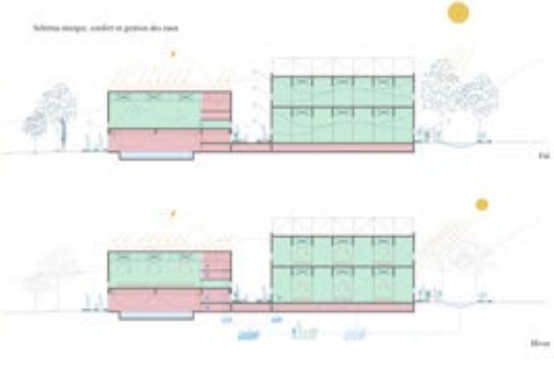
Le site s'inscrit dans le sillonnée de l'Arve, au contact direct de la rivière et de sa nappe. Le projet assume cette condition : **il préserve l'espace de la rivière et sa dynamique de crue, et organise la gestion des eaux pluviales** par hiérarchie, rétentions parallèles et infiltration contrôlée, avant restitution progressive vers le sol et la rivière. Les surfaces perméables sont maximisées et l'eau devient un élément visible du paysage, avec noues, bassins, jardins d'eau. À l'échelle des bâtiments, le cycle se prolonge. Les **eaux grises des douches** (ressource abondante dans un programme de piscine et de vestiaires) sont récupérées et traitées par un système de **phytoépuration naturelle**, intégré au paysage et situé parti des jardins du terrain. Une fois épurées, elles alimentent les chasses d'eau et le nettoyage, réduisant substantiellement la consommation d'eau potable. La **cycle de l'eau porte enfin une ambition pédagogique explicite** : rendre lisibles les cours de l'Arve, montrer le parcours de l'eau à travers le site et les bâtiments, faire de la réutilisation un récit visible pour les usagers d'un équipement public.

Énergie et confort

La projet distingue clairement les ambiances : les constructions neuves sont chauffées et performantes à l'hiver (3 niveaux, à l'exception des vestiaires, seuls non chauffé), **en cohérence avec un capacités et ses usages**.

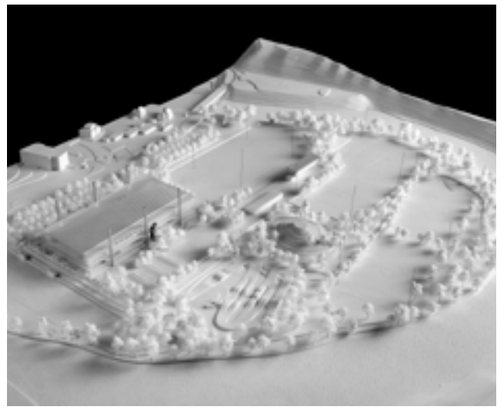
En été, le confort repose d'abord sur des **mesures passifs** : ventilation traversante maximisée, protections solaires et ombrage créant de l'ombrations, complétés par le microclimat qu'offrent la paysage et la présence de l'eau. **En hiver**, les espaces cadiques laissent pénétrer le rayonnement direct, apportant des gains solaires gratuits. La chauffage périrégie des systèmes simples et peu exigeants en entretien. Dans les grands volumes, la stratification de l'air est combattue par des **ventilateurs de plafond industriels de déstratification**, protégés par des grilles, qui ramènent la chaleur à hauteur d'usage **sans consommation technique**. La production de chaleur (bascule, sur chaudé saisonie, chauffage) s'appuie sur un système à haute efficacité recherchant la remajue maximale entre les différents besoins, avec récupération de chaleur le où elle est partissante. La **réduction** prime : des solutions éprouvées, faciles à exploiter et à entretenir, au service d'un équipement public durable.

Schéma énergie, confort et gestion des eaux



D

2ème RANG — 2ème PRIX



Projet n° 01

03081803

Architecte
BAUKUNST AND ASSOCIATES Srl

Architecte paysagiste
studio erde GmbH

Le projet « **03081803** » propose une organisation du centre sportif par bandes orientées est-ouest, tant à l'échelle du paysage qu'à celle du bâtiment.

L'entrée au site se fait depuis l'axe nord-sud, traversant la première bande paysagère. Elle est marquée par une « place d'entrée » qui souligne l'axe transversal de circulation extérieure, et qui mène à la « place centrale », en longeant le bâtiment, faisant partie d'une bande programmatique au centre du site. L'organisation paysagère par bandes et leur articulation offrent une grande lisibilité au site au moyen de deux places publiques.

Le bâtiment reprend la même logique dans sa composition architecturale, se plaçant dans le prolongement du stade d'athlétisme. Son corps central couvre un grand vide comprenant les espaces majeurs et publics, avec l'accueil, la piscine olympique, les salles omnisport, et la salle d'athlétisme. Ce vide est entouré par deux bandes de circulation et de services, qui sont en contact visuel à la fois avec le paysage et avec les fonctions sportives. Ce contact, malgré son grand intérêt architectural, mérite d'être vérifié dans son dimensionnement, autant pour la fluidité des circulations que pour l'exploitation. L'espace de circulation est une zone de climat tempéré, pouvant s'ouvrir ou se fermer selon les besoins saisonniers.

Il s'agit d'un bâtiment compact et densément habité. Sa distribution claire divise les flux sur les côtés, au nord du bâtiment pour les salles de sport, et au sud pour la piscine. Le jury soulève néanmoins le manque de visibilité des circulations verticales depuis l'intérieur, ainsi que leurs tailles restreintes. Le bâtiment offre une grande transparence entre les différents programmes sportifs, et une articulation spatiale claire et efficace.

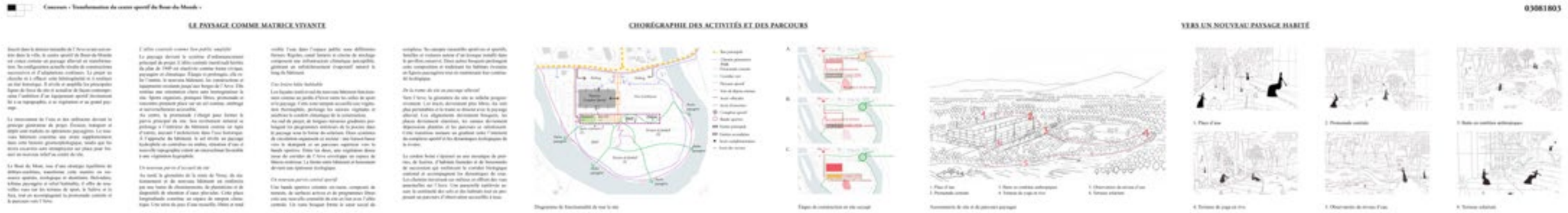
D'un point de vue programmatique, l'installation ponctuelle de fonctions dans la bande de service du rez-de-chaussée est questionnée. De plus, la salle d'escrime est jugée difficilement exploitable par sa proportion longiligne, et la buvette n'est ici réservée qu'aux usagères et usagers du bâtiment.

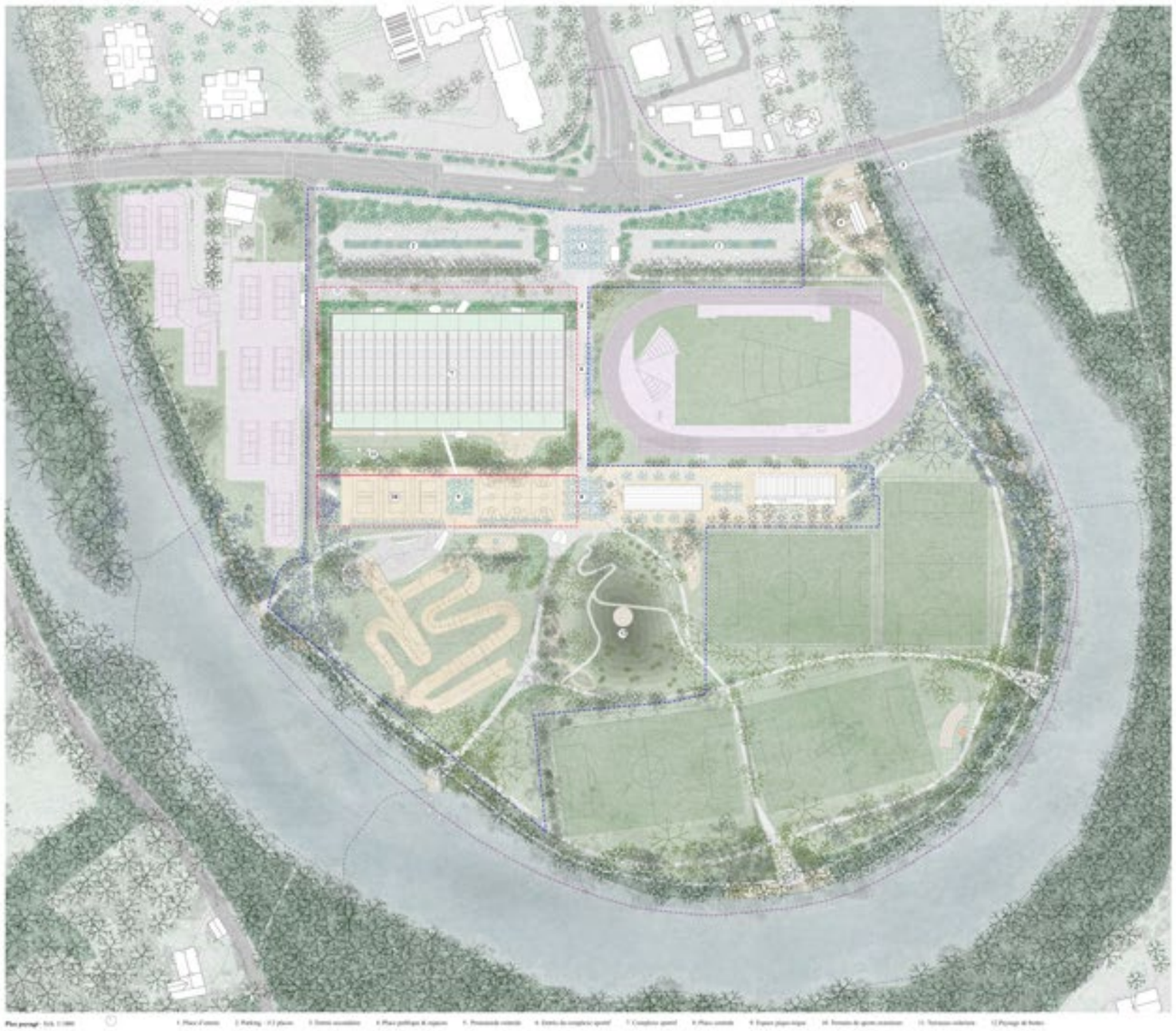
La piscine olympique se trouve en lien direct avec l'extérieur et le programme du solarium. Ce dernier s'installe dans une nouvelle bande programmatique au sud du bâtiment. Le programme est complété grâce à une dernière structuration horizontale, créant une plateforme minérale comprenant différents pavillons. D'une part le skate-park et les abris PC inscrits sur l'empreinte du pavillon des sports, ici démonté, et de l'autre le pavillon des gardiens (bâtiment de Waltenspühl), ainsi que la tribune existante. La vocation sportive se trouve ici renforcée, à la fois au niveau architectural et paysager.

Le projet répond aux enjeux climatiques contemporains à travers plusieurs axes : son architecture composée par des couches spatiales et une peau climatique flexible, son geste de grand vide qui se veut adaptable dans le temps selon l'évolution des exigences programmatiques. Des cheminées de ventilation maximisent la ventilation naturelle des espaces intérieurs. Le projet réemploie certains éléments du pavillon des sports, et porte son attention aux terres excavées. En effet, le grand chemin nord-sud qui traverse le site aboutit sur un espace central devenu « Belvédère » avec un promontoire composé par les déblais des excavations du bâtiment et de son solarium.

Cette proposition est caractérisée par une cohérence à tous les niveaux de sa conception. À la fois techniquement simple et pragmatique dans son fonctionnement, le projet est d'une clarté architecturale qui est appréciée par les membres du jury.

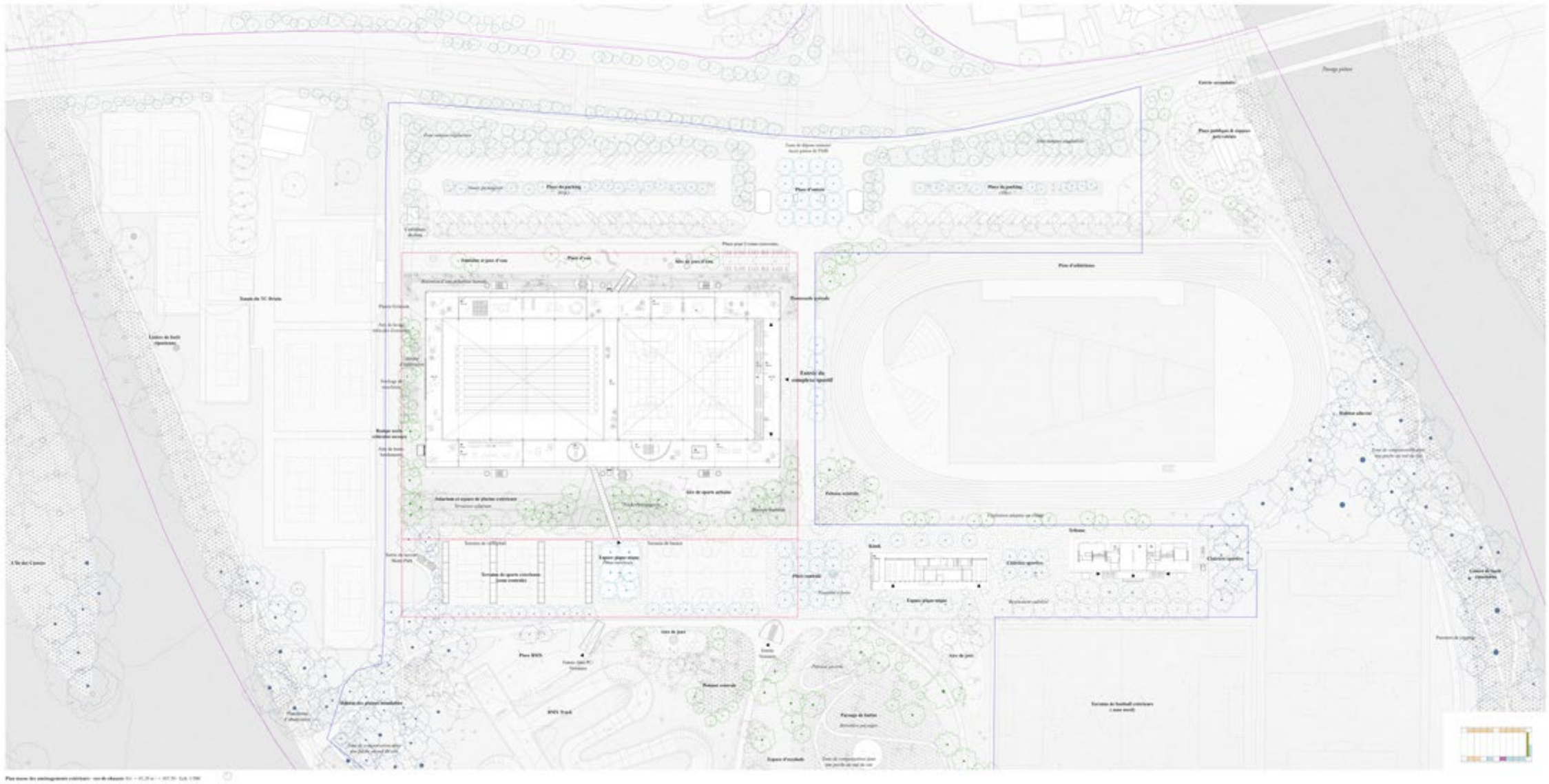



Concours « Transformation du centre sportif du Bout-du-Monde »
03081803
LE PAYSAGE COMME MATRICE VIVANTE
CHORÉGRAPHIE DES ACTIVITÉS ET DES PARCOURS
VERS UN NOUVEAU PAYSAGE HABITÉ






Concours « Transformation du centre sportif du Bout-du-Monde »
03081803
LE SITE À L'ÉCHELLE DU TEMPS ET DU TERRITOIRE
TISSER DE NOUVEAUX PARCOURS
RÉVÉLER LA TRAME ARBORÉE
AMPLIFIER LA BIODIVERSITÉ


Place de parking
Place d'entrée
Place pour 2 roues motorisées
Espace d'accueil
Aire de jeux d'eau
Aire de sports urbains
Terrains de sport extérieurs (zone centrale)
Espace plaine ouverte
Piste d'athlétisme
Tribune
Kiosk
Vestiaires sportifs
Pelouse centrale
Aire de jeux
Terrains de football extérieurs (zone ouest)
Pelouse sportive
Parcours de haies
Pelouse arborée
Clôture de bords de rivières
Passerelle cyclable
Plaine sportive
Place publique de dépose parc-relais
Entrée secondaire
Entrée du complexe sportif
Plaine de jeux BMX
BMX Track
Terrain de basket
Terrain de volleyball
Terrain de tennis
Terrain de tennis Mini-Park
Terrain de sport extérieur
Terrain de football
Terrain de rugby
Terrain de football extérieur
Terrain de football extérieur (zone ouest)
Terrain de football extérieur (zone est)
Terrain de football extérieur (zone sud)
Terrain de football extérieur (zone nord)
Terrain de football extérieur (zone centrale)
Terrain de football extérieur (zone centrale ouest)
Terrain de football extérieur (zone centrale est)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord)
Terrain de football extérieur (zone centrale ouest sud)
Terrain de football extérieur (zone centrale ouest nord)
Terrain de football extérieur (zone centrale est sud)
Terrain de football extérieur (zone centrale est nord)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud ouest)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud est)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord ouest)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord est)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud ouest sud)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud ouest nord)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud est sud)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud est nord)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord ouest sud)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord ouest nord)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord est sud)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord est nord)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud ouest sud ouest)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud ouest sud est)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud ouest nord ouest)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud ouest nord est)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud est sud ouest)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud est sud est)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud est nord ouest)
Terrain de football extérieur (zone centrale sud est nord est)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord ouest sud ouest)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord ouest sud est)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord ouest nord ouest)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord ouest nord est)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord est sud ouest)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord est sud est)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord est nord ouest)
Terrain de football extérieur (zone centrale nord est nord est)

Concours « Transformation du centre sportif du Bout-du-Monde »

03081803

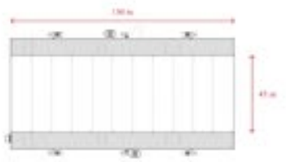
ASSURER UN PROJET ADAPTABLE DANS LE TEMPS

Tous les bâtiments provisionnels ou programmés, la nouvelle construction adopte une volumétrie simple et compacte qui offre une organisation correspondant aux activités des différentes ensembles programmés logiquement.

En regroupant intérieurement les espaces de services, la grande liberté aux grands halles longitudinales accueillant les salles les plus grandes.

Les bandes de services servent une logique à la fois structurelle et fonctionnelle optant pour une structure flexible partielle et offrant une grande souplesse de changement des usages. Les grands halles centrales d'environ 45 × 130 m est bénéficiant d'une hauteur libre de 9 m est placée au cœur du projet en lien direct avec les espaces de services.

Grâce à la rationalité de sa trame structurelle et à la concentration des fonctions techniques en périphérie, le projet permet d'être reconfiguré facilement pour répondre à l'évolution des besoins et des usages dans le temps.



Bandes de service / Grande halle centrale.

CRÉER UNE POROSITÉ ENTRE ACTIVITÉS INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES

Se déployant sur une double hauteur, la galerie périphérique du rez-de-chaussée regroupe l'ensemble des fonctions d'accueil et les programmes publiques du bâtiment.

À l'image d'un grand cube d'échange, distribuant les flux vers les différents espaces sportifs, cet espace offre la possibilité de multiples appropriations selon les périodes de l'année ou le fonctionnement propre du bâtiment.

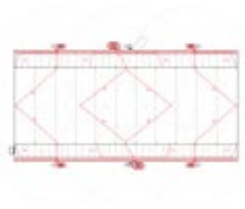
Sa disposition en 1re interface entre intérieur et extérieur, les contrôles sont fonction climatique maximisant pour contrôler l'apport en énergie solaire et en lumière naturelle. Conçu comme un grand parvis d'hiver ou climat tempéré, la galerie est ponctuée de quelques grands espaces thermiquement contrôlés dédiés aux différents programmes publics « du centre-ville que l'accueil, le hall d'entrée, l'espace d'accueil de vie collective, le restaurant, les salles de conférences.



Le rez-de-chaussée comme espace public de référence.

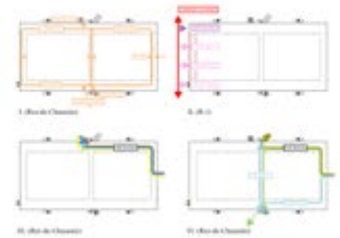
Le positionnement des distributions verticales - sont pour les circulations qui point les gaines techniques - participant à l'idée d'une très grande réversibilité du bâtiment tout assurant qu'une économie de moyens et un objectif de maintenance accru du bâtiment dans le temps. Le schéma d'évacuation s'organise autour de grandes circulations intérieures sur les façades nord et sud, complétées par des escaliers antilittoraux situés à chaque un début de volume. Ceux-ci sont conformes, à l'exception des escaliers centraux, plus largement dimensionnés et qui constituent les principales distributions verticales publics du bâtiment.

Les circulations sont les différents programmes sportifs s'organisent à partir de la galerie périphérique du rez-de-chaussée. Niveau zéro Est, l'entrée principale s'adresse à l'idée centrale du site, tandis que les accès logistiques, de maintenance du bâtiment et à l'entrée réservés des véhicules de secours sont regroupés côté Ouest. Deux distributions verticales constituent les « cœurs de circulation principales du public : d'une part côté Nord pour l'entrée des salles de sport, et, d'autre part, côté Sud pour la piscine. Une passerelle connecte les deux côtés du bâtiment et permet ainsi aux usagers l'accès du parcours entre les différentes zones du programme, permettant par exemple au rez-de-jardin l'accès aux individuels et les groupes scolaires de la piscine.

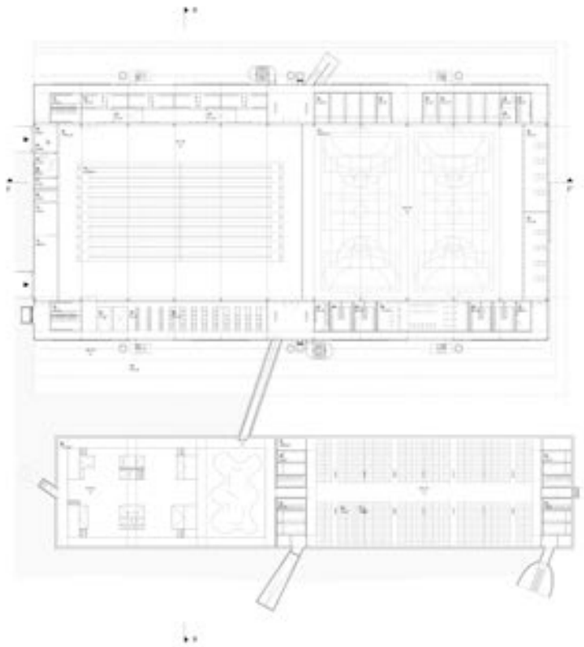


Circulation d'évacuation.

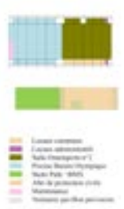
GARANTIR UNE FLUIDITÉ DE PARCOURS

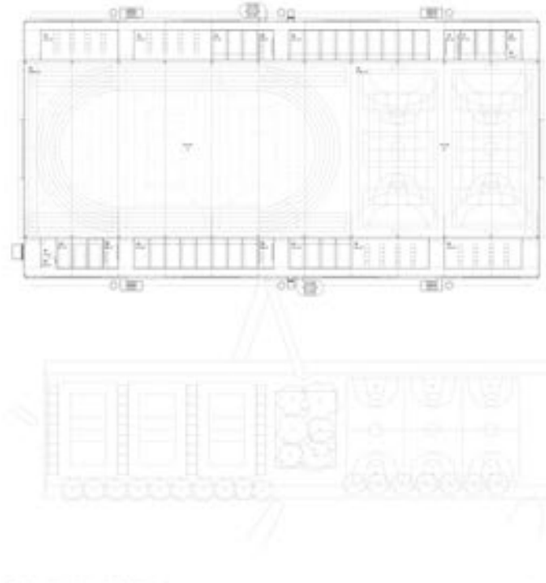


Plan par type d'usagers.



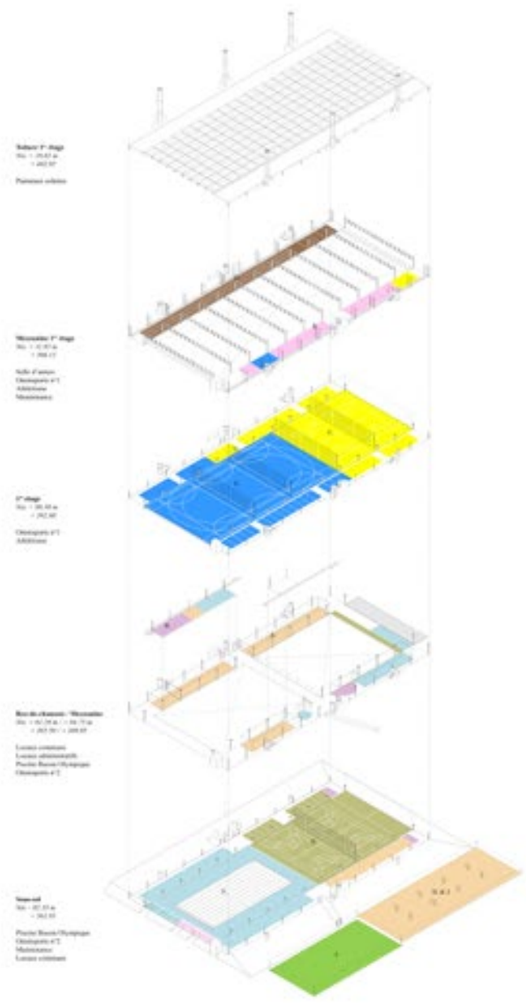
Plan R-1. Niv. + 42.37 m. / + 264.85 - Echl. 1/500



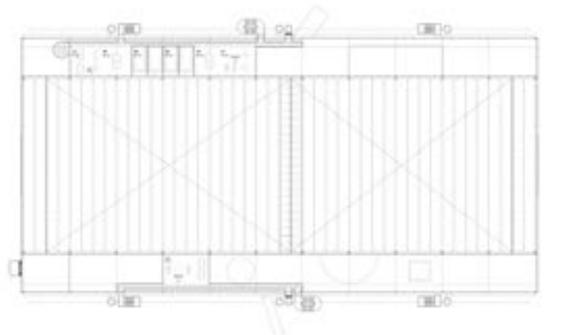


Plan 1er étage. Niv. + 48.10 m. / + 292.60 - Echl. 1/500



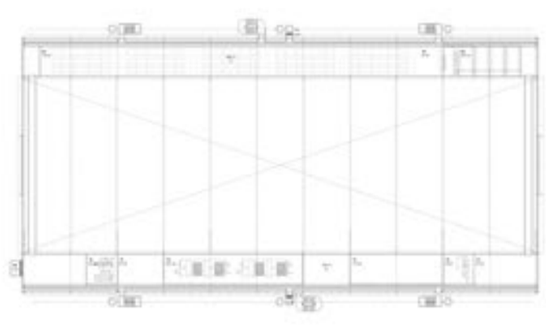






Plan Mezzanine Rez-de-Chaussée. Niv. + 44.75 m / + 109.95 - Echl. 1/500

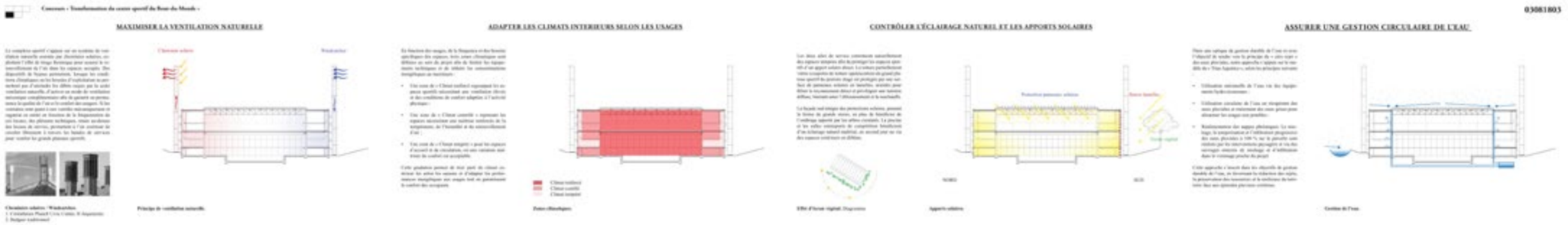


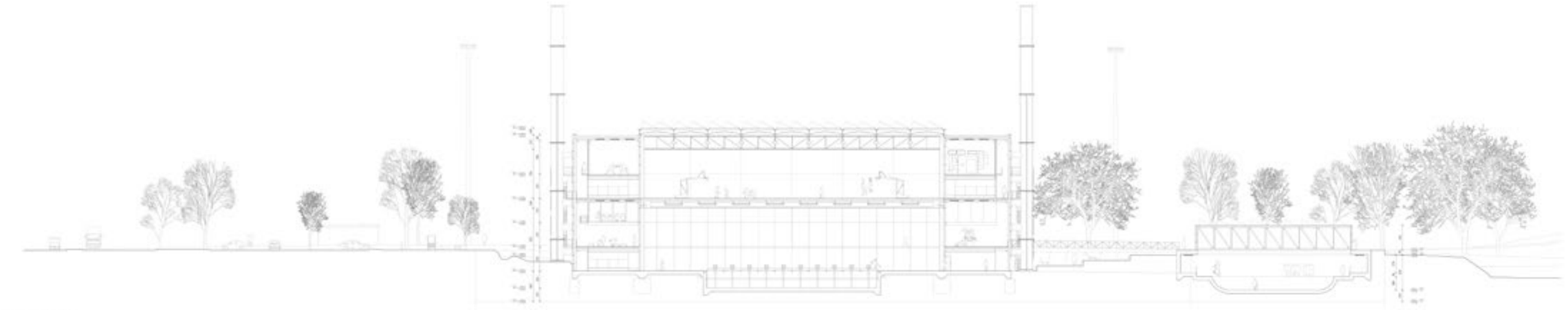


Plan Mezzanine 1er étage. Niv. + 51.85 m. / + 306.15 - Echl. 1/500

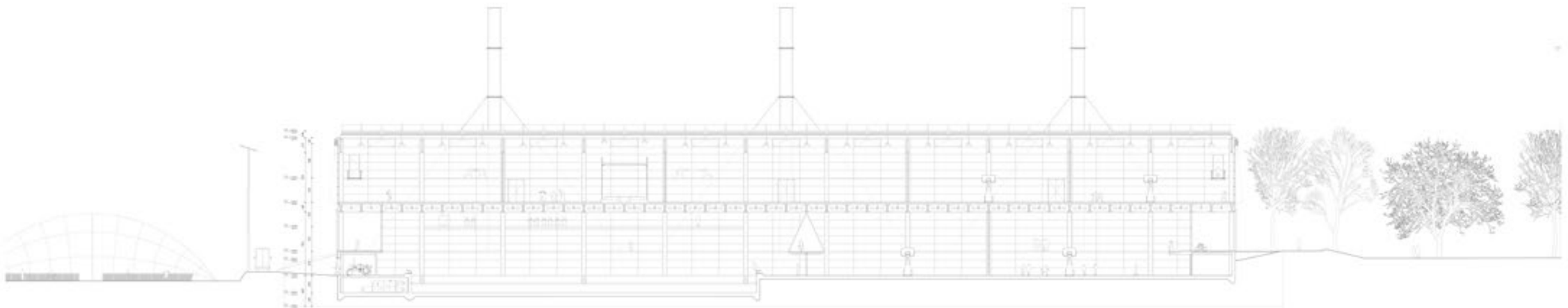


Représentation diagrammatique de fonctionnalité du bâtiment.





Coupe transversale BB' - Ech.1:200



Coupe longitudinale EE' - Ech.1:200

Concours « Transformation du centre sportif du Bout-du-Monde »

03081803

CONSTRUIRE SELON UNE ECONOMIE DE MOYENS

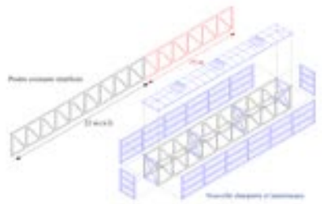


Structure mixte selon les charges et les portées

VALORISER LES RESSOURCES EXISTANTES



Poutres croisées du portique des sports.
Photographie de l'existant



Récupéré des poutres du portique des sports pour les bureaux du stationnement.

RATIONNALISER L'UTILISATION DES MATERIAUX



1. Enveloppe - éléments verre standards



2. Enveloppe - éléments verre standards



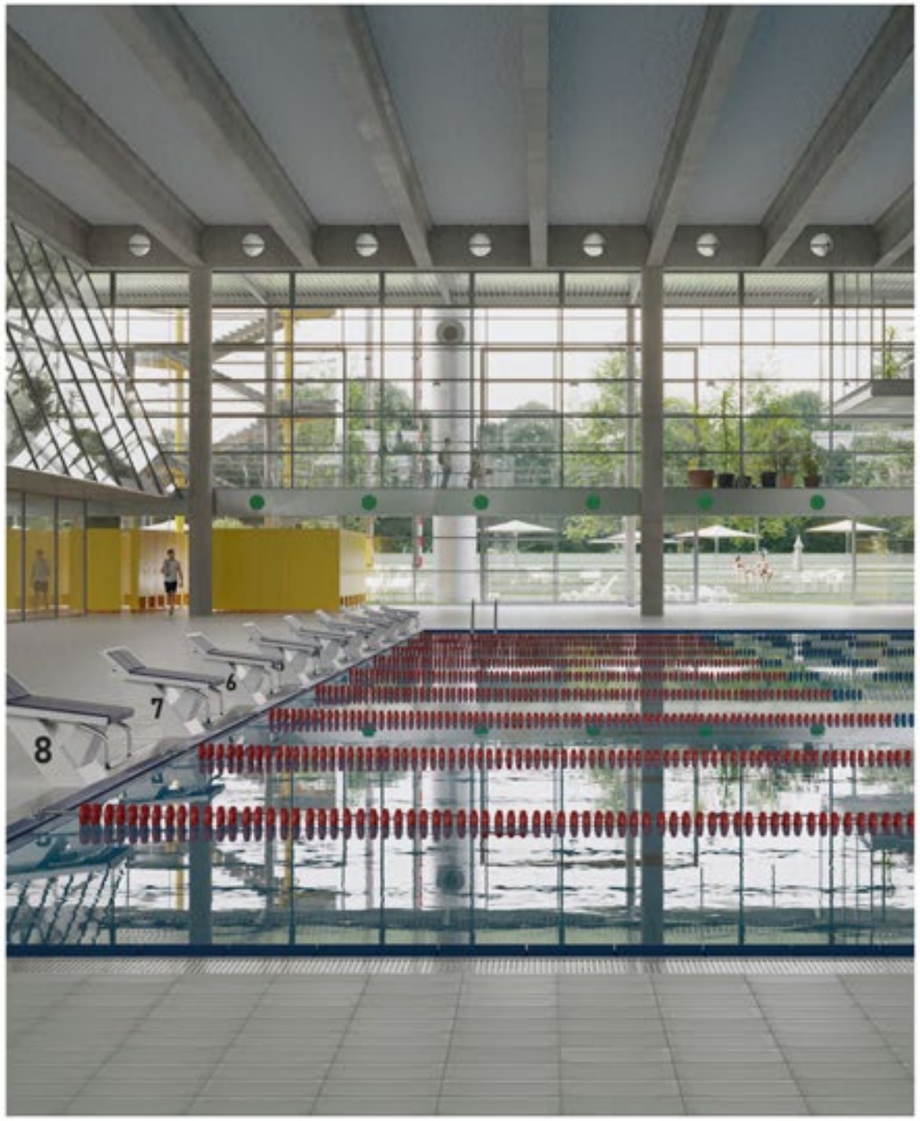
3. Halle de nat - Filtrateur en béton (prothétique)



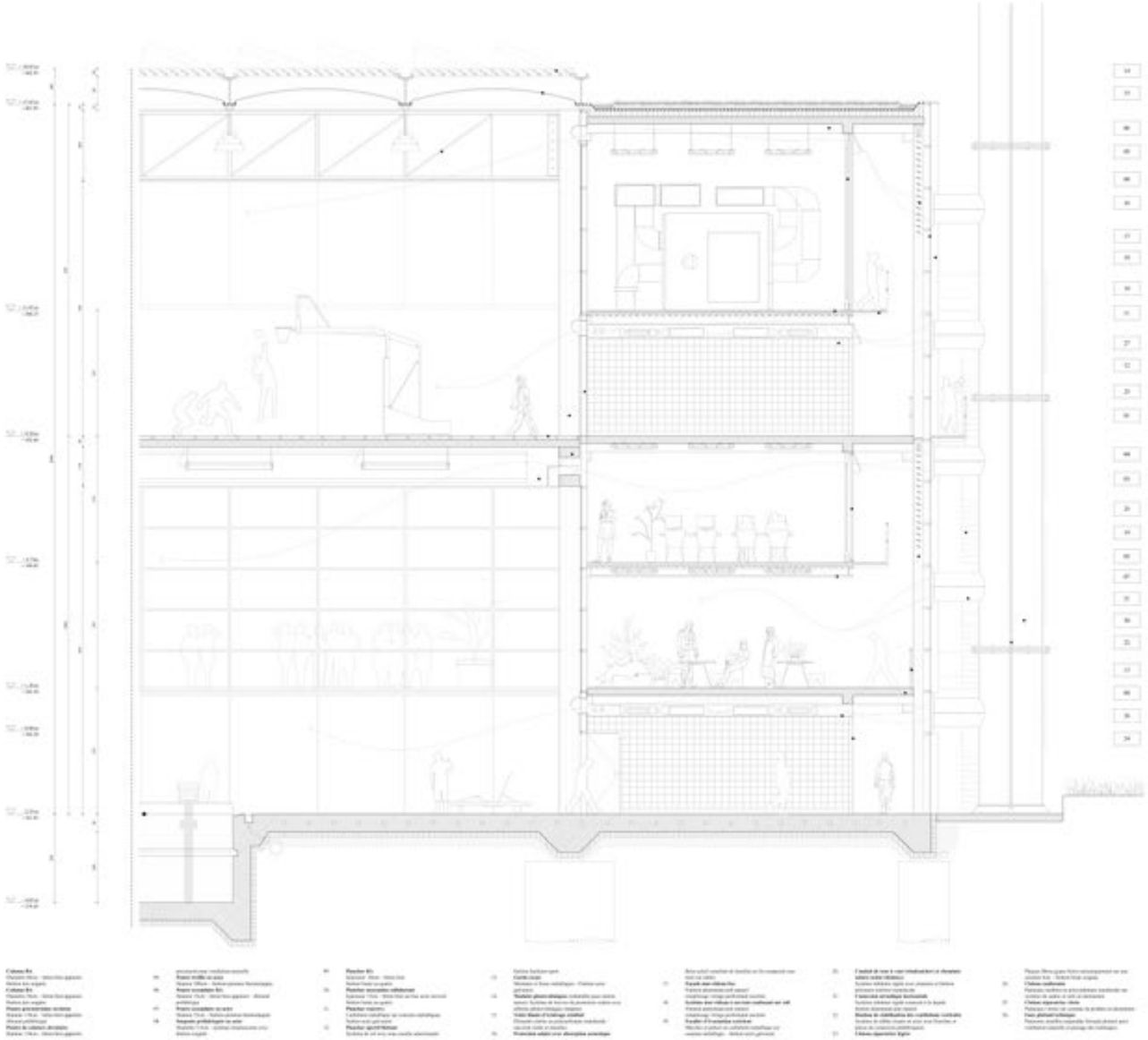
4. Toiture - Poutres croisées métalliques



5 Toiture - Protection solaire et grossesse phénoliques métalliques



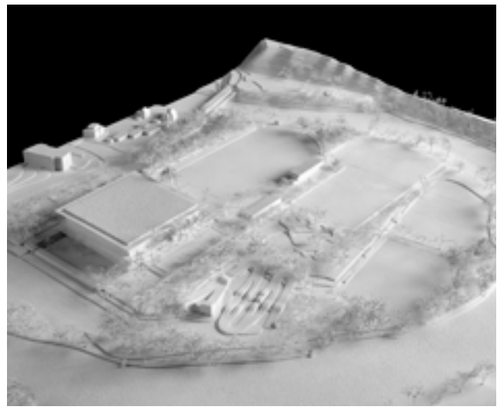
Vue intérieure de la piscine vers le Solarium (façade Sud)



Coupe constructive, Ech. 1/50

D

3ème RANG — 3ème PRIX



Projet n° 09

BELVEDERE

Architecte
FRES ARCHITECTES LAB Sàrl

Architecte paysagiste
ATELIER LJN PAYSAGISTES

Le projet « **BELVEDERE** » propose un bâtiment compact et haut, relativement transparent, placé le long de l'axe principal du site. Grâce à un portique au rez-de-chaussée et à une grande galerie élevée, il s'ouvre sur les quatre côtés du site. Sa structure en poteaux-poutres en bois s'élève sur des fondations en béton, tandis que la galerie propose une structure indépendante en « V ». Cette structure et l'utilisation importante de baies vitrées permettent une grande transparence : au rez-de-chaussée, le portique articule de manière différenciée la relation entre espaces extérieurs publics et espaces intérieurs. À l'intérieur du bâtiment, de grandes baies entre les différentes salles de sport apportent une générosité visuelle. Le plan est organisé en quatre quadrants, dont trois sont dédiés aux activités sportives et un, relativement compact, est réservé à la circulation et aux différents services. Cette division se reflète en coupe avec des doubles hauteurs dans les trois quadrants.

Le projet paysager assume le caractère artificiel des équipements sportifs dans un site naturel très puissant. L'intervention se superpose à la structure végétale libre, marquée par la topographie et la boucle de l'Arve, avec une géométrie lisible de chemins et d'espaces collectifs. L'espace du skate-park, autour duquel le site est réorganisé, est particulièrement efficace. Le bâtiment participe à cette relecture du site, d'une part par son volume compact qui libère des espaces à l'ouest, d'autre part par sa coursive publique qui propose un point de vue élevé s'ouvrant sur les quatre axes du site. Une série de petits belvédères est distribuée sur le site. Ils réutilisent les structures en métal du pavillon des sports.

Le bâtiment intègre toutes les activités sportives dans un même volume. Une entrée centrale permet de contrôler facilement l'accès et de distribuer de manière claire les différents flux d'utilisateurs et utilisatrices : les activités à grand flux de spectateurs et spectatrices (tribunes, café, garderie) se situent au rez-de-chaussée, tandis qu'un escalier central distribue les différentes activités sportives dans les étages. Celles-ci, avec leurs vestiaires et services situés aux étages respectifs, gardent cependant une grande indépendance fonctionnelle. L'accès à la piscine au sous-sol se fait par un escalier latéral séparé. De même, le solarium est facilement accessible depuis la piscine et tire profit de son orientation et de la topographie du site. L'utilisation de la dalle du pavillon des sports pour des activités extérieures semble judicieuse.

En revanche, autant le schéma général de circulation semble clair, autant son articulation fonctionnelle, spatiale et architecturale pose question. L'accès aux tribunes des spectateurs et spectatrices est entravé par un bloc de services et par celui de la garderie. L'accès à la piscine est modeste et caché, et le grand puits de lumière du grand escalier paraît questionnable le long d'une grande façade vitrée. Les vestiaires suggèrent un accès circulaire, mais restent de simples corridors. De même, autant la grande galerie ouverte à l'étage supérieur offre un immense potentiel, autant son articulation par rapport aux salles, aux escaliers de secours (avec accès direct au rez) et, de manière plus générale, au fonctionnement du bâtiment semble encore peu développée. Enfin, il faudra également prendre en compte la possibilité de rendre les salles opaques.

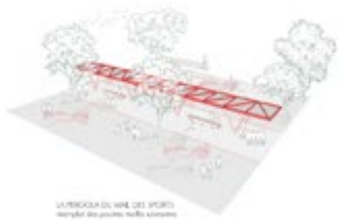
Les abris de la protection civile ne figurent pas sur les plans.

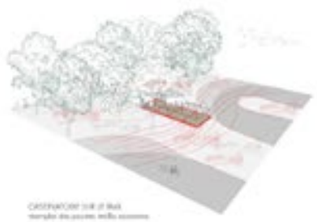
Les matériaux mis en avant forment effectivement une palette à faible impact carbone. Cependant, l'utilisation à grande échelle de panneaux de verre sur la façade et entre les salles, de même que la flexibilité spatiale du projet, mériteraient d'être précisées.

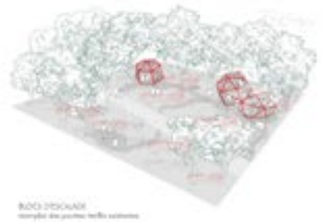


TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE

BELVEDERE

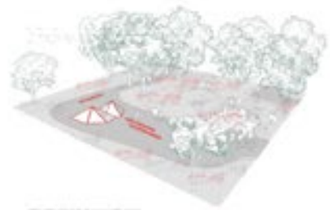


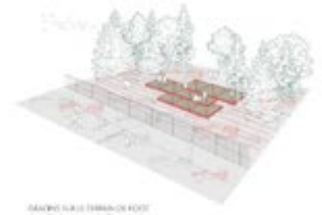






PLAN PAYSAGE 1:1 000





Le projet de transformation du centre sportif du Bout-du-Monde est l'occasion de développer la place du sport dans la société contemporaine et dans la ville de demain.

Le sport ne se réduit plus à la seule pratique de la compétition. Il est devenu un vecteur essentiel du développement durable. Il favorise la bon accueil, contribue au bien-être et à la santé, encourage les pratiques de détente et de loisirs, et participe à la construction d'une société plus inclusive et plus résiliente.

Dans ce contexte, le projet propose de faire évoluer le centre sportif du Bout-du-Monde vers un équipement sportif du XXIe siècle : un lieu plus ouvert, plus lisible, plus accessible et plus généreux, capable d'accueillir une diversité élargie de pratiques et d'usagers.

Il s'agit de densifier l'offre sportive, à la fois dans les espaces intérieurs et extérieurs, en développant aussi bien les pratiques encadrées que les pratiques libres. Il s'agit surtout de faire du sport un véritable espace public : un lieu où l'on vient pratiquer, regarder, apprendre, se rencontrer, se détendre ou simplement traverser.

D'UN ÉQUIPEMENT DU XXE SIÈCLE VERS UN CAMPUS SPORTIF DU XXIE SIÈCLE

Le centre sportif du Bout-du-Monde est le fruit d'une histoire longue. Son développement s'est construit par strates successives depuis 1930.

En 1964, un concours d'architecture ambitionne de donner au site une vision d'ensemble. Le projet lauréat propose alors une organisation cohérente et une architecture capable de structurer l'ensemble du centre sportif. Toutefois, le projet ne sera que partiellement réalisé.

Depuis lors, le site s'est progressivement transformé au gré des besoins, des opportunités et des interventions ponctuelles. Des équipements ont été ajoutés, d'autres transformés ou abandonnés, sans qu'une vision d'ensemble n'ait jamais été proposée. Il en résulte aujourd'hui un ensemble hétérogène.

Le Bout-du-Monde paraît aussi en marge de plusieurs dynamiques du sport et de l'architecture. Cette retenue constitue une qualité, mais elle produit également aujourd'hui un cloisonnement, dont la lecture générale est difficile et dont les différentes composantes entretiennent peu de relations entre elles.

Le projet propose de renouer avec l'ambition initiale du site. Retrouver une structure d'ensemble et inscrire le centre sportif dans une nouvelle vision à long terme.

Il ne s'agit pas de construire un équipement isolé, mais de transformer l'ensemble du Bout-du-Monde en un véritable campus sportif.

LE CONCEPT DE CAMPUS SPORTIF : UNE SYNERGIE STIMULANTE

Le Campus Sportif du Bout-du-Monde est un projet conçu pour développer la pratique du sport sous toutes ses formes et dans un cadre attractif. C'est une réponse à une demande croissante de pratiques sportives diversifiées, conviviales et ouvertes.

Contrairement aux équipements sportifs traditionnels, souvent spécialisés et dissociés, le campus mise sur une synergie entre performance, santé et nature, alliant une réponse adaptée aux attentes des sportifs amateurs comme des athlètes confirmés.

Situé dans un environnement paysager préservant, le complexe se distingue par son approche holistique, reliant aux infrastructures sportives, espaces naturels favorisés pour les sports de plein d'air, itinéraires, BMX, de nouvelles pratiques (le sport en libre accès, sports de glisse, basket 3x3, beach volley, escalade...).

A l'instar d'un campus universitaire, qui tire profit des synergies intellectuelles grâce à une densité et une mixité des disciplines rassemblées sur un même lieu, le Campus Sportif du Bout-du-Monde propose une offre sportive diversifiée accessible à tous les usagers. Une importance est accordée à la qualité des aménagements paysagers qui donnent plein air lieu d'activité (mais pour tous les usagers, enfants, adolescents, familles, aînés).

Le Campus sportif remodelé installe pratique du sport au pur non-intensité, il inspire les plus aux qui peuvent observer ne plus gagner au premier lieu visent. Nouvellement offert plus leur accès cette démarche, le Campus propose des espaces adaptés aux plus jeunes, le BMX, les sports de glisse, l'athlétisme, le basketball, mouvement libre pendant dimensionné pour les plus jeunes.

Ce Campus s'étendant sur une réserve considérable, à un endroit de santé publique majeure, le relationnelle. Ce lieu du XXIe siècle, doit être considéré à tout âge. C'est pourquoi le Campus se doit d'être intergénérationnelle et offrir des espaces pour sportifs de tout âge et de tout le corps afin d'y pratiquer.

Le Campus Sportif du Bout-du-Monde se positionne comme un lieu de vie, un poly-fonctionnel, ouvert et plutôt de rencontre. Ce projet invente une nouvelle façon de concevoir le sport, non plus comme une activité consommée, mais comme un écosystème ouvert, ouvert et inclusif, au service de la santé et du bien-être de tous.

UN CAMPUS SPORTIF ANCRÉ DANS LE PAYSAGE GENEVOIS

Le Bout-du-Monde bénéficie d'une situation paysagère exceptionnelle.

La réalisation de l'Hôtel Dunant une identité parfois paysagère pratiques, offrant au site une véritable profitable à la nature et à un environnement naturel remarquable. Depuis le centre sportif, les rues s'ouvrent largement vers le grand paysage, notamment vers le Salève et le lac.

Le projet considère cette situation non comme un simple contexte, mais comme une véritable matière de projet.

L'objectif est de transformer le centre sportif en un parc habité par le sport : un paysage structuré par des cheminements, des alignements d'arbres, des plateaux, des gradins et des espaces de rencontre.

Renforcer l'allée centrale

L'allée centrale Nord-Sud constitue l'armature principale du site. Le projet lui redonne une présence et une continuité. Depuis l'entrée, le visiteur découvre progressivement le centre sportif et traverse une grande séquence paysagère.

Le nouveau Pavillon des Sports s'ouvre sur une vaste terrasse en bois. Celle-ci connecte à la fois le parvis du nouveau bâtiment et une esplanade offerte pour l'ensemble du site.



ACHÈVEMENT GÉNÉRALE DU CAMPUS SPORTIF



UN PROJET COMPOSÉ DE GRANDES PIÈCES PAYSAGÈRES



UN PROJET STRUCTURÉ PAR LA TRAME VERTE



UN CŒUR QUI RASSEMBLE LE CAMPUS SPORTIF



LA RÉSERVE FORÊTS RENFORCÉE



DIVERSITÉ DES PRATIQUES SPORTIVES AU SEIN DU CAMPUS SPORTIF

TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE

BELVEDERE



VUE DE LA PASSERELLE DU PAVILLON DES SPORTS DONNANT SUR L'ALLÉE CENTRALE



VUE DE LA PISCINE ET DE LA SALLE OMNISPORT 3

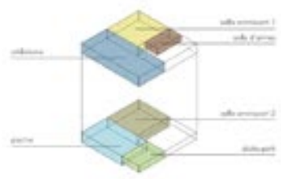
Créer un mail des sports

Structurer le site par la trame verte

Ouvrir le site au Parvis

Structurer le site par la topographie

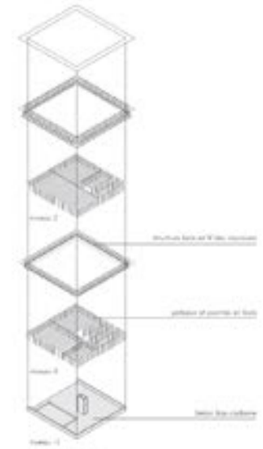
Unir, diversifier et protéger



REPARTITION DES PROGRAMMES

UN NOUVEAU PAVILLON DES SPORTS OUVERT SUR LE CAMPUS SPORTIF

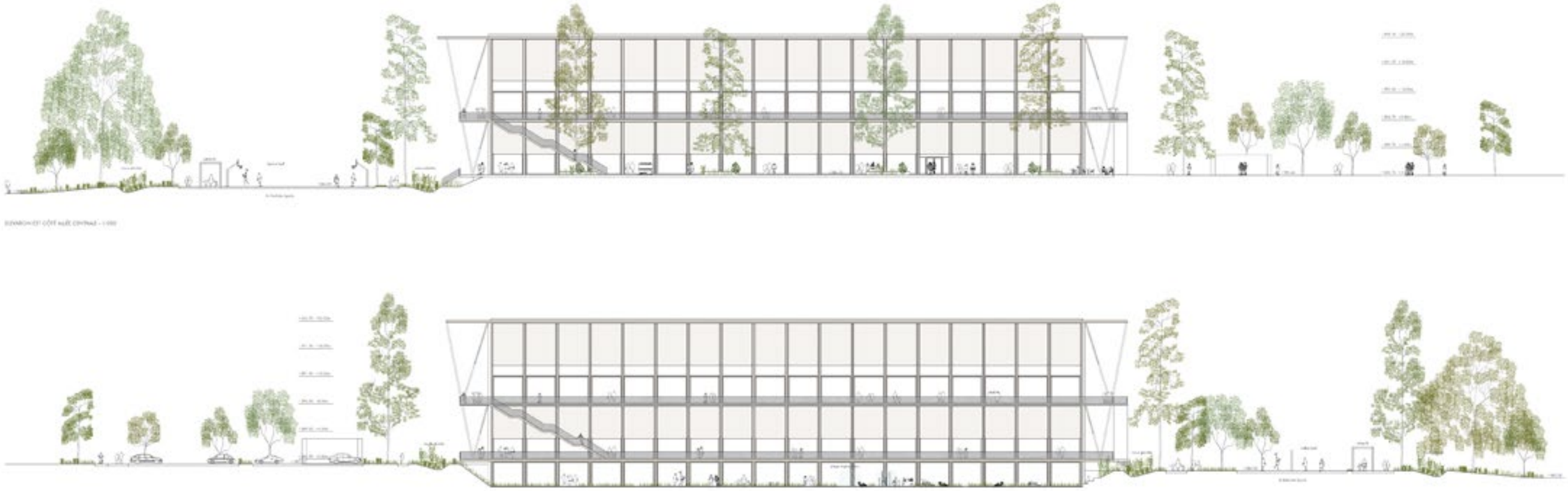
UNE ORGANISATION EFFICACE ET SOUPLE DU PROGRAMME



PRINCIPES STRUCTURELS

TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE

BELVEDERE



ÉLÉVATION EST CÔTÉ ALLÉE CENTRALE – 1:200

ÉLÉVATION OUEST SUR LA PLAGE D'EMBRUME DE LA PISCINE – 1:200



VUE DEPUIS LA TERRASSE DU NIVEAU 3 SUR LE CAMPUS SPORTIF

LE PAVILLON EN TERRE CRUE

À l'entrée du nouveau Pavillon des sports, un bâtiment plus modeste complète le dispositif. Relevé en terre crue, il accueille les programmes liés au RNB ainsi que les locaux nécessaires à l'entretien du site et des espaces verts.

Il participe également à la définition des espaces extérieurs de la piscine et ajoute une lisière basse à l'échelle du paysage.

Le bâtiment accueille également deux pôles de stationnement destinés aux livreurs, aux ambulances et aux véhicules de maintenance. Un monte-charge permet d'amener une faible charge directement au niveau -2, où sont regroupés les locaux techniques.

Par sa modestie et son échelle, le Pavillon en terre crue constitue un contrepoint au grand volume en bois du Pavillon des sports.

LE BÂTIMENT DES TRIBUNES

Le bâtiment des tribunes saisonnières est entièrement démonté.

Le projet de réinvention propose de retrouver la flexibilité du projet d'origine en établissant des deux moitiés latérales de chacun des côtés du bâtiment.

Sous la toiture en béton tendue du projet de 1968, les quatre moitiés démontées accueillent les locaux des associations sportives.

La connexion partielle avec de double à nouveau la structure originelle du bâtiment et de la toiture une augmentation d'une volumétrie aux usages contemporains.

LE BÂTIMENT DES GARDIENS

Le bâtiment des gardiens est entièrement démoli dans l'esprit du projet de 1964.

Son architecture et ses caractéristiques originelles sont mises en valeur.

Il retrouve également son affectation d'origine en accueillant de nouveaux résidents.

Le projet d'extension a marqué la transformation du Bout-du-Monde dans la continuité de son histoire.

APPROCHE STRUCTURELLE ET CONSTRUCTIVE UN BÂTIMENT EN BOIS, PRÉFIGURANT LA VILLE BAS-CARBONE DE DEMAIN

Situé dans un environnement paysager exceptionnel, le nouveau Pavillon des sports affirme une relation directe entre architecture, nature et territoire.

Allié au maître son impact environnemental et en privilégiant la réutilisation maximale de matériaux, le bâtiment est entièrement réalisé en structure bois pour la partie en superstructure. L'infrastructure est quant à elle réalisée en béton bas carbone.

La structure est conçue selon un principe simple, rationnel et démontable.

Le bâtiment est organisé sur une trame régulière de 4,75 m × 5,00 m.

Les poteaux de 30 × 30 cm sont réalisés en bois massif à partir de quatre éléments massifs assemblés entre eux.

Les grandes portées sont traversées par des poutres-maîtres bipoutres préfabriquées, permettant de répondre aux contraintes particulières des grands volumes sportifs tout en conservant une structure principalement contenue de matériaux massifs visibles.

Les principales portées sont les suivantes :
- salles omnisports : 47,50 m ;
- cinéma et salle d'athlétisme : 38,00 m ;
- restaurant : 23,45 m ;
- salles d'armes : 28,25 m.

La zone d'accueil du public et des activités présente une portée de 19,75 m. Cette dimension permet d'obtenir une hauteur libre d'environ 3 m dans les espaces annexes aux salles, sur l'ensemble des six niveaux de cette partie du bâtiment.

Les grandes terrasses extérieures sont portées par une structure extérieure en bois ayant une forme en V dont la stabilité est assurée par la structure intérieure. Cette structure en V porte également les protections solaires extérieures à lamelles bois.

La structure n'est pas seulement une réponse technique. Elle constitue également l'expression architecturale du projet. La répétition de la trame, la cadence des poteaux en bois et la lisibilité des grandes portées donnent au bâtiment une identité constructive forte.

Le nouveau Pavillon des sports est ainsi conçu comme un bâtiment capable de franchir les grandes portées du sport contemporain tout en affirmant une architecture de matière, de rationalité et de sobriété.

APPROCHE ENVIRONNEMENTALE

La stratégie environnementale du projet repose sur une approche globale.

Elle associe la conception des nouvelles constructions, le recours à une structure bois, la gestion naturelle des eaux pluviales et le développement d'un paysage plus riche et plus résilient.

La compacité du nouveau Pavillon des sports permet de limiter son emprise au sol et de préserver une grande part des espaces extérieurs.

La suspension des programmes sportifs réduit les surfaces de toiture et optimise les volumes construits.

Le recours à une structure bois permet de réduire l'impact carbone de la construction en plus de privilégier une matière renouvelable, adaptée à la construction d'un équipement public du futur.

Les façades sont protégées par des protections solaires extérieures.

Le bâtiment produit aussi sa propre énergie électrique grâce à une centrale de panneaux solaires photovoltaïques sur le toit du bâtiment.

La présence d'eau en ville apparaît dans la stratégie environnementale du projet.

La trame végétale est renforcée. Les surfaces perméables sont développées. Les eaux pluviales sont gérées à la parcelle par un système de récupération pour l'arrosage et les noues végétalisées.

La transformation des bâtiments existants participe également à une démarche de rationalité : le bâtiment des tribunes et le bâtiment des gardiens sont conservés, rénovés et adaptés aux usages contemporains.

Le centre sportif devient ainsi un véritable parc ouvert : un espace où l'architecture, le paysage et les pratiques sportives participent d'un même écosystème.



RÉEMPLOI : UNE BANQUE DE MATÉRIAUX DISPONIBLES SUR PLACE

Le Gymnase, qui sera démonté, constitue une banque de matériaux de réemploi disponibles. Il est situé assez proche des nouveaux pour le projet passager du Campus.

Ainsi, les charpentes métalliques sont remarquables et une multitude d'éléments structurels du sport.

Ces derniers sont réutilisés prioritairement en Métal ou transformées en charpentes pour des cargaises, en attendant que leurs deux terrasses ou des habitations.

Elles sont également retravaillées afin de créer des éléments originaux réutilisables dans les activités sportives. Elles deviennent ainsi des agrès pour l'espace en gloire, devenir à l'architecture de décor d'escaliers ou encore se transformeront en modèles sur l'ensemble du Campus du Bout du Monde.

UN PROJET RÉALISÉ PAR PHASES

La transformation du Bout du Monde est pensée pour permettre la continuité de l'activité sportive pendant toute la durée du chantier.

Le nouveau Pavillon des sports est construit en premier pendant l'exploitation du Pavillon des sports existant.

Une fois le nouvel équipement réalisé et mis en service, le pavillon existant peut être démoli.

Cette organisation permet de ne pas avoir d'interruption d'activité et de rendre possible une transformation progressive du site.

Le projet est ainsi conçu non seulement comme une architecture achevée, mais comme un processus de transformation.

Le Bout du Monde peut continuer à vivre, à accueillir ses usagers et à faire du sport pendant qu'il se transforme.

CONSTRUIRE D'ABORD

Le projet de transformation du centre sportif du Bout du Monde ne cherche pas à effacer son histoire.

Il s'appuie au contraire sur un héritage du sport, d'architecture et de paysage pour construire une nouvelle étape.

Le projet retrouve l'intérêt d'une vision d'ensemble. Il redonne une cohérence au site, redéfinit les espaces publics et met en valeur les différentes parties de sportives.

Il transforme un ensemble d'équipements juxtaposés en un véritable campus sportif.

Un Bois où l'on vient pratiquer le sport mais aussi se rencontrer, regarder, apprendre, se détendre et habiter le paysage.

Le Bout-du-Monde devient un équipement ouvert, accessible à tous.

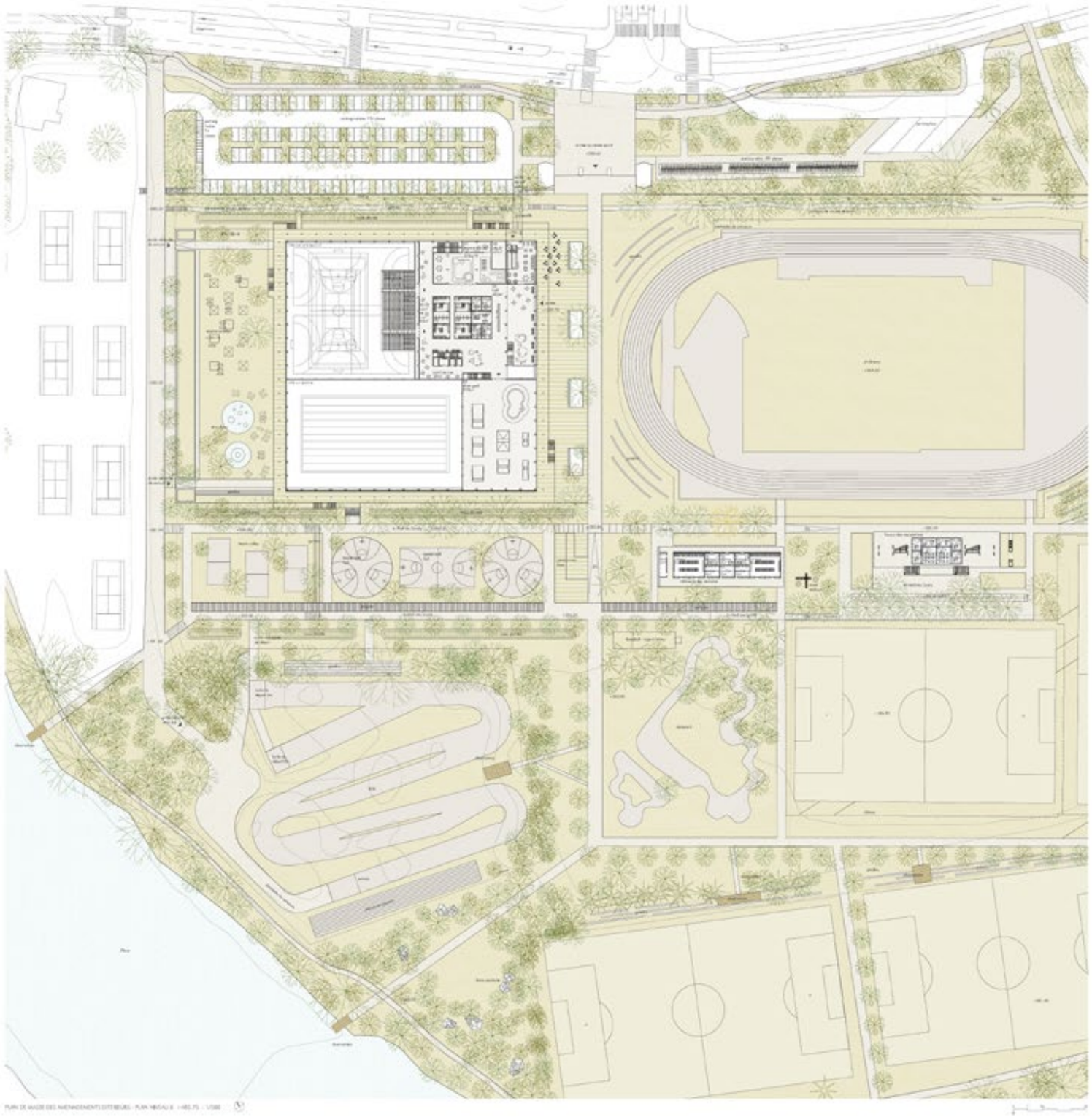
Un lieu où le sport se pratique évidemment.

Un lieu où le paysage devient commun.

Un lieu où l'architecture rend visible le sport.

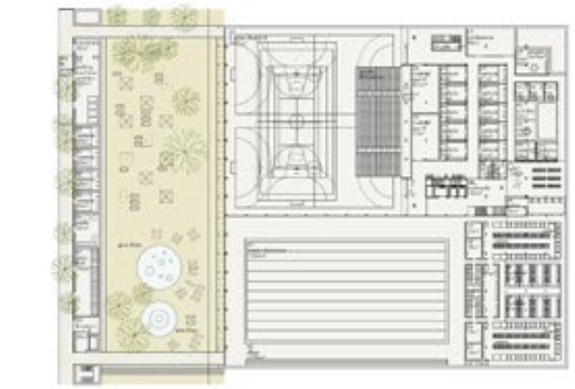
Après un siècle de sport, le Bout-du-Monde commence à vivre à son tour.

TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE



PLAN DE MASSE DES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS - PLAN NIVEAU 0 - 1:400 - 1:500

BELVEDERE







VUE SUR L'HÉBERGEMENT



VUE DEPUIS LA SALLE D'ARMES VERS LA SALLE D'ESCRIME ET LA SALLE D'ATHLÉTISME

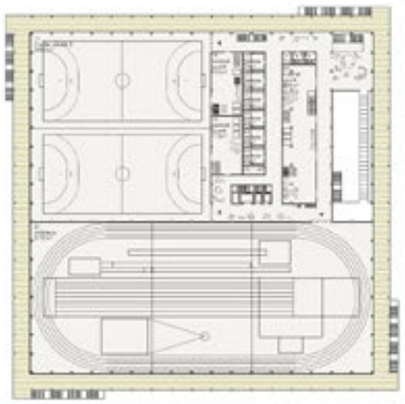


VUE DU PARVIS EXTÉRIEUR

TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE

BELVEDERE







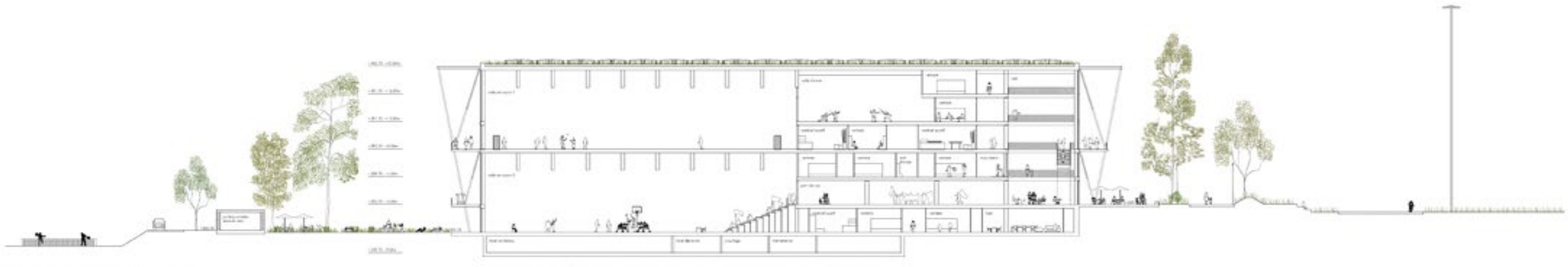




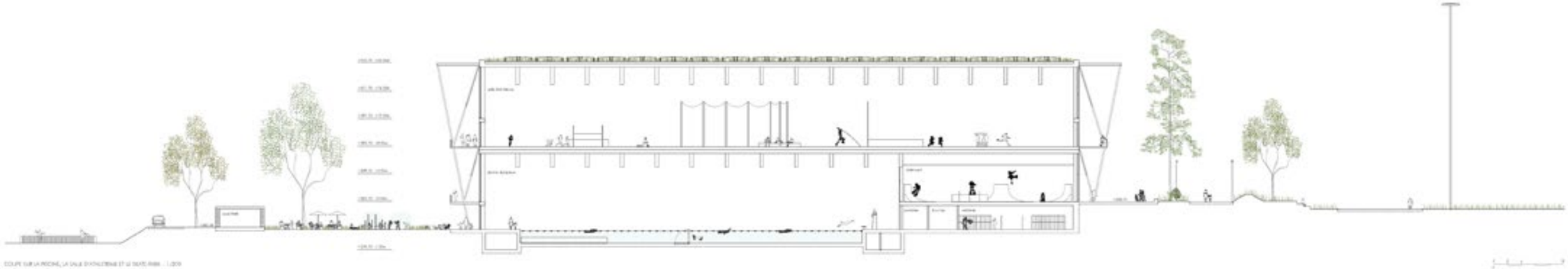








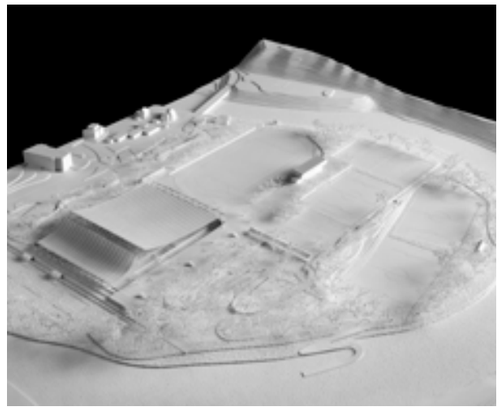
COUPE SUR LES DEUX SALLES OMNISPORT, LA SALLE D'HALTÉRO ET CYRKUS (EXISTANT) - 1:200



COUPE SUR LA PISCINE, LA SALLE D'HALTÉRO ET LE TENNIS INDOOR - 1:200

D

4ème RANG — 4ème PRIX



Projet n° 10

250531

Architecte
BRUTHER Switzerland GmbH

Architecte paysagiste
mosbach paysagistes

Le projet « **250531** » propose d'intégrer toutes les activités sportives dans ce qui s'apparente à une sorte de fouille, abritée d'un grand voile unificateur.

C'est une proposition vraiment poétique, emblématique et unique, jusque dans sa dimension urbanistique. Le grand volume est placé au milieu du site. À ses abords, là où l'on passe ou pénètre, il semble petit et délicat, tout en s'affirmant en même temps avec assurance comme le centre du Bout-du-Monde, comme le cœur de la boucle de l'Arve. Une grande tente sous laquelle on se rassemble.

Son architecture se présente comme un seul grand espace pour sportifs et sportives, et se déploie sur plusieurs niveaux. Le bâtiment se pose dans une espèce d'excavation. Cet espace, conçu comme un grand volume pluriactivités est couvert d'un grand voile en porte-à-faux, une tente à deux pentes. Tous les différents sports sont englobés à la fois.

La lecture des images et du projet envisage le sport non comme un lieu de compétitions mais renvoie à une pratique de loisirs, avant tout comme une activité sportive sociale. Le voile s'étend entre une énorme poutre en acier dans le sens de la longueur et les bords latéraux, en s'ancrant dans le sol, dans la fouille artificielle.

Le jury apprécie l'accès, la circulation et tous les espaces servants regroupés dans une bande au nord. Les grands halls sont arrangés l'un après l'autre.

Du point de vue de l'utilisation sportive, la transparence complète entre tous les équipements sportifs (piscines et salles de sport), avec des cloisons entièrement vitrées, n'est malheureusement pas imaginable dans le fonctionnement quotidien. En effet, les sportifs et sportives doivent pouvoir se concentrer, visuellement et acoustiquement.

Les espaces extérieurs et les circulations principales sont organisés selon une vaste croix centrée, bordant le bâtiment. Le dessin au sol est singulier du fait qu'il n'y a pas de chemins précisément identifiés, mais une trame dont la densité varie, créant des distinctions informelles entre surfaces végétales et minérales.

La nappe des arbres, superposée à ce sol, s'organise naturellement. Les parkings apparaissent sous forme de clairières naturalistes, confortant la présence du parc à l'entrée du site. L'ensemble de ces solutions est cohérent et renforce avec finesse le caractère naturel du site.

Enfin, sur l'aspect paysager, le jury émet quelques réserves sur la fonctionnalité et le traitement des talus créés aux abords du bâtiment par la fouille.

Du point de vue de la durabilité, le projet ne prévoit aucune réutilisation du pavillon existant. En raison de sa faible hauteur, le projet doit occuper quasiment l'ensemble de la parcelle, au détriment des surfaces vides et de la pleine terre. Avec la proposition d'un projet dépourvu de masse thermique, le label THPE (Très Haute Performance Énergétique) demandé semble difficile à atteindre.

Le jury a apprécié l'aspect social absolument innovant de cette proposition, qui a incité le jury à réfléchir et à décerner ce prix, même si le projet n'a pas pu être recommandé pour la mise en œuvre en raison des divers aspects mentionnés.



CONCOURS BDM - TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE
Ville de Genève - Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)



Vue extérieure depuis les terrains de sport



Plan de masse - échelle 1:500



Pratiquer le sport au Bout-du-Monde n'a rien d'une quête de l'extrême. C'est au contraire un cheminement doux qui nous mène vers ce site sportif implanté dans une enviable paysagère définie par une boucle de l'Arve. Point n'est besoin d'aller jusqu'aux empyrées. Une montagne au bout de la ville suffira et c'est là que l'on trouvera ce jardin secret, déjà bien apprécié par de nombreux terrains de sport en extérieur. Il ne manque plus grand-chose à la ville pour qu'il devienne un haut lieu de la pratique sportive, de toutes les pratiques sportives. Simplement un équipement unificateur, dont la forme est compréhensible du premier coup d'œil, tout en proposant une offre complexe et polyvalente à l'intérieur. Bien plus qu'un « gymnase-bulle », ce centre sportif est un monde en soi, accueillant et adapté à différentes pratiques, comme à différentes ambiances.

Compacité et performance

L'offre du programme est variée. Les terrains omnisports (de la taille de ceux de basket), le salle d'armes, la piscine, le skate-park, l'anneau d'athlétisme doivent cohabiter au sein d'une même entité, mais ils ne doivent pas simplement être juxtaposés les uns aux autres.
Le premier exigence du projet est de proposer un bâtiment compact: où les différents équipements sportifs spécialisés sont contenus dans une forme monobloc relativement isolée. A savoir, un plasma équitable, venant s'encastrer dans le paysage, et couverte par une toiture ilnovavant. Généralisé une membrane tendue à double versant. Cette grande toiture aux courbes tendues se déploie même au-delà de l'emprise du bâtiment, assurant ainsi des porte-à-faux ombrageant les façades d'entrée. L'encastrement du bâtiment lui permet de maintenir une hauteur de vélum acceptable. Ainsi, ce nouveau centre sportif tient autant du relief programmé que de la toiture singulière. Il est autant un socle qu'un chapiteau.

Le principe du plan est simple. Les éléments du programme - piscine, terrains omnisports, salle d'armes et anneau d'athlétisme - sont disposés les uns à côté des autres dans une logique d'économie spatiale en trois dimensions. Ainsi, les deux terrains omnisports sont superposés, à la manière d'une salle grande. Sont également superposés la salle d'armes et le skate-park, tous deux de dimensions comparables. Lequel skate-park est traité comme une grande surface ondulée thermoformée, jouxtant l'anneau d'athlétisme.
Les vestiaires, bureaux et autres services civilisement une crèche et la salle de fitness) sont regroupés dans une barrette bordant la rue au Nord.

La distribution des terrains de sport s'effectue en traversant cette épaisseur servante. Des galeries en surplomb créent des vues plongeantes dégagées vers le spectacle sportif.

Coiffant cet ensemble servant, le restaurant vient se glisser sous la toiture, et bénéficie d'un double accès, l'un depuis l'ensemble sportif, l'autre indépendant depuis l'extérieur. La terrasse du restaurant, avec vue sur les Alpes, offre une orientation supplémentaire au bâtiment, dans son environnement.

Une structure, des climats et une couverture bioclimatique

De l'extérieur, le bâtiment apparaît comme une seule grande toiture à l'amplitude assez lyrique, telle une aile d'oiseau, à flanc de colline. L'épine dorsale de cette couverture est constituée par une poutre en treillis transversale et apparentée de lumière, la toiture étant reliée au faîtage d'elle. Cette poutre est soutenue par des colonnes disposées dans l'épaisseur intermédiaire entre la piscine et les terrains de basket, épaisseur qui partout également de diffuser de la lumière au cœur du bâtiment. Dans l'autre sens, deux longues poutres longitudinales viennent la point bas de la toiture et ramènent la périphérie du bâtiment, sur ses plus grandes longueurs.
De part et d'autre de la poutre en treillis, les deux versants de la toiture suivent des courbes tendues qui débouchent sur les façades pour former des auvents assurant l'ombrage des façades vitrées.
Sous cette couverture englobante, différents « climats » propres aux pratiques de chaque discipline viennent coexister. Les ambiances de la piscine ne peuvent être identiques à celles de la salle d'armes qui elle-même a d'autres impératifs que l'anneau d'athlétisme. Comment établir cette distinction sans recloisonner toutes ces entités ? C'est le dimensionnement de la structure qui va permettre de mettre en place des épaisseurs de transition, accompagnées éventuellement de grillages ou parois transparentes.

Cette toiture incurvée, en forme de double vague inversée, n'est pas qu'un pur geste structurel. Elle devient l'équipement bioclimatique principal du bâtiment. L'organe régulateur de ses différentes ambiances internes. Cette grande enveloppe, réalisée en couvertes (ETFE) multicouches, assure une très forte transmission lumineuse tout en contrôlant les apports solaires. Sa surface est composée de membranes photovoltaïques semi-transparentes, qui produisent une partie de l'énergie du centre sportif, tandis que son épaisseur accueille les flux nécessaires à la ventilation naturelle du bâtiment. Plus qu'une simple couverture, elle filtre la lumière, régule les échanges thermiques, protège les espaces sportifs, récupère les eaux pluviales et crée un microclimat adapté aux différentes pratiques.

A tous les sens du terme, cette couverture règne sur le bâtiment : non seulement, elle lui donne son profil, mais elle le régule en assurant sa juste économie. En cela, le projet s'inspire d'une logique sportive : façonner une forme athlétique, par l'assemblage savant et affiné de quelques éléments et garantir une performance, en ne se dispersant pas dans la dépense mais en investissant dans les éléments les plus robustes et polyvalents.

A la manière des structures de Frei Otto, cette couverture textile nasseintes sous un même geste structural, climat, énergie et paysage, deviennent une véritable canopée habitée.

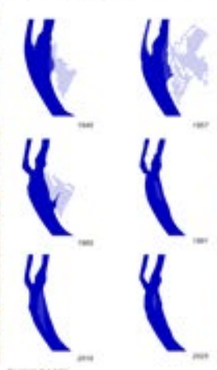


1930 - L'Île Rousseau, Genève
Frances Elizabeth Hyslop

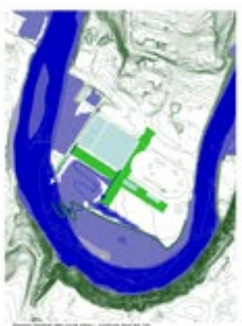
Mars 1900 - Vue de Genève et de la jonction de l'Arve avec le Rhône - Jean-Antoine Linck



1720 - Les environs de Genève
Carte de Jacques-Barthélemy Micheli du Crest



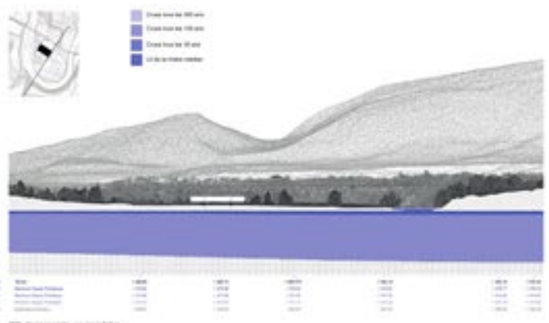
Dynamisme de la toiture



Esquisse minimal des courts (Haas) constitué à partir d'une composante fluvial (courbe de rivière et les cercles de stockage) entrelac au courts (Haas), entrelacement autour des courts (Haas) et maillant (tracteur) fluviatique typique du courts (Haas).



2026 - Coupe paysagère, vue vers le Vuache



2026 - Coupe paysagère, vue vers le Salève

CONCOURS BDM - TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE
Ville de Genève - Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)



Le Bout du Monde témoigne de temporalités exprimées aux étroitements de l'Arve, au pied de Genève, à la jonction entre Rhône et Arve, la dynamique des affluents en limite des installations urbaines est flagrante : d'un côté un 'trésor caché' agrippés au cours d'eau par des dents en forte de l'autre des fragments de terre entrelacés dont certains ont absorbés le bras de rivière.

De fait l'élément eau y joue un rôle central dans les interfaces aux rives comme dans l'alimentation de la nappe phréatique, réserve d'eau potable de la ville.

Le Bout du Monde, en retrait des développements urbains, est empêtré par un circuit topographique qui est desservi les contours : au Nord-Est la colline du parc Barrière, au Nord-Ouest le chemin du Jura, le ruisseau au Sud-Ouest, et le théâtre et les hôtels au Sud-Est. Soustraitement mis à disposition de pratiques sportives, ce site regorge de potentiels entre cultivés et naturels, allant de "déserts d'imaginaires".
Ce projet de paysage offre une possibilité d'incarnation hybride entre éléments solides et liquides qui rapprent leurs alliances au gré des saisons. Il se saisit des dimensions atmosphériques inscrivant à l'œuvre de sorte à nouer un dialogue ouvert entre ce qui est connu et donné d'avance, et un 'capital ressources' mobilisables sur le moyen et le long terme.
Notre posture de 'travailler avec' se saisit de l'intention initiale de Bruno B. Wallenwyder et lui redonne une mobilité symbolique, estompée au cours des approximations dans le temps.
Cette boucle de l'Arve est plus urbanisé que cette voisine à l'Est. Il n'en demeure pas moins que ce mot en soi ne parvient même au domaine de l'Arve.

Le projet de paysage restaure le double axialité Nord Sud -Est Ouest qui articule les Horizons comme les deux programmes majeurs du site Stade-Centre sportif et accueille les étroitements rives-rivière.
La requalification de la route de Vessy, avec la création d'une liaison piétonne en sus du pont de Vessy, offre l'opportunité de retisser la cordon arboré Nord Sud en écho aux désirvités originelles du plateau.

• L'entrée du Bout du Monde se joue sous un seuil ouvrant porté par des piliers en pierres de taille. Cette Figure Anamorphe articule Montagne-Urbaine-Rurale. On la retrouve en entrée de l'esplanade, tribune au BMX et installation potentielle de graviers amovibles.

• L'accueil des transports motorisés pourrait s'organiser en tour parking, en bordure Est de sorte à redonner la part belle à un sol vivant dont il est dit qu'un point de matière organique supplémentaire augmenter le taux d'humus ou de carbone d'un sol de 1 %) permet de stocker (48m3 d'eau par hectare. 'Cultiver' l eau par l' ascenseur hydrique - sol atmosphère - évapotranspiration - atmosphère sol - pluie - en privilégiant des sols inspirés par son infiltration ou elle combla, elle un potier d échanges équilibrés terre et ciel. Cette hypothèse pourrait-elle encore être testée ?

En alternative l'accueil des véhicules se départ autour de micro-entités rehaussées de bosquets, de sorte à retortiser sur site les déblais du centre sportif et atmosphère des routes-filtres de mise à distance entre aire de Trafic et aire de Quiétudes

• L'esplanade articulée Nord Sud - Est Ouest coordonne les différents accès aux activités. Elle a vocation à irradier et distribuer, comme à accueillir une libre disembudication.
Son profil au droit du centre sportif crosse l anneau d'athlétisme et peut à ce titre servir ponctuellement libre matériau en tribune outre-stands pour les événements sportifs.
Cette figure reprise sur une modulation minérale végétale, qui accueille ici et là des bosquets, comme autant de points investis de semences indigènes selon la densité de piétinement. Se matérialité peut venir autant des sommets - plantés - que des cours d'eaux - gabion, selon les ressources disponibles, voire d'éléments préfabriqués le cas échéant.

• Les eaux de pluie du centre sportif sont reparties à l'Est et à l'Ouest depuis des gangalettes verticales, qui alimentent des îlot d'eaux dans l'épaisseur des aire jusqu'aux rives

• Les Pavillons, Tribunes sont rétablities de sorte à accueillir des services • buvette, locaux techniques, ...)

• Le sport terrains de sport est instructuré en position latérale épaulée par des bosquets au Nord et au Sud

L'articulation esplanade sud-centre sportif se fait par un jardin en pente parsemé de gradins. Une rampe propose un accès direct esplanade - stadepark

La côte Sud articule une continuité arborée multi strate propice à la gestion d'une potentielle submersion de l'Arve sans pour autant étroiter les rives.

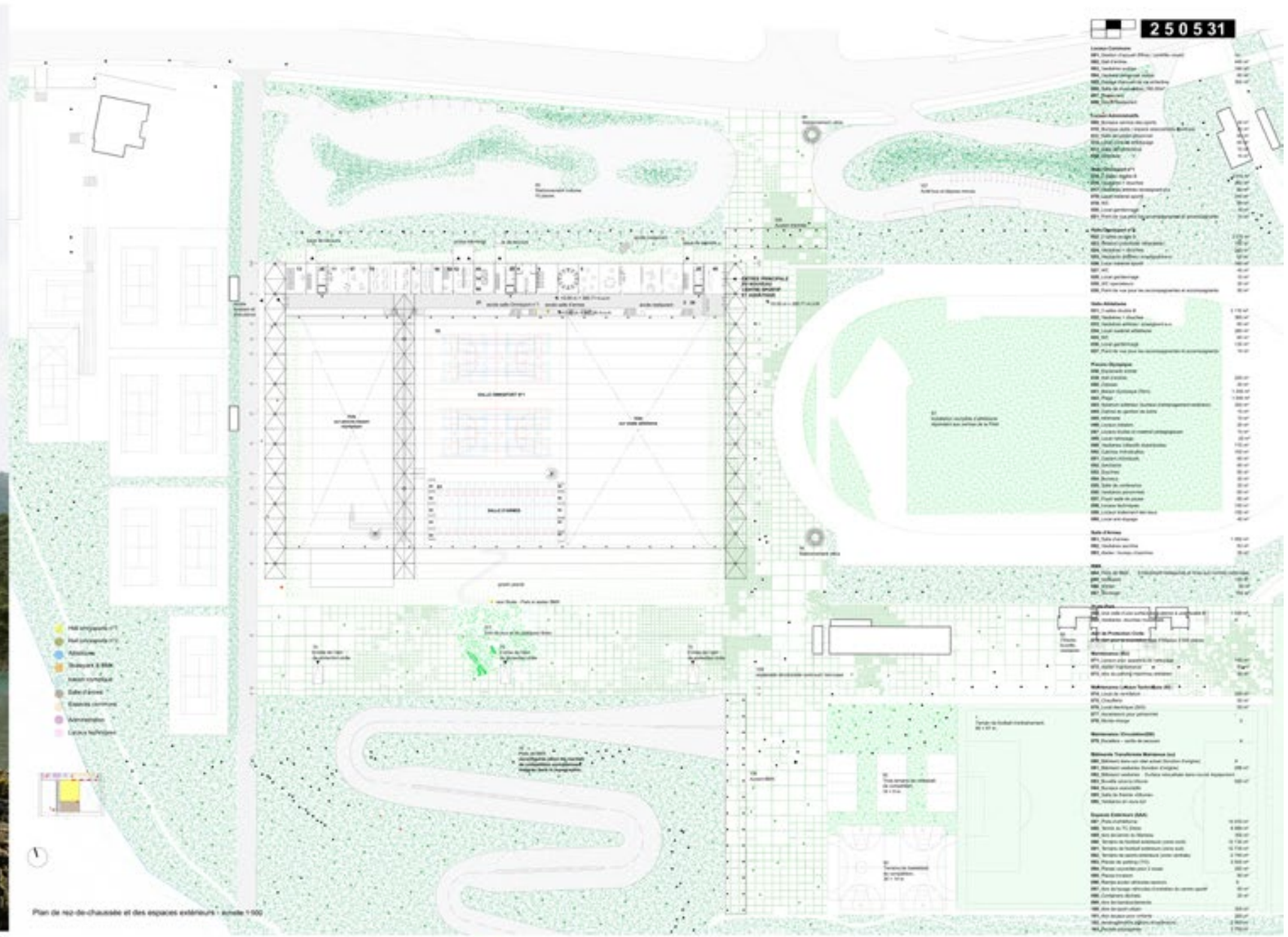
• Le parcours BMX est repris selon les normes de compétitions européennes. Il est proposé en creux, de sorte à ne pas bloquer les possibles émersions en période de hautes eaux, et offrir la possibilité d'un événement inédit. Cette reconfiguration offre un départ depuis l'esplanade Nord-Sud et une arrivée par un sentier qui ondule autour de bosquets en creux depuis le dénivelé en surplomb des terrains de sport en herbe. Ce mouvement est mobilisable en pratiques de sport alternatives et articule les rives Ouest au Cœur du site.

• Un deck en bois sillonne entre bosquets jusqu'aux îles temporaires de l'Arve. Ce lieu suspendu est inondable pour une fréquence, comme pour un observatoire faune flore ou encore à vocation contemplative.

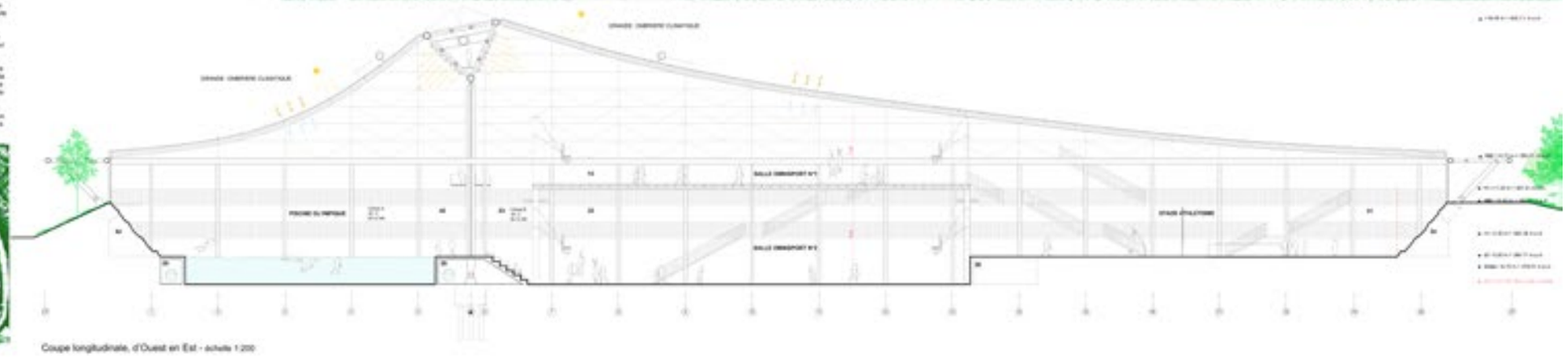
• Un deck Ouest prolonge la route de service et l'entrée Ouest du Centre Sportif en limite des entonnes Orcise. Il peut être mobilisé comme spot de pêche. Il pourrait être pertinent de planter l'ouverture du sentier rivage le long de cette emprise - aujourd'hui privatisée - au vu des futures amenités. Ces deux figures feront l'objet de relevés sur site de sorte à éviter les perceptes et hauteurs compatibles au parcours des rives. Leur principal objectif étant l'accès à l'Arve sans préjudices aux milieux amorcés et aux plantes d'hyb rématérialiser dans les topographies en creux en amont des utilisations dans les sols.



Construction isométrique - construction mixte bois / bé



Plan de rez-de-chaussée et des espaces extérieurs - échelle 1:500



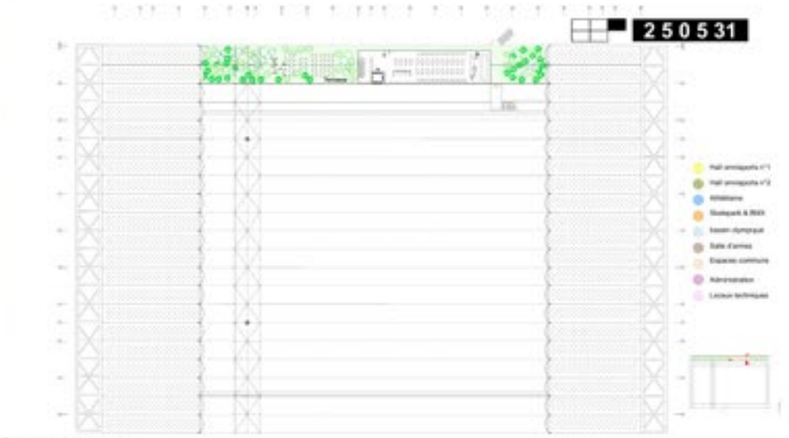
Coupe longitudinale, d'Ouest en Est - échelle 1:200

CONCOURS BDM - TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE
Ville de Genève - Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

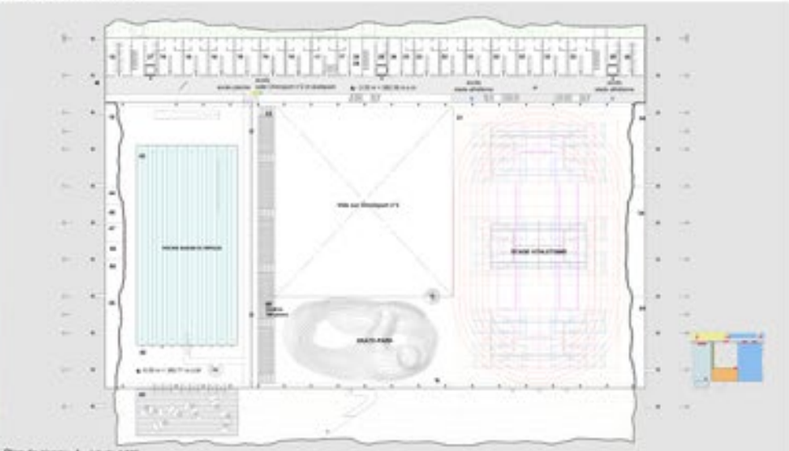


Vue depuis le stade d'athlétisme

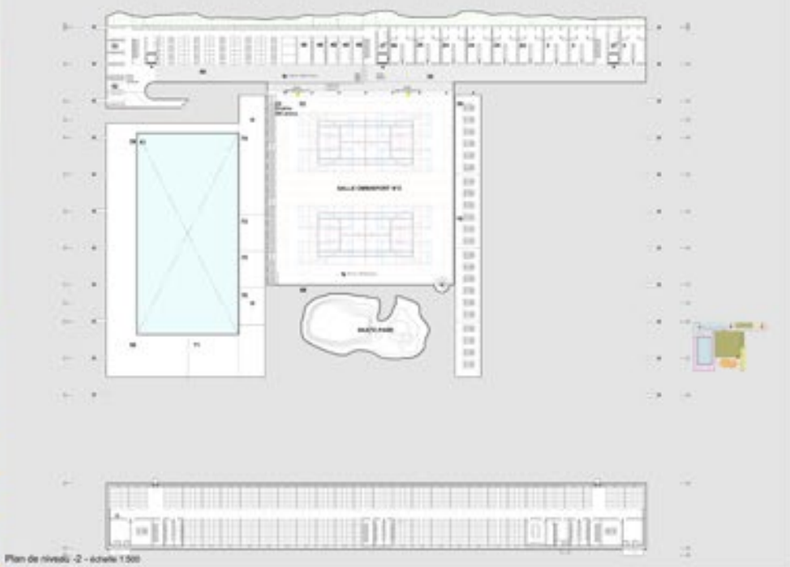
250531



Plan de niveau +1 - échelle 1:500



Plan de niveau -1 - échelle 1:500

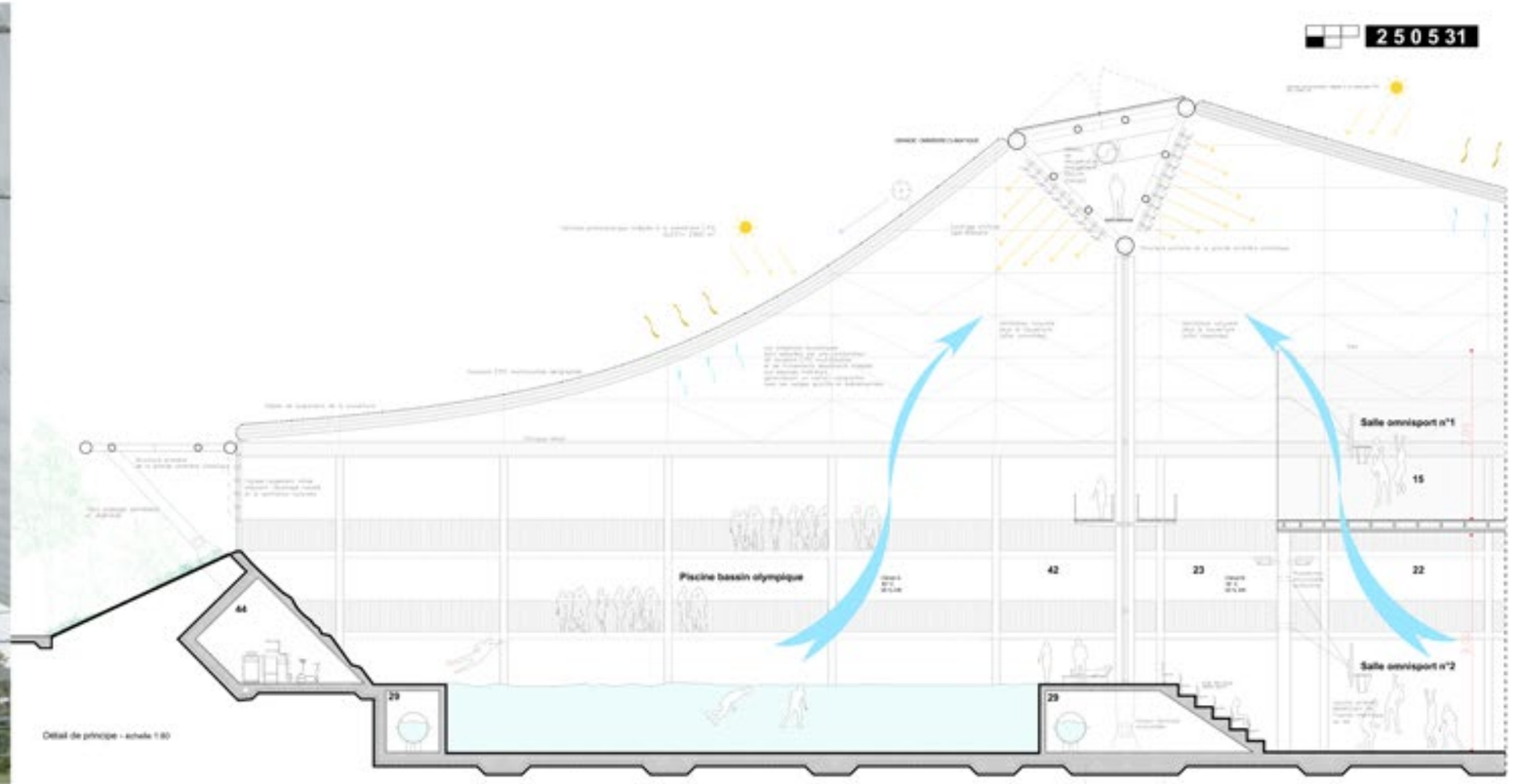


Plan de niveau -2 - échelle 1:500



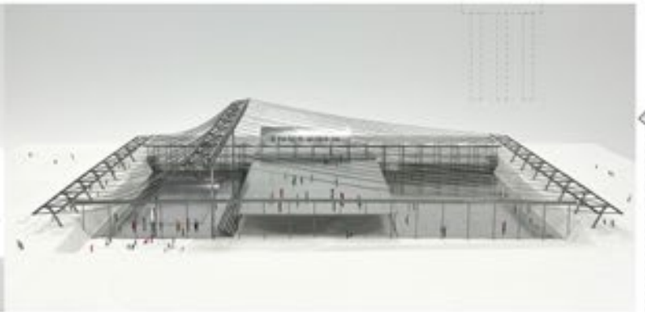
Vue intérieure vers le centre aquatique

250531



Détail de principe - échelle 1:80


Maquette d'étude - échelle 1:150





Axonométrie programmatique

ENVIRONNEMENT

Une infrastructure climatique
Le projet développe une stratégie environnementale globale dans laquelle architecture, paysage, structure et ingénierie sont pensés comme un système unique. L'ambition n'est pas uniquement de produire une énergie décarbonée mais d'abord de réduire les besoins par l'architecture, de valoriser les ressources naturellement présentes sur le site puis d'organiser les échanges d'énergie, d'eau et de matière à l'échelle de l'ensemble du complexe.
Architecture, paysage, gestion de l'eau et systèmes énergétiques contribuent conjointement au confort des usagers, à la réduction des consommations et à la résilience climatique du complexe.
Chaque ressource - chaleur, eaux grises, eaux pluviales, lumière naturelle ou énergie solaire - est considérée comme un potentiel à valoriser. Cette approche systémique dépasse la juxtaposition des dispositifs techniques : l'architecture devient elle-même un outil de régulation climatique, de production énergétique et de gestion durable des ressources.

Une architecture bioclimatique
La première économie d'énergie est celle qui n'a pas besoin d'être produite.
Le projet repose avant tout sur une conception bioclimatique reliant naturellement les besoins de chauffage, de refroidissement et d'éclairage. L'organisation compacte des volumes, la qualité de l'enveloppe, la maîtrise des apports solaires et la différenciation des ambiances thermiques optimisent les performances du bâtiment avant même l'intervention des installations techniques.

La halle bassin fonctionne dans un climat chaud et humide (30 °C - 65 % HR) tandis que les salles sportives sont maintenues à une température plus basse (18 °C - 50 % HR). Cette séparation des climats évite les transferts énergétiques inutiles et améliore le rendement des installations. Le grande couverture constitue l'élément central de cette stratégie. Véritable infrastructure climatique, elle protège les espaces publics et les façades du rayonnement solaire tout en créant un vaste espace couvert largement ouvert sur le paysage. Sa géométrie favorise les mouvements naturels de l'air : la stratification des masses d'air chaudes sous la toiture génère un effet cheminée permettant l'évacuation naturel de l'air et à l'évacuation des calories en période estivale.
Réalisée en coussins ETFE multicouches, cette couverture assure légèreté, performances thermiques et qualité lumineuse. Sa transmission lumineuse, pouvant atteindre 85 %, assure un excellent éclairement naturel tout en limitant les besoins d'éclairage artificiel. Les traitements de sérigraphie filtrant le rayonnement solaire, réduisent l'éblouissement et améliorent le confort d'été, tandis que les zones d'air emprisonnées entre les membranes procurent des performances thermiques élevées.
Avec une masse ramenée environ de 1 % de celle d'une toiture vitrée équivalente, l'ETFE réduit considérablement les charges sur la structure et les fondations, diminuant ainsi l'empreinte carbone de la construction.

La couverture accueille également une importante centrale photovoltaïque intégrée, faisant de la toiture une infrastructure à la fois architecturale, climatique et énergétique. L'ombrage généré crée par cette vaste toiture améliore également le confort des espaces extérieurs, prolongé les usages du complexe tout au long de l'année et réduit les sollicitations thermiques de l'enveloppe bâtie.

Paysage, eau et confort climatique
Le paysage constitue une véritable infrastructure environnementale. Les importantes surfaces de pleine terre favorisent l'infiltration naturelle des eaux pluviales, limitant les phénomènes d'îlots de chaleur et renforçant la biodiversité. Les plantations participent à l'évapotranspiration, créent des zones d'ombre et améliorent durablement le microclimat du site.
Les eaux pluviales sont retenues, infiltrées ou réutilisées pour l'arrosage et certains usages techniques. Associées aux noues, permettent d'intercepter et à la ventilation naturelle sous la couverture, ces dispositions limitent les besoins de refroidissement mécanique et améliorent durablement le confort d'été.

Un écosystème énergétique circulaire
La diversité programmatique du complexe sportif constitue une opportunité énergétique. La cohabitation d'espaces fortement consommateurs de chaleur (halle bassin, eau chaude sanitaire, traitement d'air en bassin humide) avec des espaces à faibles charges internes (salles de sport, salle d'athlétisme, restaurant et locaux fortement occupés) permet de mettre en œuvre une boucle énergie à basse exergie. Celle-ci valorise les calories disponibles sur l'ensemble du site, les mutualise puis les redistribue selon les besoins, transformant les rejets thermiques en ressources.
Le piscine intérieure constitue le principal gisement énergétique. Les rejets de l'air extrait, les systèmes de déshumidification, des eaux grises, des eaux de renouvellement des bassins et du traitement d'eau sont récupérées avant d'être réinjectées dans la boucle. Les centrales de traitement d'air et les espaces fortement occupés complètent cette récupération à haute température.
Les usages fonctionnant à basse température sont alimentés directement par cette boucle. Les besoins nécessitant un niveau thermique supérieur (maintien en température des bassins, eau chaude sanitaire) ou batteries électriques des centrales de traitement d'air) sont assurés par des pompes à chaleur eau/eau à haut rendement, maximisant les coefficients de performance saisonniers (COP) et limitant fortement le recours à une production de chaleur autonome.

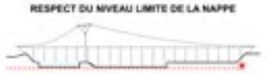
La boucle énergétique est complétée par une source renouvelable locale basse température, puis par une interface avec le Réseau Thermique Structurant (RTS) de SIG. Celui-ci assure les besoins de pointe et la continuité de service, sans constituer la source principale d'énergie.
La stratégie privilégie enfin la valorisation des rejets internes, puis les ressources renouvelables locales avant le recours au réseau terminal. Les importantes surfaces de toiture ETFE accueillent une centrale photovoltaïque de grande capacité. L'électricité produite alimente prioritairement les pompes à chaleur, les centrales de traitement d'air et les auxiliaires techniques. Une gestion énergétique intégrée pilote la production photovoltaïque, le stockage thermique, l'eau chaude sanitaire et le recours éventuel au RTS afin de maximiser l'autoconsommation et les performances du système.

Construire durablement
La sobriété environnementale repose également sur les choix constructifs. La structure est optimisée afin de limiter les quantités de matière tout en garantissant de grandes portées, une forte capacité d'adaptation et une longue durée de vie. Les matériaux sont sélectionnés pour leur robustesse, leur facilité de maintenance et leur potentiel de réemploi.
La préfabrication des principaux éléments structurels améliore la qualité d'exécution, réduit les délais de chantier, limite les nuisances sur site et participe à la maîtrise de l'empreinte carbone de la construction.
Les couvrons ETFE présentent une durée de vie de 30 à 50 ans, tandis que les structures porteuses sont conçues pour durer bien au-delà. Recyclables, légers et nécessitant peu de matière première, ils résistent aux UV, au gel, à la neige, au vent, aux intempéries, à la pollution atmosphérique ainsi qu'aux atmosphères chlorées. Leur surface autonettoyante limite fortement les opérations d'entretien et chaque coussin peut être remplacé individuellement sans intervention sur la structure principale.
Les structures métalliques reçoivent une protection anticorrosion adaptée aux ambiances intérieures. Les détails constructifs évitent les stagnations d'eau, facilitent les inspections et garantissent une maintenance simple ainsi qu'une très longue durée de vie des ouvrages.
Le bâtiment est conçu pour évoluer. Sa structure rationnelle, ses porteurs libres et ses réseaux techniques accessibles permettent l'adaptation des espaces à de futurs usages sans transformations lourdes, prolongeant ainsi la durée de vie du complexe.

Une exploitation sobre et résiliente
Le complexe sportif fonctionne comme un écosystème dans lequel architecture, paysage et ingénierie se renforcent mutuellement. La réduction des besoins par la conception bioclimatique, le refroidissement passif, la valorisation de l'eau, la mutualisation des flux énergétiques, la production photovoltaïque, la durabilité des matériaux et la pérennité des choix constructifs concourent à diminuer les consommations, les coûts d'exploitation et l'empreinte carbone de l'équipement.

Cette approche systémique fait du projet une véritable infrastructure climatique conciliant sobriété énergétique, robustesse technique, confort des usagers et résilience face aux évolutions climatiques. Pensé pour durer, s'adapter et évoluer, le complexe sportif constitue un équipement public exemplaire dont les performances environnementales reposent autant sur l'intelligence de son architecture que sur l'efficacité de ses systèmes énergétiques.

RESPECT DU NIVEAU LIMITE DE LA NAPPE


Le bâtiment reste intégralement au dessus de la cote limite -6.71 m (371.50 m s.m.m.)

CLIMATS SPORTIFS


Sous la toiture uniformisée, la structure enveloppe des microclimats adaptés à chaque discipline. Température, humidité, lumière et ventilation répondent aux besoins de la piscine, de l'escrime, du tsukkel et de l'athlétisme permettant la coexistence de différentes ambiances.

CONFORMITÉ SÉCURITÉ INCENDIE

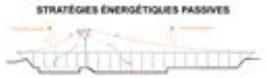

Le projet est conforme aux exigences de sécurité incendie relatives aux voies d'évacuation. Les distances maximales de parcours respectent les prescriptions réglementaires, avec des cheminements limités à 35 m et jouxtant des portes à 30 m lorsque les conditions prévues par la réglementation sont réunies.
Les parcours traversent au maximum une pièce adjacente.

PLEINE TERRE



Le projet prévoit 4'575 m² de pleine terre, soit 30 % de la surface du site, conformément aux exigences réglementaires. Une surface supplémentaire de 4'150 m² renforce les espaces végétalisés et améliore l'infiltration des eaux pluviales.

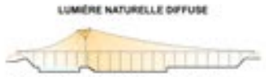
STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES PASSIVES


La grande toiture bioclimatique assure le confort des espaces sportifs grâce à des stratégies passives : protection solaire, lumière naturelle diffuse, ventilation par effet cheminée, limitation des surchauffes estivales et production d'énergie photovoltaïque. Elle réduit durablement les besoins en chauffage et refroidissement.

CYCLE DE L'EAU


Les eaux pluviales de la toiture sont récupérées, stockées et réutilisées pour les sanitaires ainsi que pour le refroidissement évaporatif de la couverture. L'eau est ensuite infiltrée sur la parcelle, limitant les rejets au réseau.

LUMIÈRE NATURELLE DIFFUSE


La membrane en ETFE transforme la lumière directe en une lumière douce et diffuse, créant des ambiances lumineuses adaptées à chaque pratique sportive tout en réduisant la consommation énergétique.

LE SOL DEVIENT UNE INFRASTRUCTURE HYDROLOGIQUE.
Les eaux de pluie sont guidées, filtrées et récupérées pour alimenter des fontaines et l'arrosage du paysage.



ETFE PHOTOVOLTAÏQUE

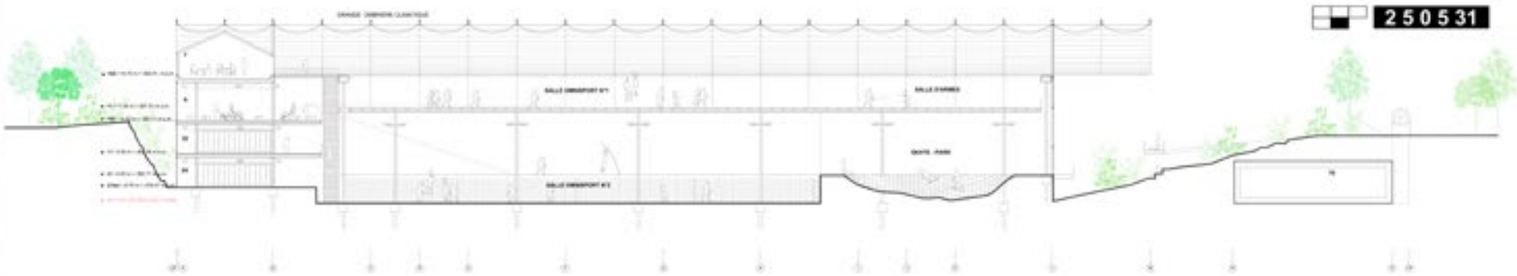

Municipal Waste Management Department
Munich, Allemagne - 2011
Ackermann und Partner Architekten BDA

CONCOURS BDM - TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE
Ville de Genève - Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM)

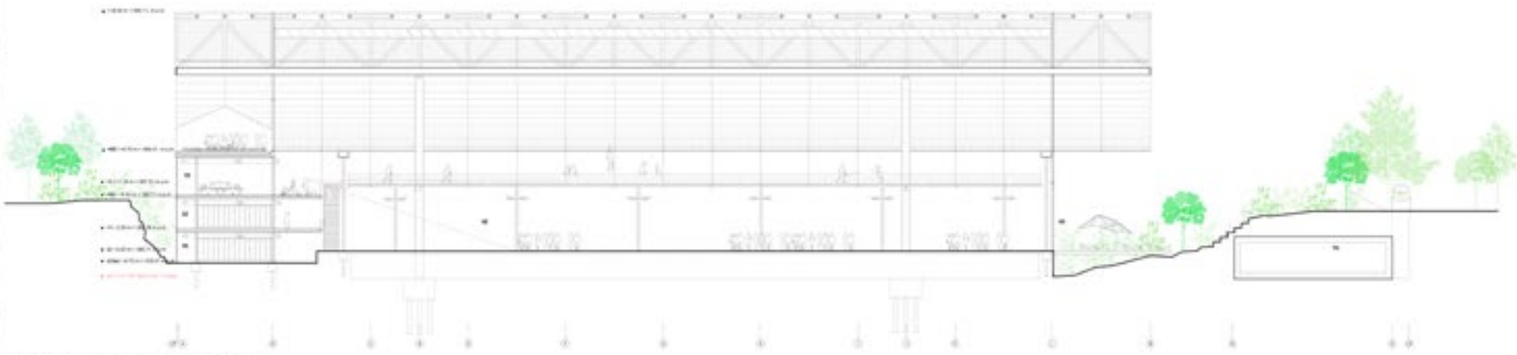


Maquette d'étude - échelle 1:150

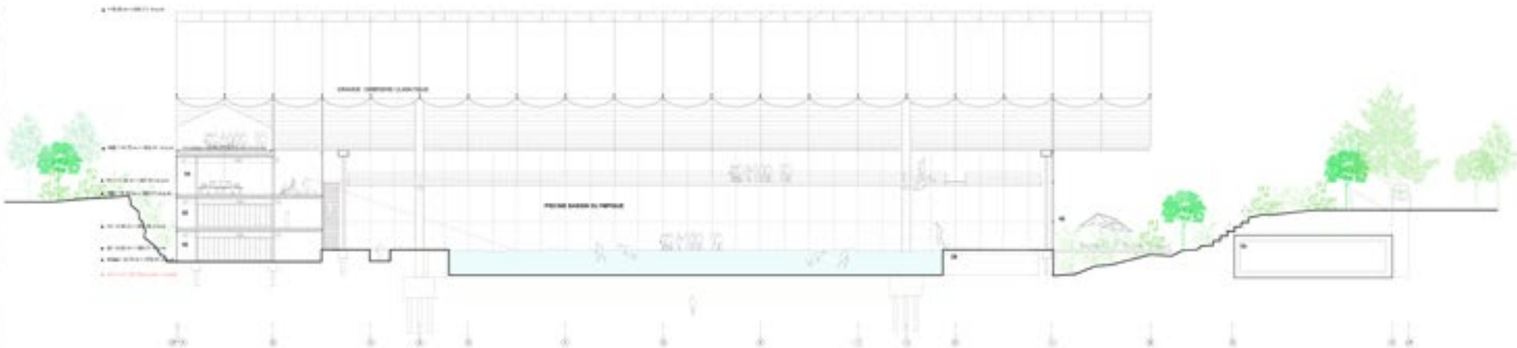
250531



Coupe transversale sur les salles omnisports et le skate park - échelle 1:200



Coupe transversale sur la poutre principale - échelle 1:200



Coupe transversale sur le bassin olympique - échelle 1:200

CONCEPT STRUCTUREL

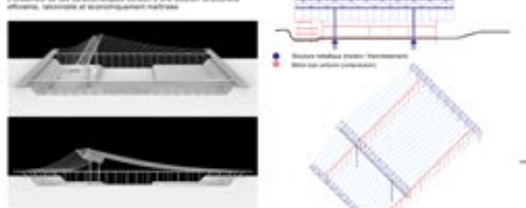
Le projet s'inspire de l'approche conceptuelle développée par Jørn Utzon, fondée sur la réalisation d'une couverture unitaire de grande portée, disposée au-dessus d'un terrain modelé en fonction des différentes activités sportives. Dans cette approche, la couverture ne constitue pas uniquement un élément de protection : elle devient le dispositif structurel et spatial qui organise l'ensemble du projet, en définit l'identité architecturale et constitue une véritable infrastructure capable d'accueillir l'évolution des usages au fil du temps.

La solution porteuse retenue est une structure funiculaire haubanée à pseudo-équilibre, dont le principe est largement utilisé dans les ponts à haubans de grande portée. Les charges gravitaires sont reprises par des câbles travaillant en traction, tandis que les efforts de compression résultant de leur ancrage sont transmis à des butons horizontaux. La hauteur statique importante du système permet une répartition efficace des efforts, limitant les sollicitations internes et optimisant l'utilisation des matériaux.
Le concept peut être apparenté en imaginant, dans un premier temps, le complexe sans sa couverture : un cercle sportif en plein air, éclairé par des projecteurs intégrés à une poutre centrale, à la manière d'un stade. Une couverture légère est ensuite tendue sur cette infrastructure, ancrée sur son périmètre et soutenue au droit des pylônes principaux. La membrane adopte naturellement la forme d'équilibre propre aux structures funiculaires, assurant une transmission rationnelle des charges. Deux poutres de rive, disposées aux extrémités transversales, ainsi que deux butons horizontaux situés au niveau du terrain, reprennent les efforts d'ancrage des câbles.

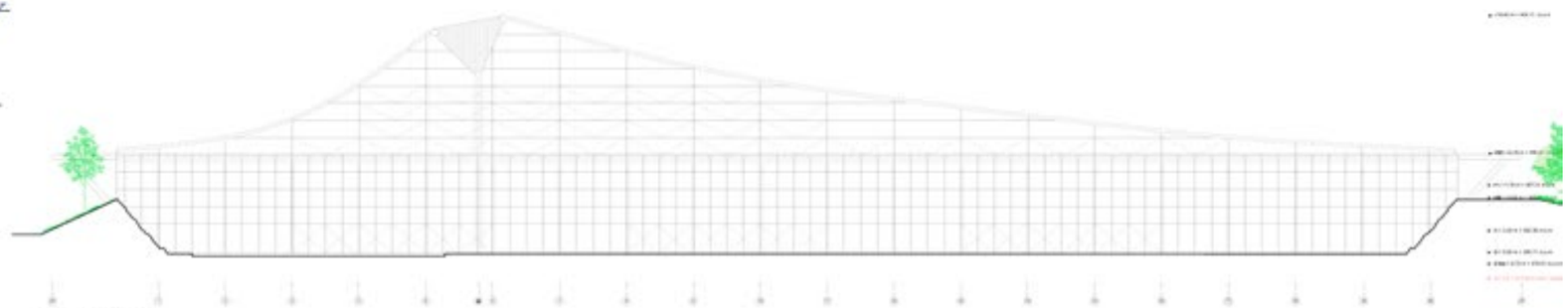
afin de permettre les déplacements différentiels liés aux déformations structurelles et aux variations thermiques, la couverture est divisée en deux travées par l'entretoise centrale, qui intègre également le système d'éclairage. Cette disposition réduit les effets hyperstatiques et permet à la structure de s'adapter naturellement aux déformations.

Le choix des matériaux répond à des critères d'efficacité structurelle et de rationalité constructive. Les câbles porteurs sont réalisés en acier à haute résistance. Le sont périphérique est constitué d'éléments en béton armé assurant le reprise des principales actions de compression et l'équilibre global du système. La poutre centrale ainsi que les poutres de rive sont réalisées en charpente métallique. La couverture est constituée d'un matériau léger afin de limiter les charges permanentes et d'améliorer les performances de la structure porteuse.
La solution proposée présente des avantages significatifs tant sur le plan constructif qu'économique. Le système permet un montage rapide, avec un raccord limité aux ouvrages provisoires et sans nécessiter de structures temporaires de soutien horizontal pendant la construction. La géométrie de la couverture favorise par ailleurs l'évacuation gravitaire des eaux pluviales, contribuant à la durabilité de l'ouvrage et à la réduction des besoins de maintenance.

Conçue comme une infrastructure pérenne plutôt que comme une simple toiture, la structure dissocie le système porteur des aménagements qu'elle abrite. Cette organisation offre une grande flexibilité d'usage et permet aux espaces aprofité d'évoluer et de se transformer au fil du temps, sans remettre en cause le principe constructif de l'ensemble.
L'ensemble de ces caractéristiques conduit à une solution structurelle efficiente, rationnelle et économiquement maîtrisée.



Principe structurel - couverture en tension



Facade Sud - échelle 1:200

5ème RANG — 5ème PRIX

Projet n° 13

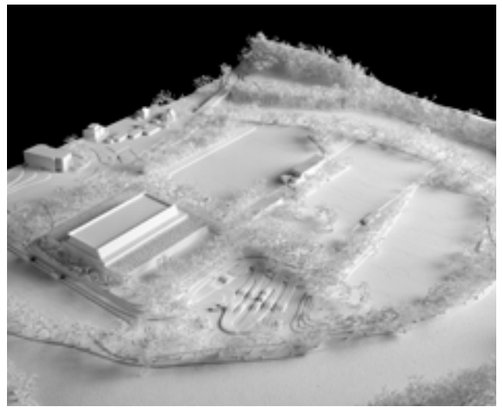
MINUTE PAPILLON

Architecte
LACROIX CHESSEX

Architecte co-auteur
JEAN-CHRISTOPHE QUINTON ARCHITECTE

Architecte paysagiste
STUDIO MINT

Ingénieur civil
BOLLINGER + GROHMANN



Le projet « **MINUTE PAPILLON** » prend le parti d'une volumétrie regroupant la totalité des éléments du programme sportif, décomposée entre un corps bas et une émergence axée longitudinalement. Ceci a pour conséquence de proposer une nouvelle centralité bâtie sur le site, sans pour autant qu'elle ne présente une volumétrie trop écrasante. Ainsi, pour le piéton et la piétonne, la perception du gabarit du bâtiment reste limitée sur tout son pourtour, ce qui est apprécié par le jury.

Le projet de paysage renforce avec une très grande simplicité la structure arborée existante, distinguant à la fois des alignements à la géométrie rigoureuse et des bosquets informels. Le parvis d'entrée se décompose entre amples massifs informels et surfaces minérales.

Le concept architectural se fonde sur l'indépendance entre le système structurel et l'organisation des espaces. En conséquence, les grands espaces de la piscine et des salles omnisport peuvent être juxtaposés librement, puis être surmontés par la salle d'athlétisme. Ce concept est rendu possible par un principe structurel audacieux. Reposant sur une structure en béton des sous-sols, huit chevalets portent un cadre composé de quatre poutres en treillis, lesquelles permettent de porter une dalle suspendue, reposant en périphérie sur les poteaux en façade.

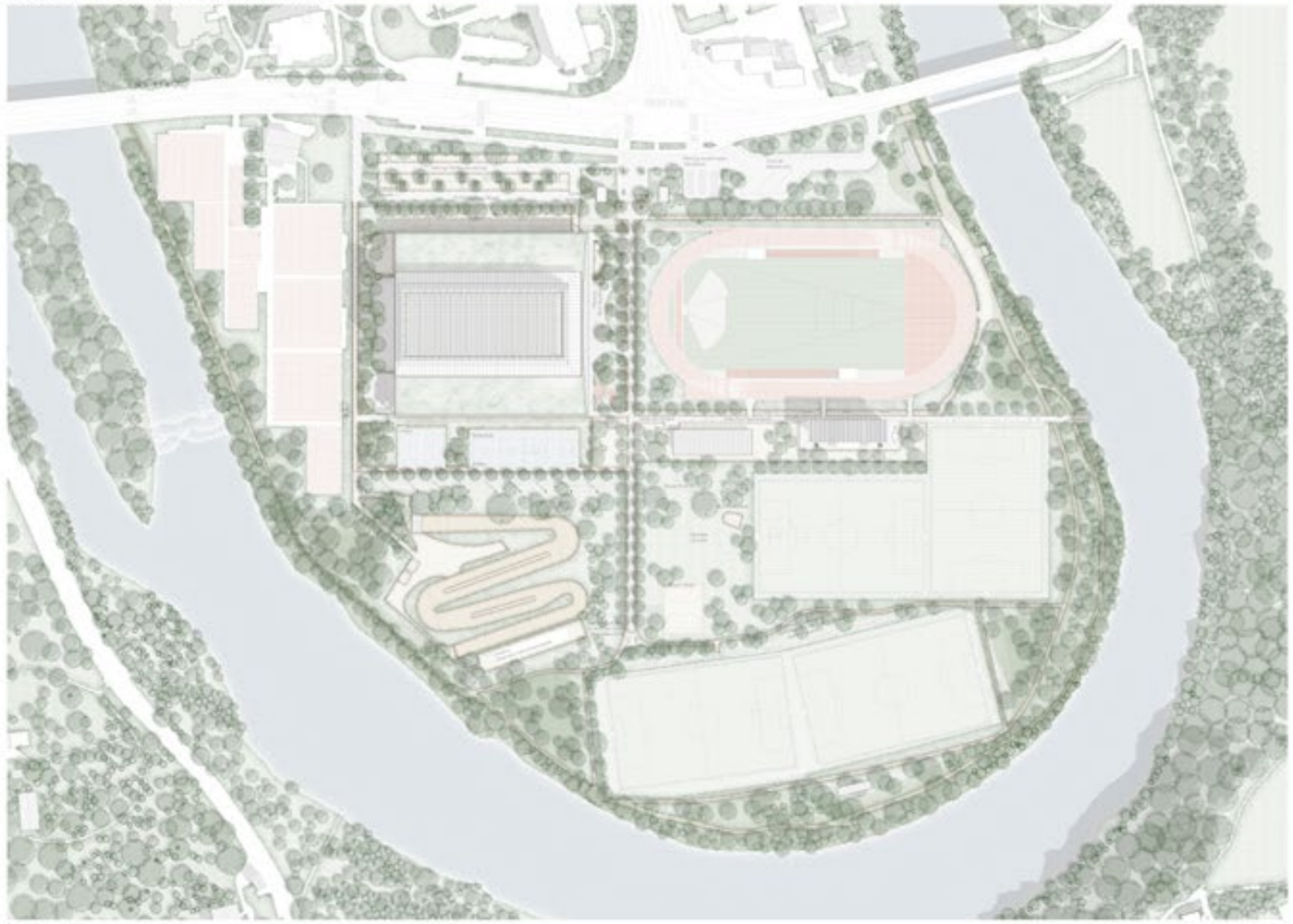
Pour certains membres du jury, l'expression architecturale paraît quelque peu formaliste, y compris à l'intérieur, où elle ne rejoint pas partout le ton propre à l'usage sportif. En revanche, la relation entre le système structurel et les transparences est jugée prometteuse.

Situé le long de l'allée d'accès principale, le hall d'accueil permet de conduire les publics vers chacune de leurs différentes destinations. Au rez-de-chaussée, le parcours vers la piscine permet également, de part et d'autre, de descendre sur les gradins des salles omnisport. Ce qui permet, par conséquent, de doubler l'offre de compétitions avec spectateurs et spectatrices. La piscine s'ouvre vers l'ouest, en surplomb de l'Arve.

En règle générale, l'organisation fonctionnelle du projet est bonne, moyennant quelques adaptations mineures. Conséquence du principe structurel, les deux mezzanines situées de part et d'autre du bassin de natation présentent des inconvénients qui devraient faire l'objet d'une vérification. La coursive d'accès à la salle d'athlétisme devrait être positionnée en dehors de l'espace de la salle.

Le projet propose de réemployer une partie des poutres à treillis du pavillon des sports, mais reste relativement mesuré dans ses propositions de réemploi, affectées en priorité pour les aménagements extérieurs. Il mentionne l'avantage de la volumétrie choisie pour, d'une part, favoriser une ventilation naturelle hybride et, d'autre part, végétaliser les parties planes de toitures afin de les exploiter pour la rétention des eaux météoriques. Les pans inclinés de l'émergence bâtie sont exploités pour contribuer à l'alimentation énergétique du complexe.

















LE PARC DES SPORTS

L'ambition paysagère du projet est d'accompagner la transformation du site en renforçant ses deux dimensions fondatrices, le sport et la nature.

LES AXES STRUCTURANTS

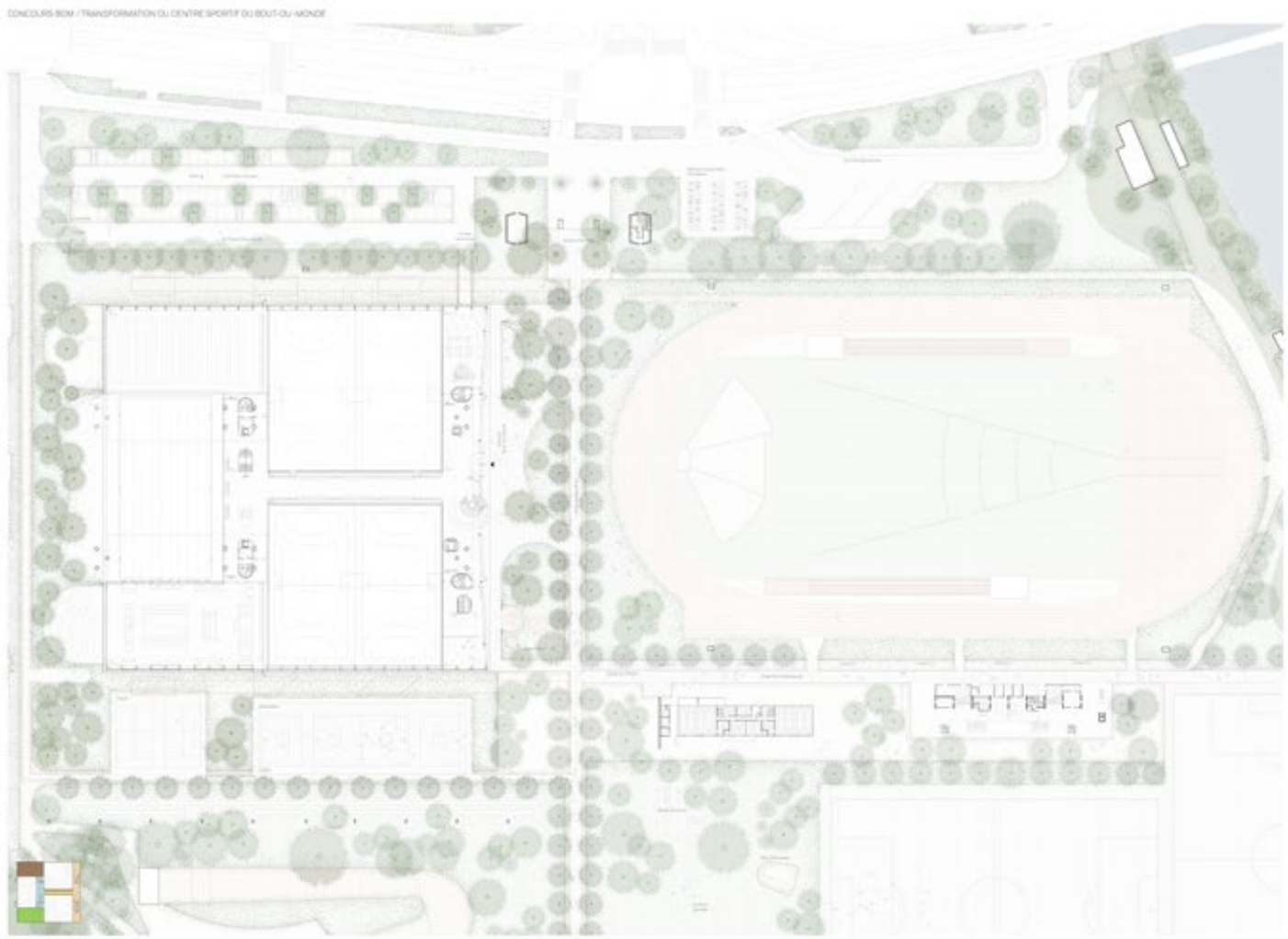
PARVIS ET PLACE DE VIE

LA CLAIRIÈRE CENTRALE

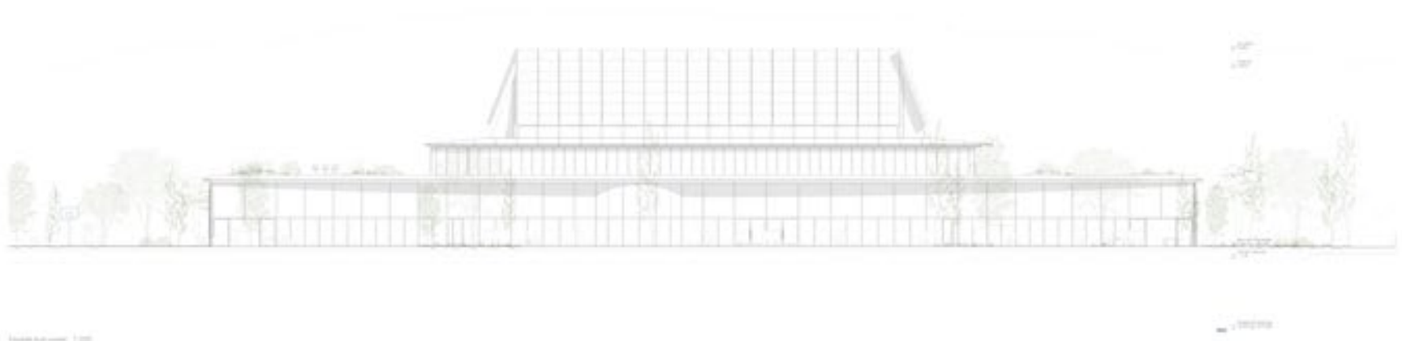
PATRIMOINE ARBORÉ ET BIOTOPES

TYPOLOGIE

Une typologie de bâtiment en phase avec la pratique des sports : quel que soit le sport pratiqué, chaque usager n'a jamais plus d'un niveau à franchir pour rejoindre son activité.



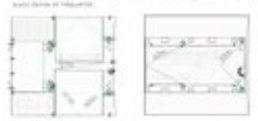




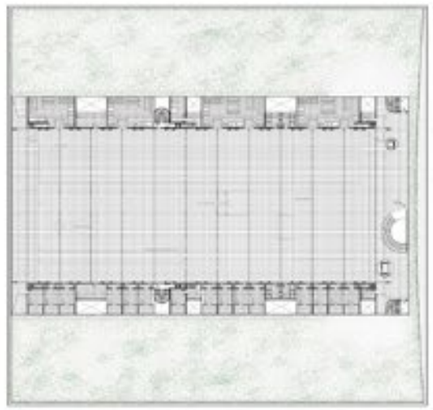


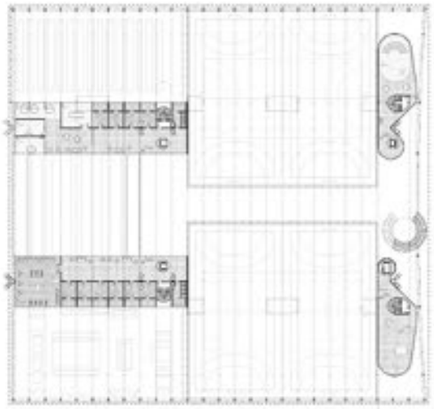


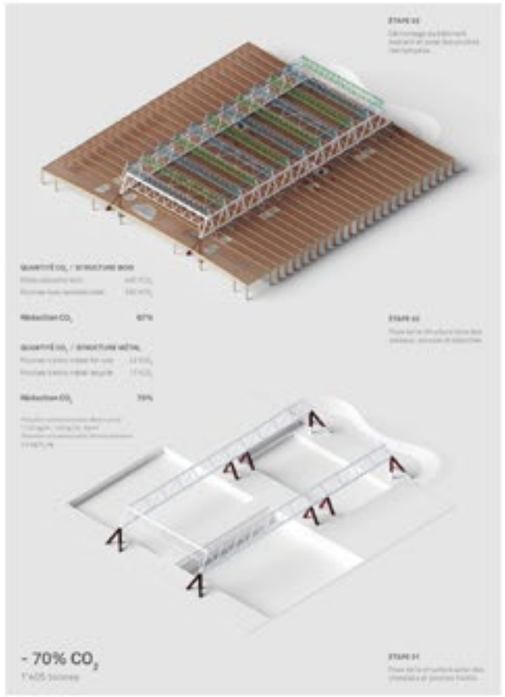


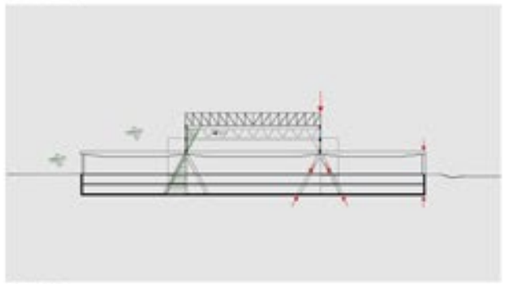


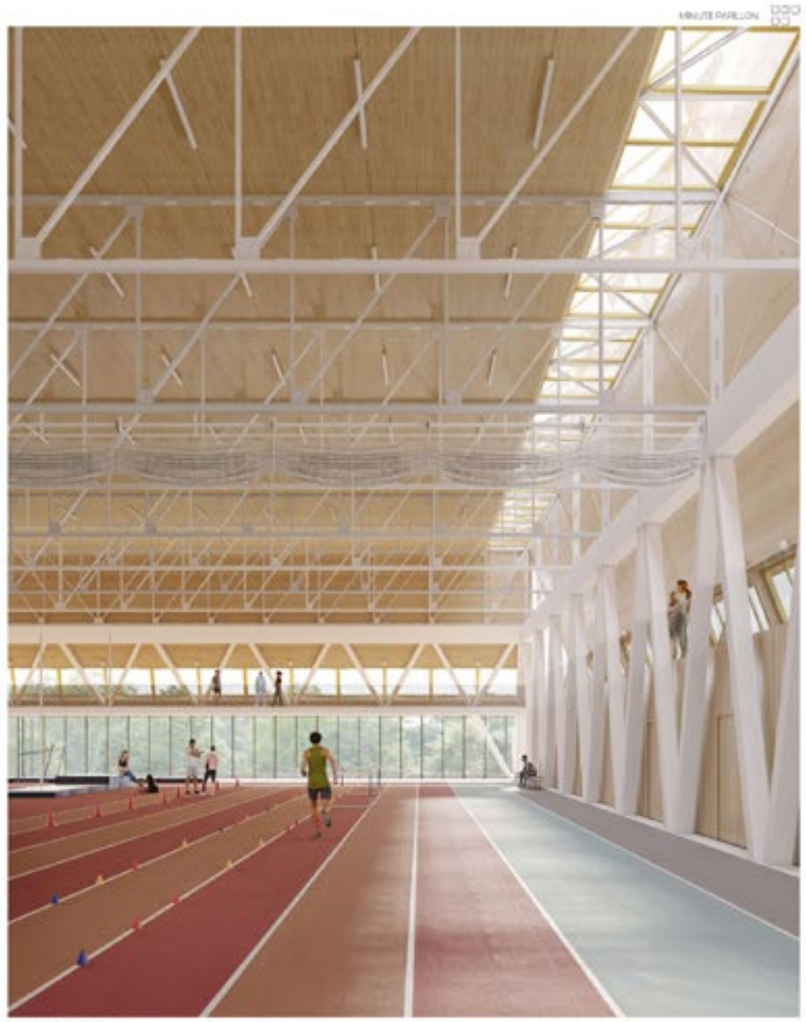
CONCOURS BDM / TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE

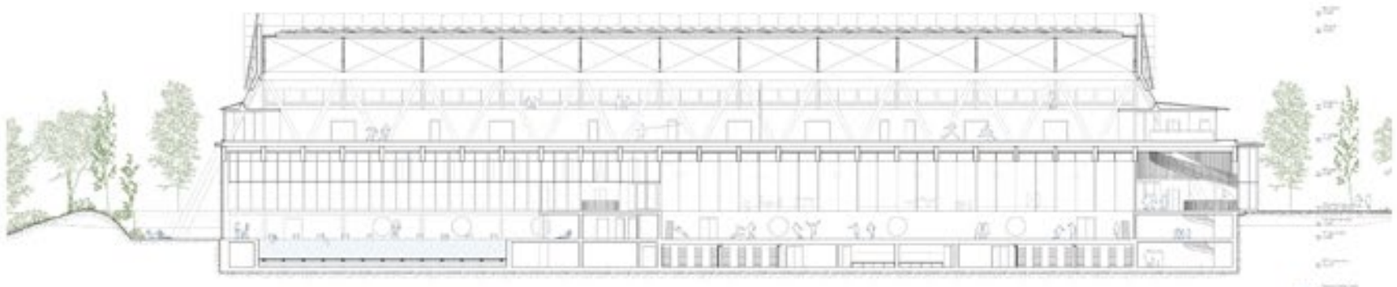












PRINCIPE STRUCTUREL

Le projet doit répondre aux enjeux de fonctionnement, d'organisation programmatique de la salle d'escalade ainsi que de performance environnementale et économique de la structure. Il s'agit d'une grande salle de forme rectangulaire sur deux niveaux et présentant un système porteur singulier.

Le dispositif structurel proposé est le fruit d'études paramétrées, en regard des spécificités d'une infrastructure de ce type. La deuxième, du mât de charpente, consiste en deux demi-arcs symétriques de rayonnant. Ils structurent de la salle d'escalade, entièrement en bois, reposant sur des poteaux de façade eux aussi en bois. Et des suspentes viennent les soutenir. La troisième phase adopte une structure métallique associée à une façade en panneaux sandwich bois. Dans une logique d'allégement et de réduction systématique des matériaux employés, ils recyclés.

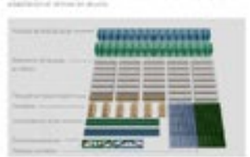
Matériaux du futur (durables, bas gris) des sources locales ou issus recyclé suggérant à eux seuls les grandes lignes du « mass fit » et suggérant, en quelques heures, la présence de façons du R+1. La conformité bois/métal est assurée par deux jonctions secondaires disposées sur les petites façades du volume suggérant par des dimensions homothétiques longitudes dans la longueur d'ensemble, entre eux par deux volets verticaux de circulation en béton.

EXEMPLO

Dans la continuité de cette démarche de sobriété, le projet vise un bilan carbone aussi bas que possible en intégrant sur le fonctionnement de la salle d'escalade des performances énergétiques au-delà des normes usuelles.

Cette démarche se réalise par assurément d'une logique technique et économique simplifiée pour l'entretien et la construction. Le choix, soigneusement réfléchi, des matériaux pour des économies d'énergie et de CO2, en apportant notamment l'ensemble confort d'été et d'hiver, au changement d'une fois en décennie maximum.

Le projet exprime également les jeux internes et externes liés par un intérêt à la ville, durée, réalisation technique, afin d'assurer leur homogénéité environnementale dans le nouveau bâtiment tout en préservant la sensibilité existante et en assurant durablement les émissions de CO_2. En apportant notamment, l'accès neuf aux années à 0,6 kgCO2/kg et, en fabrication à 0,3 kgCO2/kg afin d'atteindre les niveaux réduction de confinité, maximisation, entièrement en double.



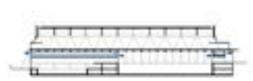
MEZZANINES

Dans les grandes hauteurs du vol de charpente dégagées sous le niveau de promotion ou porte le R+1, quatre mezzanines sont suspendues.

Fonctionnellement autonomes et accessibles à tous, elles viennent, en partie l'entrée du bâtiment, la salle de conférence située au-dessus du restaurant sous que l'extension de la salle d'escalade, afin d'animer ce secteur par un espace plus central et plus polyvalent. Pour la journée, ce dégagent en sous-sol une liaison pour la pratique d'escalade.

La suite du programme, en relation avec l'accueil, la vestiaire est la plus au développée au niveau de cette terrasse. La proximité directe de cet, accessibilité facilitée des rencontres entre des usagers et les responsables du bâtiment. Une salle de musculation prend également place sur cette terrasse et de l'autre du bâtiment.

Des mezzanines surmontent la grande nouvelle hall, au rez-de-chaussée et révèlent la continuité du paysage intérieur du projet. À l'ouest, elles offrent un espace aux cafés et intimité, tout en maintenant un lien visuel avec les programmes. À l'est nous allées (en montant à la cantonade du circuit, en agrandissant à une vue dégagée sur la cour).







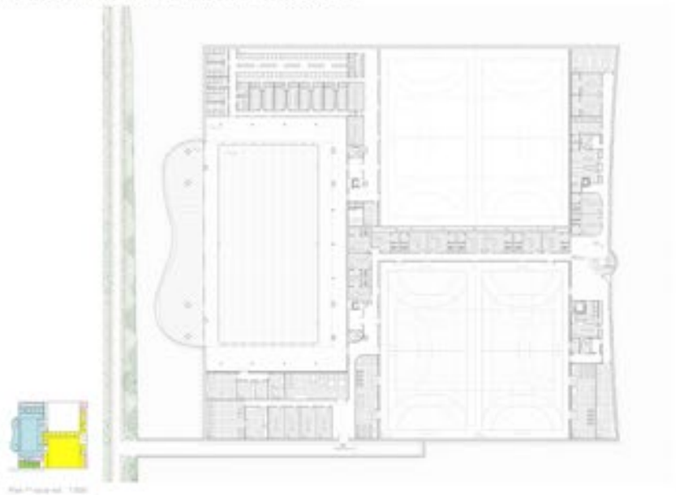


SALLE D'ATHLÉTISME

Placée sur le niveau du R+1, la salle d'athlétisme occupe à elle deux demi-étés, à l'est et à l'ouest, sur la moitié de grande superficie.

Les principes du projet maintient à définir un volume capable d'accompagner de multiples activités. Il plage, en fonction des besoins et du développement futur du centre sportif. Son aménagement est prévu par la présence d'une grande structure latérale et par l'accès à l'une lumière de très grande portée.

La salle est conçue pour offrir une grande souplesse de fonctionnement, afin aussi de limiter en trois zones égales, d'autres activités, tout en maintenant la possibilité de tenir de grandes compétitions. Chaque paragraphe est intime au niveau des vestiaires et des niveaux de stockage sous accueillir les exercices. La salle pourra également accompagnement haute (+18m au sauf en niveau). Enfin, il est matériel verrou, les niveaux matériel devra et modulables, permettant d'organiser cette discipline à différents endroits de la salle selon les besoins.

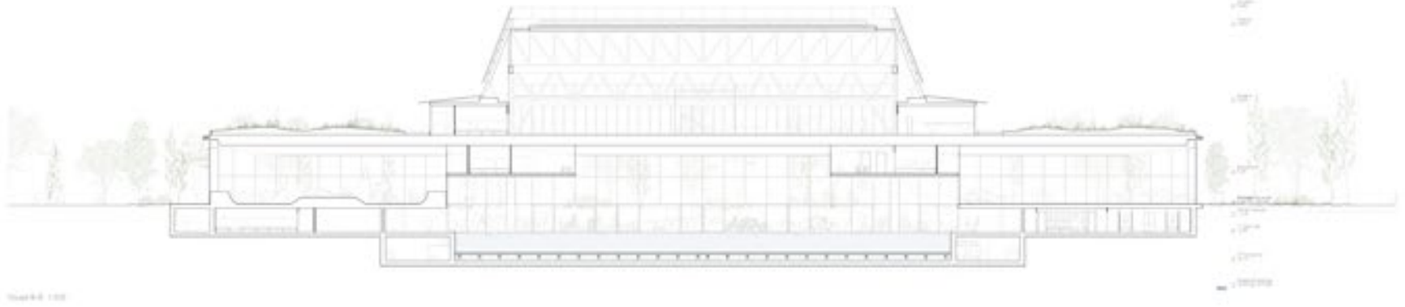


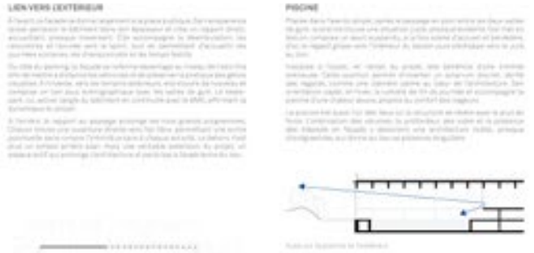


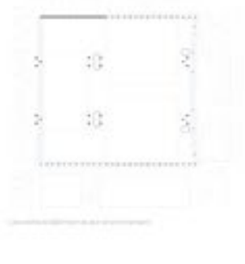


















Aménagement de la zone d'entraînement

PHYSIQUE DU BÂTIMENT

Le bâti adopte l'orientation du projet exposé sur une combinaison de dispositifs passifs et actifs adaptables à la fois architecturale selon les usages. La régulation thermique du bâtiment est assurée par l'inertie des volumes, la ventilation des espaces actives et la ventilation haut-basse efficace.

Dans la journée, un mode double écran en deux parties assure l'intégration du bâtiment. Ce dispositif participe pleinement à la régulation thermique en limitant l'évaporation et réduisant les pertes de chaleur et en permettant de maintenir d'une température de l'air intérieure. Il est également un élément de protection contre les rayons.

La salle d'athlétisme, ouverte à une grande hauteur sous charpente, bénéficie de deux volets de gain actuels en hauteur. Placés au-dessus des fenêtres de deux volets dans le cas qui participe à la stabilité thermique du volume et à la fraîcheur apportée par le contact avec le terrain. Les volets de gain sont reliés aux boutons de commande pour maximiser l'accès aux Dou'Pro et à préserver le confort d'usage. Ce dispositif permet de remplacer les ventilations mécaniques et de maintenir l'ambiance intérieure en particulier durant les périodes chaudes.

L'ensemble constitue une architecture qui s'adapte aux conditions du site pour en tirer le meilleur. L'inertie, la relation au sol et la maîtrise des apports thermiques deviennent les leviers principaux d'un confort durable, valorisé, énergie et durable à l'intérieur des bâtiments.

VENTILATION

La ferme interne du bâtiment favorise une ventilation naturelle et hybride, permet contre un positionnement évident de l'organisation spatiale. La prise d'air frais en sous-sol construite un dispositif passif "naturel" aux préconditionne l'air durant les différents lieux des programmes, hors les volontairement en période estivale.

Les grands volumes ouverts, associés à des circulations transversales et à des ouvertures généreuses, permettent une bonne circulation naturelle de l'air. Cette circulation limite le recours à des systèmes mécaniques, tout en garantissant des températures renouvelées et confortables dans les différentes saisons.

La ventilation de la salle d'athlétisme est également soutenue par des ouvertures hautes et latérales, qui accompagnent le renouvellement de l'air sans compromettre la qualité acoustique.

PHOTOVOLTAIQUE ET SOLAIRE

Il a été choisi sur la toiture et la façade nord-ouest des capteurs photovoltaïques intégrés dans les teintes des différents programmes, assurant continuité et la production d'énergie et protégeant cette stratégie de matériau.

Ce dispositif permet d'assurer production énergétique maîtrisé des ressources et intégration architecturales. L'ensemble intègre une architecture qui s'intègre avec les volumes, en conservant d'intégrer l'ajustement et durable d'usage.

ÉLÉMENTS DE RÉEMPLOI → BÂTIMENT

N°	Élément	Réemploi → bâtiment
BÂTIMENT	Poutres en bois lamellé-collé	Poutres et charpente
BÂTIMENT	Poutres en acier	Poutres et charpente
BÂTIMENT	Garde-corps métalliques	Poutres et charpente
BÂTIMENT	Tôles de toit	Tôles de toit
BÂTIMENT	Planches de bois massif	Bois de la salle de gym
BÂTIMENT	Panneaux de bois	Table de gym
BÂTIMENT	Vitrages	Vitrages

ÉLÉMENTS DE RÉEMPLOI → AMÉNAGEMENT

N°	Élément	Réemploi → aménagement
BÂTIMENT	Tôles bois	Tôles bois
BÂTIMENT	Poutres en bois	Bancs extérieurs
BÂTIMENT	Blocs de béton	Bancs et bancs
BÂTIMENT	Éléments de signalisation	Signalétique
BÂTIMENT	Poteaux en bois	Poteaux

LUMIÈRE

Les grandes parties dont le sol est placé sous le niveau du terrain naturel, permettent la lumière des deux périphérie façade limite entre sud par de grands puits permettent diffusée traversant les couches en et des espaces de rangement du RDC.

La salle d'athlétisme bénéficie quant à elle d'un éclairage naturel zénithal grâce à des ouvertures localisées en partie haute, latéralement aux grandes façades actuelles. Cette disposition assure une lumière répartie et homogène, adaptée aux usages sportifs. Les bandeaux de fenêtres de différents volets au niveau des vestiaires et des espaces de rangement participent également à la qualité lumineuse du projet par leur apport de lumière diffusée.

VÉGÉTATION

Le talweg en fermeture du projet permet de faire émerger deux grandes fonctions perfect-circulez comme de véritables espaces extérieurs. Plus qu'un simple espace technique ainsi aménagent la part des sports dans la succession le milieu du bâtiment et maintient la nature au cœur de son architecture.

Remplies comme des cuvettes végétalisées naturelles elles accueillent une diversité de plantations adaptée de faire évoluer le projet dans le temps, au rythme des saisons. Elles offrent un support évolué à la biodiversité, retiennent l'eau, atténuent les effets d'îlot de chaleur et participent à la régulation des températures.

À l'échelle du site, elles valorisent la perception du bâtiment et accompagnent son insertion dans le paysage. À l'entrée de l'usage elles composent des espaces habités, arborés et de fermes où la future vision offrira une limite plus dense et recherchée.

GESTION DE L'EAU

La toiture de la salle d'athlétisme constitue la première étape de récolte des eaux pluviales. Celle-ci est ensuite naturellement acheminé dans les deux toitures jardins qui bordent la courbe, le long des cours de stockage et des rainures. Avant d'être réutilisée pour l'arrosage des plantations durant les périodes sèches.

Ce dispositif favorise une gestion locale de l'eau, soutient l'infiltration sur le site et limite le ruissellement des réseaux. La conception de la nappe phréatique est prise en compte des l'amont du projet au moyen d'études hydrogéologiques permettant d'adapter l'implantation et les niveaux de référence au fonctionnement du sous-sol.

La dune de toiture de la dernière construction nouveau matériau carnaval de cette pagaie en maintenant le projet à distance de la nappe et en limitant les interventions en profondeur. La gestion de l'eau s'inscrit ainsi dans une approche d'ensemble, à la fois pragmatique, constructive et environnementale.



Coupe perspective schématique

D

6ème RANG — 6ème PRIX

Projet n° 45

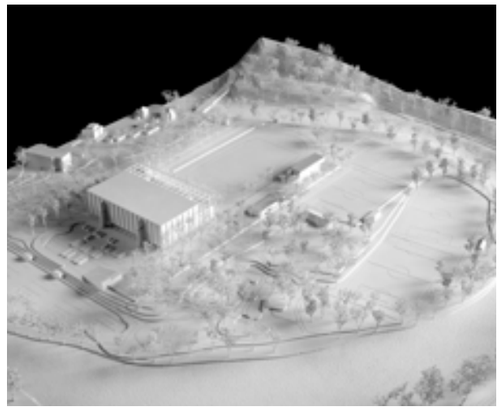
PANTA RHEI

Architecte
Berrel Kräutler Architekten AG

Architecte paysagiste
Bryum GmbH

Ingénieur civil
Dr. Neven Kostic GmbH

Protection incendie
Amstein + Walthert Genève SA



Le projet « **PANTA RHEI** » propose un bâtiment compact, implanté le long de l'axe principal du site et dont l'emprise au sol volontairement contenue permet de préserver autant que possible les surfaces non bâties. Cette stratégie conduit à une superposition claire des principales fonctions sportives. Le jury apprécie la lisibilité de l'accès principal et le dispositif de l'arcade qui ceinture le rez-de-chaussée, assurant une transition couverte entre le bâtiment et ses abords.

Le hall d'entrée, généreux et accueillant, ainsi que le restaurant et l'espace d'accueil de vie enfantine, contribuent à l'animation de la façade donnant sur l'allée centrale et sur ses angles. L'arcade demeure toutefois peu activée sur les autres façades et sa hauteur libre, relativement faible, lui confère par endroits un caractère quelque peu contraint.

Le site du Bout-du-Monde est recomposé par le déplacement du BMX sur le côté sud-ouest du nouveau bâtiment. Une vaste esplanade longitudinale est-ouest traverse tout le site et accueille des activités événementielles, sociales, sportives et ludiques. Ce dispositif est particulièrement apprécié par le jury. L'ensemble du quart sud-ouest du méandre de l'Arve est transformé en grand parc. Il s'agit d'une organisation naturaliste qui associe différents types de boisements et de prairies, ces dernières s'ouvrant au sud vers l'Arve. Le jury apprécie la force de cette recomposition tout en s'interrogeant sur le caractère donné à ces espaces, peut-être éloigné de la vocation sportive de ce territoire.

Le jury soulève l'organisation précise et fonctionnelle du nouveau bâtiment, qui repose sur une superposition rationnelle des grands volumes du programme : piscine et skate-park au niveau inférieur, salles omnisport au premier étage et salle d'athlétisme au niveau +3. Le positionnement des gradins dans la partie centrale limite toutefois l'utilisation des salles latérales lors d'événements accueillant du public.

Deux cages d'escalier structurent les distributions verticales et permettent des cheminements simples. La disposition des vestiaires et des fonctions complémentaires accompagne efficacement celle des équipements sportifs et s'adapte à la fréquentation des équipements.

Côté nord-est, les espaces sportifs extérieurs ombragés aménagés en toiture relogent les équipements du programme sportif supprimés au sol, tout en créant une relation visuelle directe avec la piste d'athlétisme existante.

La compacité recherchée entraîne cependant un gabarit important. Le réemploi des panneaux en béton de l'actuel pavillon démonté donne par ailleurs au bâtiment une expression plutôt fermée. Les relations visuelles entre certains espaces intérieurs et le paysage environnant apparaissent ainsi limités.

La situation enterrée de la piscine soulève des interrogations quant à sa qualité spatiale, accentuées par l'absence d'un espace extérieur associé, de type solarium. Le repositionnement du BMX réduit en outre les possibilités de prolongement extérieur des activités implantées en sous-sol.

En matière de durabilité, le jury relève favorablement la démarche de compacité, ainsi que la volonté de préserver les sols et de privilégier les surfaces en pleine terre. La stratégie constructive associe les différents matériaux en fonction de leurs performances et accorde une place au réemploi, notamment des panneaux en béton et du treillis métallique du pavillon existant démonté. Le recours au bois, au béton recyclé, à une production photovoltaïque et à la rétention des eaux en toiture complète cette démarche.

Enfin, la flexibilité de la structure et des installations techniques, permettant l'évolution future des usages, constitue une qualité appréciable tant du point de vue économique qu'environnemental et social. Elle favorise une adaptation du bâtiment dans le temps et soutient la diversité des usages futurs.



Concours de projets d'architecture pluridisciplinaire, Transformation du centre sportif du Bout-du-monde - **PANTA RHEI**



Situation 1:1000













Prairie sèche à frémontel



Prairie à frémontel



Forêt alluviale à bois tendre



Forêt alluviale à bois dur



Forêt alluviale à bois dur sans strate arbustive

Implantation Se situant le long de l'axe principal, le volume du nouveau bâtiment s'étend du nord au sud du périmètre de construction. La posture ouverte à la volumétrie s'articule autour de principes simples. Minimiser l'empreinte au sol afin de maximiser les surfaces non bâties. Tout en restant compact, le volume définit une direction claire en rentrçant l'arrabité de l'entrée. Il encadre et accompagne les sportifs, les spectateurs et les curieux vers le centre névralgique du site du Bout-du-Monde. Son arcade au rez-de-chaussée s'ouvre vers la piste d'athlétisme. Elle offre un espace de circulation extérieur couvert à l'abri des intempéries. Conçue comme un seuil, cette arcade ceinture le rez-de-chaussée et offre une zone de transition entre les différents locaux au niveau du sol et leurs espaces extérieurs.

Depuis l'accès au site, on aperçoit les entrées principales s'ouvrant sur le hall. Une connexion visuelle est possible entre l'accueil et les usagers venant d'arriver à pied, en bus ou à vélo.

Espaces extérieurs Au cœur du parc des sports, les rythmes de la nature rencontrent ceux des usagers. Les différents types d'usage s'inscrivent dans la mitoyenneté des qualités écologiques existantes. Les structures arborées délimitent les espaces et leur donnent une identité distincte. Les lieux calmes du site sont préservés. Les surfaces imperméables sont partiellement déconstruites et leurs matériaux réemployés pour répondre aux nouveaux besoins du parc. L'axe existant se caractérise par une nouvelle esthétique allant l'ancien et le nouveau.

Entre la bordure plus urbaine au nord et la mitoyenneté arborée de l'Arve au sud, la périmétrie prolonge la mosaïque de structures hétérogènes jusqu'au cœur du parc. Les nouveaux tracés laissent les milieux ébouleux s'infiltrer entre les activités sportives par une succession de poches paysagères. Des perspectives s'ouvrent sur le régime torrentiel de l'Arve, mettant en scène le paysage environnant. Les riverains sont accompagnés tout au long de leur promenade par des différentes voies et par la diversité des écosystèmes.
L'entrée du centre sportif se fait le long de l'axe existant. Celui-ci est bordé d'une double allée d'arbres. Le bassin d'eau, point de fuite au bout de l'arbre, constitue le centre névralgique du site. Ses eaux peu profondes reflètent la canopée de l'axe qui s'étend d'est en ouest. Ce deuxième axe, perpendiculaire au premier, concentre la majorité des fonctions sportives extérieures. Du BMX aux tribunes, en passant par les terrains de beach-volley et les tables de ping-pong, il forme un véritable axe programmatique.

Prolongeant la trame linéaire des arbres existants, un maillage orthogonal de nouvelles plantations se dégage au-dessus de cette nouvelle poisette linéaire. Les houppiers hauts et la typologie en bosquets dégagent la vue vers les points forts placés aux deux extrémités : la rampe de départ du BMX et le mur d'escalade. Les dalles en béton de l'actuel pavillon des sports sont démantelées afin d'être réutilisées comme revêtement de sol. Elles composeront une trame non rigide, presque informelle, qui souligne la force et la direction de l'axe programmatique.

La partie nord de la parcelle est rythmée par un arrangement plus orthogonal et comprend les fonctions les plus bruyantes (forte). Cette géométrie s'étend jusqu'à l'axe programmatique, seuil entre l'univers animé du nord et le paysage calme du sud (decrescendo).

La partie sud, paysage à l'écosystème précieux, conserve la topographie de l'ancienne piste de BMX et l'intègre dans la nouvelle diectité du parc, allant les traces du passé aux éléments nouveaux. Les multiples vues dégagées sur le paysage rendent saisissables le relief, les poches de forêt alluviale et l'Arve qui enlace le site.

Si l'on observe plus attentivement la nature, on distingue deux types différents de forêt alluviales. Celles à bois tendre et celle à bois dur , autant d'éléments qui enrichissent la diversité déjà présente sur le site. Les prairies à frémontel et les prairies sèches à frémontel se distinguent par des compositions d'espèces végétales inspirées des milieux naturels environnants et des aménagements des rives voisines. Ces différentes typologies naturelles sont préservées et complétées par de nouvelles plantations.

Le chemin de ronde qui ceinture le site se prolonge au-delà de la limite existante et reste ouvert au public, qui vient courir, flâner ou simplement se détendre le long du cours d'eau. Au point le plus bas du méandre de l'Arve, des plateformes de méditation offrent des lieux de silence et renforcent le lien entre les vivants et la rivière. Les sentiers serpentant entre les espaces boisés, sont bordés d'agrès. Ilsles destinés à la mobilité et à la musculation, ainsi que d'appareils de callisthénie. La pratique de ces activités extérieures peut aussi bien se faire seul qu'être partagée avec d'autres sportifs. Ces enclaves de calme permettent les rencontres voulues ou fortuites lors du tumults de la ville.

La mosaïque paysagère se compose d'identités distinctes qui se différencient par leur composition, leur volume et leur typologie. Le patrimoine arboré, riche en espèces, est conservé. Le cordon boisé comporte deux ouvertures ponctuelles qui dégagent des perspectives vers les eaux provenant des glaciers en amont. Les arbres deviennent alors un refuge pour le vivant, aussi bien au niveau du sol que dans leurs branches. De profondes poches paysagères pénètrent dans la parcelle et la redensifient en biomasse. La mosaïque végétale agit comme un filtre aux gradients écologiques différenciés. La trame noire le long de l'Arve respecte les directives cantonales. Un concept d'éclairage au sol non invasif est mis en place plus au nord afin de ne pas perturber la faune locale.

A l'est de l'axe programmatique, une zone dite « messy ecosystem » est implantée. Elle se caractérise par une hétérogénéité d'espèces indigènes et étrangères non invasives, importées par mégarde au fil des années. Cette zone comporte également des graviers, déchets minéraux issus du démantèlement du pavillon des sports, ainsi que de vieux troncs d'arbres.

Les variations du terrain et les bosses sont appréhendées comme une qualité paysagère non conventionnelle. Cette topographie non planifiée constitue un support d'expérimentation. Elle est conservée et renforcée. Les matériaux d'excavation du bâtiment sont réutilisés pour former des buttes destinées aux spectateurs le long de la piste de BMX. Le terrain isole fluide et ne comporte ni obstacles ni fortes dénivellations à franchir.

Les voitures sont réduites au minimum et restent permeables à la petite faune. Les espèces animales déjà présentes – Lucane cerf-volant, martinets, nuticain, vers luisants, abeilles sauvages – trouvent dans les nouvelles poches végétalisées davantage d'espace et de ressources pour s'épanouir.

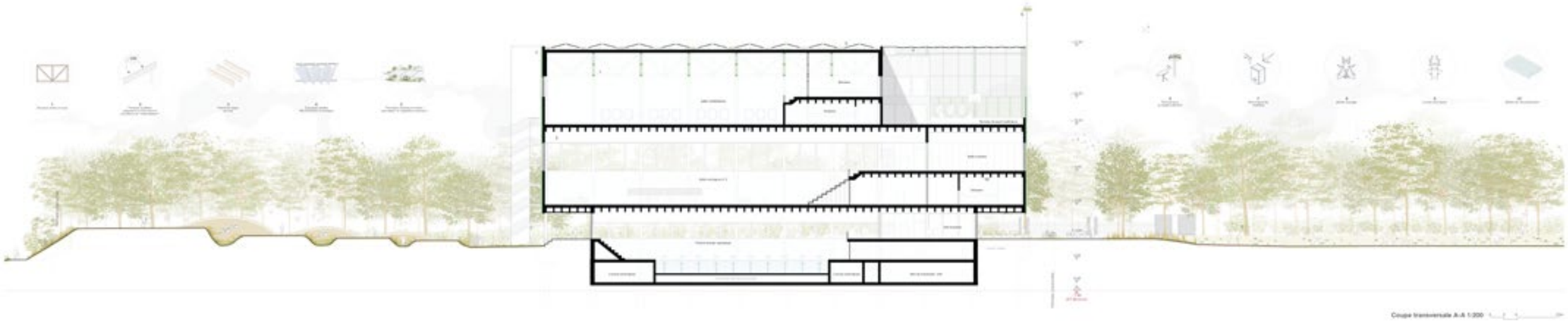
Volumétrie Se soutènement du sol grâce à la transparence du rez-de-chaussée, le bâtiment est composé d'un corps principal abritant l'ensemble des nouvelles fonctions. La volumétrie est le résultante d'une organisation compacte du programme dans le bâtiment. La stratégie suivre est la superposition des trois plus gros volumes que doit contenir le bâtiment : la piscine, les salles omnisport et la salle d'athlétisme. Au dernier étage, la silhouette s'affine, laissant place à des terrains de sport extérieurs. La piscine se trouve en contre-bas, permettant de limiter par la même occasion la hauteur de la façade. La juxtaposition côte-à-côte des deux salles doubles définit la longueur totale. La largeur est réduite à l'espace nécessaire pour contenir les fonctions secondaires correspondant aux salles de sport. Comme la surface de la piscine additionnée à celle du skate-park est légèrement inférieure à celle des salles de sport, le rez-de-chaussée se détache du volume principal, offrant une arcade de couverte tout autour du bâtiment.

Programme et circulations Après avoir franchi le portail d'entrée composé des bâtiches en béton, l'usager se rendant au nouveau bâtiment traverse la place parsemée d'îlots végétalisés et se dirige vers les entrées principales. Il est accueilli dans le lumineux hall d'entrée où se trouve le point d'information principal. Afin de limiter les ressources en personnel , le point de gestion d'accueil a une triple fonction : rediriger et informer les usagers, garantir le contrôle visuel de l'entrée du site et permettre la vente de tickets d'entrée aux fonctions payantes. La transparence de cette entrée ouvre diverses perspectives aussi bien sur la piscine, le skate-park, la piste de BMX que sur la topographie environnante. La nature environnant le site s'invite dans le bâtiment et les différentes échelles semblent rentrer en collision. On perçoit aussi bien le méandre de l'Arve et le Salève que la chaîne du Jura, qui prend naissance non-loin de la plaine de Plainpalais. Sur le même niveau que le hall, on accède au restaurant et à l'espace d'accueil de vie enfantine.

Placés de part et d'autre de l'entrée, les deux escaliers permettent une répartition efficiente des flux d'usagers et desservent tous les étages. Au sous-sol, ils donnent accès à la piscine et au skate-park. Dans les étages, les escaliers desservent les salles de sport et les espaces pour les spectateurs. Ces escaliers donnent toujours ac-

Concours de projets d'architecture pluridisciplinaire, Transformation du centre sportif du Bout-du-monde - **PANTA RHEI**

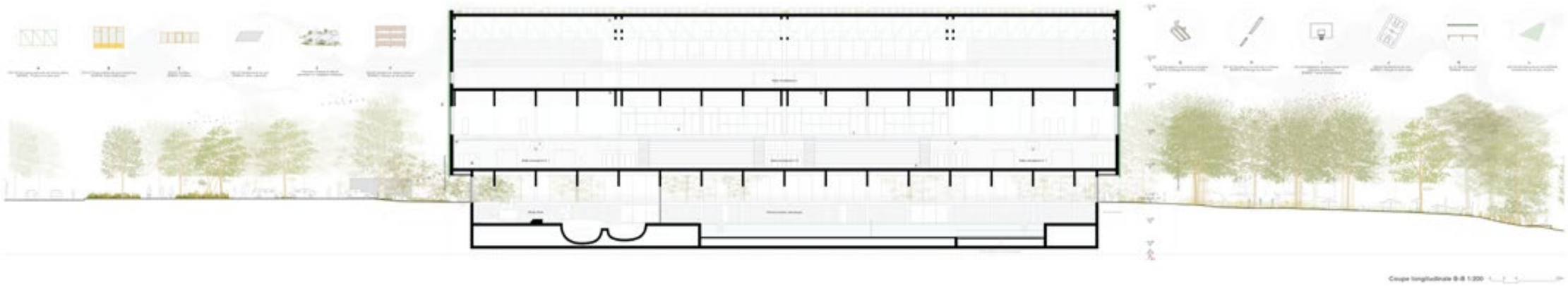




Coupe transversale A-A 1:200

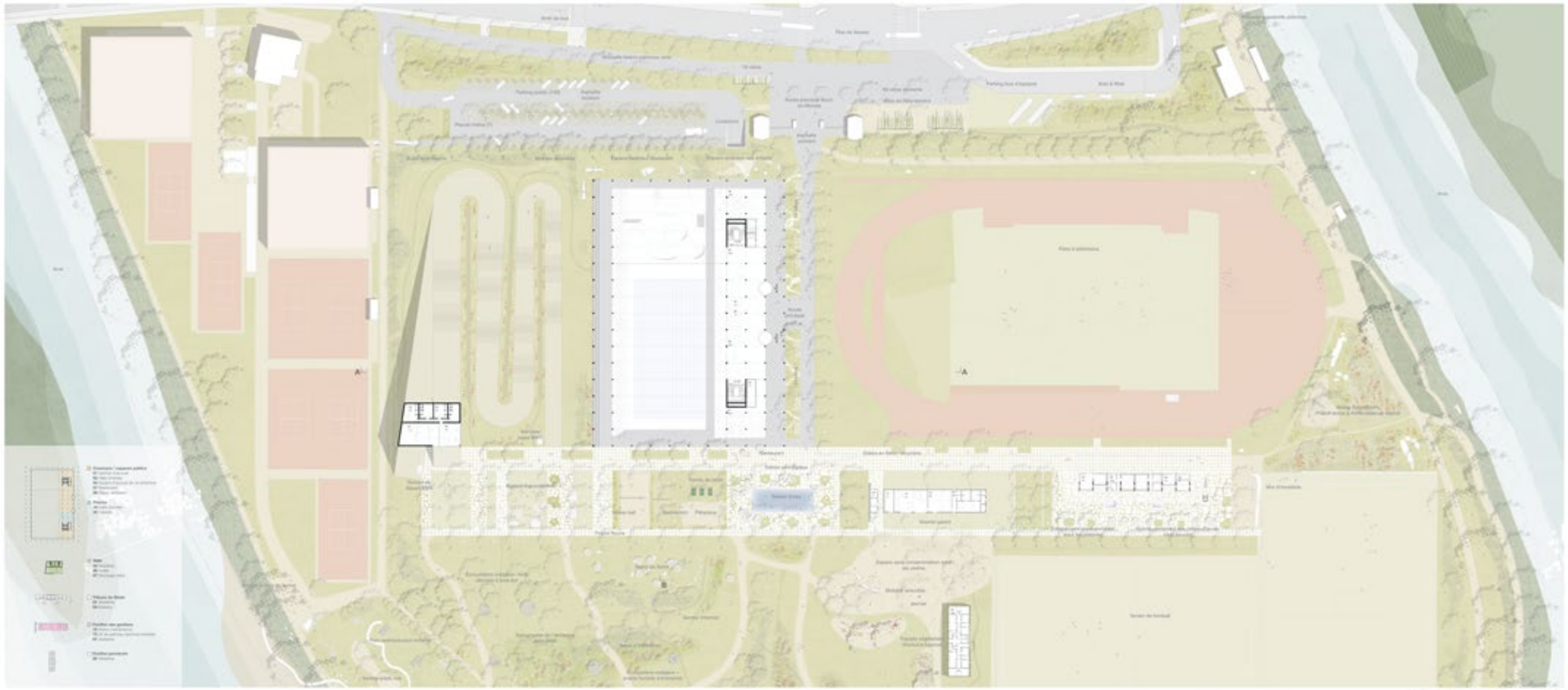
Concours de projets d'architecture pluridisciplinaire, Transformation du centre sportif du Bout-du-monde - **PANTA RHEI**





Coupe longitudinale B-B 1:200

Concours de projets d'architecture pluridisciplinaire, Transformation du centre sportif du Bout-du-monde - **PANTA RHEI**



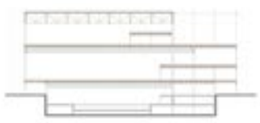
Rez Accueil 1:600



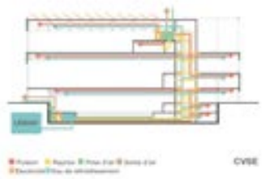
Coupe Conceptuelle



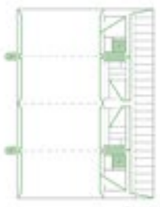
Diagramme Programatique



Concept Structurel

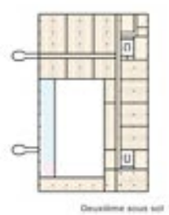


CVSE





Concept Protection Incendie 1er et rez



Deuxième sous sol 1:1000

Les matériaux constituant la structure et les planchers principaux sont hétérogènes et remplissent tous un rôle bien précis. Pour limiter la hauteur statique des structures et optimiser le volume chauffé du bâtiment, des poutres porteuses en béton sont privilégiées pour les espaces comme la piscine et les salles de sport. Entre les porteurs, un plancher collaborant bois-béton est mis en place. Les dalles portant les fonctions telles que les bureaux ou les vestiaires sont en bois, car elles ne sont pas soumises à des vibrations telles que celles des planchers des salles de gymnastique. La structure portant le toit de l'edifice est quant à elle composée d'un mélès en bois et de la réutilisation du treillis métallique existant du pavillon des sports. Les fondations sont en béton recyclé. Le béton utilisé pour la structure verticale comme pour les poutres est conçu selon le processus de carbonatation permettant de piéger le CO2. Les différents bois sont de provenance suisse. Le calcaire et l'argile utilisés pour le ciment sont d'origine régionale et ne doivent pas provenir d'une carrière se trouvant à l'emplacement d'anciennes zones à défendre.

La façade est composée d'une ossature bois non porteuse et le revêtement extérieur prévoit le remploi des panneaux de béton du pavillon des sports existant. Placés à la verticale, ces panneaux suggèrent l'ancien tout en offrant une nouvelle expression architecturale. Les ouvrages sont réduits au minimum nécessaire et, par sa volumétrie compacte, le projet limite les surfaces de façade.

La toiture remplit trois fonctions. Elle comprend des panneaux solaires et assure une partie de la consommation du centre en énergie électrique. Elle est couverte de végétation extensive et comprend une surface de rétention d'eau. Finalement, elle accueille les terrains de sport nécessitant un revêtement en dur. Cela libère par la même occasion de précieux mètres carrés de surface végétalisée dans le parc. Le parti pris ici est de ne pas compléter la construction en ajoutant des arbres, des plantes verticales en façade ou sur le toit. L'idée au maximum les sols et favoriser les surfaces en pleine terre riches en biodiversité sont privilégiés par rapport aux petits arbustes en toiture et en façade.

La piscine olympique et les vestiaires la bordant se trouvent deux mètres sous le niveau de référence, générant ainsi 10'476 m³ de terre excavée. Etant donné que le niveau du rez-de-chaussée (585 m. s. m.) se trouve un mètre plus haut que le niveau de référence des terrains de football actuels (584 m. s. m.), la terre des excavations est réutilisée pour mettre à niveau le pourtour du bâtiment. Le surplus est utilisé pour générer une pente douce achevant l'espace de la place centrale et son parc au sud.

Si la majorité de la biodiversité, de la faune et de la flore se concentre dans les espaces naturels autour du bâtiment, ce dernier assure toutefois une fonction de refuge pour certains oiseaux. Il intègre dans sa façade des nichoirs pour les martinets noirs et les hirondelles de fenêtre. La cigogne blanche bénéficie également d'un perchoir de nidification, car celle-ci affectionne tout particulièrement la région ouest de l'arc démarrage pendant les périodes hivernales. Afin d'éviter la collision des oiseaux contre les surfaces transparentes, des points blancs autocollants sont appliqués sur les vitres.

Concept structurel L'ossature hybride, constituée de poteaux et de poutres, est contreventée par les noyaux de circulation verticaux ainsi que par la structure des escaliers de secours se trouvant à l'extérieur du bâtiment. Le sous-sol en béton armé assure un rôle de boîte rigide stabilisatrice.

La structure légère de la toiture utilise le treillis en acier du bâtiment existant comme structure secondaire. Celle-ci s'étend entre de nouveaux treillis primaires en bois de 3,5 m de hauteur.

Les dalles des salles omnisports ainsi que la dalle de la salle d'athlétisme sont soutenues par des poutres en béton armé précontraint. Afin d'éviter les problèmes de vibrations liés à la longueur des portées, les planchers des salles sont désolidarisés des poutres sur le plan vibratoire. Le béton armé a été choisi principalement pour son excellente durabilité et pour répondre au problème de corrosion dans le cas d'une piscine couverte.

Les charges verticales se répartissent jusqu'au sous-sol et se terminent par des pieux ponctuels, limitant par la même occasion l'impact sur le sous-sol du site.

Technique du bâtiment et confort Afin d'optimiser les flux, les locaux techniques sont disposés à la fois au sous-sol et au dernier étage du bâtiment. Ils permettent une flexibilité des modes d'usage du bâtiment et libèrent la surface du toit pour n'avoir plus que des panneaux solaires. Les ondulateurs prévus pour les installations solaires sont également placés dans les locaux techniques situés au quatrième étage.

Le confort hygrothermique est assuré grâce à un système de ventilation équipé d'une pompe à chaleur air-air afin de limiter l'impact sur la nappe phréatique. La qualité de l'air et l'humidité sont maintenues à un niveau optimal pour la pratique du sport.

Le rafraîchissement à Genève permet un refroidissement durable des espaces. L'eau à sept degrés Celsius provenant des profondeurs du Léman est distribuée dans des conduits passant dans les dalles et dans des baffles de refroidissement montés aux plafonds. Ces deux éléments agissent comme des radiateurs frais et permettent de se passer de climatiseurs durant les étés particulièrement chauds.

Les salles de sport suivent les recommandations de l'OPB et les pistes sont équipées de panneaux acoustiques en bois perforé. Entre les porteurs, les plafonds sont recouverts de panneaux en laine de bois. Dans les espaces tels que les bureaux et les salles de conférence, des plafonds absorbants en feutre à base de PET recyclé sont privilégiés pour leur finition visuelle plus raffinée. Il s'agit dans les trois cas de matériaux n'appartenant pas à la liste des substances nauvement inflammables et limitant les émanations de fumées toniques en cas d'incendie.

Le trop-plein des toitures est redirigé vers le parc ou les flux d'eau serpentent sur l'ensemble de la parcelle. Restés visibles et intelligibles les volumes d'eau lors des précipitations est une caractéristique qui est soulignée aussi bien dans le parc qu'aux abords du bâtiment. Le bassin de rétention des eaux de pluie évolue au rythme des saisons et offre un point de rafraîchissement aussi bien pour la faune que pour les usagers du site. D'autres points d'infiltration de l'eau sont disperses sur l'ensemble du site. Les drains qui permettent le ruissellement de celle eau sur l'ensemble du site veillent à ne pas perturber la qualité de la nappe phréatique en gardant les flux en surface.

Protection incendie Les voies de fuite se répartissent en quatre points distincts, disperses dans le bâtiment. Les deux escaliers principaux, complétés par les voies de fuite extérieures, sont dimensionnés pour permettre l'évacuation de 800 personnes en cas d'incendie. La largeur curviligne des issues est réparite sur l'ensemble des dégagements disponibles, chaque escalier offrant une largeur adaptée au flux d'évacuation attendu à ce niveau.

Les quatre points de fuite verticaux sont positionnes de manière à respecter une distance de fuite maximale de 30 m depuis tout point du bâtiment, y compris dans l'hypothèse d'une évolution ultérieure du programme.

En cas d'incendie, des dispositifs de fermeture automatique s'activent devant les escaliers, et des niveaux coupe-feu permettent la sécurisation de la voie de fuite au niveau du foyer au rez-de-chaussée.Afin de limiter les contraintes techniques propres aux bâtiments de grande hauteur, les façades ne dépassent jamais 28 m.

ces à des zones de circulation horizontales traversantes qui desservent les différentes fonctions du programme. Cette double flexibilité offre un cheminement simple, efficace et intelligible. L'usager n'est jamais contraint de suivre une voie d'accès unique. Les circulations sont non hiérarchisée et l'on peut se rendre à tout moment dans n'importe quelle partie du bâtiment.

Etant donné que les deux noyaux de circulation sont dotés d'ascenseurs, les mêmes principes de circulation s'appliquent pour les personnes à mobilité réduite. Grâce à l'absence de demi-niveaux, de rampes et d'obstacles de toute sorte, la stratégie de circulation se veut inclusive et non discriminante. Les vestiaires sont toujours placés au même niveau que les salles de sport. Afin de limiter les collisions de flux entre sportifs, spectateurs et collaborateurs, les fonctions sont réparties par étage et ne sont pas mélangées.

Les bureaux des clubs et des collaborateurs se trouvent à l'étage le plus élevé, offrant par la même occasion un cadre de travail optimal avec une vue privilégiée sur l'ensemble du site. Les spectateurs profitent quant à eux d'un niveau qui leur est dédié. Ce balcon intérieur, qui ne figure pas dans le tableau des surfaces, est pensé comme un espace de rencontre suspendu entre les salles omnisports et la salle d'escrime. Il peut être utilisé comme un simple espace de circulation, accueillir des réceptions, servir d'espace d'exposition autour des thématiques du site ou simplement augmenter la capacité d'accueil des spectateurs lors d'un événement particulièrement populaire. Ce foyer fait face à la salle omnisport dédiée aux compétitions et peut être vu comme l'extension des gradins une fois ceux-ci dépliés.

Développement durable Au-delà de l'usage de techniques économes et de matériaux à faible impact climatique et peu extractivistes, le bâtiment est conçu pour vivre et évoluer avec son époque. Sa structure neutre et symétrique permet une flexibilité des utilisations présentes et futures. Les salles de sport peuvent être regroupées ou divisées, selon les usages. Les fonctions secondaires telles que les vestiaires, les WC ou les locaux de matériel sont uniformément réparties pour offrir une flexibilité des subdivisions. Si une salle de sport a besoin de plus de vestiaires, ceux-ci peuvent être facilement interchangés, regroupés, voire démontés, car ils ne participent pas à la stabilité du bâtiment.

La technique du bâtiment — ventilation, conduits d'eau, chauffage — fonctionne indépendamment du programme, de sorte qu'une évolution des usages ne vienne pas perturber son bon fonctionnement. Les conduits passent par les réseaux principaux et se répartissent librement dans les étages.

Concours de projets d'architecture pluridisciplinaire, Transformation du centre sportif du Bout-du-monde - **PANTA RHEI**





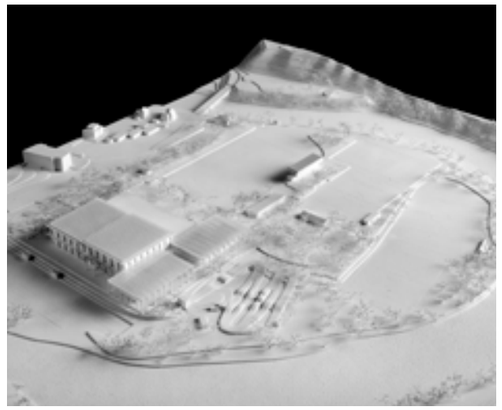
Plans 1:000



Façade sud 1:200

D

7ème RANG — 7ème PRIX



Projet n° 23

PLAYGROUND

Architecte
Sylla Widmann Architectes

Architecte paysagiste
Maren Kühn Architecture paysagère

Le projet « **PLAYGROUND** » maintient la structure du pavillon des sports existante pour créer un espace d'accueil couvert, sous lequel sont disposés deux pavillons accueillant le restaurant, la salle d'armes et le skate-park.

Une nouvelle halle adossée à la structure conservée prend place au nord, avec une double entrée dans l'axe nord-sud, générant un large couloir central ponctué de services et distribuant la piscine à l'ouest et la salle d'athlétisme à l'est, du côté du stade.

Le positionnement de la nouvelle halle dégage un espace le long de l'allée d'accès, occupé par des terrains de sports extérieurs à l'est, et offre un solarium à l'ouest, en surplomb des terrains de tennis, ce qui est apprécié par le jury.

À l'étage se situent les salles omnisport au-dessus de la piscine et une large terrasse à l'est, ouverte vers le stade qui complète les infrastructures existantes extérieures.

Le concept génère des volumétries distinctes. Le nouveau bâtiment, par son organisation, offre une volumétrie différenciée, un épannelage en hauteur qui réduit la masse bâtie le long de l'axe central du Bout-du-Monde.

Cette approche s'écarte d'un projet d'un seul volume pour proposer la lecture de trois volumes distincts, générant des différentes ambiances spatiales, lumineuses et conviviales, dans les entre-deux.

Le jury a apprécié ce travail de variation des échelles qui prête attention à l'intégration des nouveaux programmes dans le site. S'inspirant de la charpente conservée, le nouveau bâtiment propose une structure métallique apparente qui renforce le concept de fragmentation volumétrique.

La distribution centrale, si elle est efficace, manque de générosité pour des lieux de rencontre en rapport avec les flux attendus. Le jury regrette également le manque de relation visuelle entre les distributions et les espaces sportifs, notamment au rez-de-chaussée. L'accueil et le restaurant occupent une situation intéressante au cœur du site.

De manière générale, le projet valorise des matériaux de réemploi, notamment les éléments de façade du bâtiment existant pour des éléments d'aménagements extérieurs. Le jury a apprécié le parti pris de conserver la structure existante. Toutefois, il s'interroge sur le choix de déconstruire l'enveloppe et les planchers du pavillon existant pour reconstruire deux nouveaux bâtiments en bois au même endroit.

La strate arborée est traitée de manière assez homogène et naturaliste, telle une grande nappe d'arbres sans organisation géométrique et avec un cœur reboisé. L'utilisation de tous les espaces non bâtis en terrains de sport, en particulier à l'entrée du site, renforce la vocation du site sans opposer nature et sport.



CONCOURS BDM TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE



E 1:1000 situation

PLAYGROUND





A l'échelle du territoire: un parc des sports

Poursuivant la succession d'installations sportives jalonnant le cours de l'Arve, le site sportif du Bout-du-Monde profite d'une situation exceptionnelle, sur une parcelle entourée d'un méandre de l'Arve. Sa situation en ligne préexistante, les arbres existants, les rues dégagées sur les montagnes alentours invite à renforcer son statut de parc sportif et à transformer cette infrastructure sommeuse en lieu de rencontres sportives mêlant bien au paysage et à la végétation. L'opportunité est donnée de modifier le statut du site en « lieu sportif » de détente agréable et ouvert, accessible tant par différents types d'usage tout que par une pluralité de générations.
En outre, ce projet sera l'occasion d'améliorer la fluidité des traversées paysagères tout en offrant une meilleure lisibilité des différentes activités sportives présentes.

Architecture du pavillons: un déploiement d'installations sportives autour d'un cœur commun

L'accès aux bâtiments se fait par un hall d'accueil, unique point de convergence vers les différentes entrées des pavillons. Cet espace offre un confort propice au croisement des disciplines et s'intègre harmonieusement à un environnement végétal tempéré.

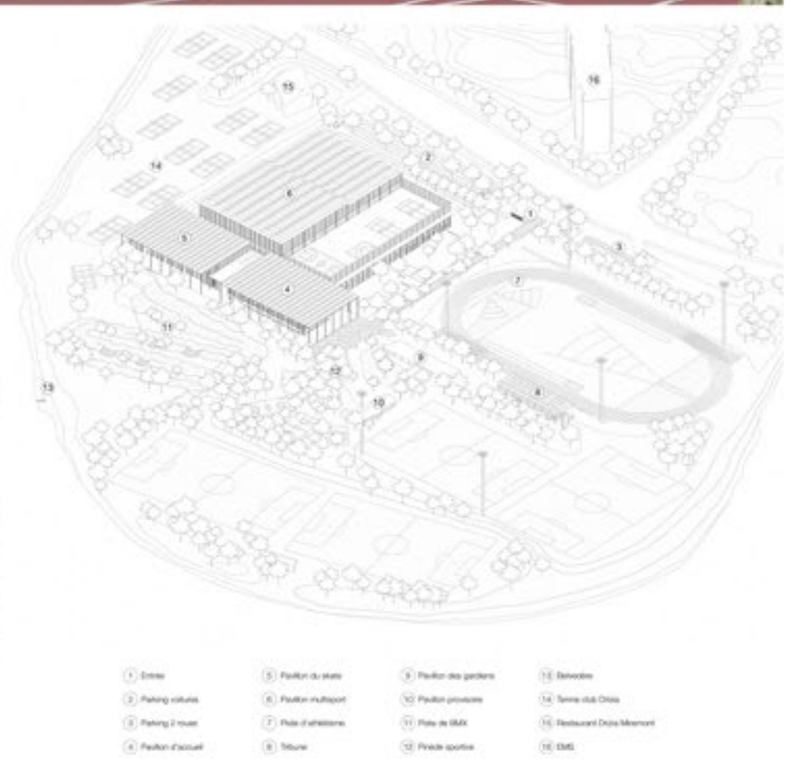
Organisé en un ensemble cohérent, le projet se décline en plusieurs pavillons. Leur implantation hétérochrite et site tout en proposant une échelle adaptée au lieu, offrant des échappées visuelles et une perméabilité des parcours. La répartition programmatique structure les flux autour de trois entités principales :

Le pavillon d'accueil : Visible dès l'entrée sur le site, il abrite la Dalle d'accueil, qui bénéficie d'une position centrale sur le site, ainsi qu'une partie des vestiaires. Au rez-de-chaussée, le restaurant et la garderie disposent d'entrées indépendantes, qui bénéficie d'espaces extérieurs couverts. A l'étage, la salle d'escrime est accessible via un accès dédié.

Le pavillon multisport : Il regroupe les espaces sportifs de grandes dimensions. Au rez-de-chaussée, un accès contrôlé dessert la piscine, tandis qu'une autre voie mène à la salle d'athlétisme et aux vestiaires. Un large escalier dessert les salles multisports. Afin d'élargir l'offre sportive, ce accès à une tribune, donnant accueille des terrains à la location et des zones de détente. Des niveaux intermédiaires offrent des vues sur les salles, permettant d'observer une haute fréquentation lors de tournois ou de manifestations.

Le pavillon du Skate : il comporte quatre parc vestiaires, le skate Park (profitant d'une vue à 360°), le salle de musculation, les départs d'entretien et des salles dédiées au BMX (vestiaires, atelier et stockage).

Les autres pavillons du site sont consacrés, afin d'accueillir les différentes nécessaires : vestiaires dans le pavillon des gardiens et le pavillon sanitaire, buvette et salle de conférence sous la tribune.



CONCOURS BDM TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE



PLAYGROUND

L'approche paysagère: un socle structurant offrant une hiérarchie des flux et des activités

Le projet vise à renforcer les qualités paysagères du site, tout en créant une structure forte et claire, capable de hiérarchiser les flux et les activités.

Lecture et organisation spatiale

Le projet réorganise un site aujourd'hui hétérogène en une composition lisible, capable de révéler ses qualités paysagères tout en clarifiant les parcours et les usages. Inspirée de la géométrie originale du centre sportif, cette nouvelle organisation s'appuie sur une succession de séquences qui structurent le déploiement du site. Perpendiculaire à la route, un axe central guide naturellement les visiteurs à travers le premier plateau, en gravissant jusqu'à la nouvelle, complexe sportif, véritable point focal visible de loin. Cet axe conduit à l'actuelle, véritable cœur du projet. Situé à l'intersection entre l'axe principal et la transversale existante, il constitue un lieu de rencontre, d'orientation et de distribution. Depuis ce point de convergence, les différentes zones d'activités se déploient de manière fluide et lisible. Les espaces d'activités libres sont implantés à proximité immédiate de la route, afin de faciliter leur accessibilité et leur visibilité depuis l'extérieur. Les équipements sportifs, plus structurants, sont quant à eux situés en arrière-plan, à l'abri des nuisances sonores et visuelles, tout en restant facilement accessibles depuis l'intérieur du site. Cette organisation permet de préserver le calme nécessaire à la pratique sportive, tout en maintenant une relation étroite entre les différentes fonctions du projet.

Arborisation et paysage

L'arborisation constitue l'un des principaux outils de composition du projet. Elle inscrit le site dans son territoire tout en révélant des ambiances paysagères différenciées.

Le long de la route et de la transversale, des alignements réguliers d'essences au caractère urbain accompagnent les circulations et structurent les espaces. L'axe central est souligné par un alignement de peupliers hautigés, véritable signal paysager visible de loin. Les espaces d'activités libres sont ponctués d'arbres de haut jet au feuillage léger, offrant un ombrage généreux sans compromettre les usages. Dans la prairie sportive, des plantations plus denses, majoritairement persistantes, complètent les arbres existants afin de constituer progressivement un couvert boisé continu, procurant une ombre diffuse propice aux pratiques sportives. Enfin, les cordons boisés et arbres préservés existants affirment de consolider les continuités écologiques et de mieux inscrire le site dans son environnement naturel. La composition végétale participe également à la mise en scène des vues. Les nouvelles plantations cadrent les perspectives proches et lointaines, tandis que des coupes sélectives des sujets les plus dégradés permettent, à moyen terme, de révéler des panoramas aujourd'hui masqués.

Valeur écologique

L'ambition écologique impose l'ensemble du projet. La quasi-totalité de l'artificialisation existante est conservée, à l'exception d'environ 400m² de voirie menue comme arbres d'alignement. Seuls les sujets incompatibles avec les nouvelles constructions et leurs accès sont supprimés, tandis que 150 nouveaux arbres viennent enrichir la trame végétale. Des arbustes indigènes accompagnent les plantations, structurent les rives et composent des filtres végétaux notamment autour du bassin de pleine. Des massifs de rocaille accompagnent l'axe central ainsi que les dispositifs de gestion des eaux pluviales. Les constructions participent également à cette démarche grâce à l'installation de plantes grimpantes sur la structure du nouvel arc et à la végétalisation extensive des toitures. Des aménagements favorables à la biodiversité (nichoirs d'eau, nudgers et tas de branches) complètent ces dispositifs. La diversité des milieux est renforcée afin d'accroître la richesse écologique du site. À l'exception de la plage de sciure, inutile en gazon fauchable pour favoriser la cohabitation entre les différentes espèces végétales. Les surfaces herbacées sont aménagées en prairies fleuries gérées de manière différenciée. Le mieux, autour existant autour de la piste BMX est conservé et valorisé, maintenant la diversité de ses habitats.

La gestion des eaux pluviales repose sur une stratégie entièrement réalisée in situ. Les eaux de ruissellement des nouvelles surfaces étanches de l'asphaltage et de la pointe sont infiltrées grâce à des fossés de biorétention. Les eaux de toiture sont récupérées dans deux noues destinées à l'irrigation, tandis que deux noues d'infiltration, implantées en contrebas selon la topographie naturelle, assurent la rétention et l'infiltration des eaux issu et écoulement le reste de l'eau.

Trame noire

La stratégie d'éclairage vise à préserver la quiétude de la faune en limitant les émissions lumineuses au strict nécessaire. La gestion nocturne s'organise autour de l'éclairage public existant. Les axes central et les portions de la transversale sont éclairés par les candélabres sont accompagnés de bornes lumineuses d'une hauteur d'un mètre, fonctionnant par détection de présence et dont l'intensité est abaissée durant les heures creuses. Les terrasses sont éclairées par des guirlandes lumineuses liées aux horaires d'ouverture des buvettes. Les équipements sportifs en accès libre peuvent quant à eux être utilisés en soirée grâce à des mâts d'éclairage activés à la demande.

Revêtements et matériaux

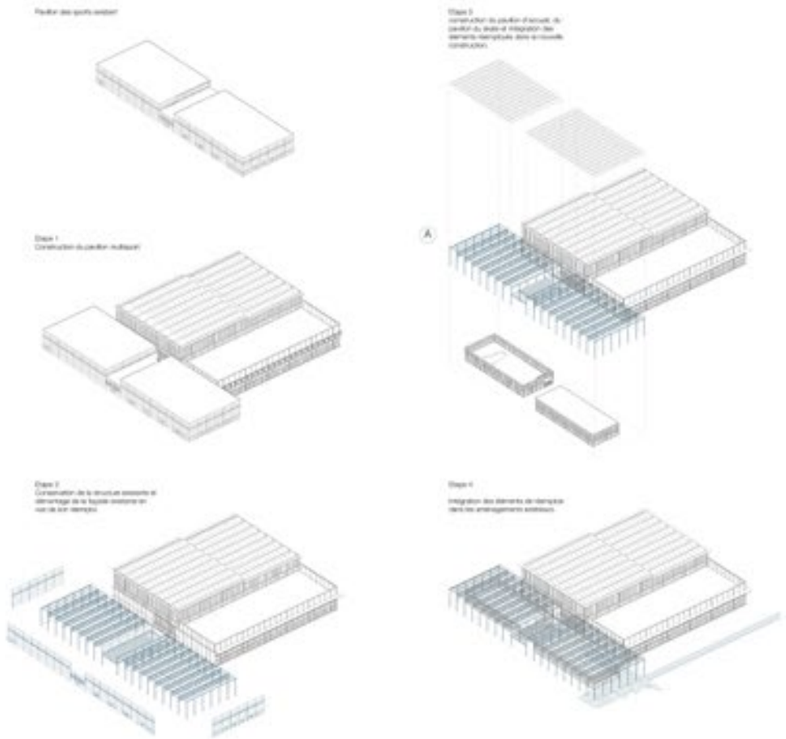
Le choix des revêtements participe pleinement à la démarche environnementale. Les surfaces imperméables sont réduites au minimum. La transversale existante est conservée afin de limiter l'empreinte carbone du projet et de préserver la mémoire du lieu. L'axe central est traité en dalles ajourées intégrant du béton vert, tandis que la façade et de la toiture du centre sportif existant. L'ensemble des autres espaces est traité avec des matériaux perméables ou semi-perméables : sable stabilisé, graviers, graviers fertiles et copeaux favorisent l'infiltration des eaux, le confort climatique et l'intégration paysagère. Le mobilier participe également à cette démarche en privilégiant, lorsque cela est possible, le recours au réemploi.



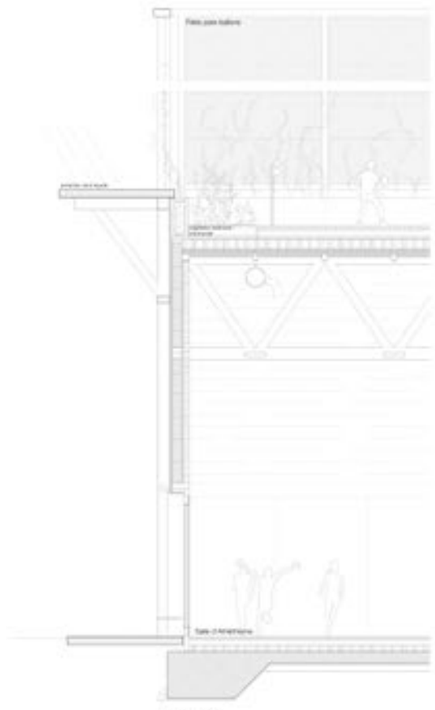




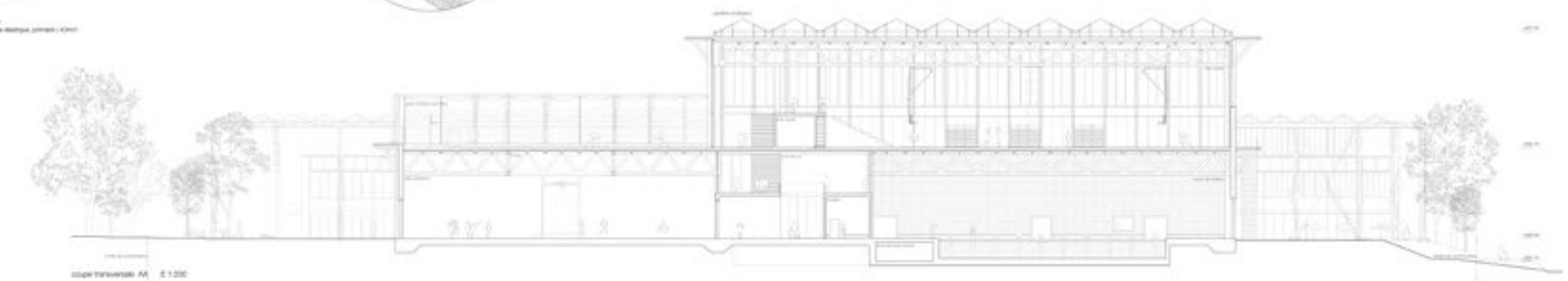
CONCOURS BDM TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE







coupe E 1:50



coupe transversale AA E 1:200

PLAYGROUND









	ELEMENT	NUM. COMPOSANT	QUANTITE	DIMENSION	EMPLACEMENT
A	Poutres en treillis acier	BDM005	15	0,5 x 37,71 m	non modifié
	Poutrelles en acier	BDM006	22	H 18 cm	non modifié
	Poutre principales	BDM008	6	H 54cm	non modifié
	Poutres secondaires	BDM009	7	H 17-18 cm	non modifié
	Contreventements	BDM010	/	/	non modifié
	Divers profilés acier	BDM011	/	/	non modifié
B	Remparts béton préfabriqués	BDM036 / BDM 037	en. 978	H 158	façade + dallage en. ext.
	Marches escaliers béton	BDM033	18	(140x30x8 cm	aménagements extérieurs
C	Fenêtres	BDM031	80	/	façades nouveaux pavillons
	Tribunes	BDM001	1242 places	H 600cm L 880cm	dalle carh
	Poutres en bois	BDM002	14	70B cm	dalle carh
D	Parquet bois massif	BDM051	850m2	ep. 22 mm	dalle carh
	Portes coulissantes	BDM043	2	310 x 339 cm	dalle carh
	Cadres en bois	BDM062	/	/	dalle carh
	Eclairages	BDM114 / BDM215/ BDM216	/	/	dalle carh
	Brand de verre en bois	BDM068	/	/	dalle carh





Les infrastructures existantes : un terrain de jeu pour la transformation et la réutilisation

Les pavillons du site sont emblatés selon leur potentiel spatial et programmatique. Notre approche vise à préserver au maximum l'existant tout en y apportant une plus-value architecturale, tant spatiale que d'usage, dans le respect du PDU. La structure du pavillon omnisport est mise en valeur pour devenir un espace hybride, à la fois ouvert et fermé, un espace d'entre deux, une sorte d'abrité. Cet espace ouvertement offert, lumineux, mais à l'abri, est disponible aux fous d'usages et de circulations en toutes saisons. Ce hall d'accueil intérieur extérieur prolonge les activités et les rencontres tout en permettant la gestion des flux. En mettant en valeur le « déjà là », le projet procure une expérience spatiale qui sort de la commun d'identifier aux bonbe et fonction des salons.

Le complexe sportif accueille deux pavillons sportifs existants, disposés sur une transversale programmatique en continuité avec la tribune et le pavillon des gardiens. Un nouveau bâtiment, abritant les grands équipements (piscine, salles de sport, salle d'athlétisme), y est adossé pour constituer un ensemble fonctionnel cohérent. Au-delà de la connexion des structures, des éléments de remploi sont intégrées au nombre d'idée. Ils sont utilisés comme éléments d'ameublage (bancs), de fenêtres, ils assurent la protection solaire et de façade ouverte - forts au pavillon des salles. Ils participent aux aménagements extérieurs (talliages, ou servent d'éléments de d'ascents et de remblai (structures du dalle carh ou gradins en bois). La structure conserve partielle également la fonctionnalité des usages dans un espace défini. Elle met à disposition un espace pour la création d'une bande programmatique évolutive où peuvent venir prendre place toutes sortes d'activités liées ou connexions en fonction des demandes sportives ou de jeux extra-l'activation des besoins. Les murets sont gérés et également remodelés, afin d'affaibli les parties et d'éliminer tout obstacle au PMR.

Approche constructive : un usage massif du réemploi et une structure légère pour une transformation flexible et évolutive en phase avec le changement climatique.

Le concept construit s'inscrit dans une démarche de durabilité et de résilience climatique, portant la réutilisation en l'emploi de matériaux gisclon souvrab sur une part majoritaire du projet. Tout en offrant une identité forte, le projet vous existante, notamment principal est conservée et devient l'élément central du projet : tous de manière et repare sur le site, elle offre une nouvelle spatialité et devient l'ornement du lieu. Le principe structurel des nouveaux pavillons sont semblables. Il s'agit d'une structure mixte. Une structure verticale en bois et une structure horizontale mixte bois-béton. Les grandes portées des salles de grandes dimensions sont assurées par des poutres en bois triangulaires. Tout est mis en œuvre, afin que la rationalité économico-constructive de volumes compacts les parti des proportion de différents matériaux mis-valeurs, en fonction de la rentabilité de leur mise en œuvre et de leur disponibilité au plus proche du lieu de construction (remploi).

Ainsi, une majorité des matériaux disponibles sur le site sont réemployés dans que l'usage du béton armé est réduit au strict minimum. Il est inconcevable aujourd'hui de ne pas se situer au-dessus de la vague climatique, afin de la protéger et de minimiser tout risque de détérioration, fissuration ou d'infiltrations. L'usage privilégié du mixte dans la construction permet d'utiliser un matériau renouvelable et renouvelable de provenance locale et dont la mise en œuvre fait partie du savoir-faire des entreprises de la région. Le confort intérieur est pris en compte tant en point climatique qu'acoustique. Afin de participer à l'inertie du bâtiment et à une ambiance saine, les doublages en plaques sont exclues en tendelis ou lambris, enduit d'argile ou de chaux. Une séparation physique est par ailleurs prévue au plafond. En façade, le revêtement est prévu en bois brûlé de panneaux à la base de couleur noir. Des avant-toits en rabiages de rayonnement servent de protection des façades pour le position des salles. Par ailleurs, une réutilisation in situ des terres excavées est estimée à une hauteur de -70%.

Économie : une vision de durabilité tant technique, énergétique que financière

Le projet propose une volumétrie compacte avec des superpositions structurales permettant une économie de projet. Les choix techniques, notamment de ventilation sont disposés de manière centrale et sont facilement accessibles pour la maintenance. Le concept énergétique répond au standard genevois THPE (2000 W avec une enveloppe thermique très performante, et apport de lumière naturelle, une ventilation contrôlée double-flux dimensionnée de manière naturelle avec un couplage à de la ventilation naturelle en fonction des différences, mais aussi de protections solaires adaptées, qu'elles soient fixes ou mobiles. La présence d'une importante végétation permet d'assurer la régulation thermique nécessaire au confort d'été et d'hiver. La production sera issue d'énergies renouvelables provenant des Réseaux Thermiques Structurants des SIG. L'installation est équipée de panneaux solaires photovoltaïque en toiture permet, en outre, de produire localement une grande quantité d'électricité pour des besoins propres.

Le fonctionnement se fait au cœur du concept d'aménagement, avec la conservation et la re-création d'une grande partie de surfaces en pleine terre, de micro de rétention et de richesse végétales. Les espaces tampons du hall et du double pare offrent des économies en investissement, tout apportant des plus-values spatiales et un confort thermique requis par des dispositifs simples, suivants en hauteur pour la ventilation naturelle, protections solaires mobiles de différents types.

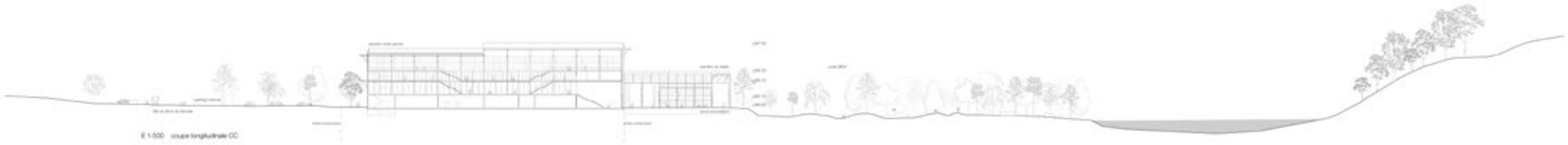
D'une manière générale, l'accent porte sur la mise à disposition d'espaces appropriables confortables et bienveillants tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Le projet porte une grande attention environnementale tout en proposant une architecture affirmée, modeste et durable.


CONCOURS BDM TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE
PLAYGROUND
E 1:500 rez-de-chaussée

CONCOURS BDM TRANSFORMATION DU CENTRE SPORTIF DU BOUT-DU-MONDE



E 1:500 1 er étage



E 1:500 coupe longitudinale CC



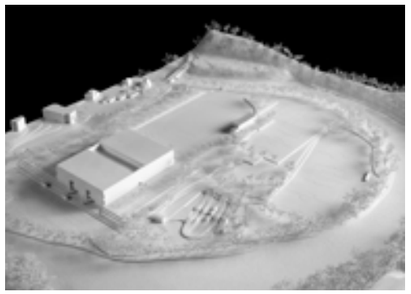
E 1:500 coupe transversale BB

PLAYGROUND



E PROJETS NON PRIMÉS

Par ordre d'arrivée



Projet n°02

BOIS DU MONDE

Architecte

COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES Sàrl

Architecte paysagiste

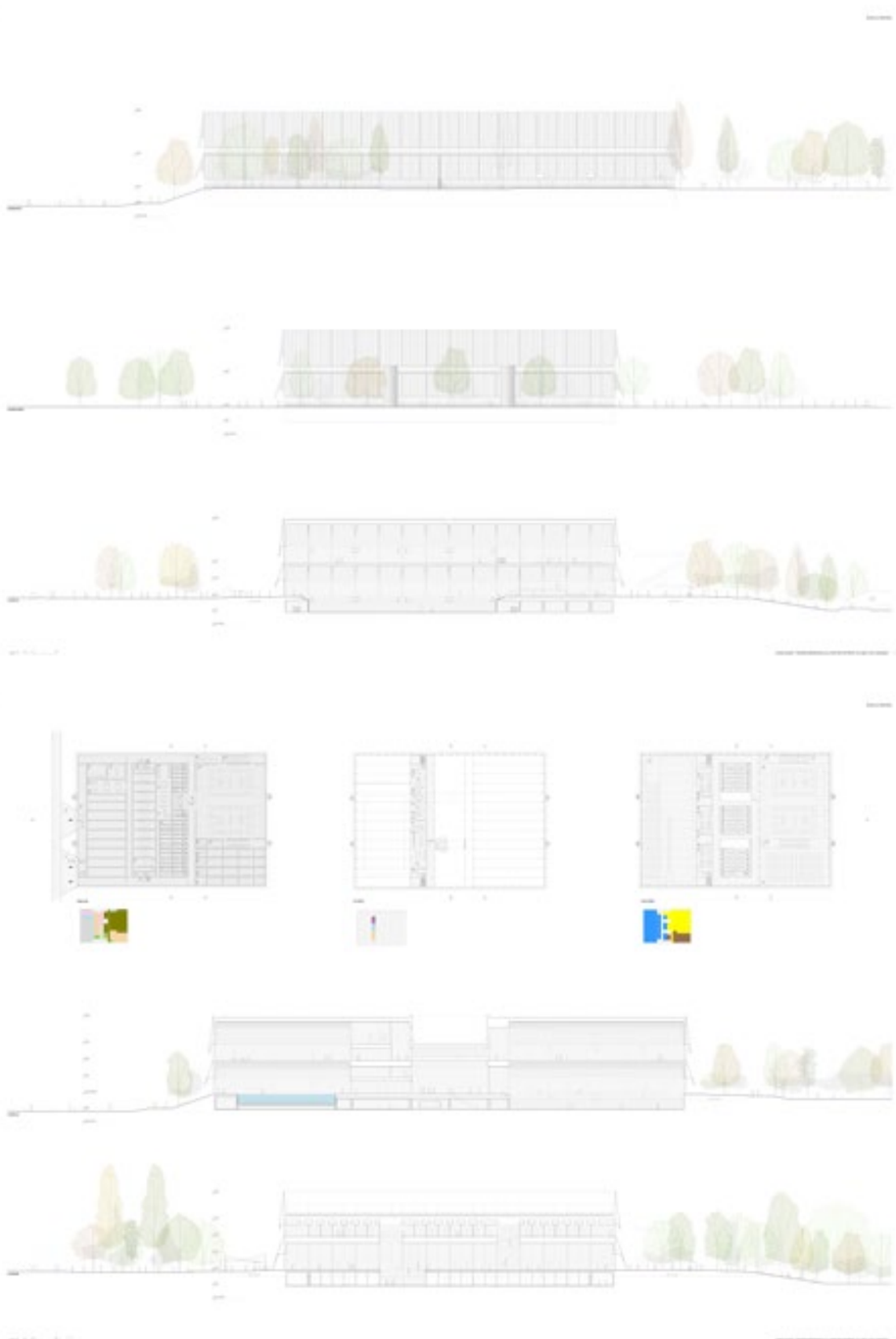
Metron Bern AG

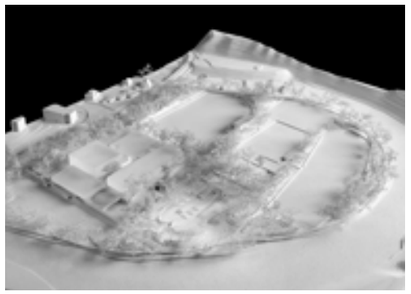












Projet n°03

champs Olimpia

Architecte

VASSCO, ACE lda

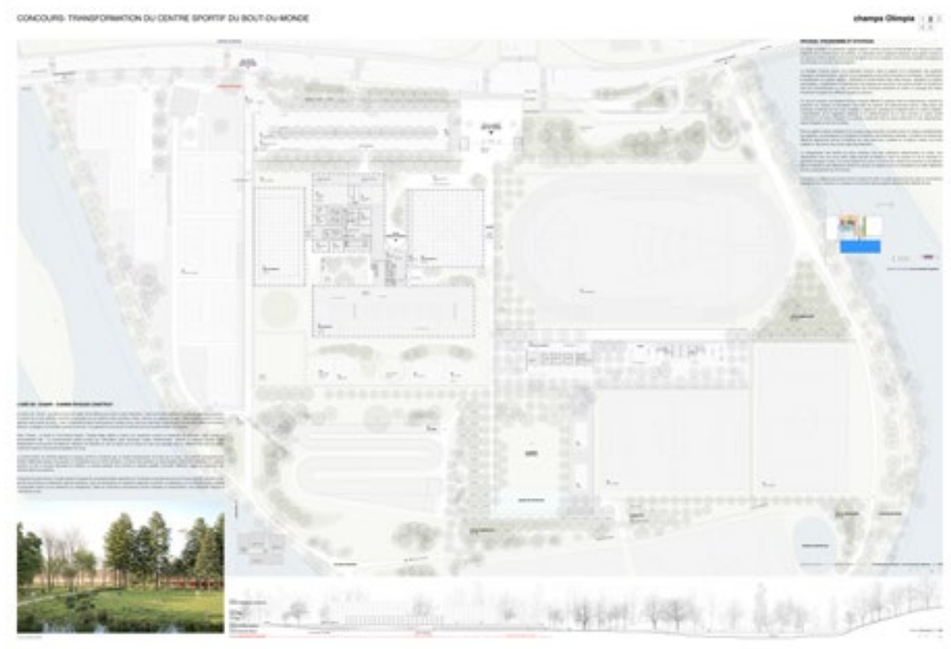
Architecte paysagiste

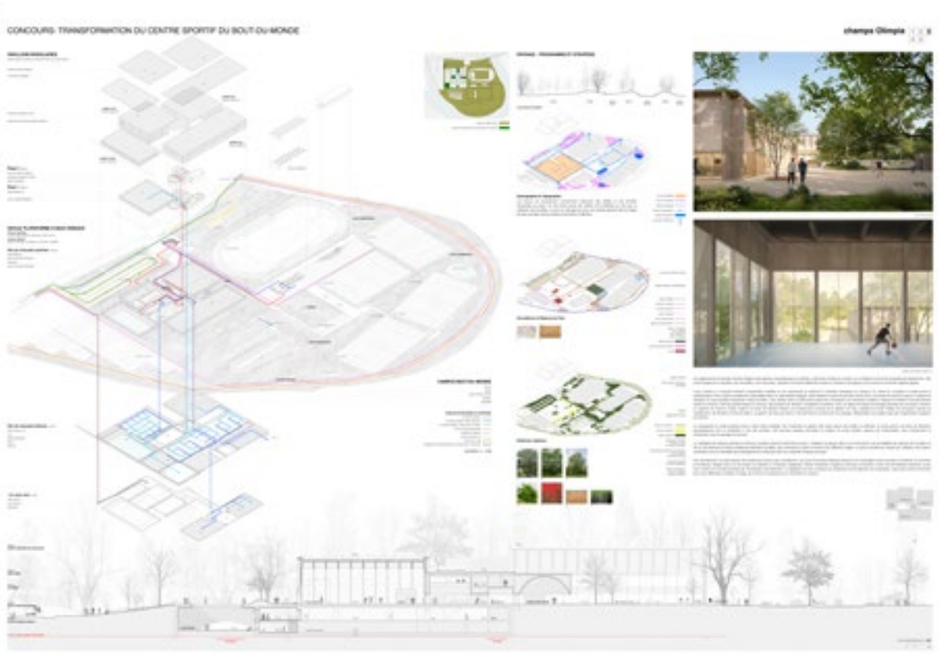
BALDIOS lda

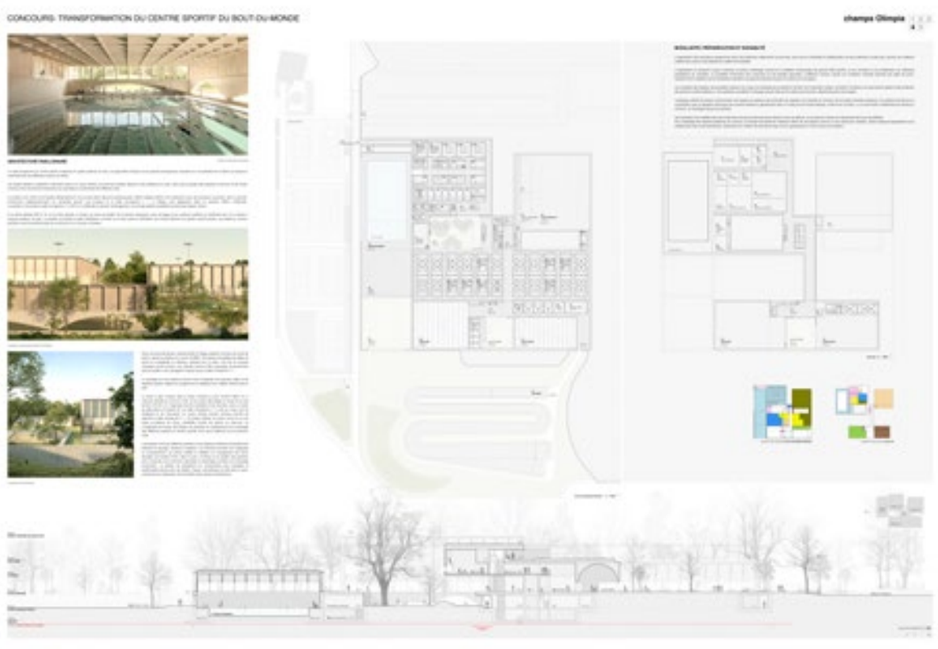
Ingénieur civil

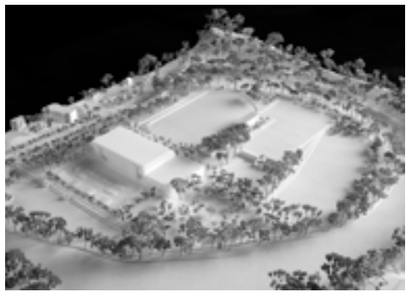
Adão da Fonseca











Projet n°04

AMNIS

Architectes

atelier itsé Sàrl
Junod Architectes Sàrl

Architecte paysagiste

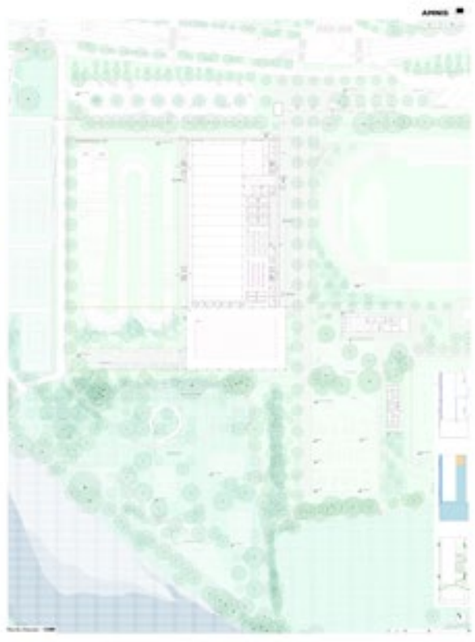
La Touche Verte

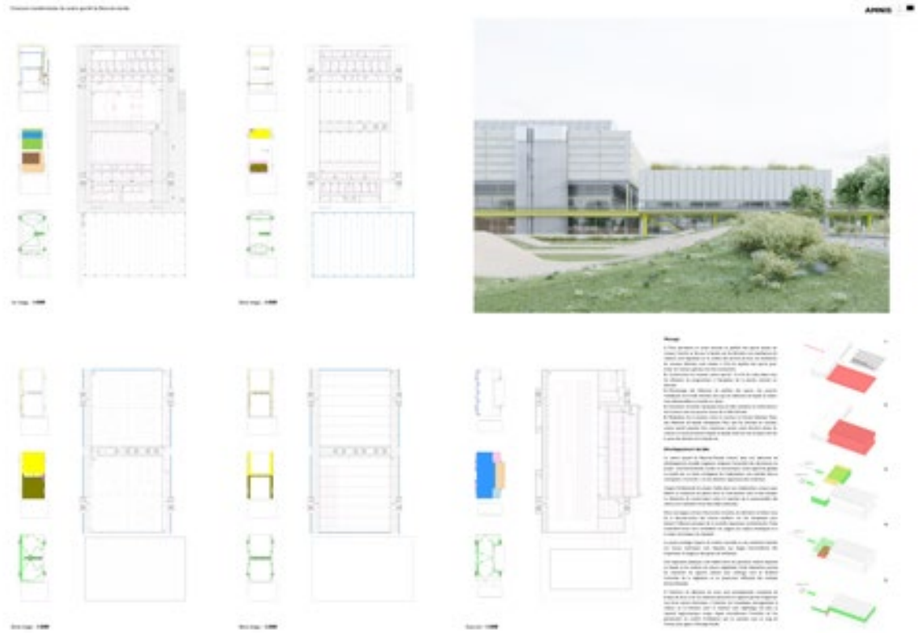
Ingénieur civil

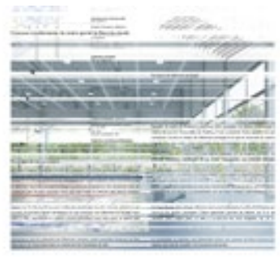
B+S INGENIEURS SA

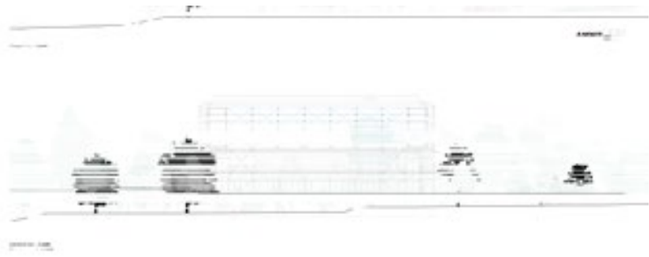


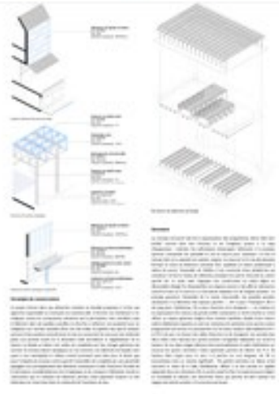


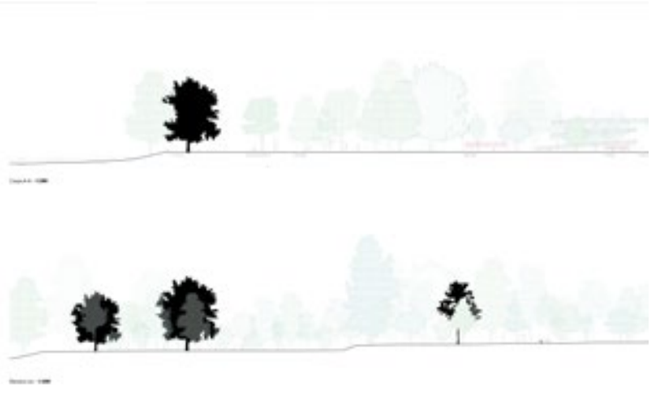


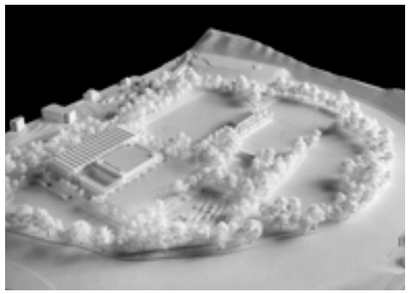












Projet n°05

Tout un monde

Architecte

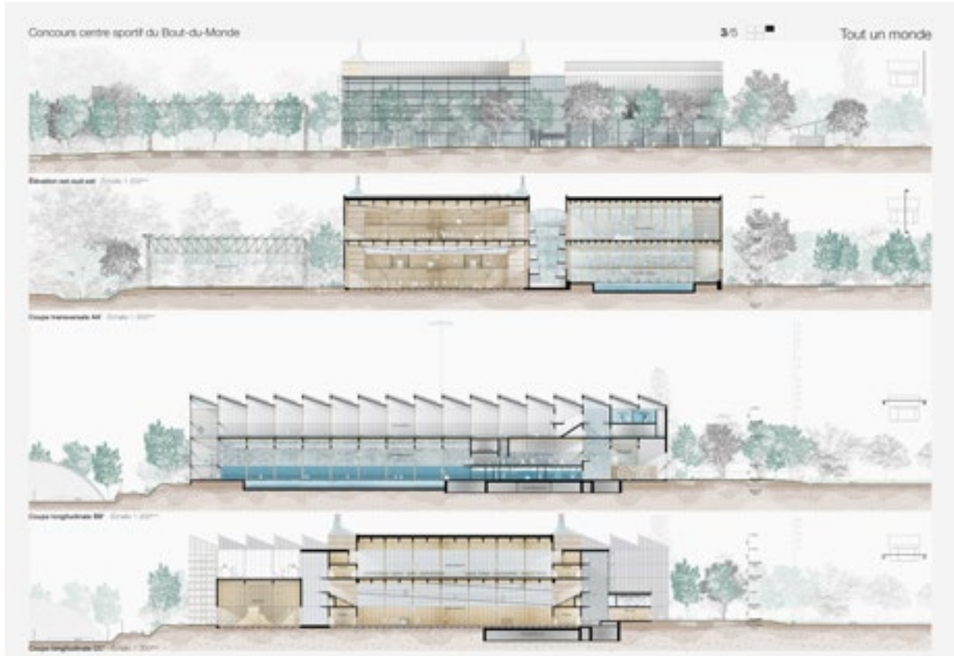
Philippe Prost/Atelier d'Architecture Philippe Prost

Architecte paysagiste

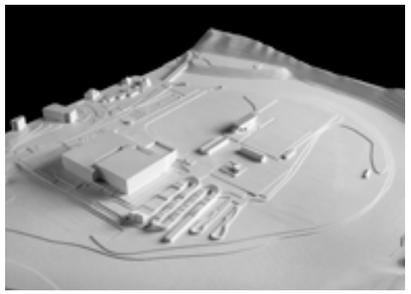
atelier adr SA











Projet n°06

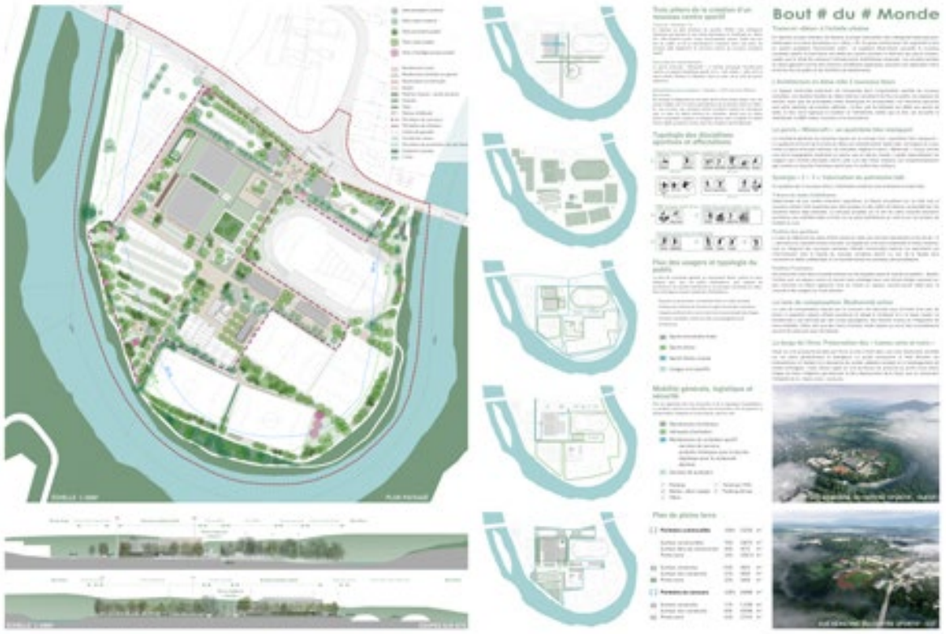
Bout # du # monde

Architecte

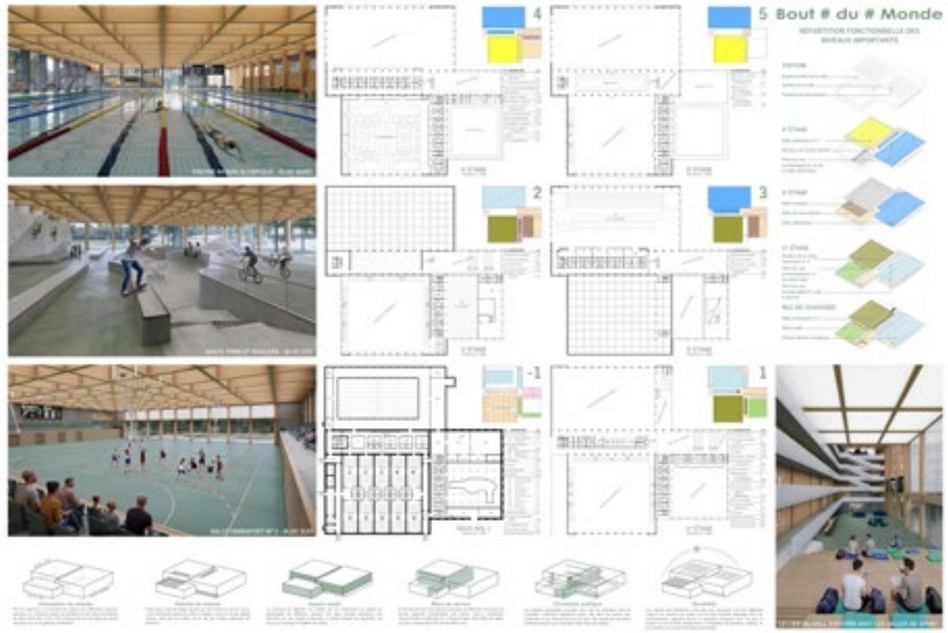
SCHÜLLER & TSAI EPITESZIRODA Kft

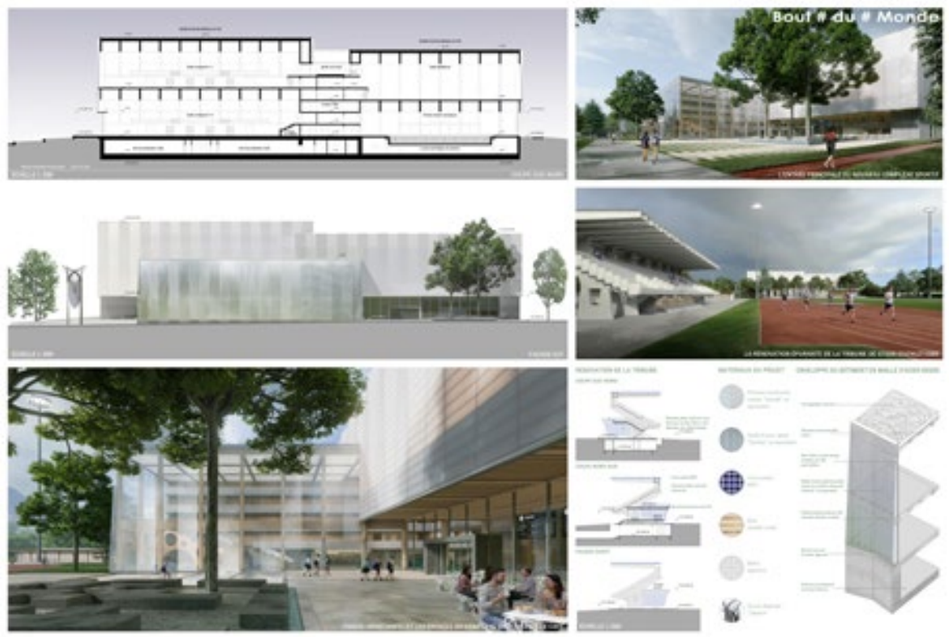
Architecte paysagiste

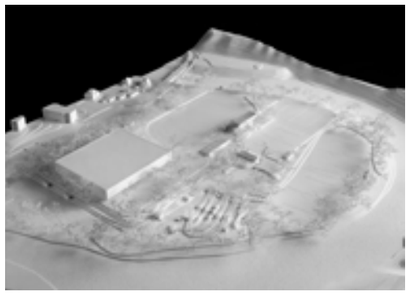
NAPKERT – BIOFÉNY Bt











Projet n°07

Cinétique

Architecte

ass architectes associés SA & Atelier d'architecture Jacques Bugna SA

Architecte paysagiste

ARFOLIA SA

Ingénieur civil

T ingénierie SA





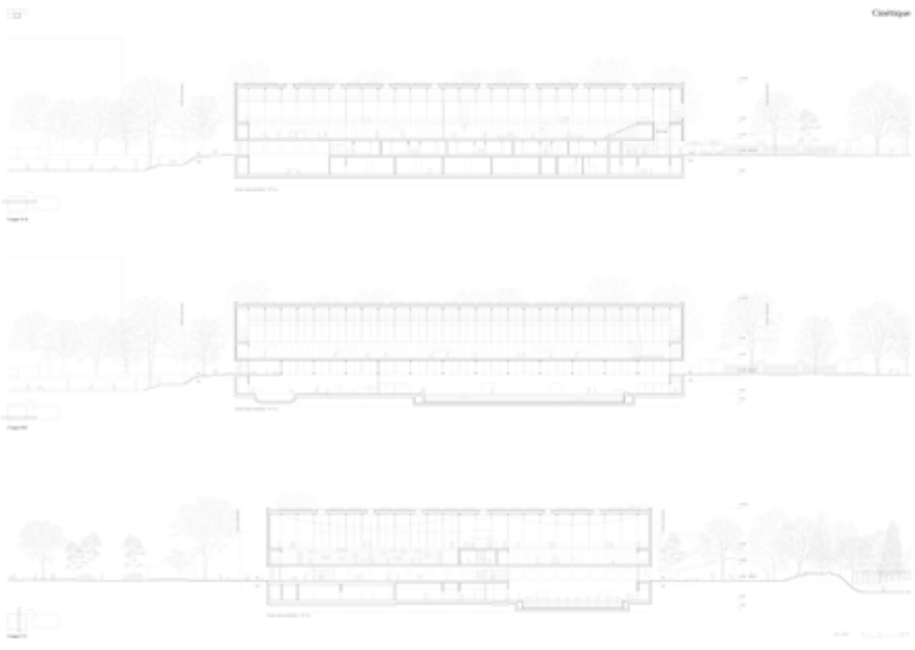


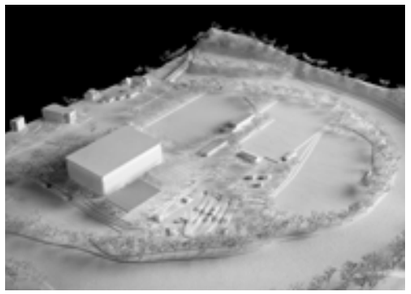












Projet n°08

HYLLA

Architecte

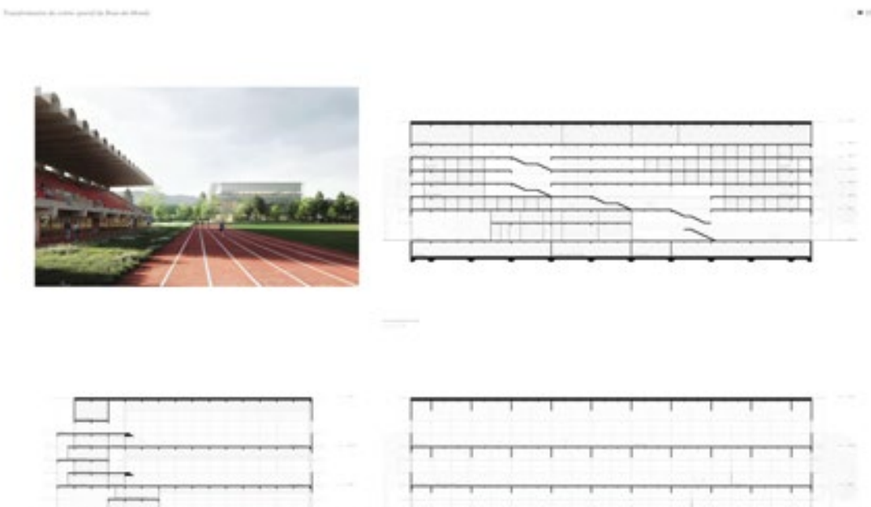
Fruehauf, Henry & Viladoms

Architecte paysagiste

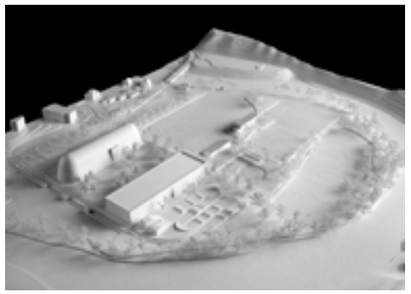
DUO architectes paysagistes











Projet n°11

MOBY DICK

Architecte

MADE IN/CHRIST & GANTENBEIN

Architecte paysagiste

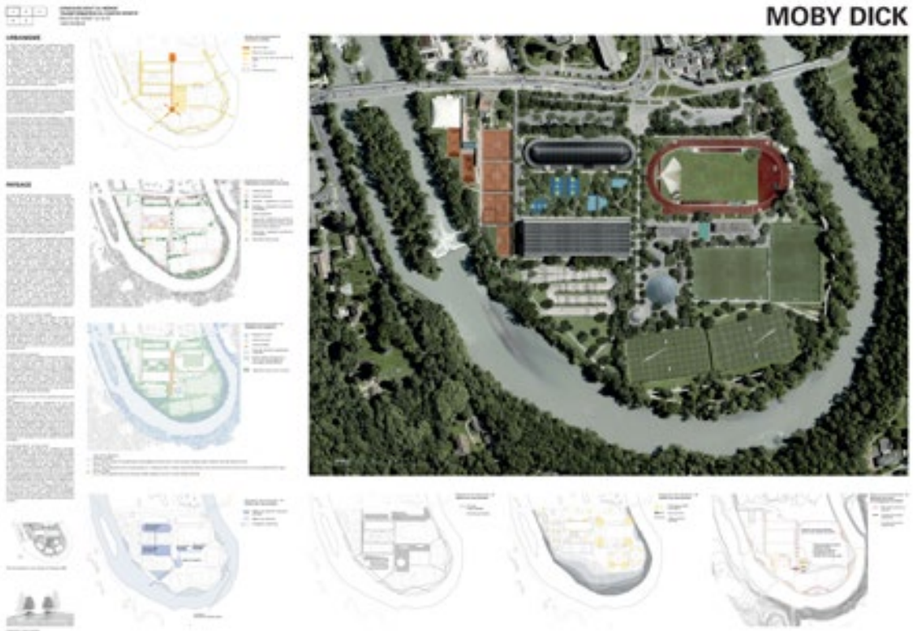
MAURUS SCHIFFERLI LANDSCHAFTSARCHITEKT

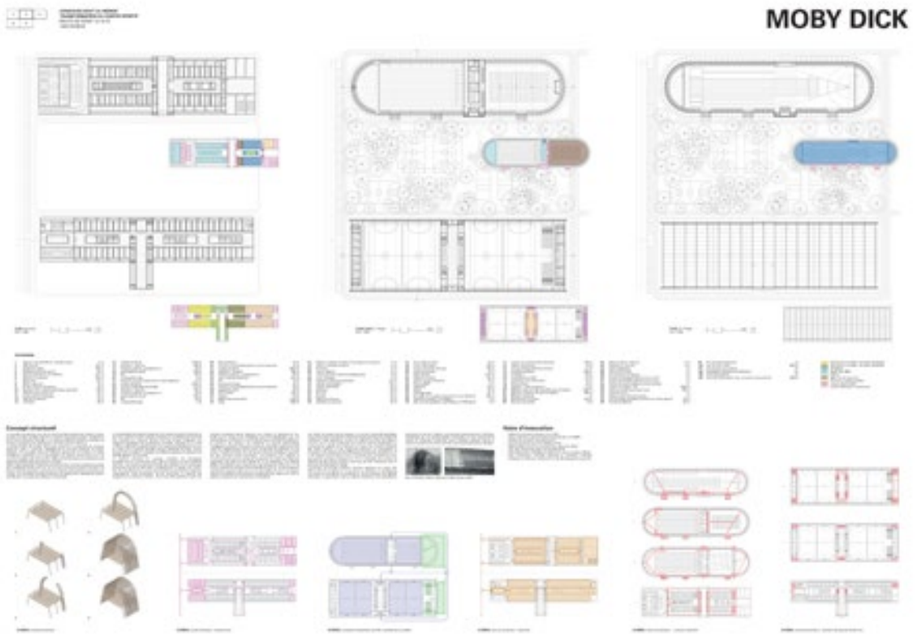
Ingénieur civil

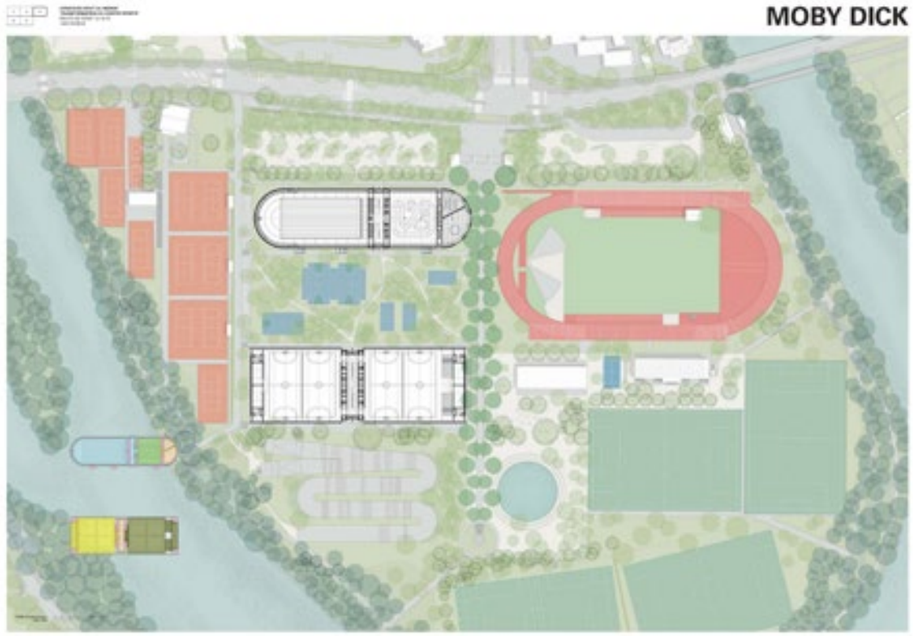
SCHNETZLER PUSKAS INGENIEURE

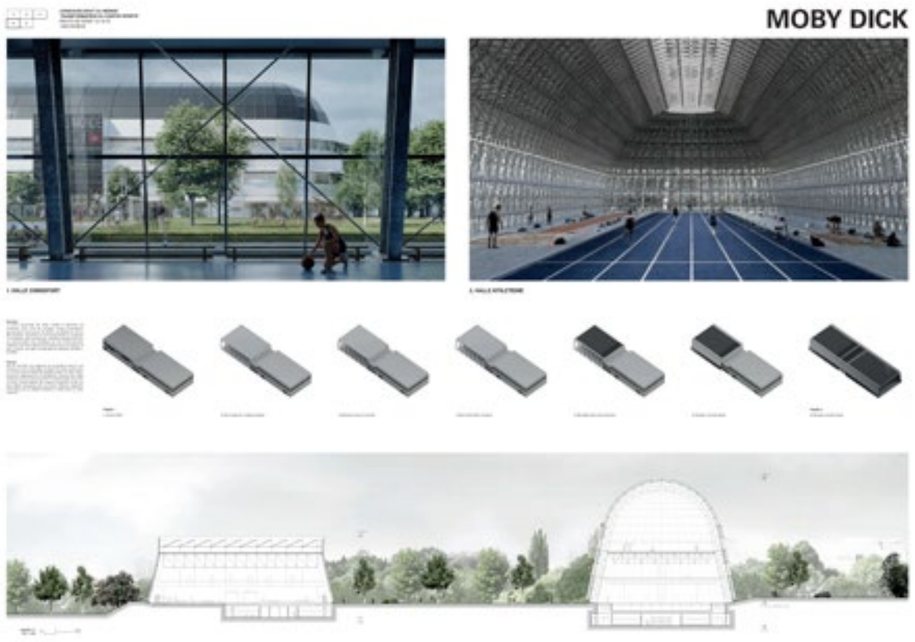
Sécurité incendie

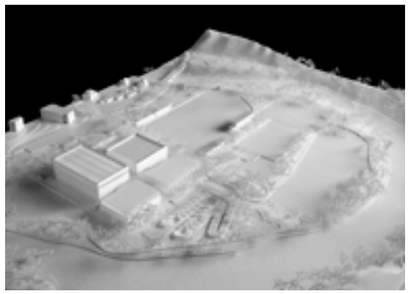
DVCI











Projet n° 12

PARC SPORTIF

Architecte

BIG et FREI & STEFANI

Architecte paysagiste

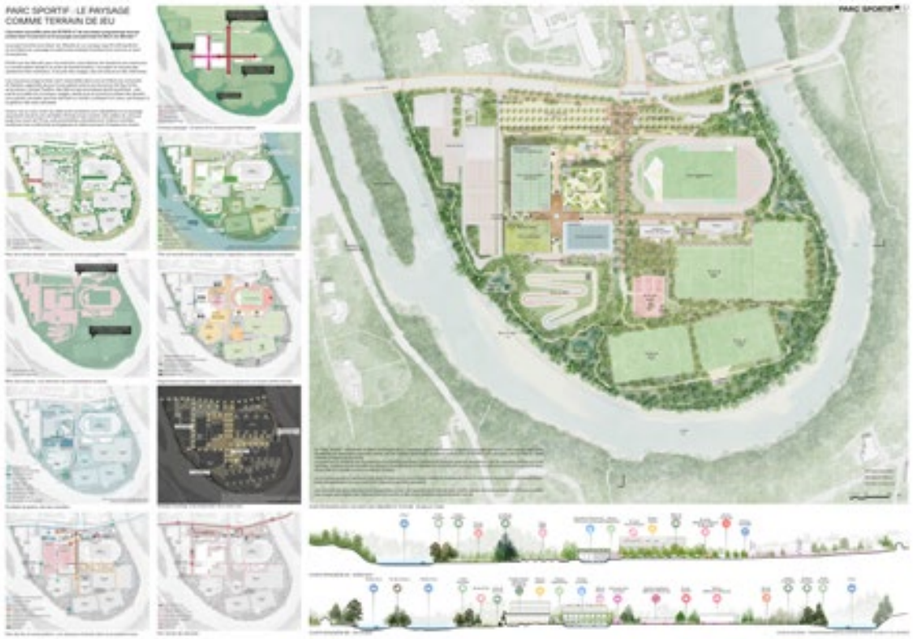
FREI & STEFANI

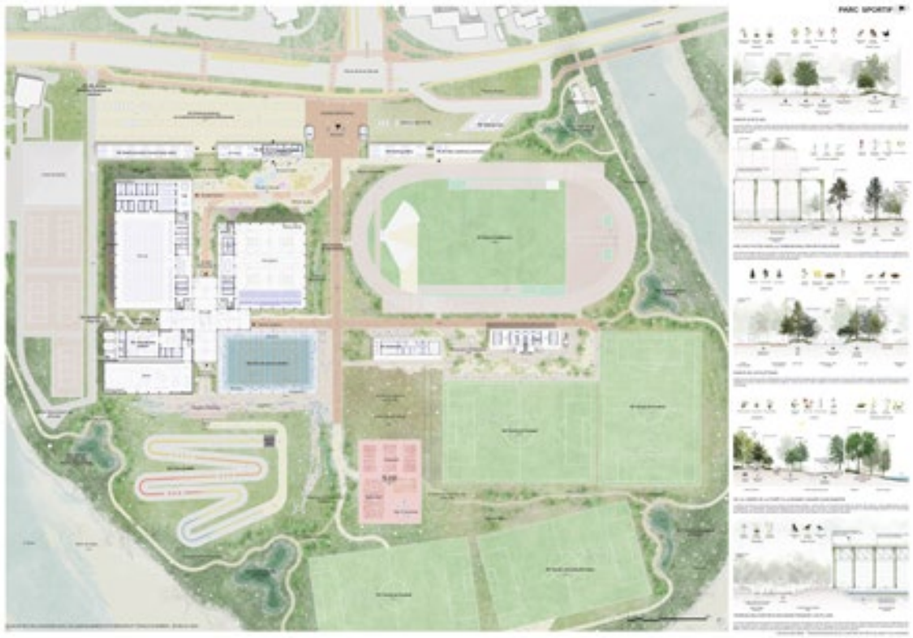
Ingénieur civil

AB INGENIEURS SA

Spécialiste façades

Lüchinger Meyer Partner





Conseil énergétique

Energestion SA

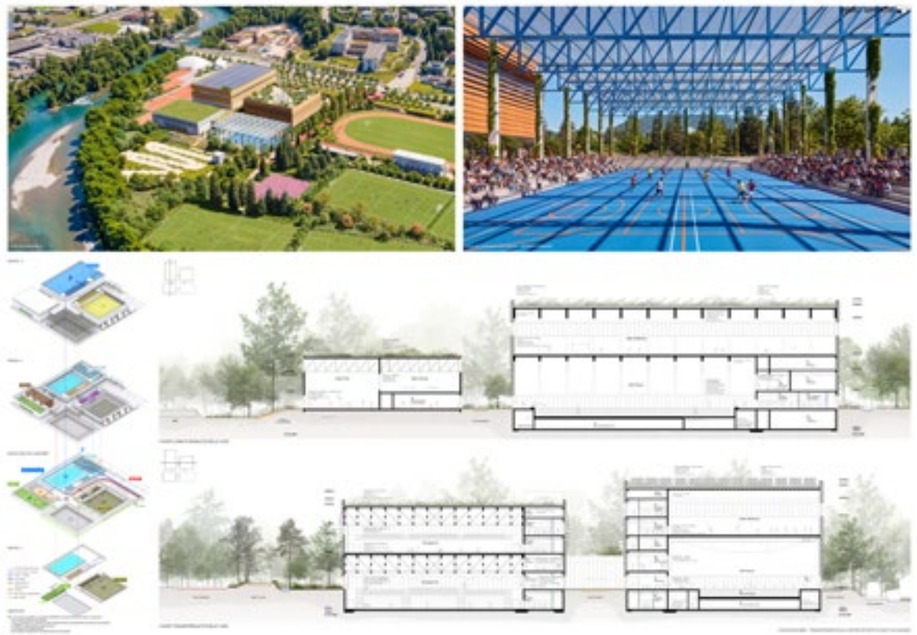
Spécialiste biodiversité

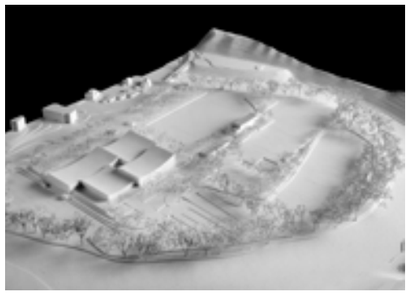
Viridis environnement Sàrl

Spécialiste en programmation des équipements sportifs

MatchDay







Projet n°14

LIGNE D'ARVE

Architecte

wulf architekten GmbH/Itten + Brechbühl SA

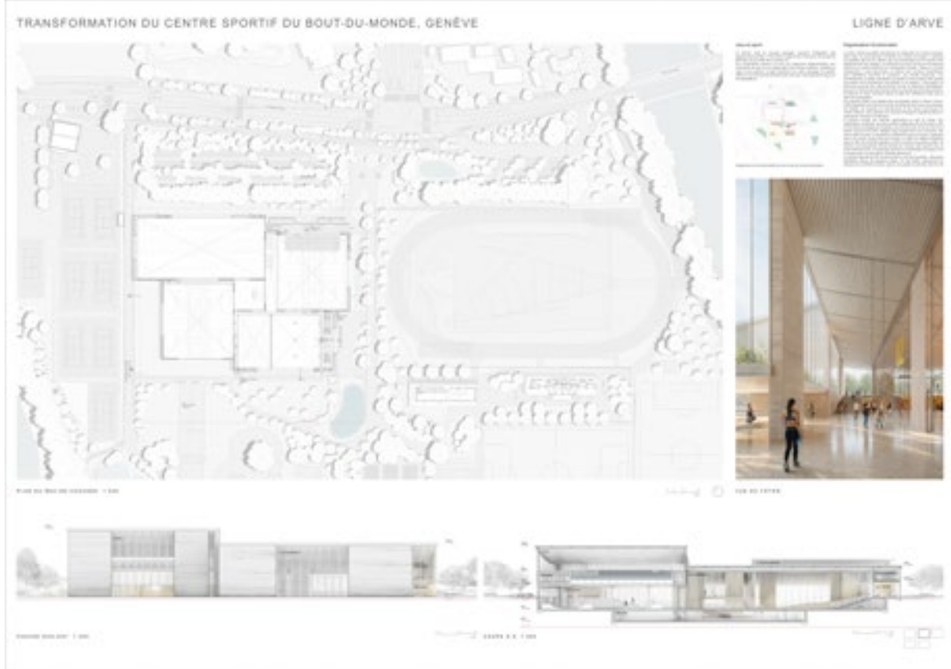
Architecte paysagiste

Forster Paysages SA

Ingénieur structure

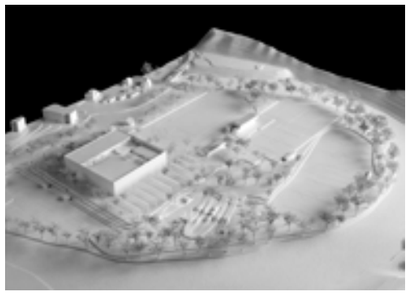
sbp SE – schlaich bergermann partner











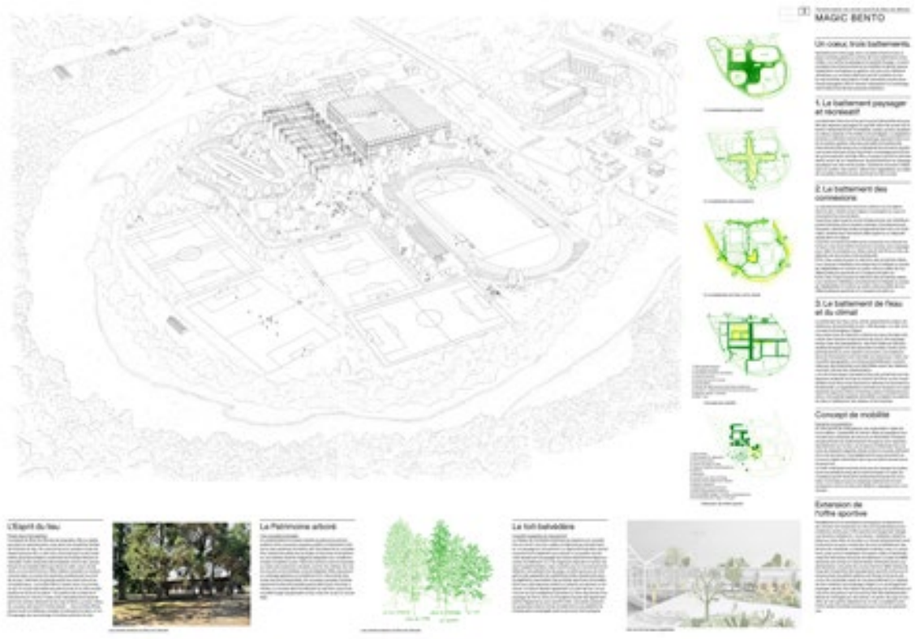
Projet n° 15

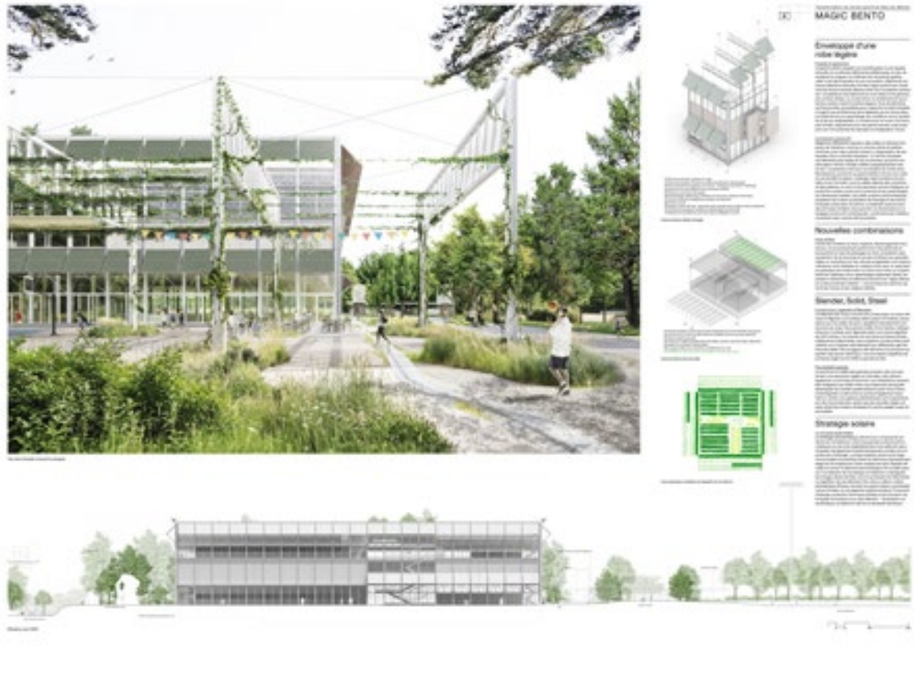
MAGIC BENTO

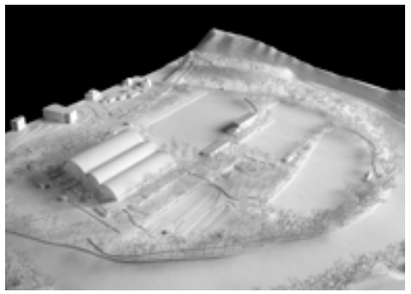
Architecte
Atelier Broglia Dias Sàrl
Architecte paysagiste
Michel Frey Landschaftsarchitekten Sàrl
Ingénieur civil
Co-struct AG
Sécurité incendie
Brandschutzwerkstatt Sàrl











Projet n°16

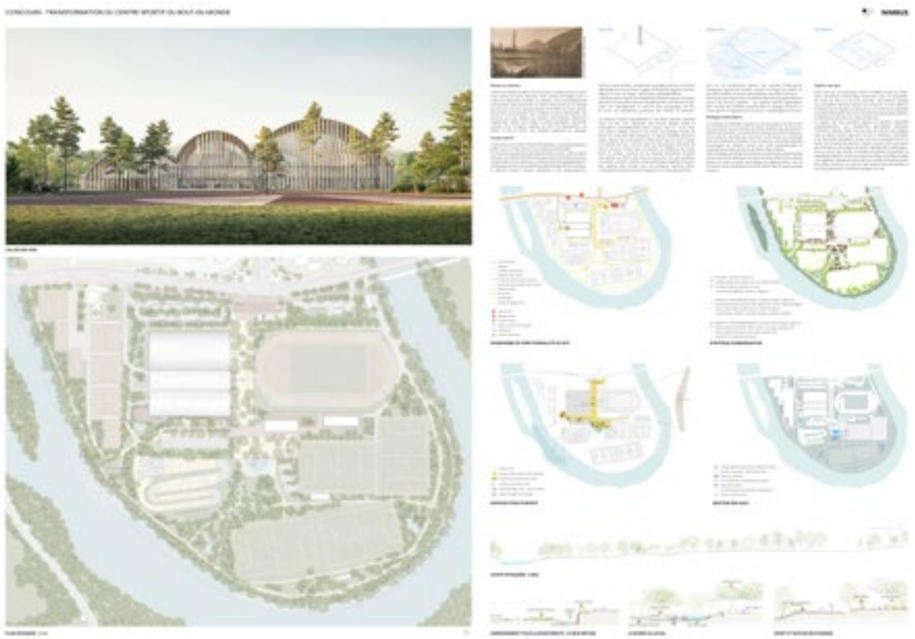
NIMBUS

Architecte

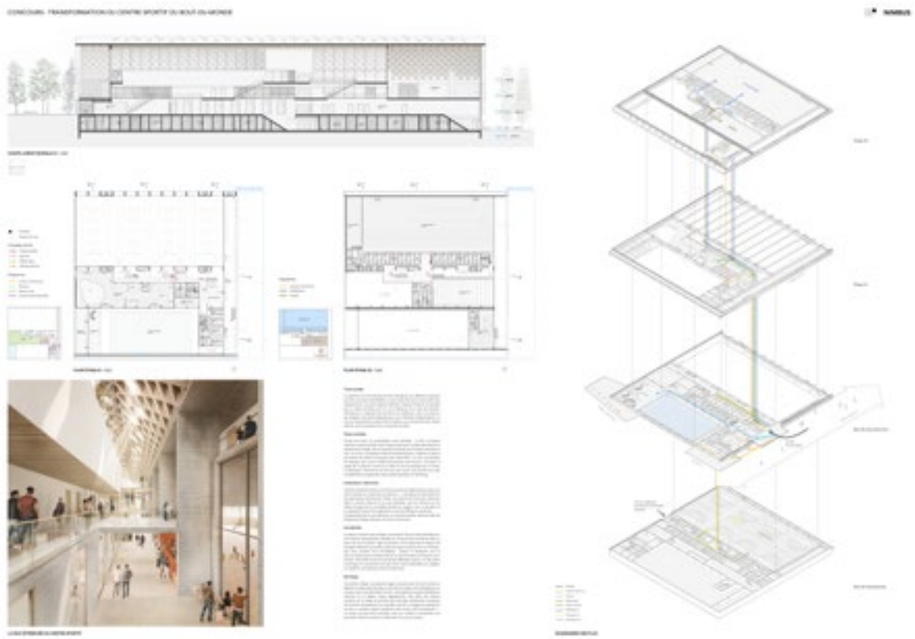
Groupe8 Sàrl & Chabanne architecte

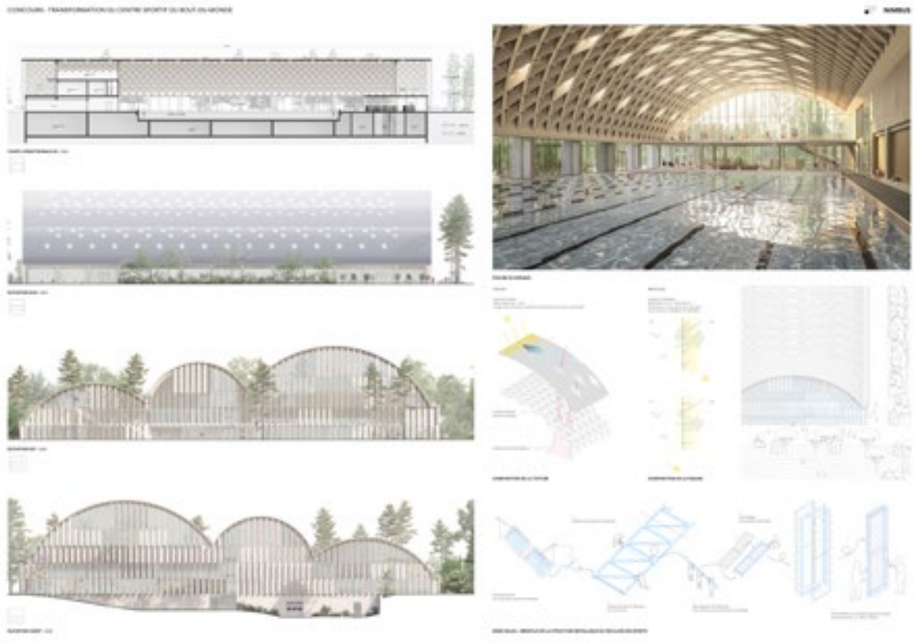
Architecte paysagiste

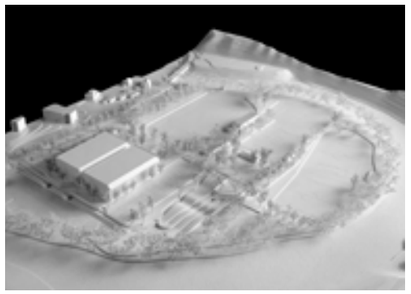
Pascal Heyraud Sàrl











Projet n°17

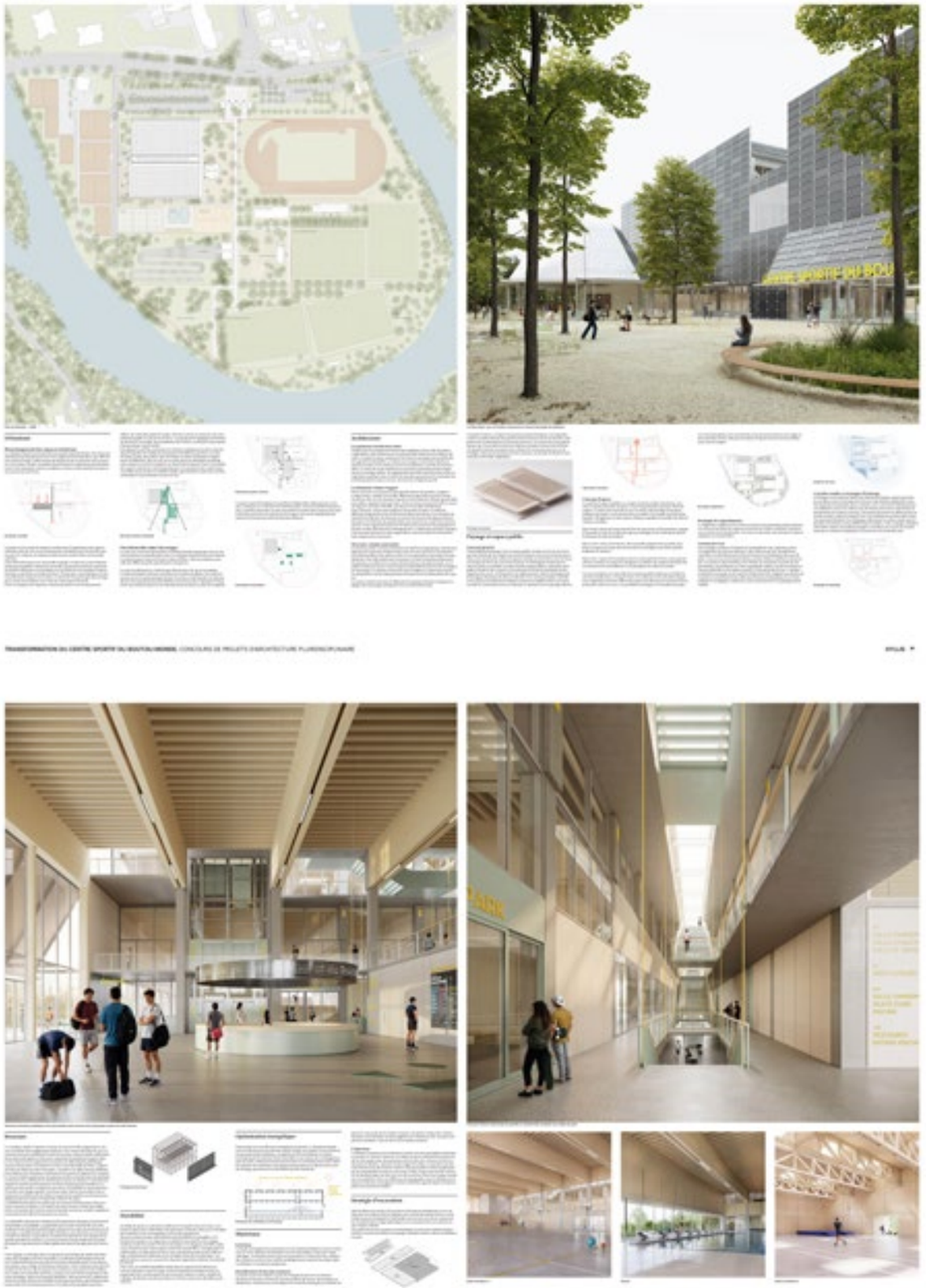
HYLLIS

Architecte

EM2N Architekten AG

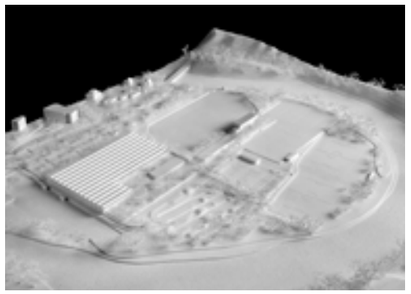
Architecte paysagiste

TOPOTEK 1 GmbH









Projet n°18

un autre monde

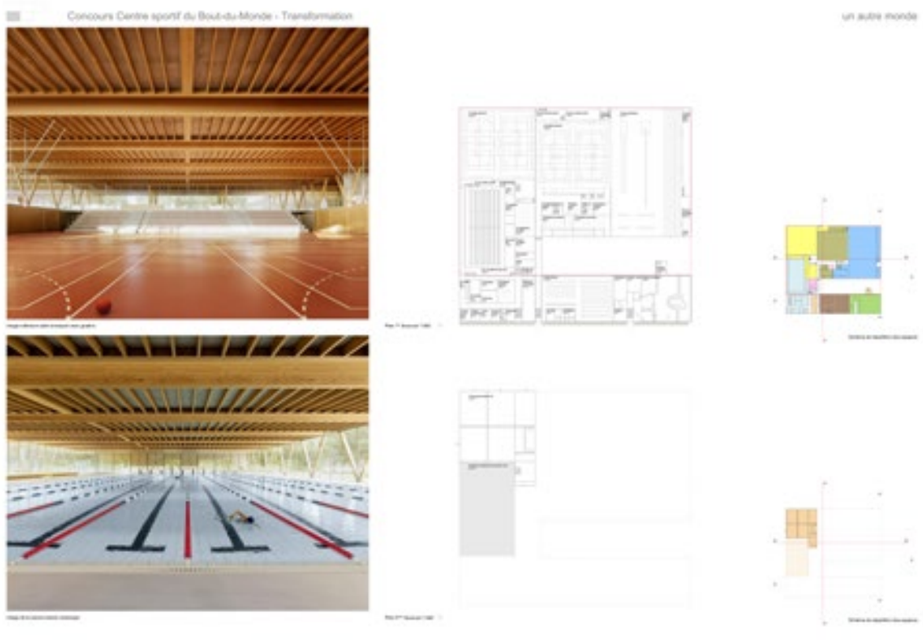
Architecte

enrico prati architecte sia fas

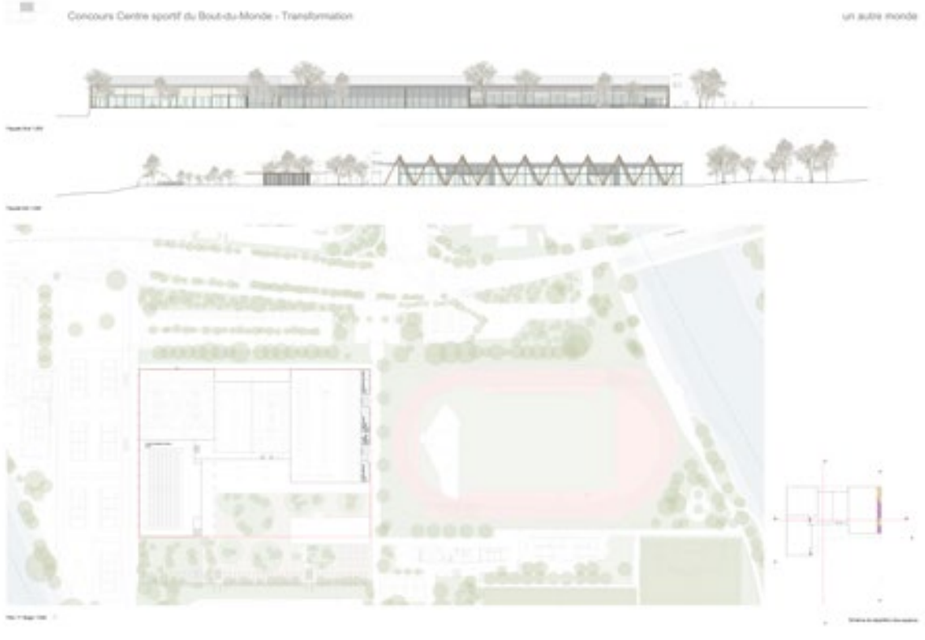
Architecte paysagiste

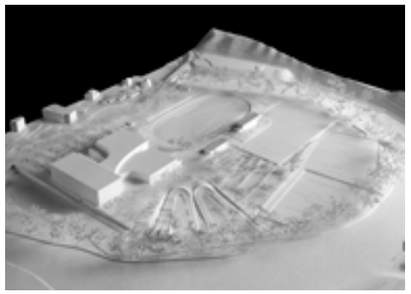
Giorgio Benicchio









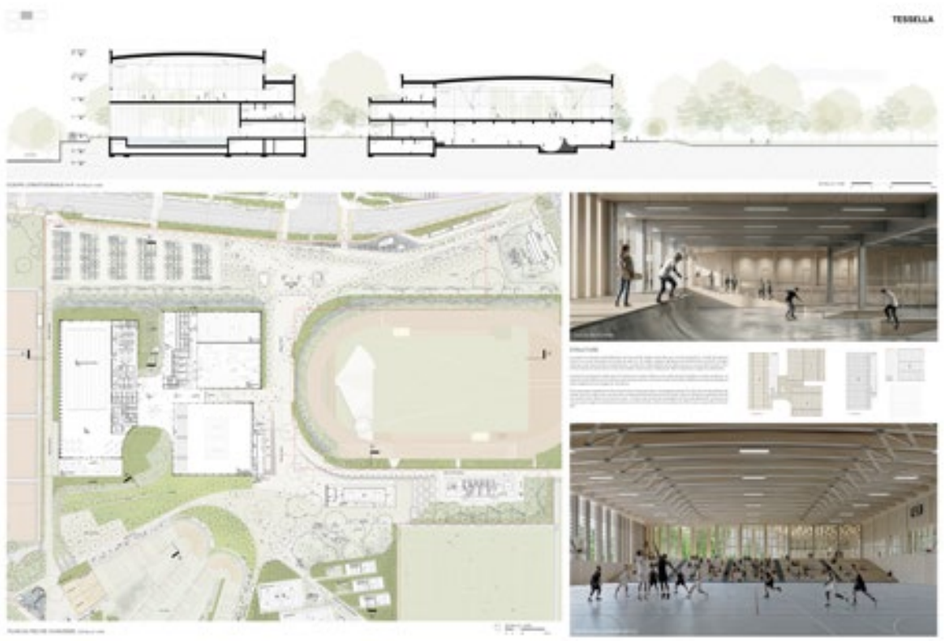


Projet n°19

TESSELLA

Architecte
ZHA Architects Limited
Architecte local
De Planta et Associés Architectes SA
Architecte paysagiste
Verzone Woods Architectes

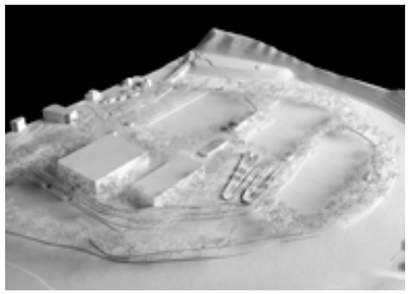




Ingénieur civil
Luckinger Meyer Partners AG
Ingénieur CVSE
Amstein + Walthert Genève SA







Projet n°20

Clairière

Architecte

TRANSLOCAL ARCHITECTURE GmbH – Marko Göhre/Helko Walzer

Architecte paysagiste

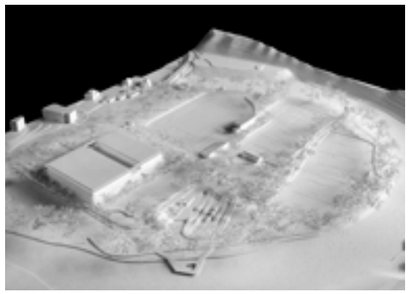
POLA Landschaftsarchitekten GmbH – Jörg Michel

Ingénieur civil

Lüchinger Meyer Partner AG







Projet n°21

VANGELIS

Architecte

gdap architectes Sàrl

Architecte paysagiste

MG associés Sàrl

Ingénieur civil

B+S ingénieurs SA

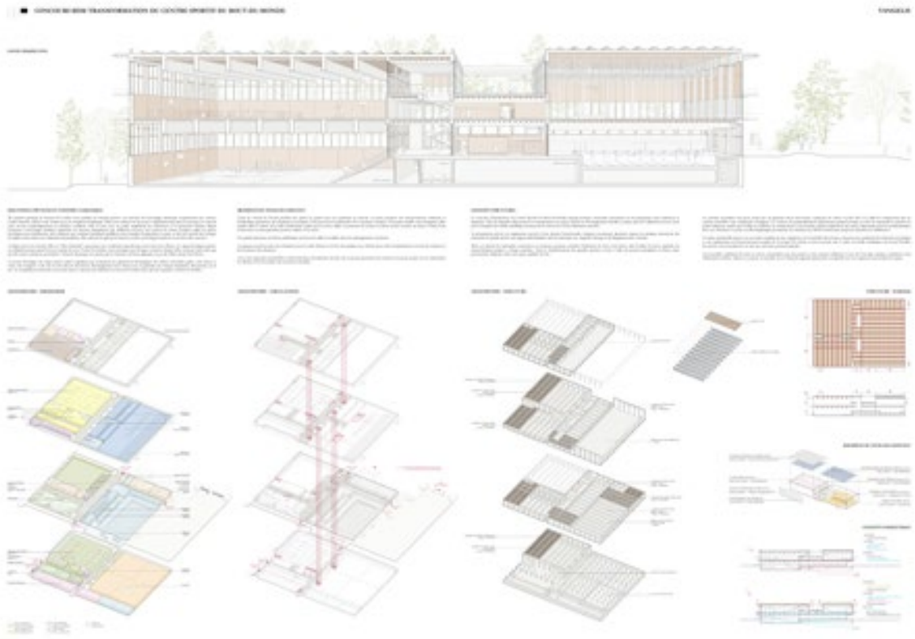


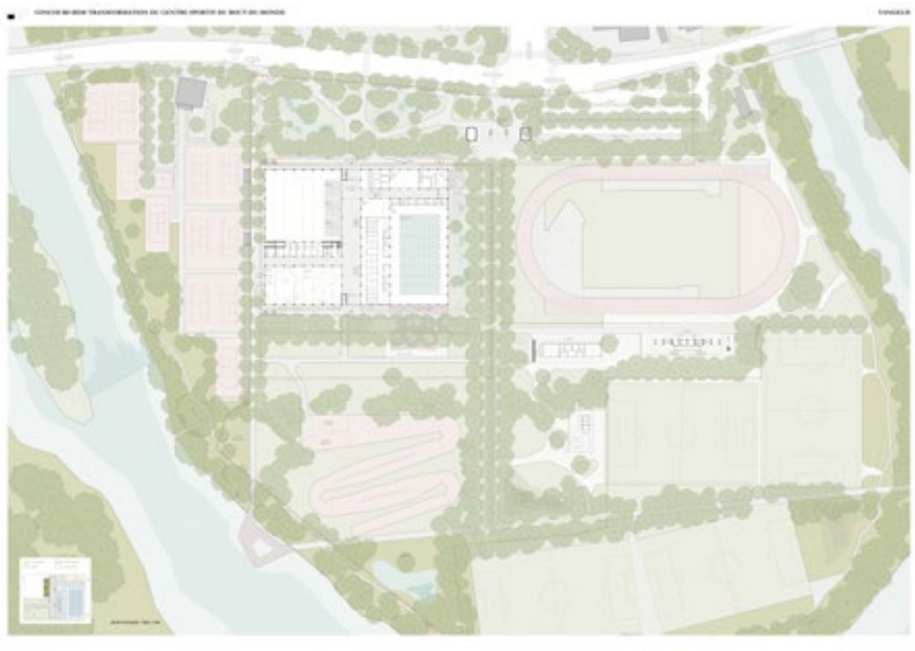


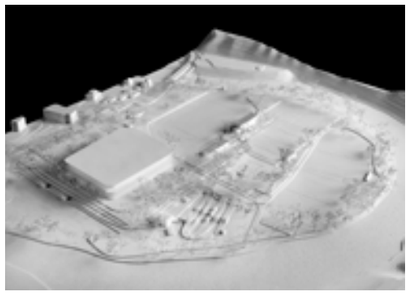












Projet n°22

400 MÈTRES

Architecte

brodbeck roulet architectes associés

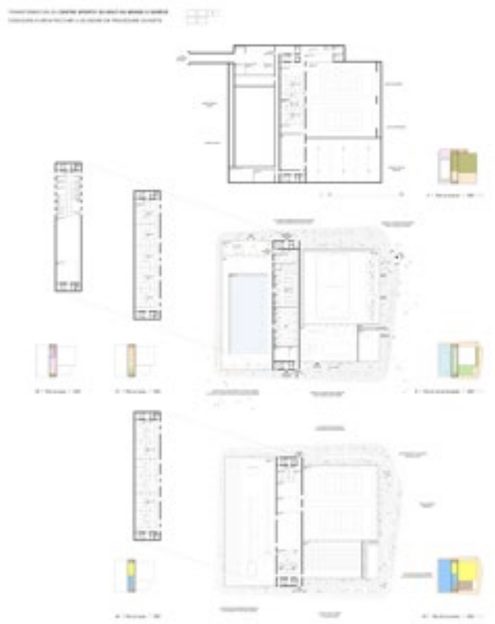
Architecte paysagiste

brodbeck roulet architectes associés







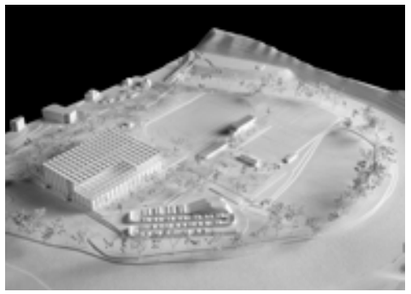












Projet n°24

ARVeVIVA

Architecte

ARCHITECTURE STUDIO SAS

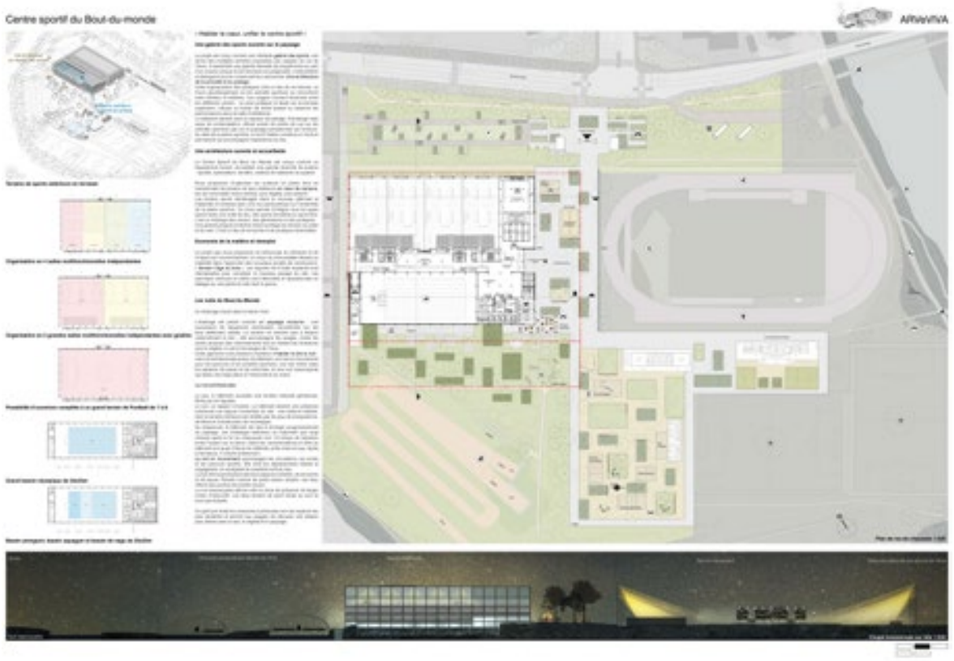
Architecte paysagiste

ECHO ATELIER PAYSAGE & TERRITOIRE Sàrl

Eclairage extérieur

CONCEPTO SAS





Ingénieur civil

B+S INGENIEURS SA

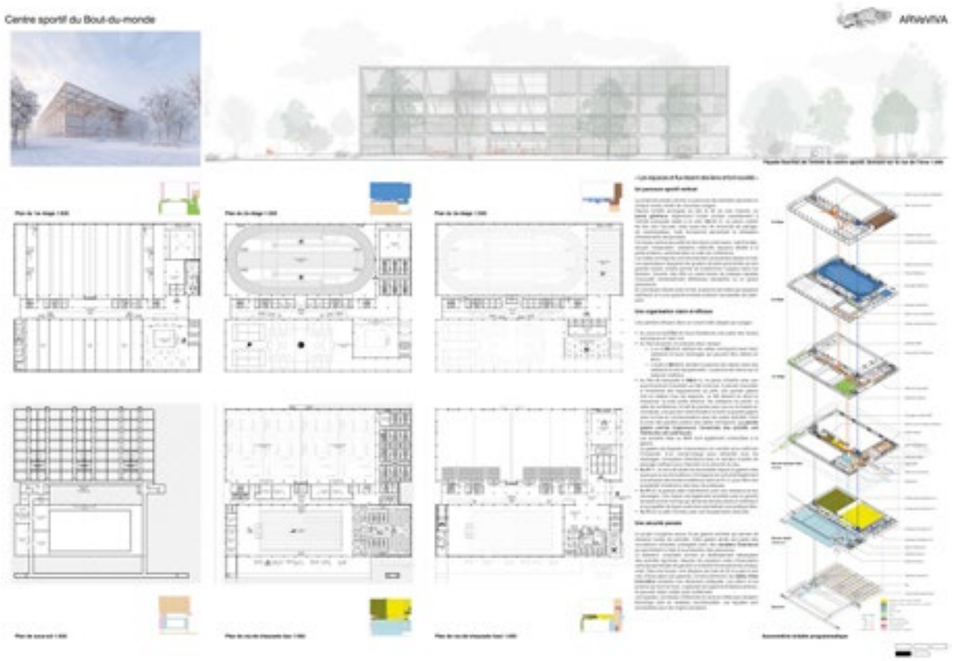
Physique du bâtiment

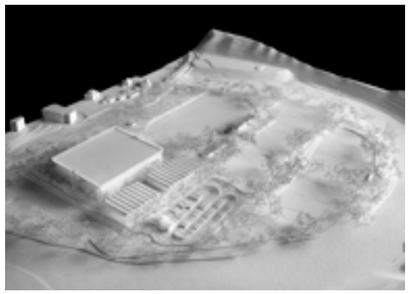
Effin'Art Sàrl

Conseil programmation et organisation/exploitation pour les équipements sportifs

ADVISE CONSULTING







Projet n°25

AMPLITUDE

Architecte

Burrus Nussbaumer Architectes Sàrl

Architecte paysagiste

urbanité(s) SA

Ingénieur civil

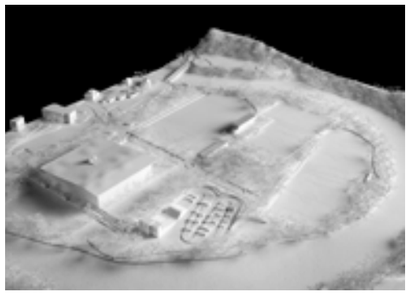
Ingeni AG Zürich

Ingénieur physique du bâtiment

LPA – Ingénieurs & co Sàrl







Projet n°26

TELLUS

Architecte

3BM3 Atelier d'Architecture SA/Atelier(s) Alfonso Femia

Architecte paysagiste

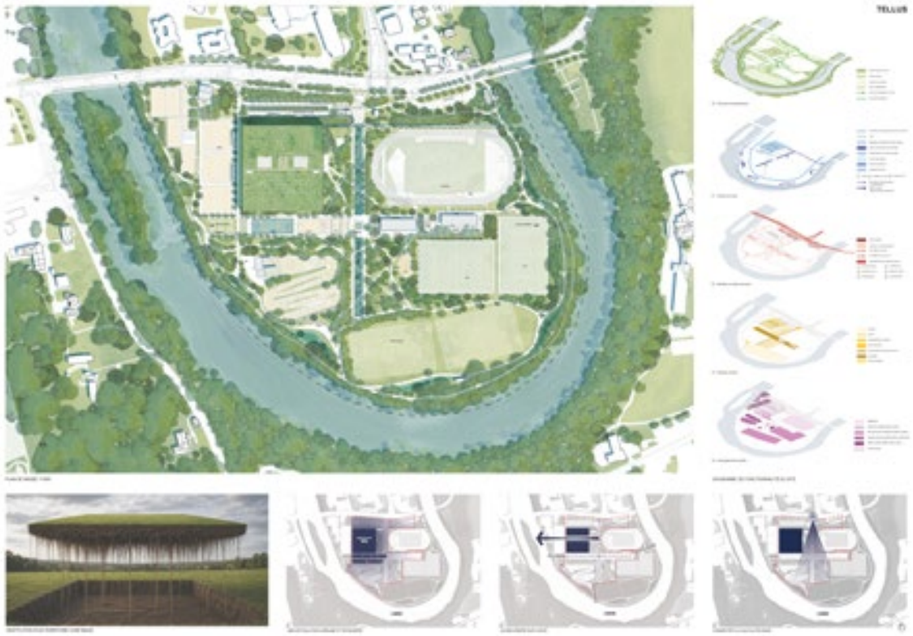
MOZ paysage

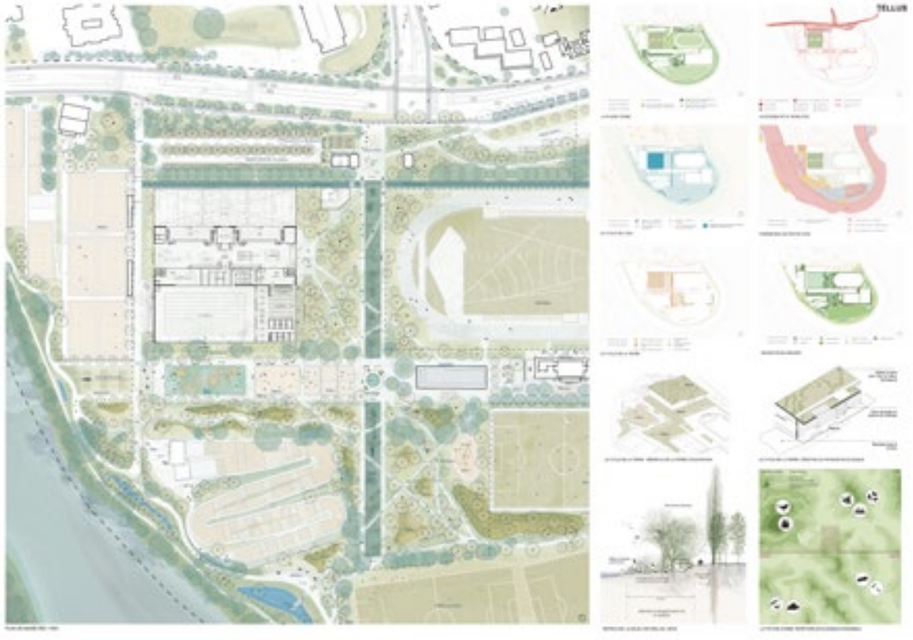
Ingénieur civil

AB Ingénieurs SA

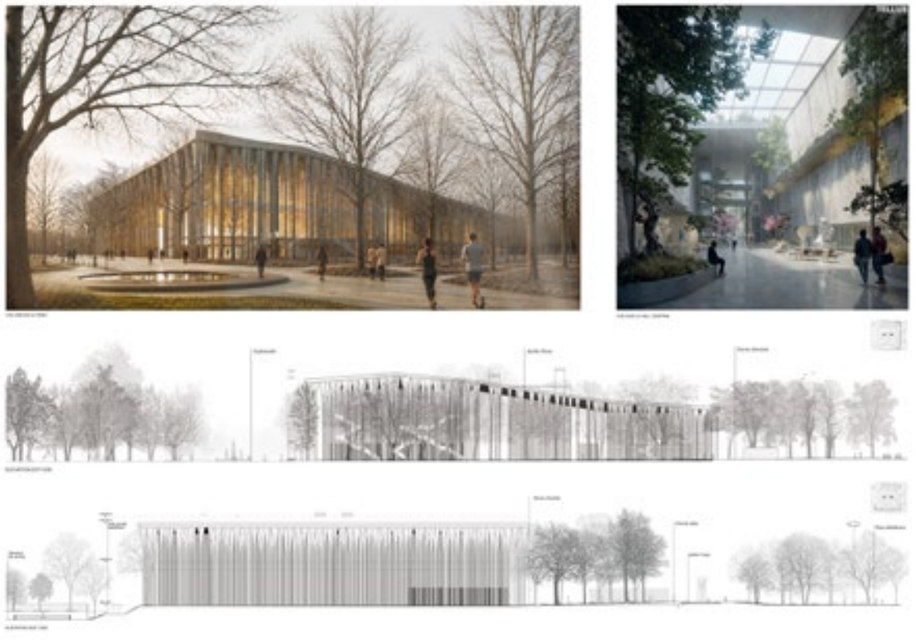
Ingénieur CVSE

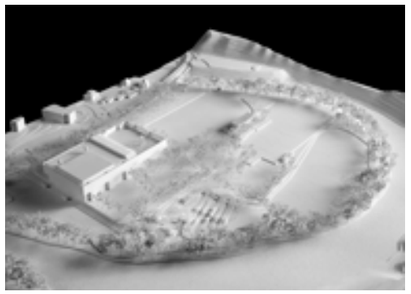
ENERGY PLUS INGENIEURS SA











Projet n°27

INTERSTELLAR

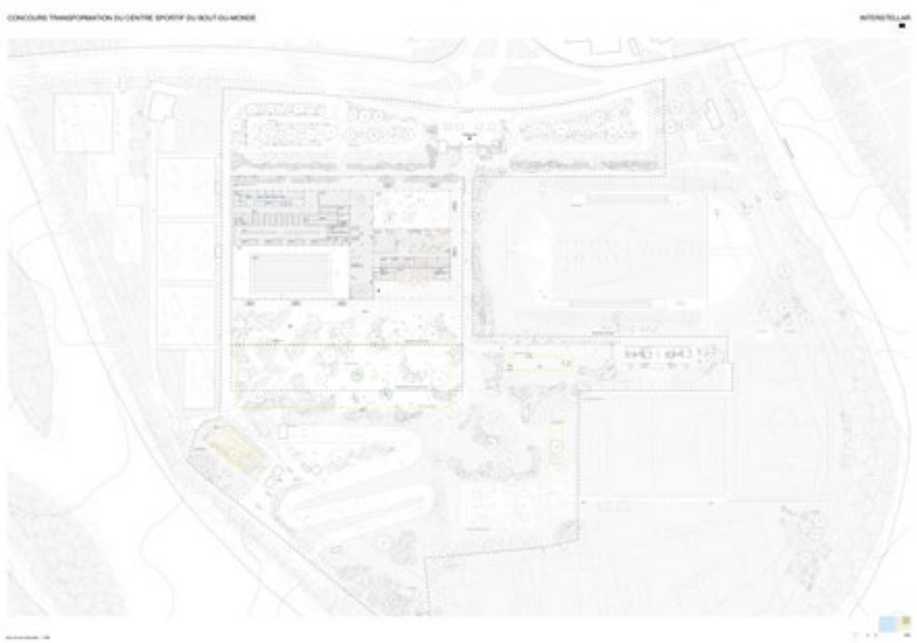
Architecte

atelier MARCH SA

Architecte paysagiste

Erik Dhont Landscape Architects

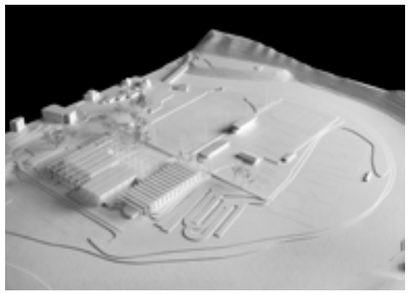












Projet n°28

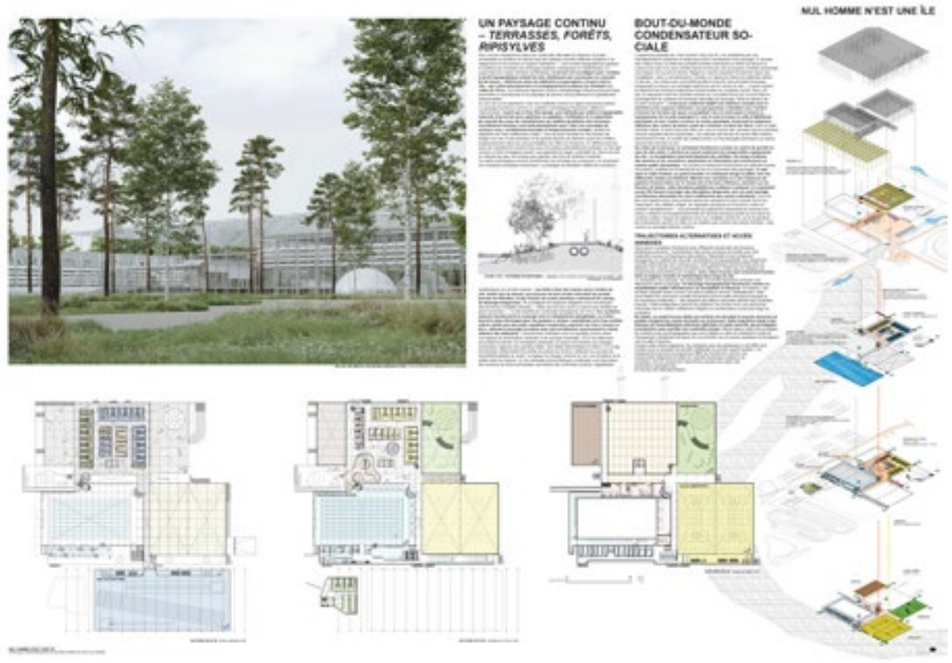
NUL HOMME N'EST UNE ÎLE

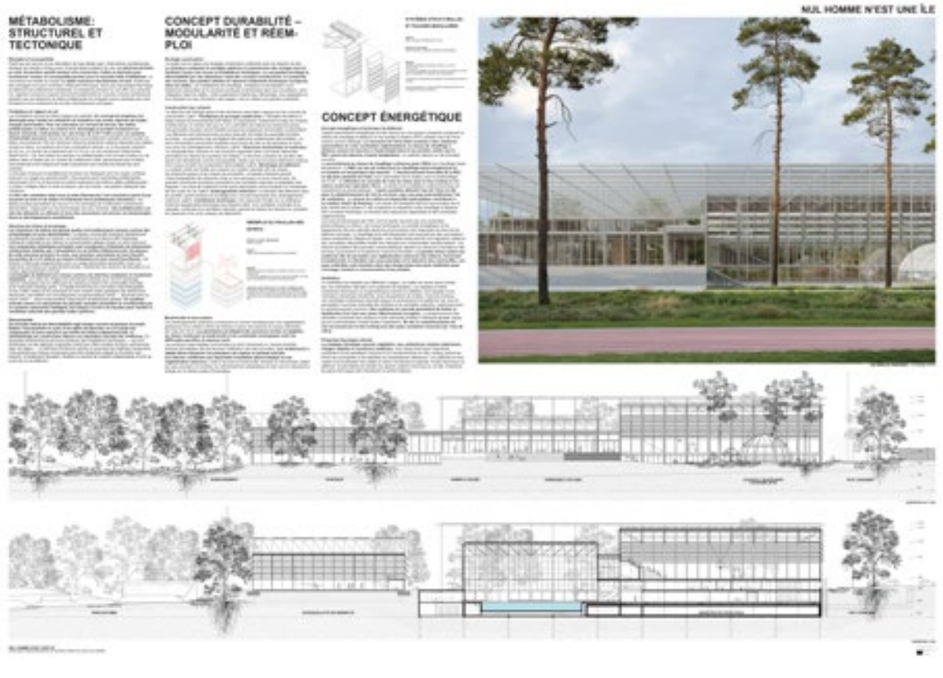
Architecte
Architecture Land Initiative, société coopérative
Architecte paysagiste
Camille Frechou Paysagiste, Srlu
Ingénieur civil
Co-struct AG

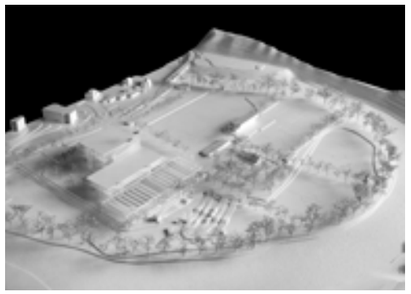




Concept durabilité, d'énergie et techniques
Lemon Consult AG
Concept d'écologie transversale
Diversifolium
Consultant géologie
RANDOGEO
Images de synthèse
ArtefactoryLab







Projet n°29

Trinity

Architecte

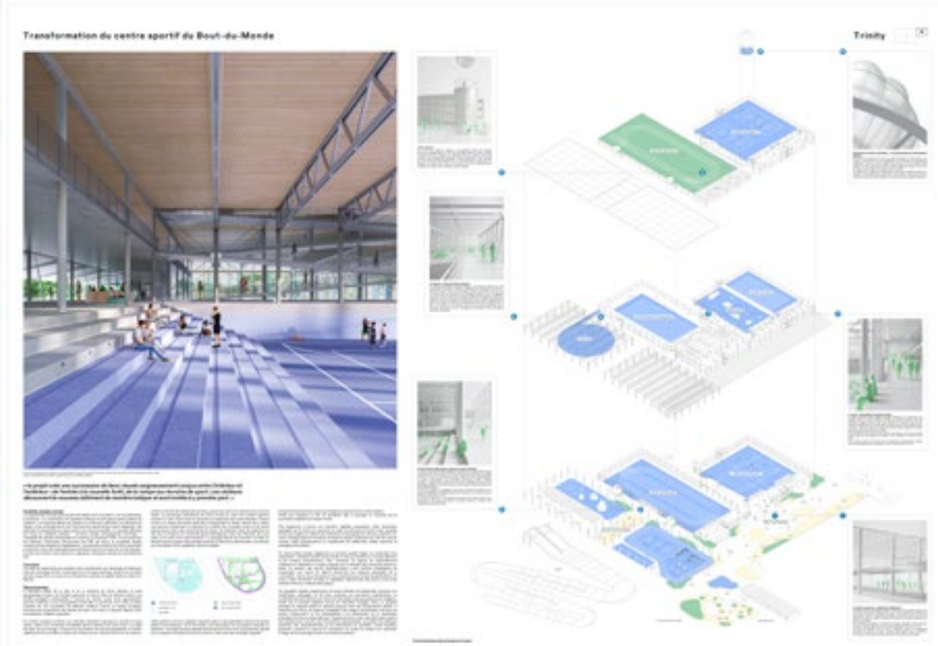
ARGE JKA x d8 (Jan Kinsbergen Architekten AG et dorsa + 820 Architektur AG)

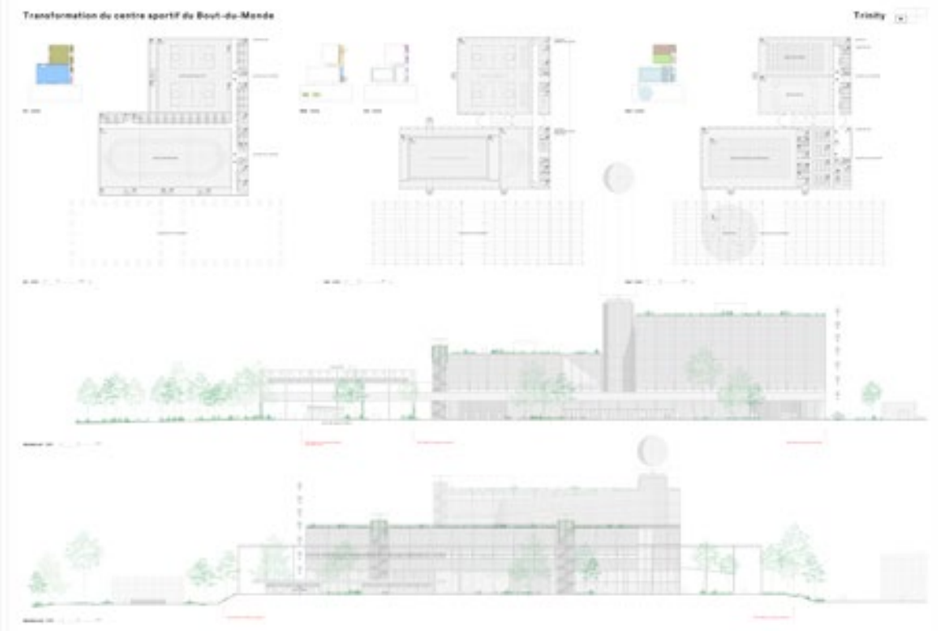
Architecte paysagiste

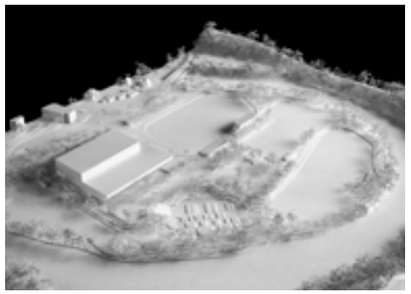
Monnier Architecture du Paysage SA











Projet n°30

REFAIRE LE MONDE

Architecte

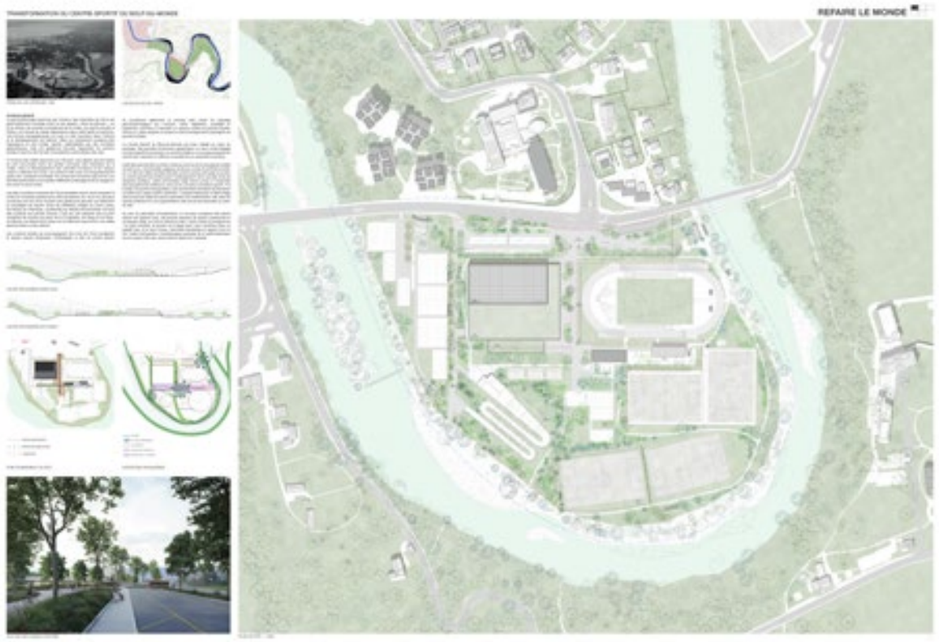
PIERRE-ALAIN DUPRAZ ARCHITECTES

Architecte paysagiste

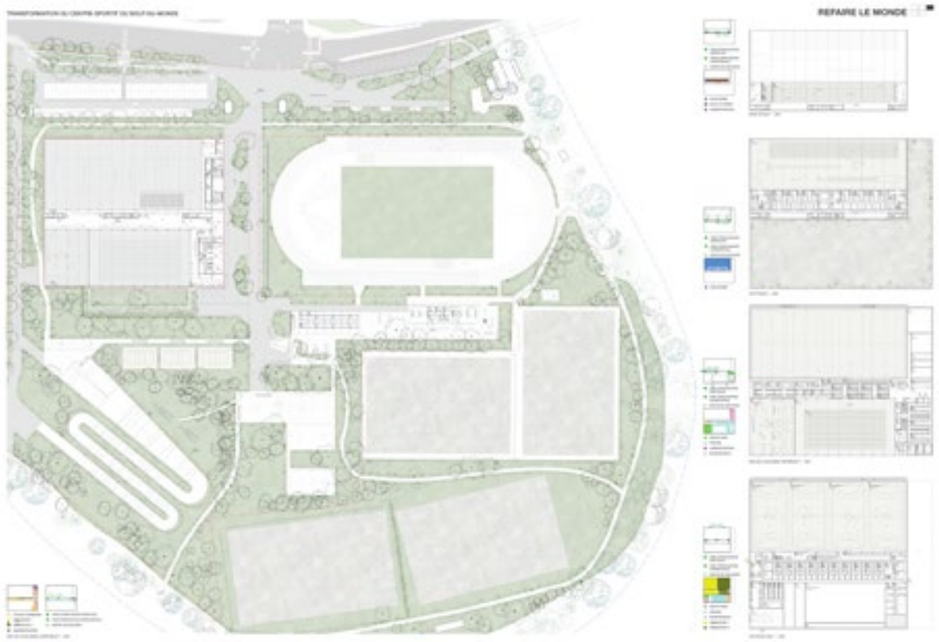
ATELIER ROBERTA PAYAGISTES Dplg

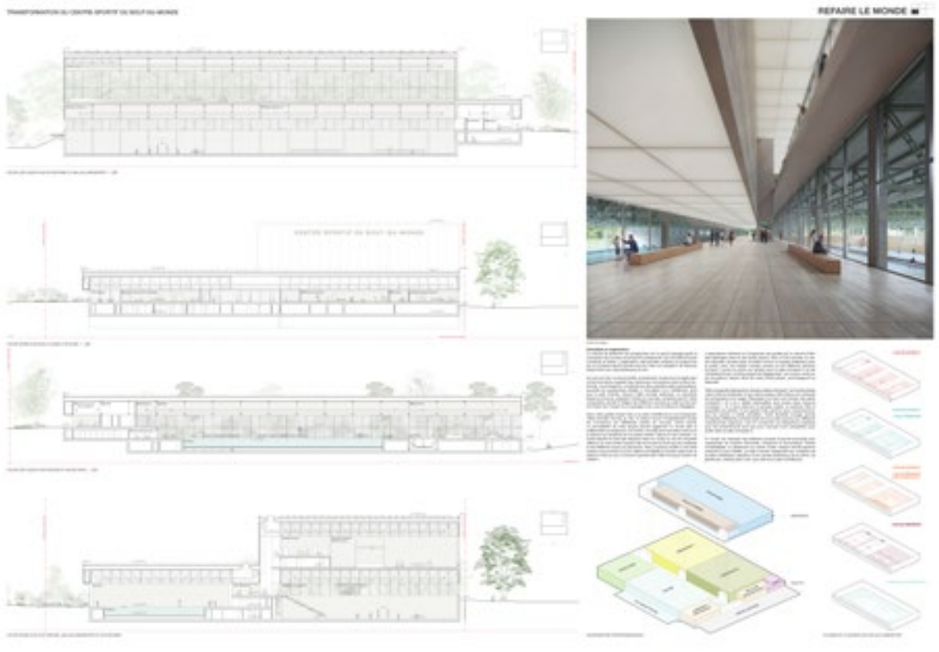
Ingénieur conseil

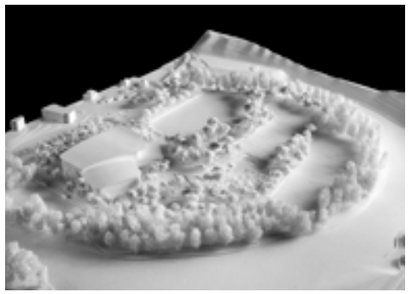
MPIC – MUTTONI PARTNERS INGENIEURS CONSEILS











Projet n°31

MISSISSIPPI

Architecte
architech SA
Architecte paysagiste
Officina del Paesaggio
Ingénieur civil
INGENI SA
Ingénieur électricité
srg | engineering – Ingénieurs Conseils Scherler SA











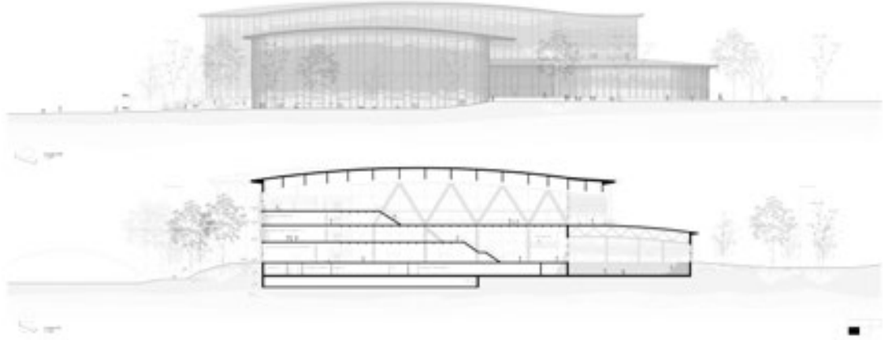


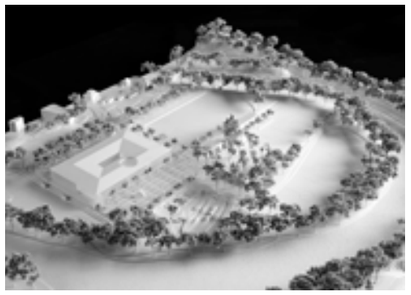
Ingénieur sanitaire
srg | engineering – Schumacher & CHIngS Ingénieurs SA
Ingénieur CVC
srg | engineering – R.G. Riedweg et Gendre SA
Ingénieur Sécurité AEAI
srg | engineering – EXPi Conseils SA











Projet n°32

Le Rayon Vert

Architecte

SCHMIDLIN ARCHITEKTEN

Architecte paysagiste

Balliana Schubert Landschaftsarchitekten AG



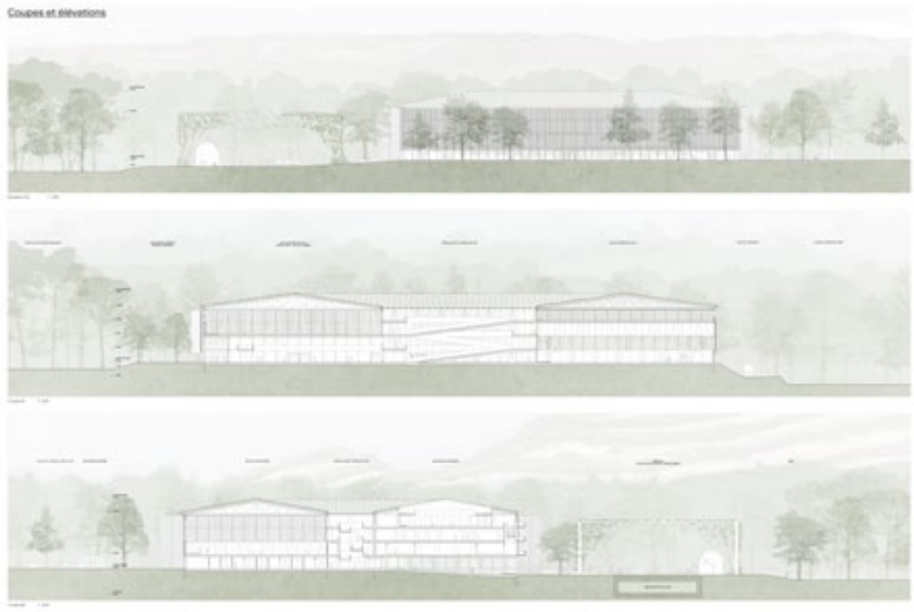
Le Rayon Vert — Centre sportif du Bout-du-Monde



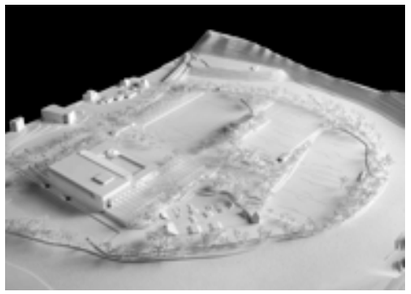
Le Rayon Vert — Centre sportif du Bout-du-Monde



Le Rayon Vert — Centre sportif du Bout-du-Monde



Le Rayon Vert — Centre sportif du Bout-du-Monde



Projet n°33

PHARE

Architecte

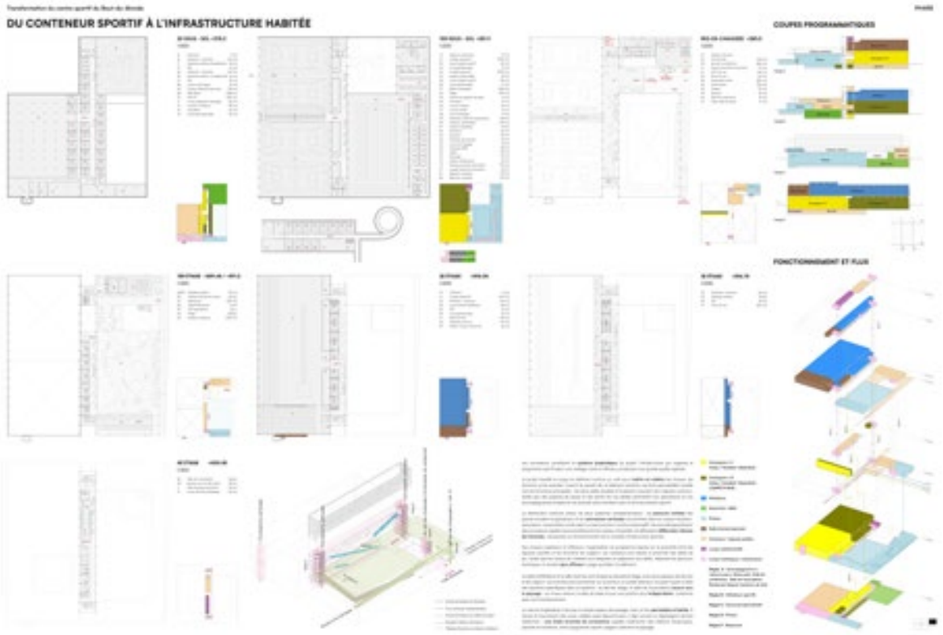
DEMOGO studio di architettura

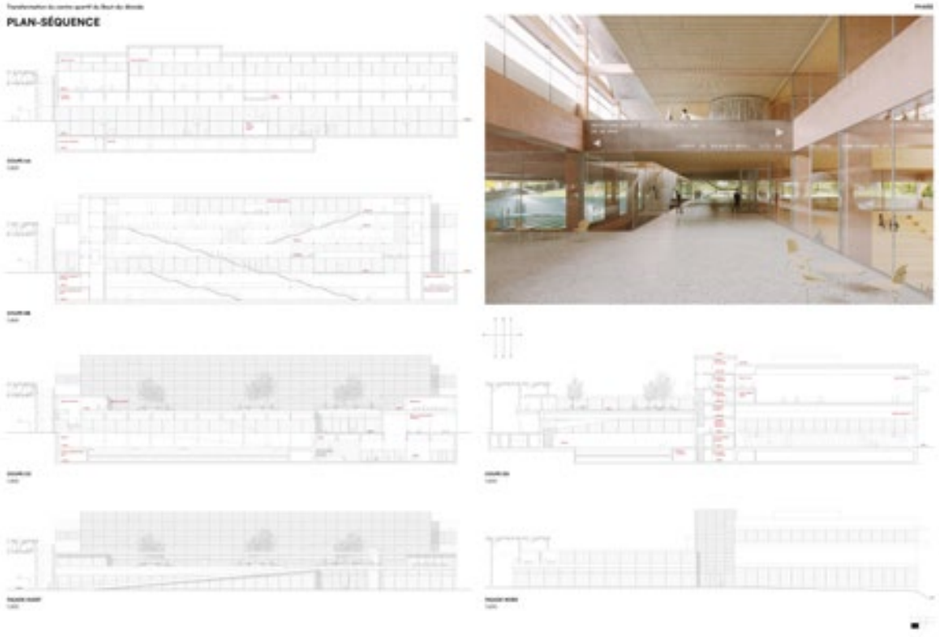
Architecte paysagiste

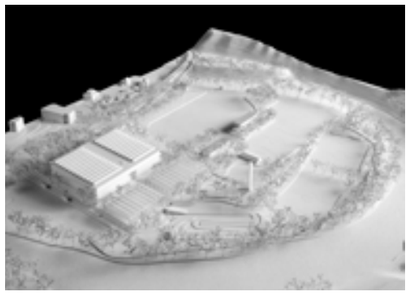
CCHE Lausanne SA











Projet n°34

FAIR-PLAY

Architecte

FdMP ARCHITECTES

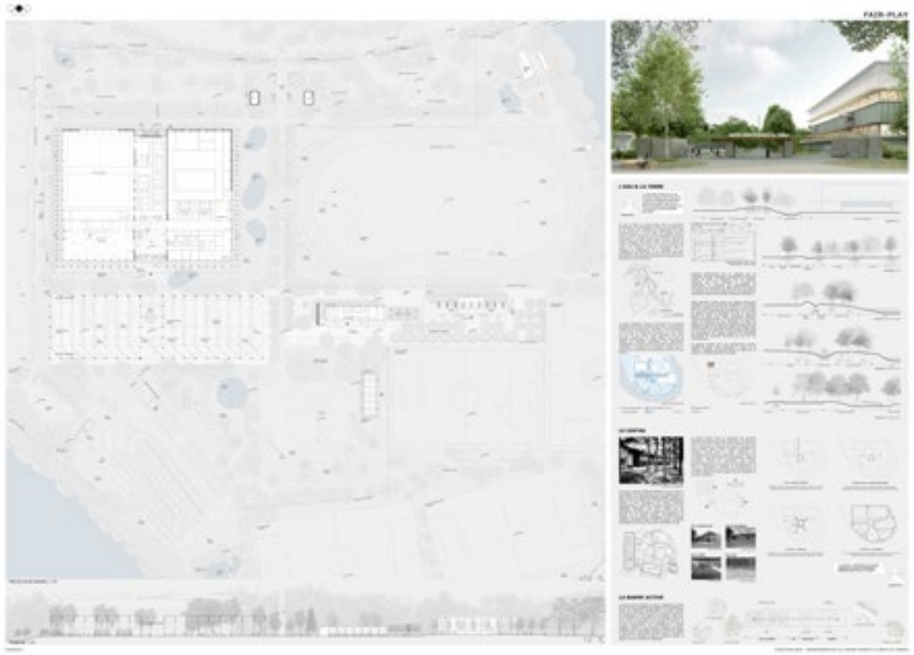
Architecte associé

ATELIER FERRET ARCHITECTURES

Architecte paysagiste

WIRTZ INTERNATIONAL LANDSCAPE ARCHITECTS





Ingénieur civil

SCHAILCH BERGERMANN PARTNER – sbp France

Ingénieur associé

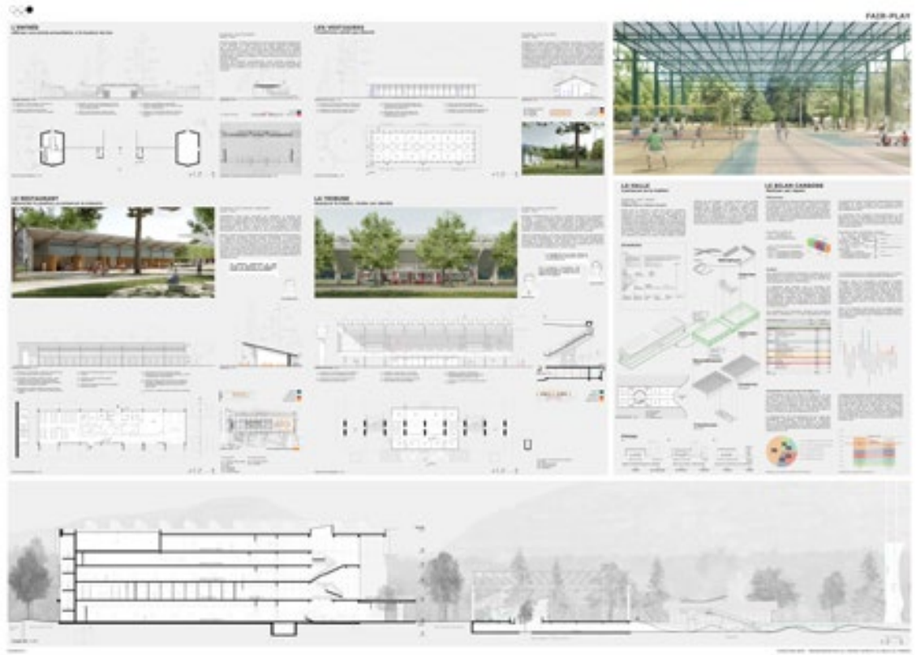
Michaël Zimmermann

Conception technique et façades

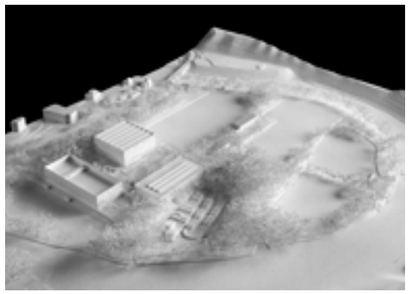
PATRICK BAER

Ingénieur thermique

ENBAT INGENIEURS







Projet n°35

16561932

Architecte

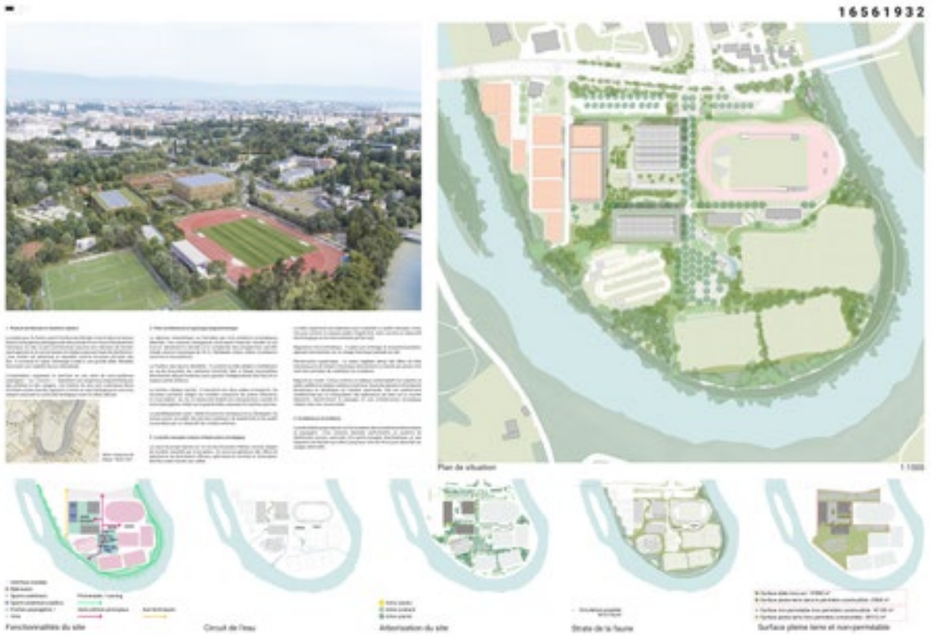
dl-c, designlab-construction SA

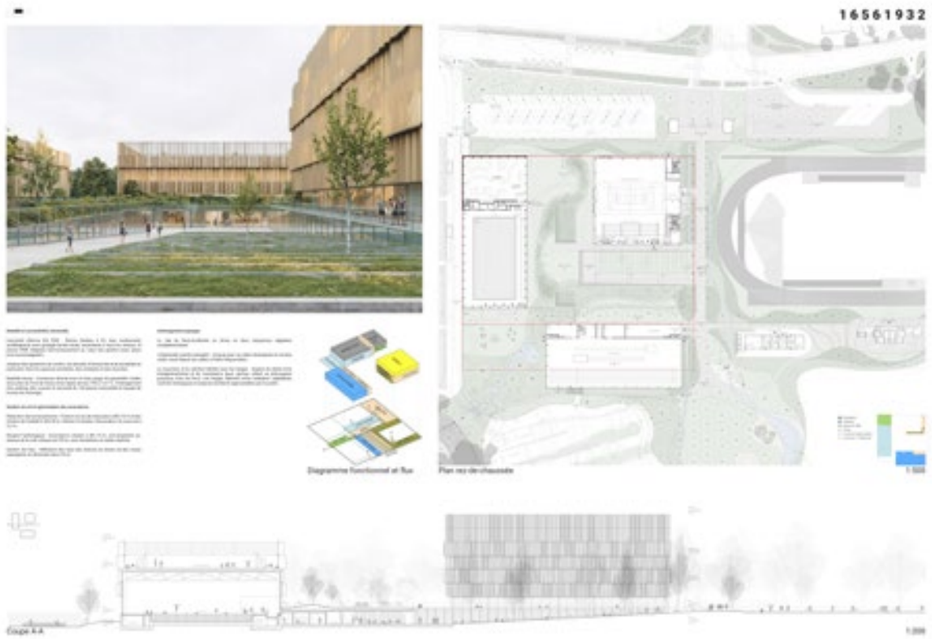
Architecte associé

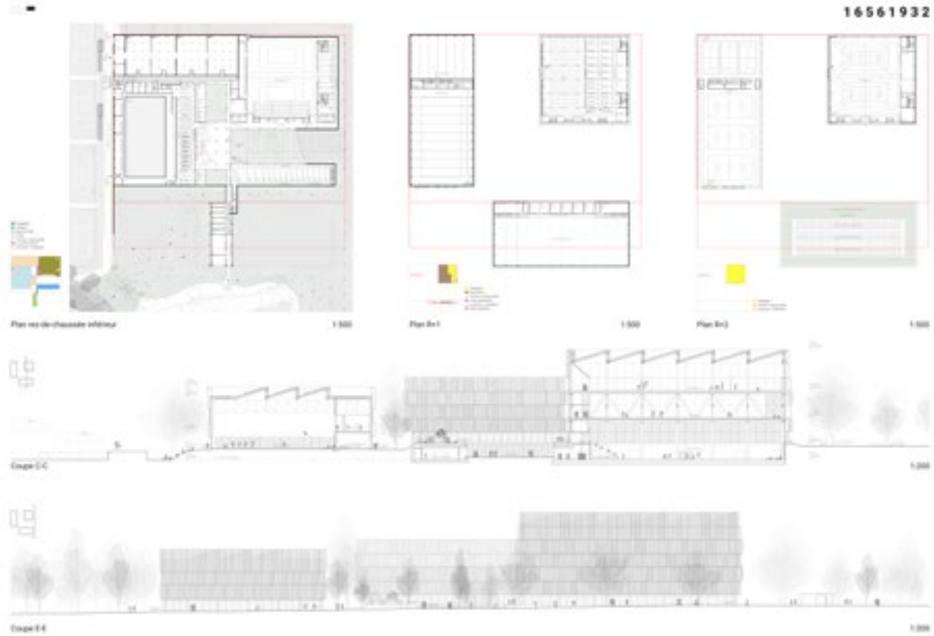
SAS Barthélémy Griño Architectes

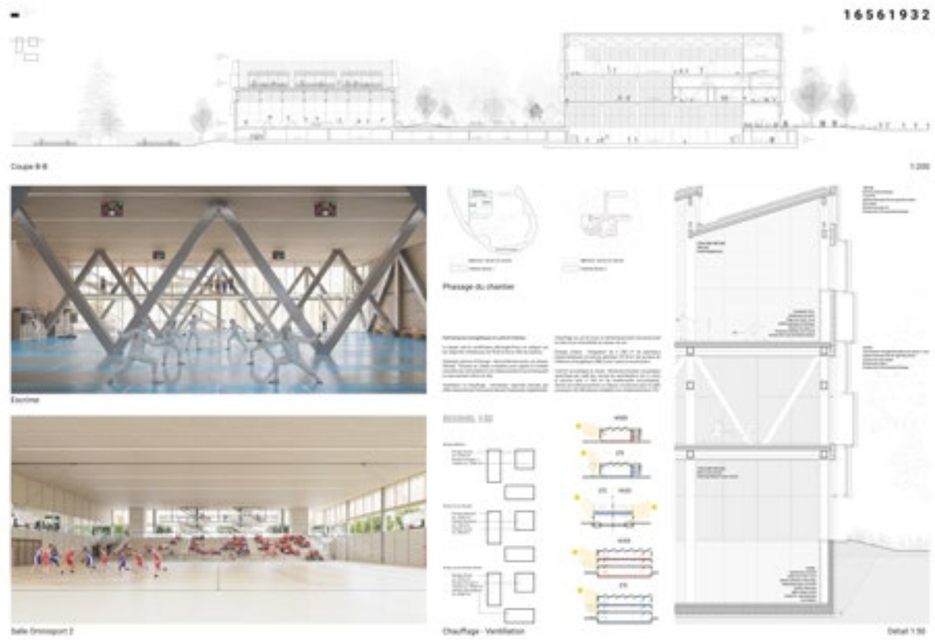
Architecte paysagiste

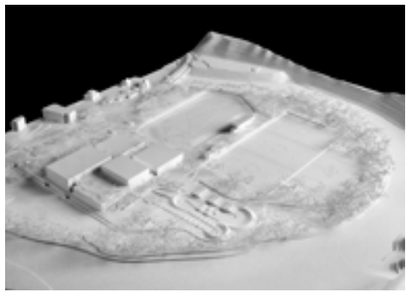
POTTU & SEITZ SA











Projet n°37

OSMOSE

Architecte

White Arkitekter AB & Tekhne SA

Architecte paysagiste

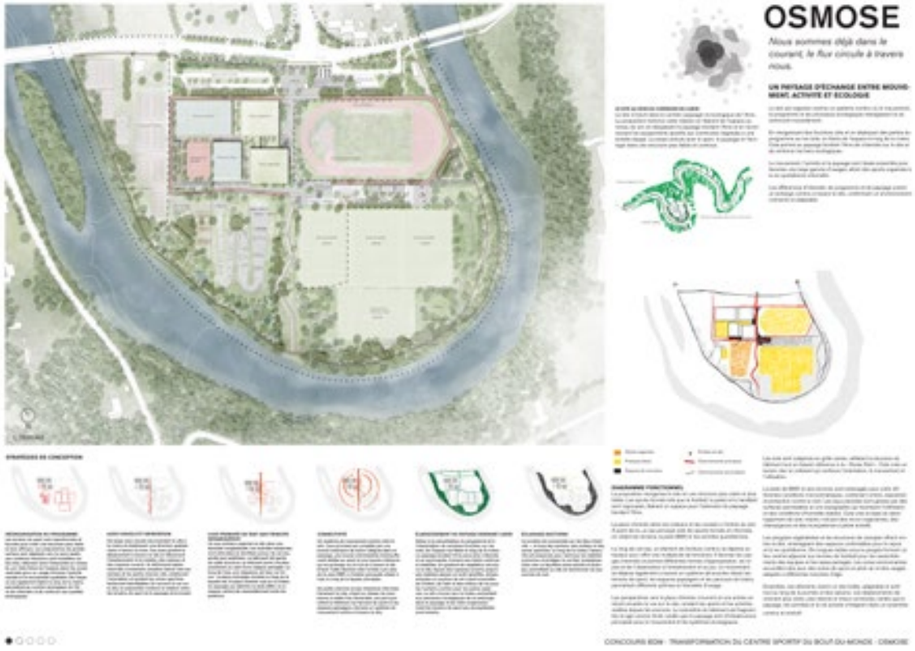
White Arkitekter AB & L'Atelier du Paysage Sàrl & BMG Solutions SA

Ingénieur civil

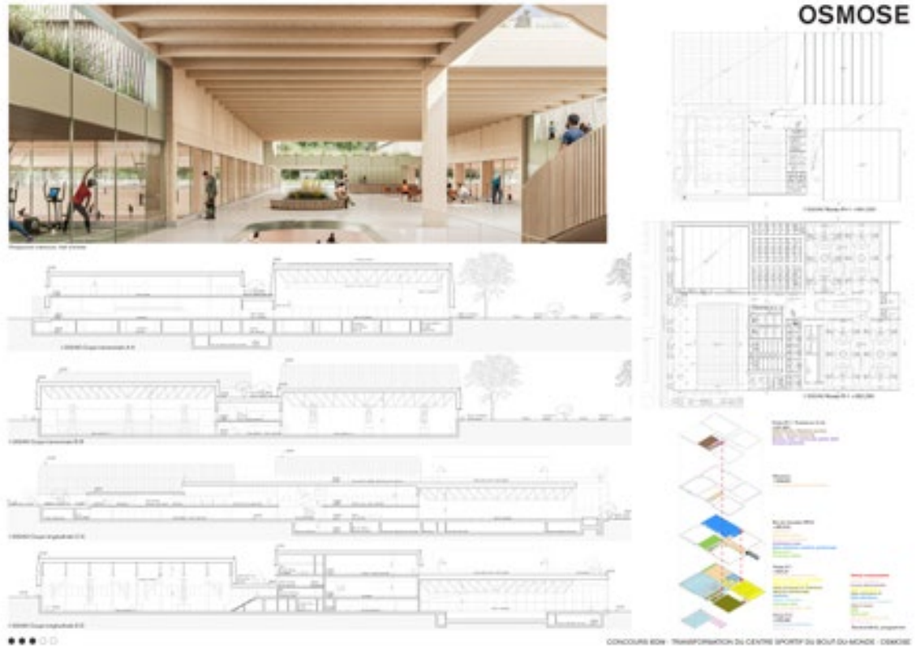
Structurame SA

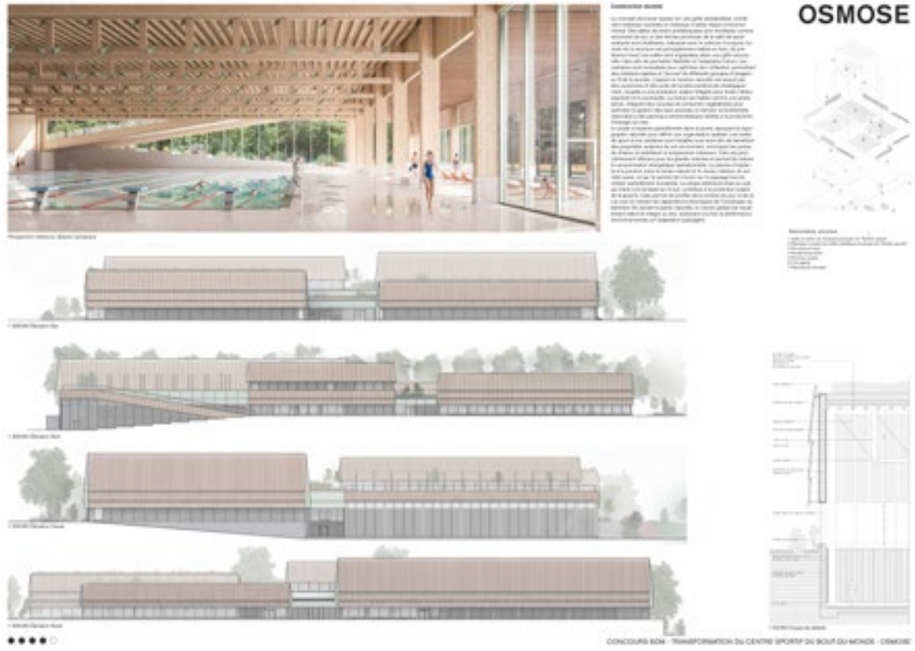
Ingénieur CVCS

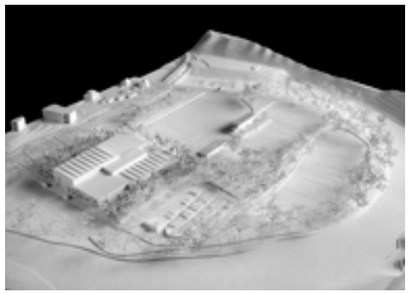
PIC Energies SA & Fire Safety & Engineering SA











Projet n°38

ELZEARD

Architecte

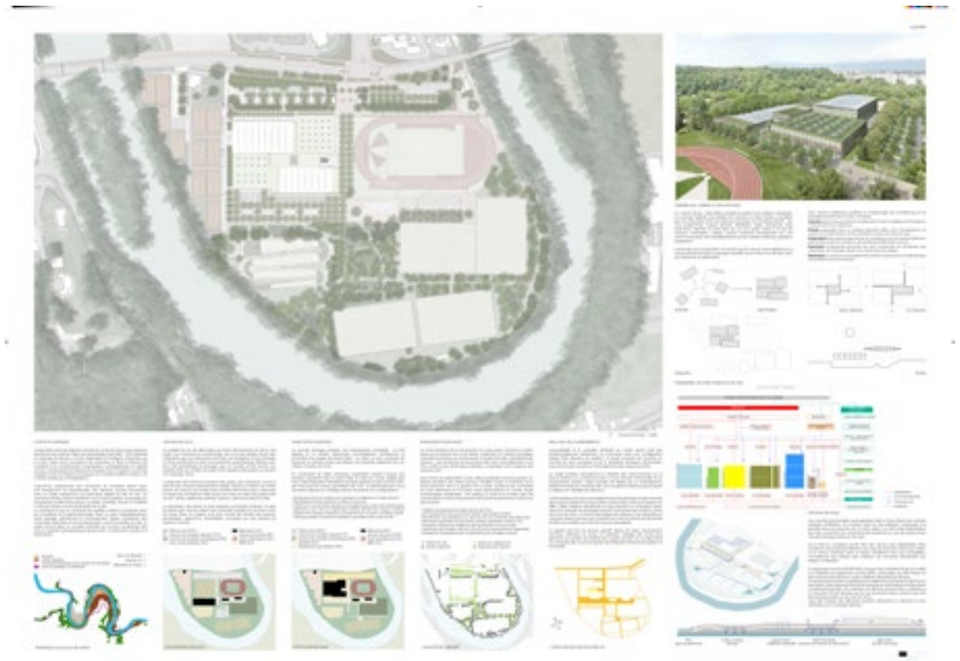
collinfontaine architectes Sàrl

Architecte associé

quatre architecture territoire Sàrl

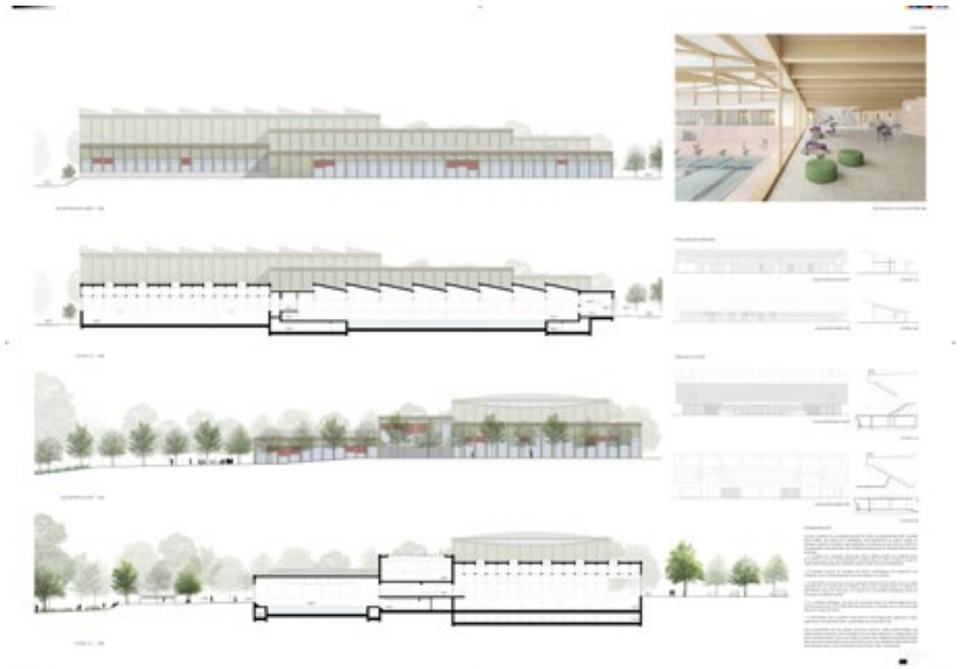
Architecte paysagiste

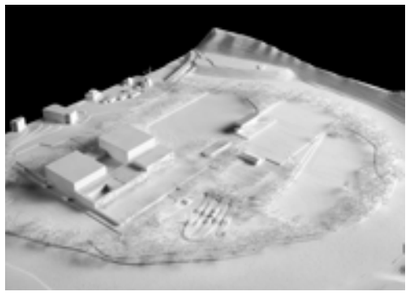
Vimade Architectes paysagistes











Projet n°39

WATER LILIES

Architecte

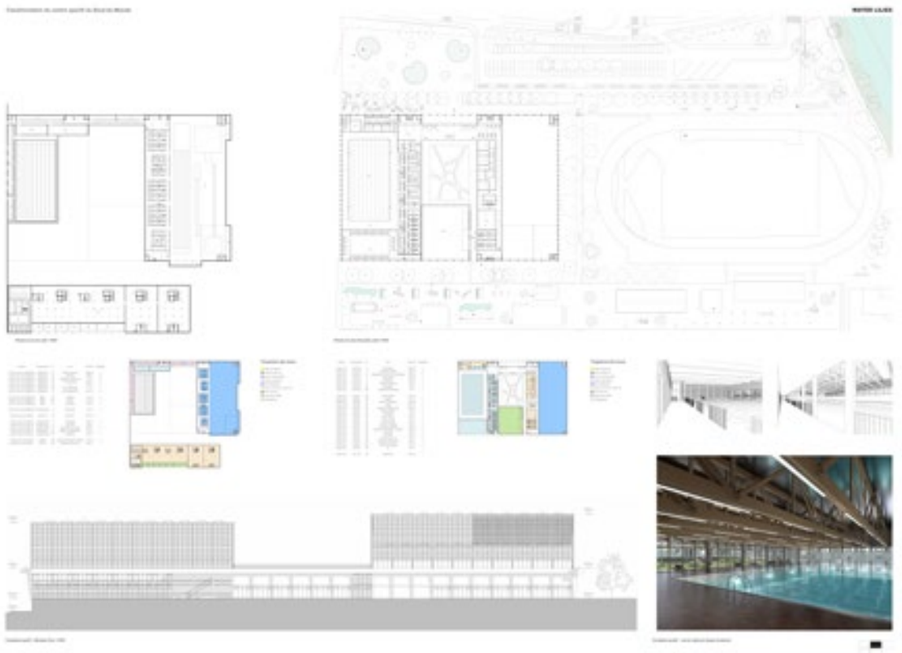
dasBureau Sàrl

Architecte paysagiste

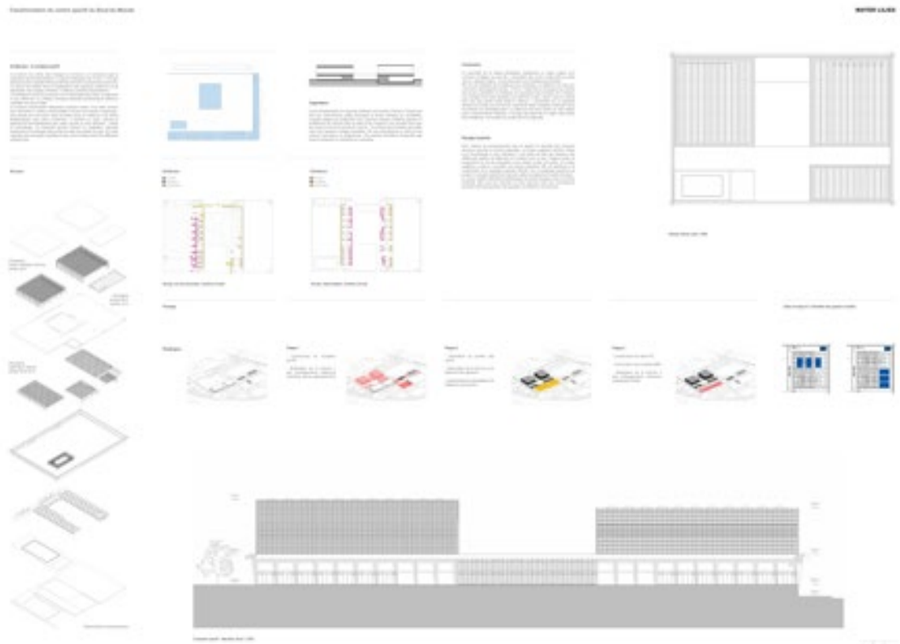
lands+urban Architecture

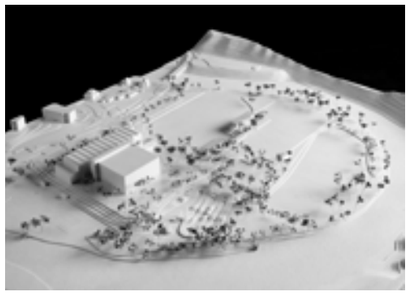












Projet n°40

HATTRICK

Architecte

Atelier oO

Architecte paysagiste

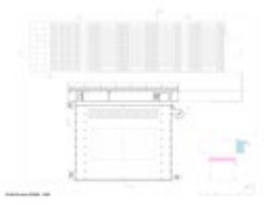
Meike Stender Landschaftsarchitektin

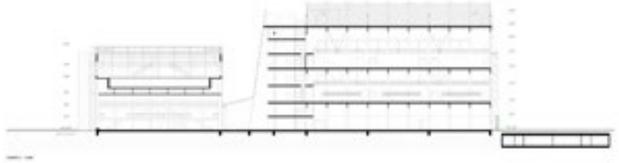


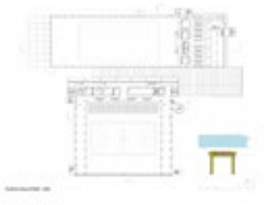












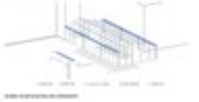


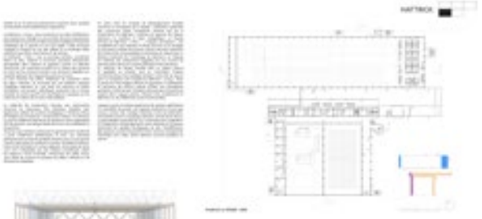






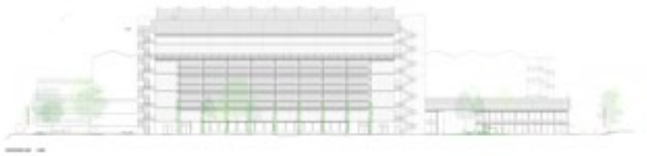




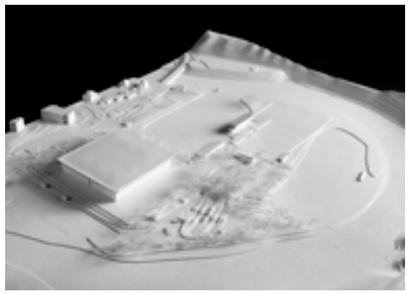












Projet n°41

DIVIDE-ET-IMPERA

Architecte

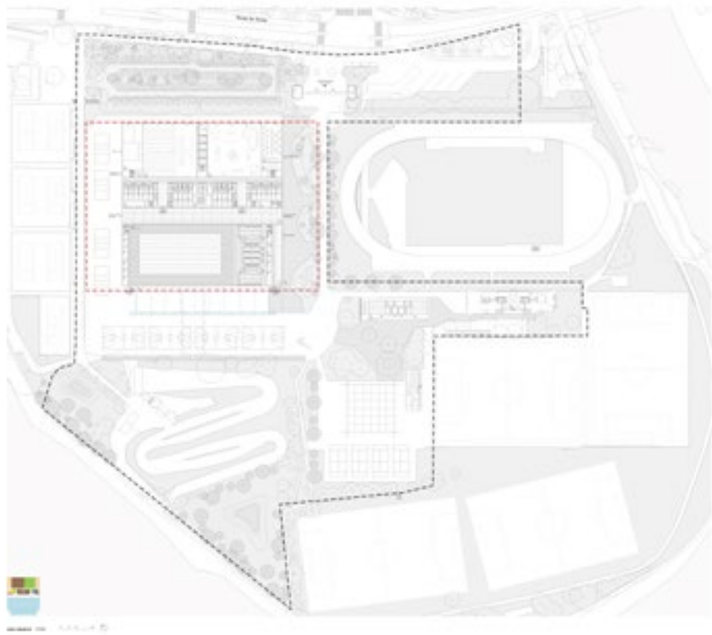
Joan Massagué Sànchez architecte

Architecte paysagiste

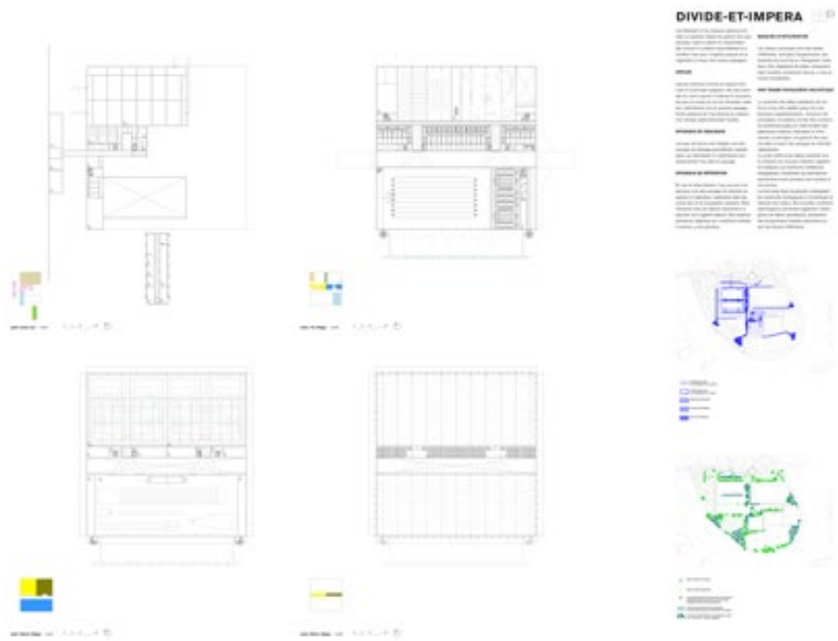
Uxia Varela Expósito







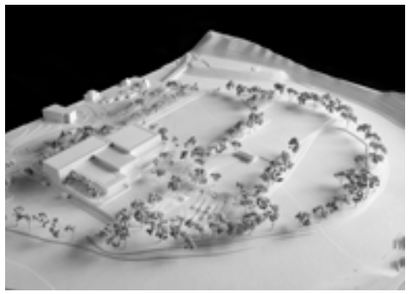












Projet n°42

CENTRE DU MONDE

Architecte

EGA ERIK GIUDICE ARCHITECTURE

Architecte paysagiste

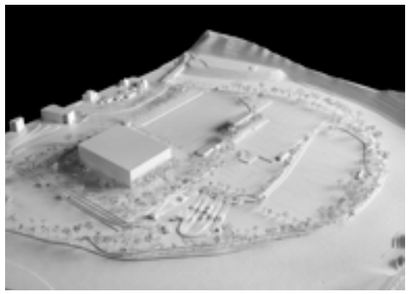
VILLES & PAYSAGES











Projet n°43

FORUM VERTICAL

Architecte

Gunz & Künzle Architekten GmbH

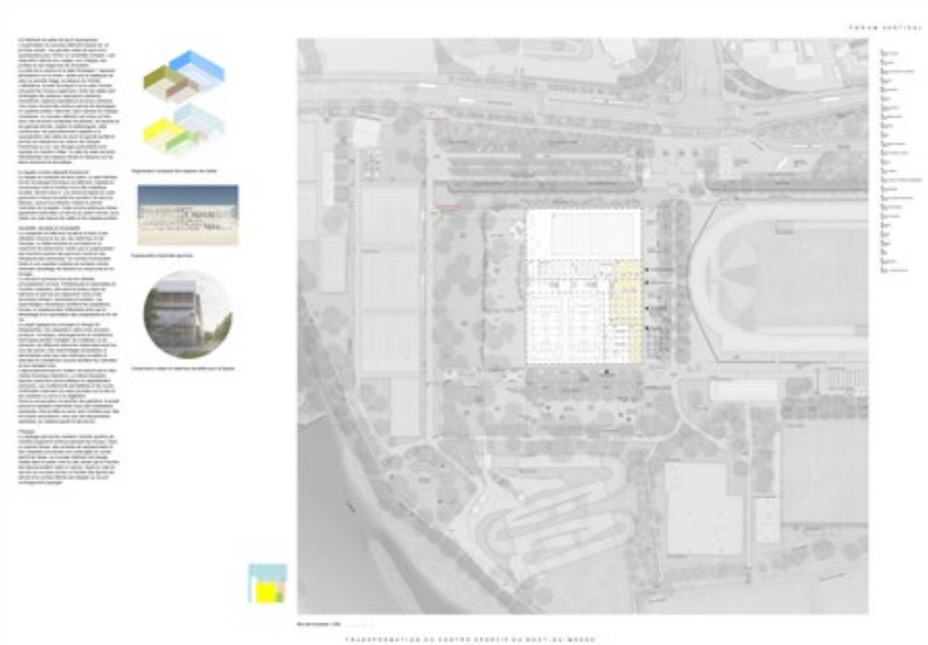
Architecte paysagiste

Uniola AG

Ingénieur civil – structure bois

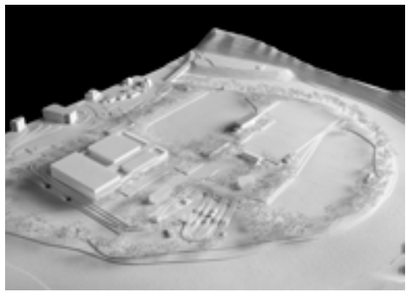
Pirmin Jung Schweiz AG







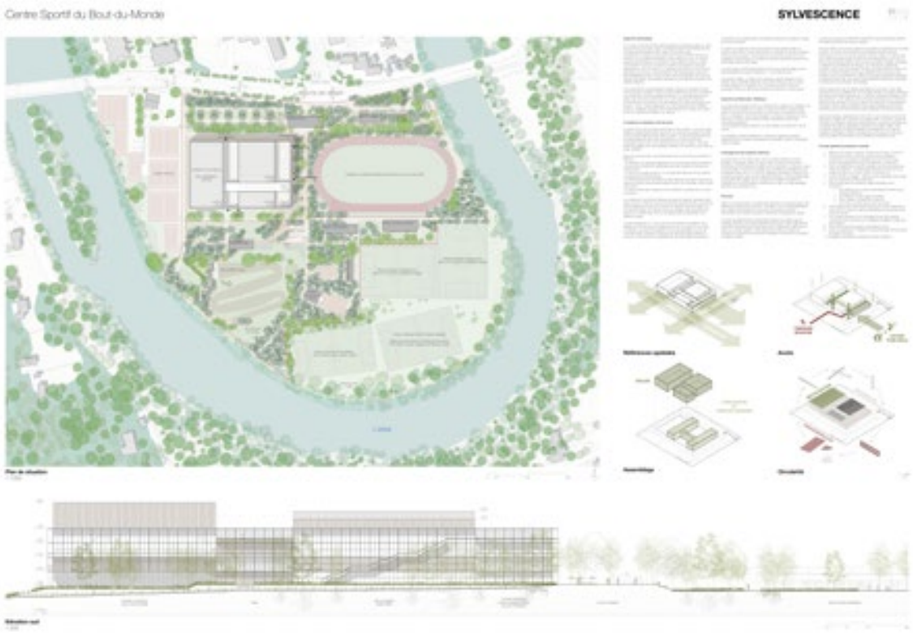


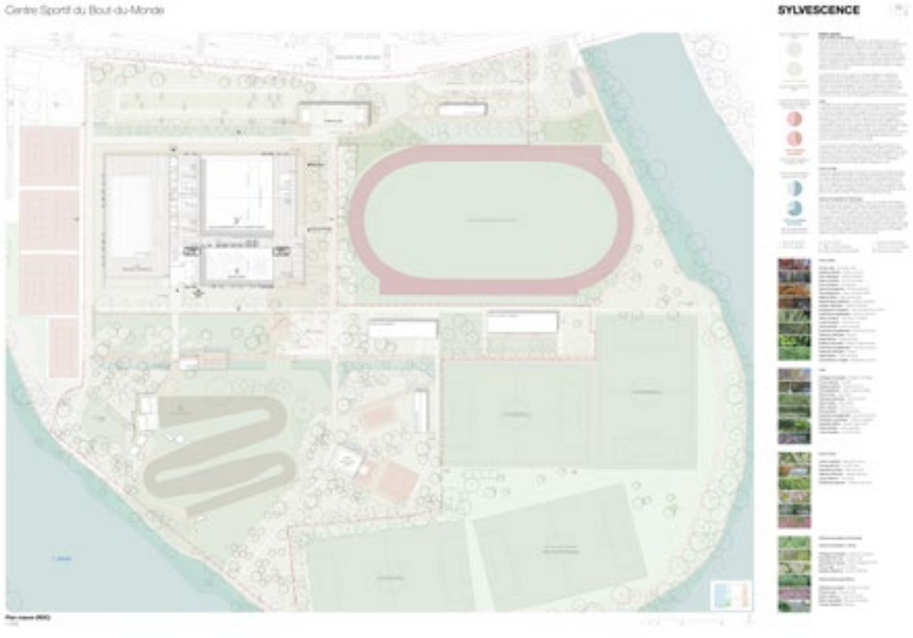


Projet n°44

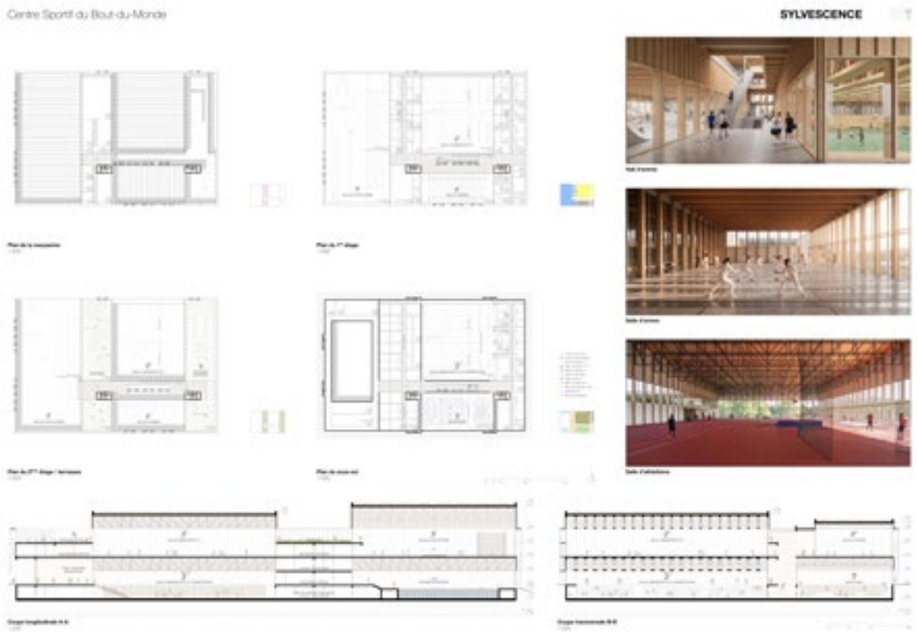
SYLVESCENCE

Architecte
AUER WEBER ASSOZIIERTE GmbH
Architecte paysagiste
Agence TER Paris
Ingénieur civil
Merz Kley Partner AG

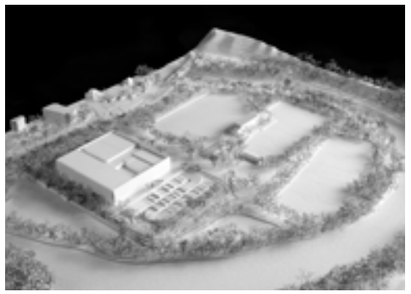




Développement durable
Transsolar Energietechnik GmbH
Equipements pour piscine
Kannewischer Ingenieurgesellschaft mbH
Ingénieur VBI
Kersken + Kirchner GmbH Beratende Ingenieure VBI







Projet n°46

Héliopolis

Architecte

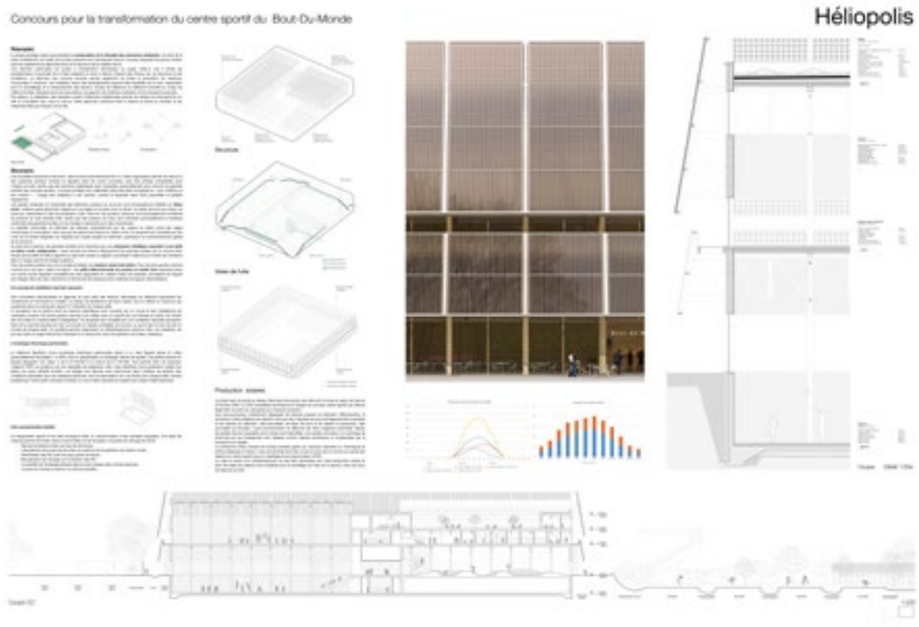
PONT12 architectes SA

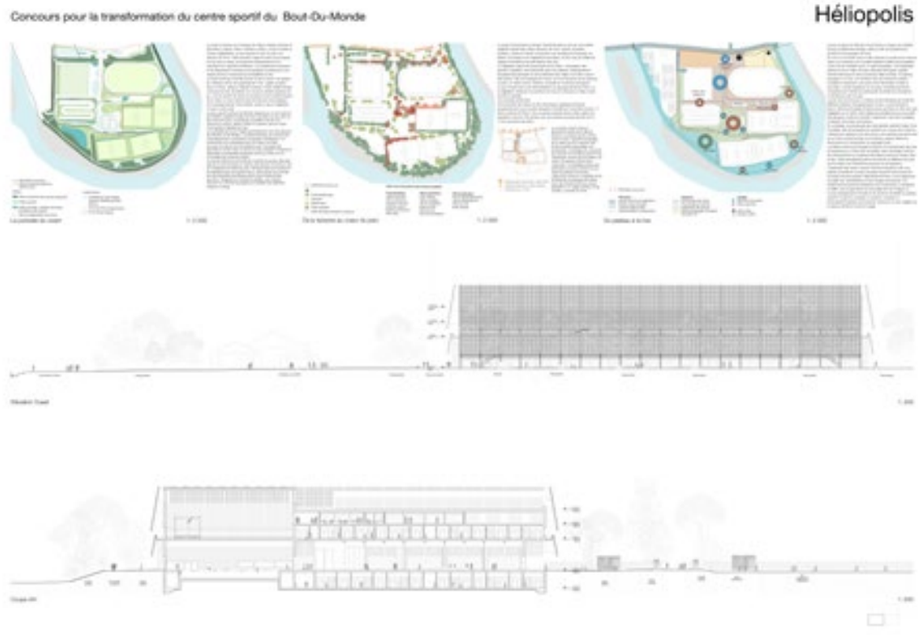
Architecte paysagiste

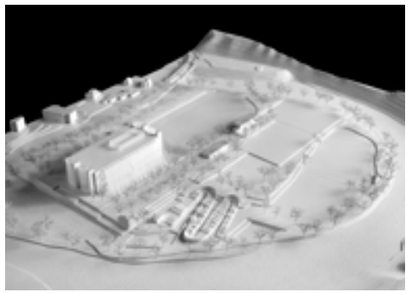
Interval Architectes Paysagistes











Projet n°47

HORS CONCOURS

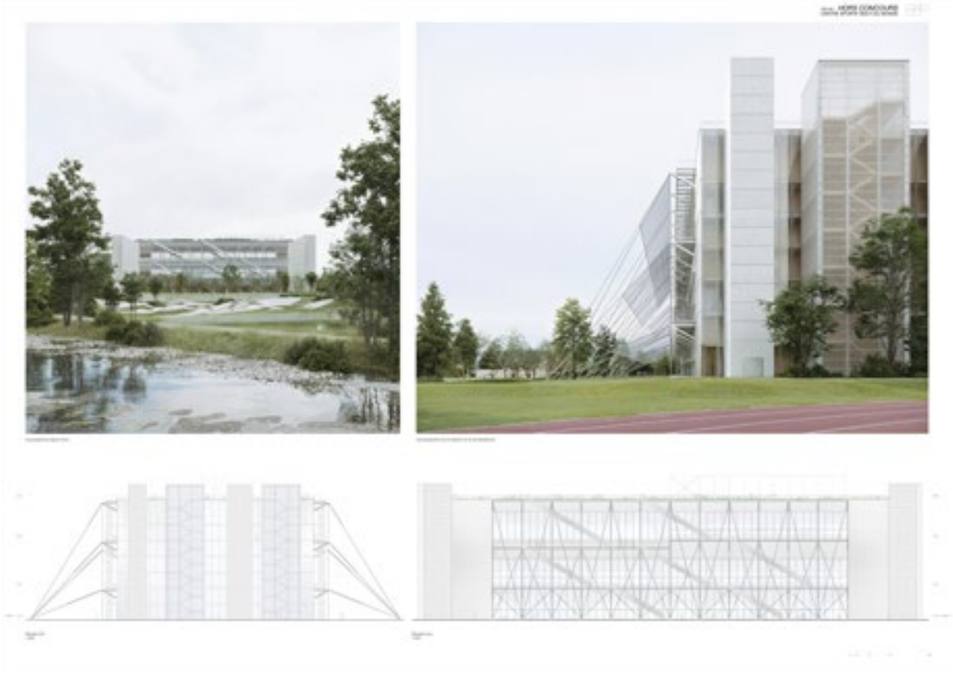
Architecte

Dürig AG

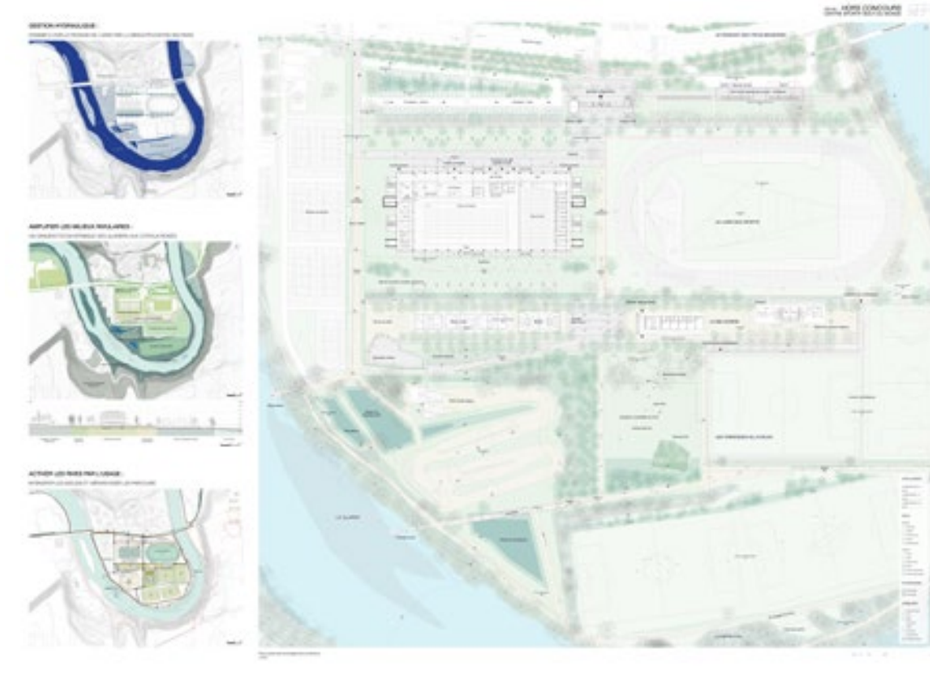
Architecte paysagiste

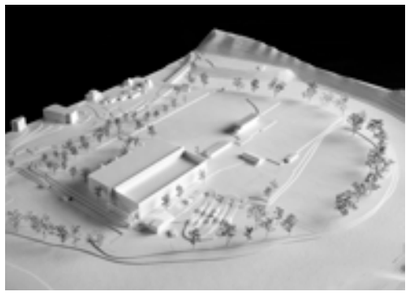
ALTITUDE 35









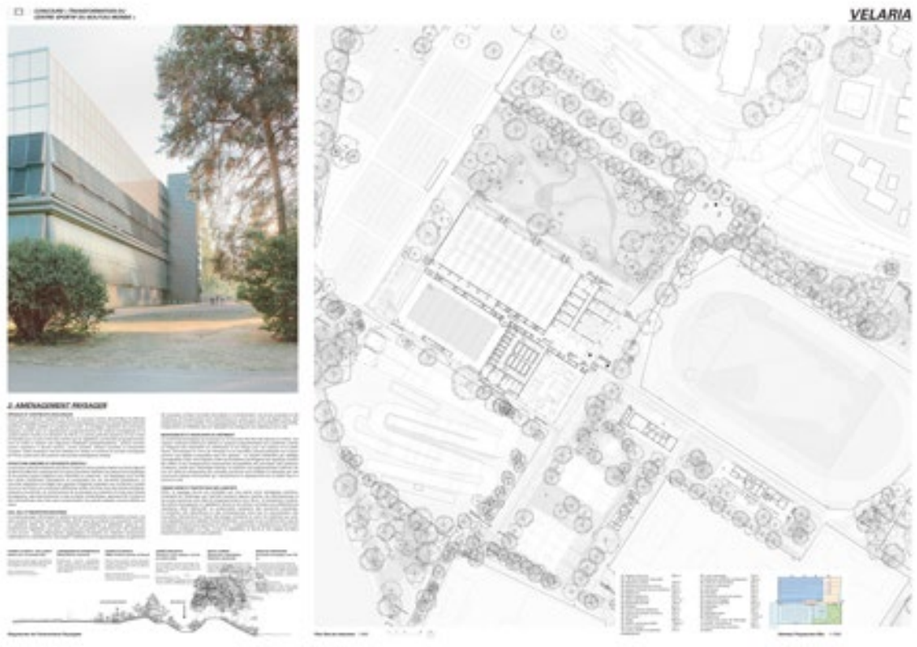


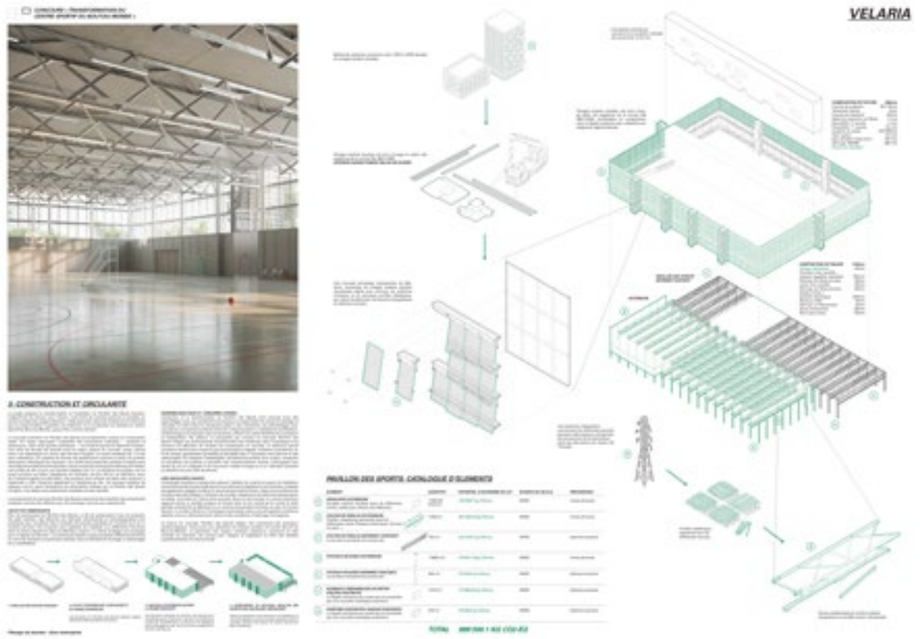
Projet n°48

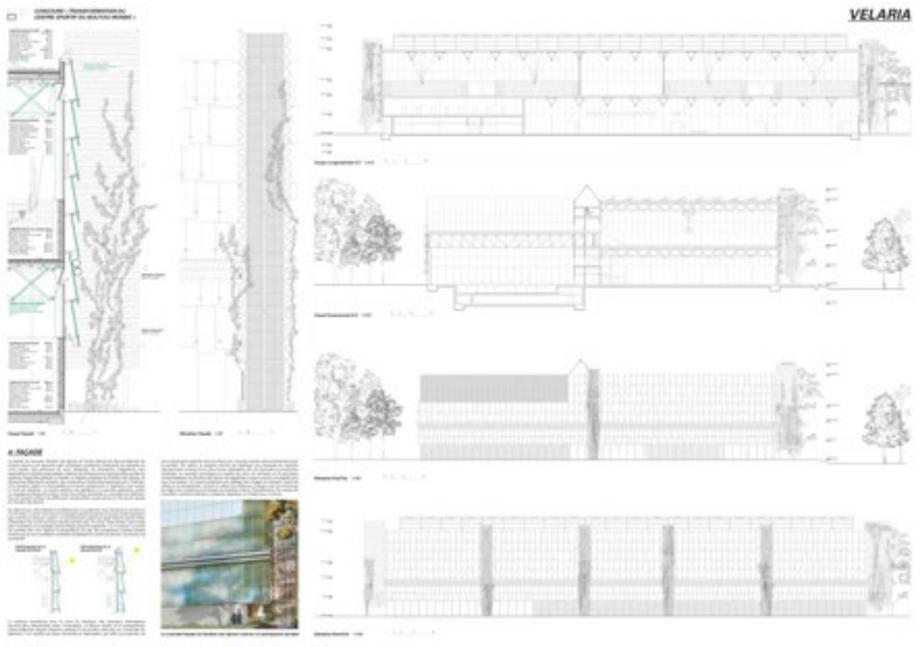
VELARIA

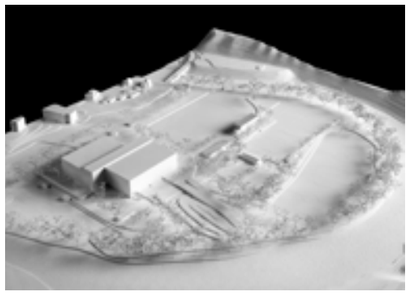
Architecte
PARABASE GmbH
Architecte paysagiste
USUS GmbH
Ingénieur civil
monotti ingegneri consulenti SA
Concept énergétique
Effin'Art Sàrl











Projet n°49

NEF AU RIVAGE

Architecte

STUDIOPEZ Sàrl

Architecte paysagiste

Chaves Biedermann Landschaftsarchitekten GmbH

Architecte paysagiste – spécialité en urbanisme durable

Atelier Point de vue

Ingénieur civil/bois

Ingeni SA









Éditeur
Ville de Genève
Département de l'aménagement,
des constructions et de la mobilité

Graphisme
Aurélien Barrelet

Impression et reliure
Atar Roto Presse SA, Genève
Tirage : 300

Crédits photographiques
Couverture : Nomos Architectes SA, Inge Vinck Jan de Vylder Architecten, Angélique Kuenzle
Maquettes : Nicole Zermatten et Elisa Larvego – Ville de Genève

Plans de situation : Source SITG